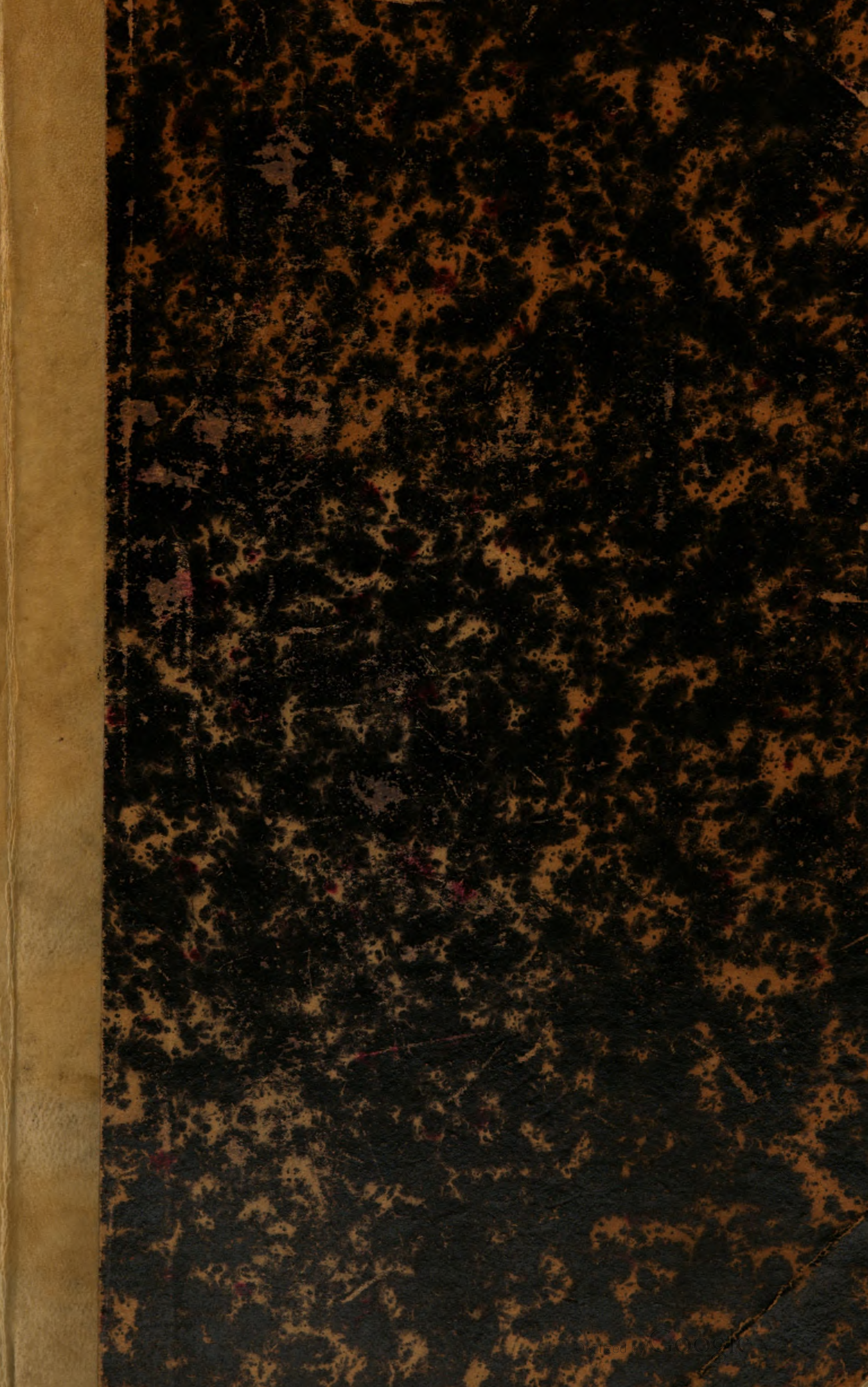
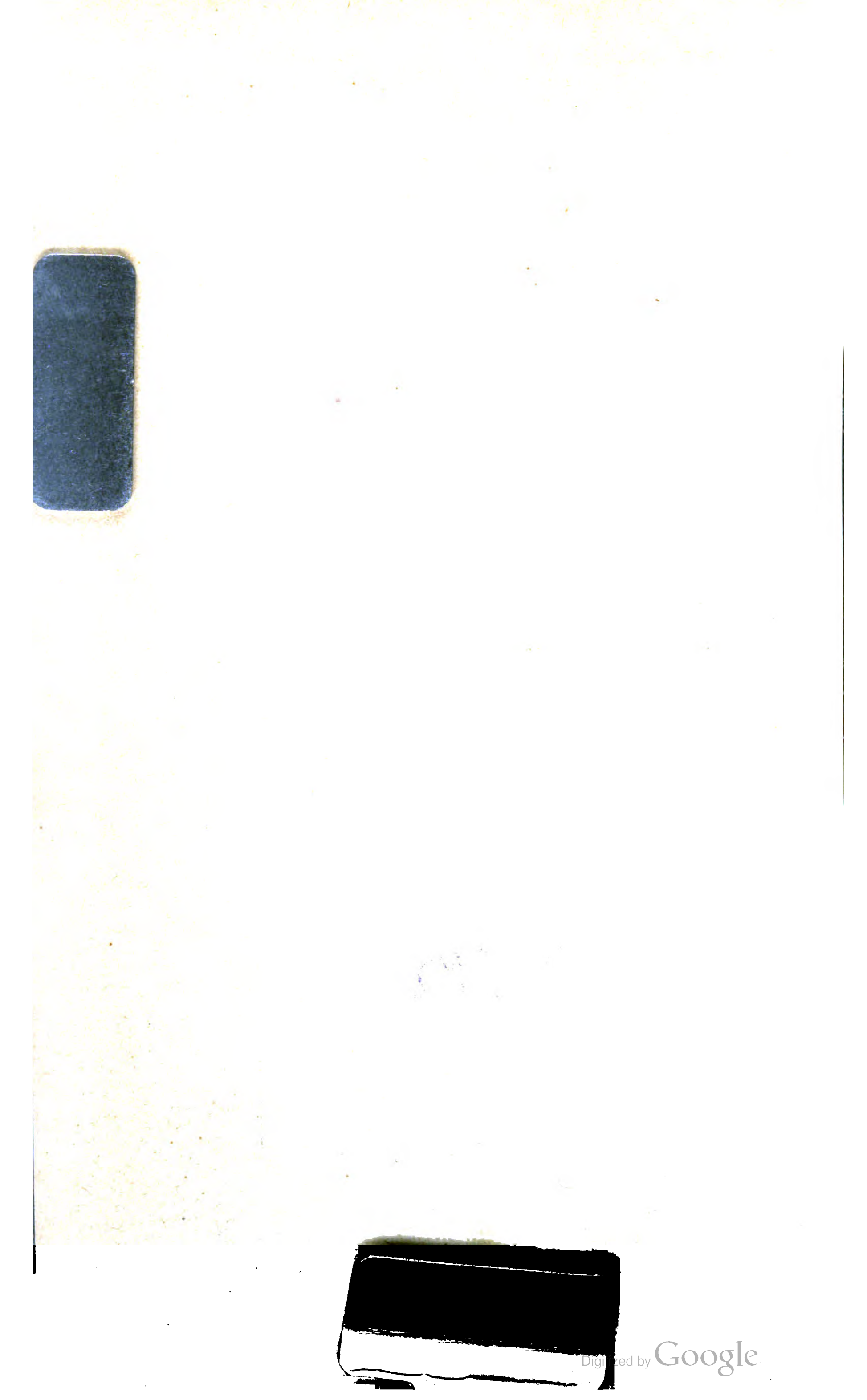





BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
J. 1421


BCU - Lausanne
1094382539

VOLTAIRE

ET

LE PRÉSIDENT DE BROSSES

PARIS — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, quai des Augustins.

VOLTAIRE

ET

LE PRÉSIDENT DE BROSSES

CORRESPONDANCE INÉDITE

SUIVIE D'UN SUPPLÉMENT A LA CORRESPONDANCE DE VOLTAIRE
AVEC LE ROI DE PRUSSE ET D'AUTRES PERSONNAGES

PUBLIÉS
D'APRÈS LES LETTRES AUTOGRAPHES AVEC DES NOTES

PAR

M. TH. FOISSET
CONSEILLER A LA COUR IMPÉRIALE DE DIJON

Nouvelle édition



PARIS
DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS.

1858



POURQUOI CE VOLUME? A QUOI BON? N'avons-nous pas déjà trop de lettres de Voltaire?

Plusieurs réponses.

POURQUOI CE VOLUME?

L'éditeur de ces lettres écrivait l'histoire d'un des hommes les plus complets du XVIIIe siècle, du Président de Brosses. Or, dans sa *Correspondance générale*, on sait à quel point Voltaire traite le Président en ennemi. Jusqu'ici l'on n'a entendu qu'une des parties; mais une impression n'en a pas moins été produite; et si cette impression est contraire à la vérité, il faut en faire justice. Le biographe du Président de Brosses pensa donc naturellement à publier la correspondance de cet homme illustre avec Voltaire, comme pièces justificatives de son livre.

Mais la correspondance en question se liait à d'autres que Voltaire avait eues avec divers membres des cours souveraines de Bourgogne. Force était bien d'entamer par conséquent ces correspondances et d'en détacher quelques lettres, où Voltaire complète, sans le vouloir, la justification du Président.

D'autre part, fractionner ainsi des documents recommandés par le nom le plus populaire de toute la littérature moderne, n'était-ce point manquer en quelque sorte au public et mutiler à plaisir une collection inédite, collection qui avait son unité, puisqu'elle épuise à peu-près, nous le croyons, tout ce qui subsiste des relations de Voltaire avec la province où il choisit son dernier asile et qui a eu les vingt années sinon les plus glorieuses, au moins les plus *influentes* et les plus curieuses de sa vie?

On se résolut donc à tout publier.

Puis, comme l'ouvrage était sous presse, il nous a été offert des lettres inédites de Voltaire au Roi de Prusse, lesquelles éclairent d'un jour tout-à-fait nouveau la rupture des deux Puissances et l'attitude peu majestueuse du poëte durant l'avanie de Francfort. — On n'a point cru devoir rejeter ce don tardif de la fortune.

Quand l'ordre des temps n'eût point marqué la place de cette correspondance avant toutes les autres, son importance aurait suffi pour qu'elle ouvrît le volume que nous offrons au public. Seulement le petit nombre de feuilles dont elle se compose a reçu une pagination à part, afin qu'il fût plus aisé

de détacher ces feuilles des lettres qui suivent et de les réunir soit au tome LVI de l'édition de M. Beuchot, soit à cette partie des lettres de Voltaire, qui, dans les autres éditions, forme une division particulière sous le titre de *Correspondance avec les Souverains.*

A QUOI BON ? Nous l'allons voir.

Il y a dans Voltaire l'homme et l'écrivain.

Voltaire, écrivain, n'a rien fait de mieux que sa *Correspondance ;* et si un homme d'esprit a de nos jours soutenu sans trop de paradoxe que la prose de Voltaire avait tué ses vers, ceci peut se dire surtout de sa prose épistolaire. Nulle part, certes, il n'étonne davantage. Nulle part il n'est plus net, plus varié, plus désinvolte et plus amusant. On ne se lasse point en vérité d'une causerie si preste et si spirituelle ; et peut-être, en regard de notre littérature prétentieuse et tourmentée, un nouveau volume écrit de ce style vif et naturel peut paraître sans trop de désavantage.

Mais c'est l'homme surtout qu'il faut chercher ici. Voltaire, seigneur de paroisse ; Voltaire, capitaliste et homme d'affaires, est encore fort incomplètement connu. Il faut voir à soixante ans l'enfant gâté de l'Europe, le correspondant de Catherine-*le-Grand* et de Frédéric II, soigner avec une préoccupation et une insistance croissantes les

plus minutieux détails de son importance locale. Il faut le voir faire en habit de gala son entrée dans sa comté de Tourney, entre ses deux nièces *toutes en diamants,* harangué par le curé et salué par les *sujets,* qui empruntent l'artillerie de Genève pour fêter sa prise de possession seigneuriale. — Nul esprit plus ingénieux à se créer des luttes et des affaires. Tantôt il importune un prince du sang pour se faire lieutenant des chasses; tantôt il s'agite en tout sens pour le syndicat de la noblesse de Gex. Il est en d'incessantes hostilités avec tous les hommes d'église du canton. La gabelle n'a pas d'ennemi plus actif et plus délié. Il veut être le banquier du pays de Gex comme Paris de Montmartel est celui de la Cour. Le voici qui entre dans des spéculations sur le sel : il a des gentilshommes à lui qu'il fait ses ambassadeurs en Suisse pour cet objet. Puis il est remué par tout cela. Il prend au sérieux ces petites agitations. Il s'en émeut sincèrement avec cette mobilité de passion qui n'est qu'à lui. Ce sont tour-à-tour d'habiles argumentations d'avocat, des chicanes de procureur, des finesses de marchand, des hyperboles de poète, des accents d'une véritable éloquence. Sa lettre au président de Brosses pour de Croze contre le curé de Moens rappelle en vérité son Mémoire pour les Calas.

Voltaire d'ailleurs a tenu et tient encore à beaucoup d'égards dans l'opinion une place telle, qu'il est peut-être le seul écrivain sur lequel on ne puisse craindre de descendre à de trop minces détails. Il

n'est pas d'homme qu'il importe plus d'étudier à fond, *intùs et in cute*, si l'on veut impartialement apprécier la légitimité, fort contestable assurément, de son influence.

Il fut un temps où ce nom était un nom de parti. Ce temps s'en va. Déifier Voltaire ou le traîner aux gémonies serait de nos jours un égal anachronisme. L'éditeur de ces lettres n'en est pas à faire sa profession de foi : nul n'est moins que lui dévot à Voltaire. Mais il n'en croit pas moins que le moment est venu de le montrer tel qu'il est, *sine irâ et studio*, et peut-être lui est-il permis de se rendre ce témoignage que, s'il montre parfois la sévérité d'un juge, sa publication est partout exempte de la sévérité d'un accusateur.

Toutes les lettres de Voltaire dont cette édition se compose ont été soigneusement collationnées avec les autographes. Il n'y a d'exception que pour celles qui sont adressées au premier Président de la Marche : nous n'en avons eu que des copies, mais de la meilleure source.

Les originaux existent, pour la première correspondance, entre les mains de M. Dubard de Curley, chevalier de St-Louis, à Nuits (Côte-d'Or) ; pour la seconde, dans celles de M. le comte Ernest de Brosses, petit-fils du Président ; pour la troisième, dans les portefeuilles de M. le comte Gabriël de Cordoue, petit-fils de M. Lebault ; pour les deux dernières, dans les archives de famille de M. le marquis de la Marche, petit-neveu du Premier Président,

et dans celles de M. le comte Richard de Vesvrotte, fils du Président de Ruffey.

Un conseil nous a été donné, celui de respecter l'orthographe assez variable, et le dirai-je? les très-rares solécismes de ces lettres. En se conformant à ce conseil jusqu'au scrupule, on a cru donner une garantie de plus de leur authenticité. Le lecteur y trouvera d'ailleurs la preuve irrécusable d'un fait déjà constaté : c'est que *l'orthographe de Voltaire* n'existe pas. L'éditeur n'en regrette pas moins les soins minutieux que lui a coûtés sa déférence, et il n'invite personne à suivre en ce point son exemple. Il s'est gardé toutefois de reproduire servilement les autographes, quant à la ponctuation et aux accents, qui manquent parfois tout-à-fait. C'eût été en rendre la lecture trop pénible et trop difficile.

Quelques lettres déjà connues sont réimprimées ici ; leur omission aurait fait lacune à raison de l'étroite connexité de ces lettres avec celles que nous publions. Pour n'être point accusé de tirer au volume, on a cru devoir distinguer les premières en les imprimant d'un caractère plus fin. M. Beuchot avait, pour d'autres lettres, fait quelque chose d'analogue dans son excellente édition de Voltaire, à laquelle on s'est efforcé de rattacher le présent volume par des notes spéciales.

On ne s'est point cru obligé de relever toutes les légèretés irréligieuses dont surabondent les lettres qui viennent de cette source. Le nom de Voltaire a

paru *en général* un avertissement et, si l'on ose le dire, une réfutation suffisante. Il fallait craindre d'ailleurs de multiplier les notes jusqu'à satiété. Mais toutes celles que réclamaient la pleine intelligence du texte et une connaissance moins imparfaite d'un temps qui commence à s'éloigner de nous, ont trouvé place au bas de chaque page. On voudrait avoir réussi à réunir deux qualités souvent peu conciliables, la clarté dans la concision. Le public jugera.

TH. FOISSET.

CORRESPONDANCE

DE VOLTAIRE

ET DU PRÉSIDENT DE BROSSES.

L'auteur de l'*Histoire des navigations aux Terres australes*, du *Traité de la formation méchanique des langues* et de *l'Histoire du VII[e] siècle de la République romaine*, est trop connu pour qu'une notice sur sa vie semble nécessaire en tête des lettres qui suivent. On rappellera seulement que Charles de Brosses naquit à Dijon le 17 février 1709, qu'il fut Conseiller, puis Président, puis enfin Premier Président au Parlement de Bourgogne, et qu'il mourut à Paris le 7 mai 1777.

Ses démêlés avec Voltaire sont assurément un des points de la biographie contemporaine les moins éclaircis jusqu'à ce jour. On publie ici pour la première fois les documens authentiques de cette querelle. Le lecteur jugera si beaucoup de correspondances du même genre offrent des modèles aussi achevés du talent de traiter avec agrément des intérêts les plus minces et les plus arides.

On trouvera dans les lettres de Voltaire des traits si incisifs et d'une crudité parfois si offensante que l'abnégation complète avec laquelle les archives de la famille de Brosses ont été ouvertes à l'Editeur et l'entière sincérité de sa publication ne seront douteuses pour personne. Ceux qui seraient tentés de m'en faire un reproche voudront bien se rappeler que ces traits ne font après tout que reproduire jusqu'à satiété des inculpations consignées dans la *Correspondance générale* de Voltaire et jusqu'ici demeurées sans réponse. Chargé par une société savante de l'histoire du Président de Brosses, mon devoir était de tout compulser pour me faire une opinion consciencieuse à cet égard. Magistrat, je me suis considéré comme rapporteur dans ce procès posthume, et je n'ai point cru qu'il me fût permis de supprimer une seule ligne des pièces que j'avais sous les yeux. En abandonnant ces pièces au libre examen du biographe de son père, en les livrant à sa discrétion sans condition et sans réserve, feu M. le comte de Brosses avait fait, si je ne m'abuse, une chose pleine d'élévation et de noblesse : il avait osé compter sur la puissance de la vérité. Le biographe offre ces lettres au public avec la même confiance.

S'il a ajouté quelques notes à l'appui de la conviction qu'il s'est formée, ce n'est point certes qu'il se soit défié de l'impartialité du lecteur, mais bien quelquefois de sa mémoire, de son attention soutenue ou de ses connaissances juridiques. Il demandera la permission de citer pour sa décharge ce que lui écrivait à ce sujet un juge fort compétent, point trop prévenu contre Voltaire, auquel les documens qu'on va lire ont été communiqués.

« Voltaire a tort, mille fois tort; rien de plus évident. Et pourtant il ment si hardiment, si souvent et sans jamais, dirait-on, s'en apercevoir, qu'on finit presque par croire que la vérité est de son côté. Puis ce diable d'homme a toujours à la bouche les grands mots d'honneur, de générosité, d'humanité. Ses intérêts, il les oublie; il ne s'occupe, il ne voit que ceux d'autrui; il le répète tant, il le crie si haut et en si belle prose que la raison du lecteur s'en trouve elle-même embarrassée; et si elle parvient à échapper au piège qui lui est tendu, c'est pour trébucher sous le sarcasme qui l'attend au verso de la page. »

Une dame demandait à Bossuet : Est-il donc vrai que M. de Cambrai ait tant d'esprit? — « Ah, Madame! il en a à faire peur. » Ce mot était vrai de Fénélon; il l'est bien plus encore de Voltaire, et tel est notre faible à tous pour ce qu'on nomme proprement *esprit* qu'il nous fait tout pardonner, même une bassesse.

C'est pourquoi l'on a cru pouvoir prendre en main jusqu'à un certain point la cause de l'homme de lettres de province, non-seulement comme la moins favorisée du public, mais comme la plus juste. On s'est cru autorisé à faire dans l'occasion ressortir certaines contradictions, certains aveux, certains traits caractéristiques sur lesquels pourrait glisser un lecteur inattentif ou prévenu.

L'Editeur se flatte qu'il sera absous du reproche d'avoir abusé de son rôle.

I.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT DE BROSSES.

Aux Délices, près de Genève, 9 sept. 1758.

J'ai lu avec un extrême plaisir ce que vous avez écrit sur les *Terres australes;* mais serait-il permis de vous faire une proposition qui concerne le Continent? Vous n'êtes pas homme à faire valoir votre terre de Tournay. Votre fermier Chouet en est dégoûté et demande à résilier son bail. Voulez-vous me vendre votre terre à vie? Je suis vieux et malade [1]. Je sçais bien que je fais un mauvais marché; mais ce mar-

[1] Voltaire s'est dit mourant dans toutes ses lettres pendant un quart de siècle. Il a survécu de vingt ans à celle-ci, étant mort le 30 mai 1778.

ché vous sera utile et me sera agréable. Voicy quelles seraient les conditions que ma fantaisie, qui m'a toujours conduit, soumet à votre prudence.

Je m'engage à faire bâtir un joli pavillon des matériaux de votre très-vilain châtau, et je compte y mettre vingt-cinq mille livres. Je vous payeray comptant vingt-cinq autres mille livres.

Tous les embélissements que je ferai à la terre, tous les bestiaux et les instruments d'agriculture dont je l'aurai pourvüe, vous appartiendront. Si je meurs avant d'avoir achevé le bâtiment, vous aurez pardevers vous mes vingt-cinq mille livres, et vous achéverez le bâtiment si vous voulez. Mais je tâcherai de ne pas mourir de deux ans, et alors vous serez joliment logé sans qu'il vous en coûte rien.

De plus, je m'engage à ne pas vivre plus de quatre ou cinq ans.

Moyennant ces offres honnêtes, je demande la pleine possession de votre terre, de tous vos droits, meubles, bois, bestiaux, et même du curé, et que vous me garantissiez tout jusqu'à ce que ce curé m'enterre. Si ce plaisant marché vous convient, Monsieur, vous pouvez, d'un mot, le rendre sérieux : la vie est bien courte pour que les affaires soient longues.

J'ajoute encor un petit mot; j'ay embelli mon trou intitulé *les Délices*. J'ay embelli une maison à Lausane. Ces deux effets, grâce à ma façon, valent actuellement le double de ce qu'ils valaient. Il en sera autant de votre terre. Voyez ce que vous en pensez. Vous ne vous en déferez jamais dans l'état où elle est.

Quoy qu'il en soit, je vous demande le secret, et j'ay l'honneur d'être, d'ailleurs, avec la plus respectueuse estime,

Monsieur,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

II.

M. DE BROSSES, A VOLTAIRE.

A Dijon, le 14 septembre 1758.

Si j'avois été dans votre voisinage, Monsieur, lorsque vous fîtes une acquisition si près de la ville [1], en admirant avec vous le physique des bords de notre lac, j'aurois eu l'honneur de vous

[1] Celle des *Délices*-sur-Saint-Jean. C'est Voltaire qui avait donné le premier de ces noms à la maison de campagne qu'il acheta tout près de Genève, en 1755.

dire à l'oreille que le moral du caractère des habitans demandoit que vous vous plaçassiez sur France, par deux raisons capitales : l'une qu'il faut être chez soy, l'autre qu'il ne faut pas être chez les autres. Vous ne sçauriés croire combien cette république me fait aimer les monarchies : j'avois grand besoin d'une raison pareille. Je vous aurois dès-lors volontiers offert mon château, s'il avoit été digne d'être la demeure ordinaire d'un homme si célèbre : mais il n'a pas même l'honneur d'être une antiquité, ce n'est qu'une vieillerie. Il vous vient en fantaisie de le rajeunir comme Memnon. J'aprouve fort ce projet, dont vous ne sçavés peut-être pas que M. d'Argental avoit eu cy-devant l'idée pour votre établissement [1]. Entrons en matière.

Je vous remettrai, à titre de propriété à vie, tout ce dont le sieur Chouet jouit à titre de bail; avec cette différence encore qu'il n'a pas la faculté d'y faire de bâtimens neufs, que je vous accorderai avec une générosité sans bornes,

[1] En 1754. A cette époque toutefois, d'Argental eût préféré Sainte-Palaye (4 lieues d'Auxerre), mais à titre de louage seulement (lettre de Volt. du 15 janvier 1754, n° 2024 de l'édition de M. Beuchot). En août 1758, Voltaire eut quelque velléité d'acquérir Neuilly (5/4 de lieue de Dijon).

quelle qu'en puisse être la dépense. Ce que cette vente comprend est actuellement affermé par le bail, 3000ᵗᵗ, et pour les années suivantes 3200ᵗᵗ et 3300ᵗᵗ. Car j'ai remis ceci au sieur Chouet à prix très-médiocre en commençant. Vous verrés les actes. En tout état de cause, je serai de mon côté bien aise de me défaire de cet homme de trèz mauvaise conduite, que je n'aurois jamais placé là si je n'eusse ignoré pour lors ses aventures précédentes : il ne s'y enrichiroit pas plus à trois mille trois cent sols qu'à trois mille trois cent livres. Lui-même ne sera pas fâché de quitter, connoissant sa totale incapacité.

Vous me demandez terre, seigneurie, préz, vignes, droits, meubles, bois, bestiaux, curé, *and all.* Reprenons ceci article par article avec un commentaire. Je vais tâcher de le faire moins long que celui que j'ai écrit sur Salluste, que je n'ose plus ni relire, ni publier, de peur de m'enorgueillir du talent que j'ai eu de faire un gros in-4° d'un très-petit in-12.

[*Terre, seigneurie, préz, vignes, droits.*] — Convenu.

[*Meubles.*] — Convenu. Mais je vous avertis qu'il n'y en a guères.

[*Bois*]. —Vous l'entendés sans doute comme un usufruitier a les bois d'une terre : car vous sçavez qu'il n'a pas droit de les couper, et qu'ils

n'entrent point dans les jouissances viagères. Les bois ne sont pas dans le bail du sieur Chouet, si ce n'est pour le pâturage, le chauffage, la glandée (articles annuels).

[*Bestiaux.*] — Sur les bestiaux, il y a une observation à faire à l'égard du troupeau de vaches. Il est du bail, par conséquent de la vente. Mais vous sçavez que, dans ce pays-là, c'est un fonds dans les terres. Il sera convenu qu'aprèz vous, on le rendra en même nombre et valeur qu'il aura été livré.

[*Curé.*] — Sous la figure d'un ours, ce curé est un très-bon homme, fort droit, chose rare. Je vous remets là un effet prétieux. Quoique harangueur, il parle mal, mais il pense bien. Sérieusement, si nous finissons, je vous le recommande.

Vous voulés construire un bâtiment de vingt-cinq mille francs; je n'en doute pas, c'est votre intention, et je ne suis pas icy pour vous contrarier. Mais la volonté de l'homme est ambulatoire. Il faut prendre garde qu'il n'en soit pas de ceci comme de la dot calculée de Frosine. [1] Cet article n'est pas tant un payement qu'une proposition (raisonable par rapport à vous) de faire là quelque chose autant que cela vous

[1] V. l'*Avare*, acte II, scène VI.

plaira et vous conviendra. Lorsque mon vieux vilain château, logeable pour moy pendant quinze jours tous les trois ans, pour un fermier et pour mes pressoirs pendant toute l'année, sera une fois détruit, je me trouverois fort embarassé, si par le hazard des événemens les choses venoient à en rester là. Voyez de quoi vous voulés que nous convenions *ex aequo et bono*, soit pour un terme fixé à la construction, soit pour la somme que vous y mettrez.

Vous m'offrez vingt-cinq mille livres comptant. Mettez la main sur le pourpoint : ce n'est pas assez. Il y a 3000tt, puis 3300tt de rente dans le bail actuel. Cela vaut trente mille livres. Je dirois bien trente-trois. Mais je n'ai jamais qu'un mot, et s'il m'arrivoit d'en avoir plusieurs, ce ne seroit jamais avec vous, dont je fais un cas infiny, et avec qui je souhaite extrêmement de former icy une liaison d'amitié.

Vous vous obligez à ne vivre que quatre ou cinq ans; point de cet article, s'il vous plaît, sinon marché nul. J'exige au contraire, après le traité conclu, que vous viviez le reste du siècle pour continuer à l'illustrer et à l'éclairer. La Providence se feroit de belles affaires si elle ne vous laissoit ici-bas plus long-temps que Fontenelle. Elle n'est pas déjà si bien aujourd'hui avec le public.

Je vous garderai le secret le plus exact, et j'ai l'honneur de vous le demander de même à mon égard, surtout par une raison qui nous intéresse tous deux. J'ai tiré jadis cet avantage du malheur de mes pères, huguenots dès le temps de Calvin, que leur terre est de l'ancien dénombrement. Nous n'en sommes fâchés ni vous ni moy, pour qui les édits bursaux n'ont pas des attraits vainqueurs. On a bien voulu me continuer ce droit en dernier lieu dans le renouvellement du cadastre; apparemment qu'on ne m'a pas cru assez bon catholique pour édifier notre ami Helvétius. [1] Quoi qu'il en soit, le droit, selon la teneur du privilège, est pour ma famille, ou en cas de vente à un Genevois, Suisse, etc. Autrement, il se perd et ne se recouvre pas par réachat. Or on pourroit bien ne pas vous trouver assez bon huguenot pour être privilégié. Au reste il ne s'agit que de manier ceci un peu délicatement, ce qui ne sera point du tout difficile.

Je suis si fidèle au secret que je n'en ai sonné mot à Madame de Brosses, de peur qu'elle ne se mît de la conversation. Mais, comme Dieu permet que tout se découvre, elle s'avisera sans

[1] Le livre de l'*Esprit* venait de paraître (août 1758), et il commençait à faire bruit.

doute alors de demander la chaîne du marché. Je ne sçais pas de combien. C'est une femme à prétentions. Elle ira peut-être croire qu'*une chaîne si belle devroit être éternelle*. Agissons politiquement. Commencez par me corrompre. En fait de terres, je suis vénal comme un Anglais. Quand nous serons tous deux contre elle, nous la réduirons. Je retiens encore le droit d'aller un jour passer quelques moments dans votre nouvel hermitage, à vous entendre parler de l'histoire présente et passée. Vous avés sur l'Oder un ami qui n'est pas le mien. Les Russes me vont donner huit jours d'insomnie, et Louisbourg[1] m'en a déjà coûté autant. Je ne puis me mettre dans la tête la sage maxime italienne : *Per il tempo e per la Signoria non pigliarti malinconia*.

III.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices, 23 septembre *.

J'avoue, Monsieur, qu'il y a des abus dans les républiques comme dans les monarchies : *Ubicumque calculum ponas, ibi naufragium*

* 1758.

[1] Prise de Louisbourg par les Anglais, 27 juill. 1758.

invenies. On ne trouve pas toujours *naufragium* : mais on trouve partout quelque orage. Ils sont icy moins noirs et plus rares qu'ailleurs. Je suis très-aise d'être dans un coin de terre, *dove non si vede mai la faccia della Maestà*, et où les souverains m'envoyent demander mon carosse pour venir manger mon rôti.

C'est pour augmenter mon bonheur, mon indépendance, que je vous ay proposé de me préférer à Chouet le fermier, fils du doge Chouet [1]. C'est pour n'être ny en France, ny à Genève. Car mon idée est de mourir parfaitement libre. Si j'achette à vie, il faudra payer les lods au seigneur suzerain; il faudra solliciter un secrétaire d'état et le Conseil pour obtenir que, moy catholique, je sois affranchi du dixième et de la capitation comme un huguenot. Mon grand plaisir serait de n'avoir affaire de ma vie ny à un seigneur Paramont, ny au Roy séant en son conseil, et de ne rien payer à personne. Voyez, Monsieur, si la tournure que j'ay prise vous convient; quittez un moment votre Saluste que pourtant je voudrais bien voir, et examinez mes propositions. Si elles sont acceptées, il m'en coûtera environ soixante mille livres, et vous jouirez peut-être dans deux ans, peut-être

[1] Chouet le père était syndic de Genève. (V. pag. 193.)

dans un an, de tout le fruit de mes peines. Je sçai que je m'impose un fardau onéreux. Mais un degré d'indépendance de plus, et surtout l'honneur de votre amitié seront l'intérest de mon argent.

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti ; si non, his utere mecum.

Si vous aprouvez mes idées, je mets les maçons en besogne, je trace un jardin, je plante des arbres à la réception de votre lettre, et j'attends de vous du plan de Bourgogne pour vous faire boire du vin du cru quand vous viendrez voir votre royaume de Tournay.

En cas que j'aye l'honneur de terminer avec vous, il me semble que le secret sur la nature de nos conventions est la chose la plus convenable. L'affaire des Russes n'est pas tirée au clair. Mais les apparences sont qu'ils ont perdu une très-grande bataille. Laissons les fous s'égorger, et vivons tranquilles. Le fatras de l'*Esprit* d'Helvétius ne méritait pas le bruit qu'il a fait. Si l'auteur devait se rétracter, c'était pour avoir fait un livre philosophique sans méthode, farci de contes bleus ! [1]

Ut ut est, conservez l'honneur de vos bonnes

[1] Voltaire écrivait en ce temps même à Helvétius :

Votre livre est dicté par la saine raison.

Le XIX[e] siècle s'en est tenu à l'autre jugement.

grâces au vieux suisse V. âgé de 64 ans et bientôt de 65.

Encor un mot. Si le problême que je propose à résoudre paraît trop compliqué, vous le simplifierez par l'équation qui vous paraîtra la plus convenable. Mais point de seigneur suzerain, point de lods et ventes, point de vingtièmes, point de capitation, point d'intendant, ny de subdélégué, *si fas est.*

Voyez, par exemple, Monsieur, si vous n'aimeriez pas mieux que je rendisse le châtau logeable plus tôt que d'y faire un pavillon qui rendrait ce chatau trop vilain. En ce cas, je vous donnerais une somme plus forte argent comptant. Vous auriez bien moins à rendre après ma mort, et votre terre serait toujours embellie et améliorée. Vous pouriez convenir de payer après ma mort la moitié des frais des réparations et embélissements nécessaires au châtau.

Voylà de quoy exercer à la fois votre esprit et votre équité. Il faudra qu'il y ait bien du malheur si nous ne nous arrangeons pas.

Je vous présente mon respect.

V.

N. B. Que votre terre est dans un état déplorable, et qu'on détruit votre forest.

IV.

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE.

Septembre 1758.

Tel que l'Ange de l'Apocalypse qui avoit un pied sur la terre et l'autre sur la mer, vous voulés donc, Monsieur, avoir un pied en république et l'autre en monarchie? Le système est excellent quand on a le bonheur d'être assez isolé pour le pouvoir suivre.

Le sage dit selon les gens[1] :
Vive le Roi! vive la Ligue!

Mais tout le monde n'a pas des ailes à montrer [2]. Et pour moy, je vous avoue qu'à l'exception de la Suisse (que je ne connois guères, mais dont je pense bien), je n'ay pas vu une république qui fut de mon goût. On y est désolé de piquures d'épingles; au lieu que chez nous on en est quitte pour un coup d'épée au travers du corps, et tout est dit. Le manteau

[1] Lafontaine, livre II, fable V.

[2] Allusion à la même fable :

Je suis oiseau, voyez mes ailes.

de la liberté sert à couvrir nombre de petites chaînes. *Ma, in tanto, non é cosi lungo che non si vedean per di sotto due palme di gambe di ladro.*

J'aime bien pis que les Rois : j'aime les Papes. J'ay vécu prèz d'un an à Rome; je n'ay pas trouvé de séjour plus doux, plus libre, de gouvernement plus modéré. C'est domage que les gens y soient bestes au milieu de tant de raisons d'avoir des connoissances et de l'esprit.

Cette préférence que je lui donne est pourtant subordonnée à celle que Tournay mérite (entre nous) sur tous les lieux de l'univers. Avés-vous vu par un jour transparent cette terrasse de la Choutagne, digne d'un kiosc impérial :

A seat where Gods might dwell
Or wander with delight?

Convenez que cela est impayable. Cependant vous me renvoyés notre projet de convention si travesti, si chargé de pretintailles qu'il ne m'est plus possible de le reconnoître. Si je m'en souviens bien, votre proposition étoit d'acheter cette terre à vie, avec faculté d'y faire en jardins et en bâtimens ce qu'il vous conviendroit d'y faire. Vous m'offriez vingt-cinq mille francs; je vous en demandois trente. Le nouveau projet de convention porte vingt mille livres dont je

rendray environ la moitié, et la moitié aussi des dépenses que vous y aurez faites, selon l'état qui en sera dressé. Depuis l'horloge d'Achaz [1] et le festin d'Atrée, on n'avoit pas tant rétrogradé. Je suis très-médiocre calculateur lorsque l'on me sort de la période julienne ; mais il ne faut pas être un Barême pour compter que vingt mille francs de capital, pour trois mille deux cents francs de rente, font deux mille deux cents francs, ou, si vous voulés, mille deux cents francs de perte en revenu annuel ; et que, puisque selon votre lettre vous comptez y mettre soixante mille francs, j'aurois au bout du temps dix mille francs à rendre de mon argent, pour avoir perdu deux mille deux cents francs de rente pendant dix ans. Ce fonds perdu est trop cher pour moi.

D'autre part, le marché ne vaudroit rien pour vous, qui ne devez songer qu'à jouir tout le plutôt et le plus promptement qu'il sera possible. *Benè vivere et laetari*, il n'y a que cela dans le monde. Tant de clauses que contient ce projet feroient naître dans l'exécution une pépinière de difficultés qui la retarderoient à tout moment, malgré la forte intention réciproque où nous sommes de n'en avoir jamais ensemble.

[1] Isaïe, xxxviii, 8.

Faisons notre marché tout le plus simple qu'il sera possible et sans queue.

Il n'y a pas à beaucoup prez autant d'argent à mettre icy que vous le croyés. Qui diantre vous est allé suggérer ce moulin de Dom Quichotte? C'est une fausse spéculation que vous auriés bien vite reconnue si vous aviés vu vous-même le ruisseau derrière la forest. A Dieu ne plaise qu'il y ait tous les ans autant d'eau dans ce torrent qu'il peut y en avoir eu cette année! Il n'y a la pluspart du temps qu'un filet. Un moulin coûteroit beaucoup à bâtir, à entretenir; il iroit rarement et ne rendroit guères. Il y en a jadis eu un en cet endroit, qu'on a été obligé d'abandonner par cette raison. Rayons donc cet article.

Pour le bâtiment, ce n'est pas un si grand *item*, en se contentant de l'accomoder, que d'en faire, non une belle maison, mais un logement commode et parfaitement situé. Il ne faut qu'abatre et mettre en cour toutes ces vieilleries indignes[1] qui sont tant sur le jardin qu'en

[1] Ces *vieilleries indignes* subsistent encore. Mais à peine trouve-t-on à Prégny, chef-lieu de la paroisse, des gens qui sachent indiquer le château de Tourney. C'est à Prégny qu'est la maison de campagne de M. de Sellon, connue de tous les voyageurs qui ont été à Genève.

face du portail; transporter l'entrée vis-à-vis du portail actuel; et, où il est, construire un logement sur le bel aspect en alignement de ce gros pavillon quarré, qui servira d'antichambre. Si nous finissons, je vous dirai mon plan en détail, qui prendra cent fois plus d'agrément en passant par votre esprit. Point de terme, si vous voulés; c'est une queue. Au hazard de la tontine. Qui gagnera, gagnera. Si je perds... Mais je ne perdray pas, car je gagnerai assez à mon gré en vous conservant. Si vous perdez, qu'est-ce que cela vous fera? Allons, allons, finissons, si le cœur vous en dit. Vous faites bien d'être *indépendant*, mais il ne faut pas être *trembleur*. Si vous sçaviez le dessous des cartes! si je vous disois le secret de l'Église! Avec un homme tel que vous, je ne veux rien avoir de caché. Aprenez que l'Ange de la fatalité, conduisant Zadig par le monde, mit dans ce vieux château un talisman qui fait qu'on n'y meurt point. Mon vieux oncle éternel (devant Dieu soit son ame avec celle de feu M. le comte de Gabalis! ce que j'en dis ne vient pas de mauvais cœur, mais il ne m'aimoit guères et je le lui rendois bien); or donc cet oncle infini y a vécu quatre-vingt-onze ans, et son père, mon bizayeul, quatre-vingt; sans parler du grand-père de ce dernier, qui y a vécu quatre-vingt-

sept ans. Ce n'est pas là une chronologie de Newton[1]. Il faut que je sois fol de me défaire d'un lieu qui donne une immortalité bien plus réelle que ne fait l'Académie.

Encore voulés-vous les choses avec des franchises immodérées. Parce que je vous ai laissé entrevoir une lueur de non-dixième, vous ne voulés n'y d'intendant, ni de subdélégué, ni de Roy en son conseil. Peste ! il ne faut que vous montrer le passage : *quà data porta, ruunt.*

Cela est délicieux, en vérité, croyés-vous que, si j'avois un secret pour me délivrer de ces beaux messieurs-là, je n'eusse pas commencé par en faire usage pour moi-même ? Cependant je puis vous en ajuster une bonne partie selon vos désirs, en prenant les mesures mentionnées au mémoire cy-aprèz. Je ne me fais pas garant de votre capitation. Si elle venoit à se payer par valeur de la teste, vous en payeriés la moitié du royaume.

Eh bien ! voilà votre diable d'homme[2] de retour à Dresde, avec sa troupe maudite. Quel Juif errant ! et quel domage que tant d'activité et de talents ne soient employés que pour le mal-

[1] Allusion à la *Défense de la Chronologie contre le système de M. Newton*, écrit posthume de Fréret, publié en cette même année, 1758.

[2] Le Roi de Prusse.

heur de l'humanité ! Avec tout cela, s'il se réjouit beaucoup, je n'entends rien en plaisirs ; mais aussi je ne suis que Parménion. L'exécution est plus glorieuse que le projet n'étoit bon. Encore finira-t-il, quel que soit le dénoûment, par avoir une santé et des esclaves ruinés. Cependant rien de fait en Saxe cette année, à moins que les Suédois qui s'avancent en Brandebourg, ne soient ceux du grand Gustave. Point de paix prochaine, et toujours continuité de flagellation pour nous autres pauvres hères, qui vrais pantins de ces terribles Briochés[1],

Ducimur ut nervis alienis mobile lignum.

Chaque chose se compense. En payant les folies d'autrui, nous achetons le droit de niaiser le jour et de dormir la nuit. Nous laissons couler le torrent, avec le mérite suranné d'être un peu plus honnestes gens.

Avec beaucoup d'esprit, de nerf et d'audace, c'est une étrange *cipollata* [2] que ce livre de notre Helvétius. Je crois quelquefois rencontrer

[1] « Brioché, fameux joueur de marionnettes, logé proche des Comédiens. » *Note de* Boileau *sur les derniers vers de son épître à Racine :*

Mais pour un tas grossier de frivoles esprits, ...
Que, non loin de la place où Brioché préside, ...
Il s'en aille admirer le savoir de Pradon.

[2] *Cipollata*, traduction italienne du mot *macédoine*.

Montagne ou Montesquieu; puis il se trouve subitement que je n'ai lu que l'apologie pour Hérodote. Comment peut-on se permettre un tel style bigarré? S'il manque de méthode, ce n'est pas faute de s'être donné de la peine pour en avoir et pour en montrer. Mais aprèz avoir fait un plan tel quel, il a voulu y jetter toutes sortes de choses anomales, et se servir des faits les plus bizarres et les plus suspects pour en tirer des conclusions générales. Convenés pourtant que ce qu'il y a de plus singulier dans son livre, c'est le privilège du Roy. A bon compte, je suis bien aise que celui-cy ait passé. Bien d'autres, qui n'ont pas la teste si grosse, passeront aprèz lui. Je ne suis plus en peine de certain traité sur l'ancienneté du culte des dieux Fétiches en Orient[1]...

J'attends votre réponse, si le mémoire cy-joint vous agrée. Sinon, voulez-vous acheter ma terre purement et simplement? Je la ferai grande ou petite comme vous le voudrez, soit en joignant divers biens assez considérables que j'ay aux environs, soit en les laissant isolés. C'est une pièce à tiroir. Nous obtiendrons bien de l'abbé de Bernis la continuation du privilège. Il est votre confrère en Apollon. Quoi qu'il ar-

[1] Le Traité *du Culte des dieux fétiches* (par M. de Brosses), publié à Genève, sans nom d'auteur, en 1760.

rive de tout ceci, ce que je désire le plus est que le libre Suisse V. veuille bien me conserver autant de bienveillance qu'a pour lui d'estime et d'admiration le despotisé

B.

M. de Fautrière, retiré à Genève, me fait proposer un échange contre sa terre plus voisine des miennes de Bresse. Mais je n'ai pas une fort grande envie d'avoir affaire à luy.

V.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices 21 octobre *.

Eh bien! Monsieur, vous donnerez donc la préférence à M. de Fautrière, *quid tùm si fuscus Amintas?* Si je n'ay pas Tournay, je serai au moins votre voisin; car il faut bien que je vous sois quelque chose. Mais si vous concluez avec M. de Fautrière, je ne vous serai plus rien. Vous ne viendrez plus dans votre grand bailliage de Gex : vous ne me montrerez point votre Saluste. Je seray privé du bonheur de vous entendre. Ce sera donc M. de Fau-

* 1758.

trière qui sera mon voisin. Je suis bien trompé, ou il possède moins bien que vous ses auteurs latins, italiens et anglais; et, quelque mérite qu'il puisse avoir, je vous jure que vous serez très-regretté. Je persiste toujours dans le dessein d'avoir des possessions en France, en Suisse, à Genève et même en Savoye. On dit, je ne sçais où, qu'on ne peut servir deux maîtres; j'en veux avoir quatre pour n'en avoir point du tout et pour jouir pleinement du plus bel appanage de la nature humaine qu'on nomme liberté. J'ay toujours un très-grand regret à Tournai. Tout ce que je désire, si vous ne me le donnez pas, c'est que vous l'aimiez et que vous ne le donniez point à d'autres.

Je voudrais que vous pussiez vous plaire à l'embellir, que vous y bâtissiez, que vous y vinssiez tous les ans : mais vous n'en ferez rien. Nous avons icy le président de Ruffee [1], et madame sa femme. Nous avons un jeune M. de Bussi [2] qui vient de nous donner une comé-

[1] M. Richard de Ruffey, Président à la Chambre des Comptes de Dijon, un des membres les plus actifs de l'ancienne Académie.

[2] Probablement M. Dagoneau de Bussy, dont l'hôtel à Dijon, rue Chabot-Charny, était situé sur l'emplacement qu'avait occupé autrefois un hospice appartenant au prieuré d'Époisses, fondé en 1185 par le duc Hugues III. (*Voy.* COURTÉPÉE, II, 148.)

die de sa façon sur notre téâtre, auprès de Genève. Vous voyez que nous devons nos plaisirs aux Dijonois. C'est d'ailleurs une belle révolution dans les mœurs que des comédies, des danses et de la musique, et surtout de la philosophie dans le pays où ce brigand de Calvin fit brûler ce fou de Servet au sujet de l'*omousios* [1].

Revenons à Tournai; si vous ne vous accommodez pas avec M. de Fautrière, ne m'oubliez pas entièrement. Comptez toujours sur la très-respectueuse estime du libre suisse V.

VI.

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE.

1758.

Il n'y a, dit-on, Monsieur, mal que bien n'en vienne, et parfois un plus grand bien. Je ne serai pas votre vendeur, mais je resterai votre voisin, ce qui vaut encore mieux pour moy. Je vis bien par votre seconde lettre que c'étoit,

[1] *Omousios*, en français *consubstantiel*, est le terme sacramentel que le grand concile de Nicée opposa aux équivoques de l'hérésie arienne, qui niait la divinité de J.-C.

ainsy que vous me le disiez, une fantaisie passagère que vous aviez prise pour ce lieu, et dont on vous avoit bientôt dégoûté. Pour moy, vous me trouverez probablement toujours planté là comme un piquet, toutes et quantes fois que vous voudrez goûter du denier dix (c'est la taxe apostolique des fonds perdus) et avoir une certaine quantité de bois de construction dont nous conviendrions selon le devis. Le pays m'a toujours charmé, et depuis qu'il a acquis de nouveaux agrémens par votre présence, je suis moins disposé que jamais à renoncer à l'incolat, malgré la proposition d'échange que M. de Fautrière m'a fait faire par un procureur qu'il a icy, pour certaines affaires qui ne lui ont pas extrêmement bien tourné. Je ne le connois point du tout; mais ce que j'en entends dire ne me donne qu'un goût médiocre pour traiter avec luy : il est vrai qu'il y a de méchantes langues dans le monde. Bref, j'attends le détail de ce

Servet soutint la même erreur et en punition fut brûlé vif à Genève. Calvin avait commencé par dénoncer son ennemi au cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, puis au magistrat français sous la juridiction duquel vivait Servet. Celui-ci se sauva. Mais s'étant refugié à Genève, il y fut découvert par suite des avis de Calvin, arrêté sur sa demande et condamné à sa poursuite. (Biogr. Univ. XLII, 118 et seq., art. *Servet.*)

qu'il me propose, et ne puis en aucun cas m'imaginer rien d'assez séduisant pour m'éloigner de votre voisinage.

Si Mme de Brosses n'eût été en couche, je me serois mis de la caravane pour vous aller voir avec M. et Mme de Ruffey. C'est un fort galant homme qui a bien des connoissances, et qui aime les vers avec passion, même ceux qu'il fait. Sa femme a beaucoup d'esprit et de gayeté, et une gentillesse inépuisable dans la conversation [1]. Mais, comme elle est tout à fait timide avec les personnes qu'elle ne connoît pas, il ne seroit pas étonnant qu'elle n'eût rien montré de ceci, et que son génie eût tremblé devant le vôtre.

Vraiment l'Hélicon de Carrouge nous a fait voir une ode de M. de Bussy du dernier pindarique, *Vitreo daturus nomina ponto*. Pour la comédie qu'il a donnée sur votre théâtre, je ne la connois pas. Je soupçonne seulement que sa pièce manque de conduite [2]. Vous voyez que nous faisons nos efforts pour soutenir la réputation que vous avez bien voulu donner à notre ville d'être en possession de produire des gens

[1] Anne-Claude de la Forêt de Montfort, épouse de M. le Président Richard de Ruffey.

[2] M. de Bussy-Dagonneau est mort ruiné.

célèbres[1]. Mais, après tout, nous ne pouvons pas toujours vous offrir des Bossuets, des Saumaises, des Rameaux, des Crébillons et des Buffons.

Voulez-vous donc toujours garder nos comédiens et ne pas nous les renvoyer cet hiver? Un théâtre est en effet bien comique sur la place où fut brûlé Servet. J'ai dans mon vieux château un vieux fauteuil dans lequel Calvin, qui avoit là sa petite maison de campagne, avoit coutume de faire publiquement le prêche. J'en veux faire un *regalo* aux comédiens pour qu'il leur serve à dire : *Prends un siège, Cinna.* Sçavez-vous que l'observation plaisante que vous faisiez là-dessus m'a trouvé au beau milieu du livre et de l'enthousiasme de Jean-Jacques[2], qui se tue à faire le plus grand abus possible de l'esprit, et à s'époulmoner en paradoxes. Par bonheur que ce n'est pas de bonne foi :

Nihiloplus agit
Quam si det operam, ut cum ratione insaniat.

Mais voici bien d'autres tragédies. Que dites-

[1] « Dijon qui a produit tant d'hommes de lettres, « et où le mérite de l'esprit semble être un des carac- « tères des citoyens. » VOLTAIRE, *Disc. de récept. à l'Acad. franç.*, en remplacement du Président Bouhier.

[2] La *Lettre sur les spectacles* publiée en octobre 1758.

vous, Monsieur, de la manière légère dont on se met à manier les souverains de l'Europe? Ce sont ces frippons de jansénistes qui auront fait le coup de Lisbonne[1] pour en jetter le chat aux jambes aux jésuites du Paraguay. J'aimerois mieux que ce fût l'affaire d'Oporto. Cela feroit exemple. Et le roy de Suède[2], est-il bien vrai que le sénat l'ait déposé? Et le roy d'Espagne[3], a-t-il tout de bon perdu la raison? Ma foy le métier ne vaut plus rien. J'y renonce pour ma part, et vous prie de ne plus dire : *Le royaume de Tournay*. Parlons-en pourtant toujours autant qu'il vous plaira; nous ne conclurons rien, n'importe, cela me servira de texte pour entretenir la conversation avec vous. Rien ne peut m'être plus agréable que ce commerce, à vos momens perdus; et rien n'égale les sentimens que je vous ai voués. Ils sont tels que vous les méritez. Toute autre expression ne les rendroit que foiblement.

[1] L'assassinat du roi Joseph-Emanuel, le 3 sept. 1758, crime exploité par le premier ministre Pombal contre les Jésuites.

[2] Adolphe-Frédéric, père de Gustave III. La nouvelle était fausse.

[3] Ferdinand VI, mort fou en 1759.

VII [1].

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE.

A Montfalcon, par Mâcon, le 12 novembre*.

Votre dernière lettre, Monsieur, vient de m'être renvoyée dans ma terre de Bresse où je suis venu seul passer une quinzaine de jours pour régler quelques affaires. Je vois que vous voulés me faire plus riche d'un capital de dix mille écus, à moins que je ne le mange, comme cela arrivera infailliblement. Allons, il m'en va coûter mille sept cents francs de rente que je sacrifie pour procurer à ma vieille terre la gloire de posséder un homme illustre qui l'immortalisera par quelque poëme *aere perennius*.

[1] Ceci est une réponse à une lettre de Voltaire qui s'est perdue. Voici comment. Après le décès du Président de Brosses et durant l'émigration de ses enfans, M. de Tournay, son frère, resta dépositaire de ses papiers. Ce dernier étant mort le 21 janvier 1793, sa veuve se remaria. Des personnes que j'ai lieu de croire bien informées assurent que le second mari de cette dame avait gaspillé, au profit de quelques curieux, la correspondance de Voltaire avec le Président.

* 1758.

De grâce faites-luy cet honneur de la chanter à côté du lac, cela ne vous coûte guères. Je vous livreray donc l'usufruit viager de la seigneurie, du château, et du domaine du château, tel et ainsi qu'en jouit le sieur Chouet par son bail actuel. Je n'entre pas dans le détail des autres articles portés par votre dernier mémoire responsif, parce qu'il se réfère assez au mien, et qu'il me semble que nous sommes à peu prez d'accord là-dessus. Reste cette chaîne ou pot de vin, pour laquelle vous offrés à Mme de Br. une belle charue à semoir. Mais, outre que j'en ai une ici, je doute qu'elle prenne cela pour un meuble de toilette. Je ne me mesle pas des affaires des femmes. Voyez si vous voulés démesler cette fusée avec elle. Vous estes galant, vous ferés bien les choses. Et n'allez pas dire : « Je ne suis point galant; ce sont « mes ennemis qui font courir ce bruit-« là; » car elle n'en voudra pas croire un mot. Si vous avés quelque proposition honneste à faire pour elle, je m'en chargerai volontiers et je tâcherai de vous en tirer à meilleur compte. Que si elle est une fois à vos trousses, il faudra les Pères de la Mercy pour vous racheter. Encore elle s'en va à Paris cet hiver, où elle compte manger beaucoup d'argent. Ceci la va rendre

âpre comme tous les diables; ma foi je vous plains.

Dites-moy quand et comment vous voulés que nous fassions les actes; en quel temps à peu prez vous voudriez entrer en jouissance; si vous comptés laisser le fermier actuel dans le bail, ou si vous entendez qu'il sera résilié. En ce dernier cas, ceci demande des précautions, et des arrangemens à prendre de ma part avec le sieur Chouet. Vous sentez assés que cela ne se peut pas faire dans la première minute; mais cela n'empêcheroit pas que vous ne puissiés prendre vos mesures d'avance sur ce que vous pouvés avoir dessein de faire.

Il y a un article qui me peine, quoique ce ne soit pas grand-chose; c'est celui des meubles. Quand on rentrera-là un jour à venir, il n'y aura que les quatre murailles, et on y sera comme le Fils de l'homme qui n'a pas où reposer sa teste. Convenons qu'ils vous resteront pour l'usage tels qu'ils y sont, et qu'ils y seront laissés après vous tels qu'ils seront [1].

Je vous demande en grâce de garder le plus grand secret sur notre traité, non-seulement à cause des arrangemens qu'il me faudra faire

[1] Voltaire s'est fort récrié depuis contre cette clause. C'était un de ses griefs contre M. de Brosses. Il l'avait pourtant consentie sans surprise aucune. (Voy. ci-après, p. 37.)

peut-être avec M. Chouet, mais encore plus à cause des précautions à prendre pour notre utilité réciproque, tant sur l'article des franchises que sur les demandes que l'on pourroit vous faire sur le pied d'une aliénation : si bien qu'il faut que ceci n'ait que l'air extérieur d'un bail à vie. Faites-moy le plaisir de me faire là-dessus la plus prompte réponse qu'il vous sera possible, afin que je puisse prendre sans tarder les mesures nécessaires.

Indépendamment de notre affaire, c'est toujours un moment bien agréable pour moy que celuy où j'ay l'avantage de recevoir de vos lettres. Je désire avec empressement de vous des sentimens d'amitié; et je puis dire que je les mérite par ceux de la plus grande estime et du plus parfait dévouement que j'ay l'honneur de vous porter.

BROSSES.

VIII.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

A Fernex, 18 novembre *.

Vous, Monsieur, qui êtes maître en Israël, ayez la bonté d'abord de m'instruire si on doit l'impost got et vandale des lods et ventes, quand on achète pour le temps de sa courte vie. Alors je pourrais avoir l'honneur de transiger avec vous la tête levée quoyque chenüe, et Mme de Brosses aurait un cent d'épingles. Ce parti serait bien préférable à celuy d'un prétendu bail qui m'exposerait à de grands embarras. Nous n'avons pas de grands génies à Gex. Mais les bœufs sont des aigles quand il s'agit d'intérest; et un commis, un procureur, etc., attraperait Homère et Platon.

Après ce préambule, je dois vous dire que je n'entendrais point du tout garder noble Chouet, fils de noble Chouet, sindic. Je respecte fort les Genêvois et les ivrognes : il est l'un et l'autre; mais je ne veux point de luy. Il ne demande

* 1758.

d'ailleurs qu'à sortir de la terre ; il a fait afficher dans la ville de Jean Chauvin [1] qu'il cherchait un sous-fermier et n'en a point trouvé. Il laisse votre terre dans un état déplorable. Je luy avais acheté du bled pour avoir le plaisir de faire dans mon hermitage des Délices les premières semailles que j'aye faites de ma vie. On n'a pu employer son froment : il était plein d'ivraie (ce qui est maudit dans l'Évangile), tandis que dans ma terre de Fernex, j'ay le plus beau froment du monde à deux pas de chez vous. On m'a fait espérer un gros Suisse qui ne boit point, qui entend l'économie d'une terre, et qui la dirigera sous mes yeux.

Je veux bien consentir à vous laisser mes meubles quand je n'aurai plus pour tout meuble que trois ais de mauvais sapin [2].

Tout ce qui sera sur la terre et dans la terre vous appartiendra ; mais je veux la forest, qu'on dégrade et dont j'aurai soin [3]. Je demande les

[1] Ou plutôt Cauvin, en latin *Calvinus*, d'où le nom de Calvin, qui a prévalu.

[2] *Mes meubles*, voilà qui est formel. M. de Brosses voulut bien se départir plus tard de cette clause, bien qu'insérée dans l'acte du 11 décembre 1758.

[3] C'est la seconde fois que Voltaire insiste sur ce point. (V. ci-dessus p. 16.) Dans la suite il se plaignit d'avoir acheté cette forêt sans la connaître.

cens, tous les droits seigneuriaux, tout *ad vitam brevem*.

Mais ces lods et ventes, comment s'en débarrasser? Voilà le grand point! Je n'en dois déjà que trop pour la terre de Fernex : le droit goth m'épuise et je ne suis plus en état de payer des princes. Pourvu que je sois loin d'eux, je suis content. Heureux, Monsieur, si je peux avoir l'honneur de traitter avec vous et de recevoir vos ordres! Vous ne doutez pas des sentimens de votre très-humble et obéissant serviteur,

V., *G. ord. du R.*
(Gentilhomme ordinaire du Roi.)

IX.

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE.

A Montfalcon, le 27 novembre.*

Comme notre droit féodal, Monsieur, est tant soit peu barbaresque, il ne se déduit pas si bien que la jurisprudence papinienne des principes de la droite raison éternelle et universelle, surtout dans les points où les premières pierres,

* 1758.

n'étant pas posées bien droit, les conséquences gauchissent de plus en plus quand le cas devient anomal et singulier comme celui-cy.

Il n'y a rien de prévu par la loy pour les ventes à vie, chose très-inconnue autrefois et dont l'usage ne s'est introduit que depuis fort peu de temps. La règle générale de notre pays savoyard est que les lods sont dûs *ex translatione dominii per emptionem*. L'usage pour les ventes à réachat, auxquelles les ventes à vie pouroient s'équiparer, est que le lod est dû de la première vente, et non du retrait, parce que, disent les docteurs, *est resolutio et distractus, potius quàm contractus*. Conclués de là que les princes, à qui vous êtes las de faire des libéralités, ne manqueront pas de prétexte pour vous demander; et que vous aurés à leur répondre que vous n'avés rien à leur offrir, puisque ce n'est qu'une vente d'usufruit, où il manque *translatio dominii et proprietatis :* que, dans le réachat ordinaire, l'aliénation est certaine et le retour incertain; car il n'est que faculté et peut n'avoir jamais lieu : au lieu qu'il est certain et de nécessité dans la vente viagère. Mais à quoy bon laisser matière à contestation ? Il ne faut jamais avoir d'affaire où l'on soit défendeur, c'est le mauvais rolle. Pourquoy ne vous en pas tenir au plan projetté d'un bail apparent suivi d'une

vente réelle ? Ne serés-vous pas parfaitement le maître chez vous et sans embaras, quand, deux jours après le bail à ferme, nous passerons un acte de vente où il sera rescindé du consentement de toutes les parties et converti en vente viagère ? N'ayez pas peur pour votre acquisition. Je vous puis assurer que vous ne risqués rien. D'ailleurs il ne me seroit pas possible d'adopter aucune formule publique qui pût mettre en risque les franchises de ma terre, qui se perdroient par aliénation à un François; et vous avez à ceci le même intérêt que moy.

Or sus, tant sur cet article-cy que sur beaucoup d'autres, on s'égosille à parler de loin, et l'on ne termine rien. Il faut faire en sorte de nous voir. Nous en dirons plus en une demie heure qu'en cent pages. J'attends icy, sur la fin de la semaine, un eclésiastique de mes amis, fort honnête évêque. Voulés-vous que j'aille avec luy jusqu'à Belley ? Voulés-vous avoir la bonté d'y venir passer 24 heures ? Nous en ferons l'isle de la conférence ; et je m'assure qu'en un moment nous aurons tout réglé et terminé de fort bonne grâce; beaucoup mieux probablement que nous ne ferions sur la place même, dans un pays, soit dit entre nous, de grand bavardage. Je seray à Belley au milieu de la semaine prochaine, vers le mardy. Faites-moy l'honneur de m'y écrire sans aucun retard un

petit mot à l'évêché pour m'apprendre votre résolution. Vous ne doutés pas de l'empressement extrême que j'aurois de vous voir, de vous embrasser, de finir avec vous une affaire qui nous mettroit encore plus en liaison. De votre côté, vous ne serés pas fâché de faire connoissance avec un voisin homme d'esprit et de beaucoup de mérite[1]. A demain donc les affaires, disoit le roy Antigone. Mais, tous les jours de ma vie, elle vous est entièrement dévouée par tous les sentimens imaginables d'estime et d'attachement.

Vous me mettés en colère contre l'*ennemi* qui a suscité ce maudit Chouet pour semer de l'ivraye dans mon champ admirable, où il n'a jamais cru du bled que pour les élus. L'ivrogne qu'il est n'a donc pas assés de s'enivrer de mon vin, il veut encore s'enivrer de mon bled.

X.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices, 10 décembre 1758.

J'aurai l'honneur, Monsieur, d'être à vos

[1] M. Cortois de Quincey, évêque de Belley.

ordres demain matin à Tournay[1]; je vous offrirai des œufs et du fromage à Fernay; j'espère que nous reviendrons coucher à l'hermitage des Délices.

Ne soyez en peine ny de votre châtau ny de votre forest; j'édifie plus que je ne détruis (je parle d'édifice et non d'édification), et je plante plus que je n'arrache. Mais vous savez qu'un Suisse ne peut être gêné. M. Tronchin s'est bien trouvé de m'avoir laissé la bride sur le cou. Il y a un article qu'il faudra expliquer, c'est celuy des troupeaux qui vous resteront à ma mort. Vaches et moutons avec le chien, oui; mais beufs et chevaux, non. La raison est que j'aurai probablement un haras à Tourney, et que les beufs qui exploiteront la terre seront ceux de Fernay, qui sont au nombre de seize. Je deviens patriarche. Si vous vous fiez à moi, vous y gagnerez; si vous vous défiez, vous y perdrez. Mais vous ne perdrez jamais les sentimens qui m'attachent à vous. V.

[1] Voltaire écrivait ordinairement Tourney. Ses secrétaires écrivaient tantôt ainsi, et tantôt Tournay. M. de Brosses avait adopté cette dernière orthographe. L'imprimeur a cru devoir suivre ces variations, bien que le véritable nom soit Tourney (anciennement Tornex).

BAIL A VIE DE LA TERRE DE TOURNEY.[1]

L'an mil sept cent cinquante-huit, et le onze décembre après midi, pardevant le notaire royal au baillage de Gex, soussigné; et en présence des témoins ci-après nommés, fut présent haut et puissant seigneur messire Charles de Brosses, baron de Montfalcon, président à mortier au parlement de Bourgogne, demeurant à Dijon, lequel a par ces présentes remis à titre de bail à vie, avec promesses de faire jouir, à commencer le vingt-deuxième février prochain, à messire François-Marie Arouet de Voltaire, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, demeurant aux Délices-sur-Saint-Jean, icy présent et acceptant; assavoir le château, terre et seigneurie de Tournai, granges, écuiries, prés, terres, vignes hautes et basses, bois, la forest, droits seigneuriaux honorifiques, la dixme en dépendante, les censives et droits seigneuriaux dûs et relevans du château de Tournai, auquel effet le terrier dudit Tournai lui

[1] On a cru devoir conserver dans le corps de l'acte l'orthographe du notaire Girod.

sera remis ledit jour pour les exiger; pour être par lui rendu à l'expiration de sa *jouissance*, le troupeau de vaches tel qu'il a été remis au fermier actüel, pour en rendre pareil nombre et valleur suivant l'estimation qui en sera faitte par expers; tous les meubles et effets d'agriculture et futailles; comm'encore tous les meubles meublans qui sont dans le château; toutes lesquelles choses seront remises ledit jour vingt-deux février prochain audit sieur preneur, qui s'en chargera sur un état et inventaire à double, dans lequel sera spécifiée la quantité de foin et de paille qui se trouveront dans les granges, et aussi la quantité de terres ensemencées, pour être rendu par ledit sieur preneur à la fin de sa *jouissance* au même état, auquel tems *tous les meubles et effets qui se trouveront dans lesdits bâtimens sans exception* appartiendront audit seigneur de Brosses en propriété.

M. de Voltaire aura la faculté de faire dans les bâtimens et fonds les changemens qui lui conviendront, au moïen de quoi il restera chargé de toutes réparations, tant dans lesdits bâtimens que dans les fonds, *et de rendre le tout en bon état*. M. de Voltaire aura la pleine *jouissance* de la forest de Tournai, et des bois qui SONT SUR PIÉ *et non vendus*, de laquelle il usera en bon père de famille sans la détruire;

c'est-à-dire en y laissant par chaque pose, l'une portant l'autre, soixante arbres de ceux qui sont sur pié, et elle sera mise en deffense pour croître en taillis.

Ce bail fait moïennant la somme de trente-cinq mille livres, qui ont étés paiés présentement par ledit sieur preneur, en lettres de change sur Lion, paiables la moitié en païement des Saints, et l'autre moitié en païement des Rois, dont ledit seigneur de Brosses tient quitte ledit sieur preneur.

Et en outre M. de Voltaire promet et s'oblige de faire dans lesdits bâtimens, granges, fossés, jardins, écuiries, en constructions, grosses réparations et améliorations de toute espèce, avenues, chemins, haies autres que celles d'entretien ordinaire, pendant le cours de sa jouissance, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, jusques à concurrence de la somme de douze mille livres, comme faisant laditte somme partie du prix du présent bail, suivant la reconnaissance et estimation par expers, relativement aux livres de dépense dudit sieur preneur, et ledit employ des douze mille livres ne sera point exigible, si ledit sieur preneur venait à décéder dans les trois premières années, et sans répétition néanmoins de ce qui se trouvera fait.

Ledit seigneur de Brosses s'engage à ne faire

couper aucun arbre dans laditte forest, *à la réserve de huit chênes vendus à un tonelier de Genève*, qui sont encore sur pié, et ce à compter de ce jour.

Le revenu annüel de laditte terre aïant été estimé être de la somme de trois mille cinq cent livres. Tout ce que dessus ainsi convenu entre lesdittes parties, qui ont promis l'exécuter respectivement, à peine de tous dépens, domages et intérès, obligation de biens. Fait, lu et prononcé au château de Fernex, en présence de Bernard et Jaque Brillon frères, laboureurs demeurant audit Fernex, témoins qui ont signé avec les parties, et moi dit notaire. Signé sur la minutte, BROSSES, DE VOLTAIRE, Jaque Brillon, Bernard Brillon, et Girod, notaire. Contrôlé à Gex, le quinzième décembre 1758. Reçu quatre-vingt-six livres huit sols. Signé Rods. Par expédition audit seigneur de Brosses,

GIROD.

Marc Duval, conseiller du Roy, lieutenant général au bailliage de Gex, certifions que M. Girod, qui a reçu, expédié et signé l'acte cy-devant, est notaire roïal en ce bailliage, et que foy doit y être ajoutée en jugement et dehors. En témoin, nous avons donné les présentes sous le sceau de ce bailliage, de nous signées à Gex, en notre hôtel, ce six juin mille sept cent soixante-dix-huit. DUVAL.

XI.

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE.

Tournay, ce 17 décembre 1758.

Vous pouvés compter, Monsieur, sur toutes les facilités de ma part, et sur ma parole d'honneur, que je vous procurerai à Dijon tous les secours dont vous pourés avoir besoin pour que vous ne soyés jamais troublé dans la possession libre et franche de tous droits de la seigneurie de Tournay et dépendances. Vous savés que, par votre contrat, tous les droits seigneuriaux sans exception vous appartiennent; ainsi, quand vous prendrés le titre de seigneur de Tournay, dans les occasions qui vous paroîtront convenables à vos intérêts, je vous promets que je le trouverai fort bon, et que ni moy ni personne de ma famille ne vous fera de difficulté. A l'égard aussi de votre promesse de mettre douze mille livres à l'amélioration, embélissements de cette terre, avenües, routes dans la forest, plants d'arbre, jardins, comblement de fossés, porte cochère, cour, appartements, démolition

de tout le devant du château, du côté du jardin grilles en bois ou en fer, vous êtes le maître absolu généralement de tout; et je passerai sans difficulté en compte les marchés que vous ferés, les descentes sur les lieux, vérifications d'architectes et d'experts en toutes sortes d'ouvrages, arpentage, devis et généralement tout ce qui vous en coûtera pour l'amélioration du terrain, embélissements, réparations, constructions, soit par rapport aux granges, maisons, bergeries, remises, écuries, fossés, et pour le château sans aucune exception. C'est de quoi vous pouvés être sûr, aussi bien que de trois à quatre mille ceps de vigne de Bourgogne, que vous voulés bien planter, et que je vous enverrai le plutôt possible, ce qui sera dans le compte des douze mille livres stipulées. BROSSES.

Tout ce qui est cy dessus est conforme à ce que nous avons dit ensemble en traitant. Je vous prie seulement d'avoir égard par rapport aux devis et aux avenües, d'avoir la bonté et l'attention de faire comme vous feriés pour vous-même en bon père de famille, et de ne me pas constituer en frais de superfluités; au reste, je vous connois trop pour ne pas sçavoir que vous en userés toujours en galant homme, comme vous avés coutume de faire en toutes occasions.

XII.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Effugit, evasit, erupit dans le temps qu'on le cherchait partout pour souper, pour luy faire hommage lige, et que toutte la famille des Délices voulait demander ses ordres. Mais, Monsieur, je ne vous en tiens pas quitte, et je prétends bien que vous aurez la bonté de venir voir le nouvel appartement que je vais faire à Tournay, dès qu'il ne gèlera plus.

Eh bien! deffendez-vous au sage
De travailler pour le bonheur d'autrui?
Cela même est un bien que je goûte aujourd'hui.

A propos de bonheur, Monsieur, vous avez entendu dire quelque chose du bonheur éternel que le curé de Moin[1] veut procurer à cinq familles de Fernex qui sont seules restées dans ce malheureux village, ayant droit de communes. Il veut les envoyer vite au ciel en les faisant mourir de faim. Ce scélérat, reconu pour

[1] Moens, paroisse voisine de Ferney. Il est plus d'une fois question de ce curé dans la *Correspondance générale* de Voltaire; il se nommoit Ancian.

le plus exécrable chicaneur de la province, alla solliciter trois procez à Dijon, et il a fait payer tous les frais de son séjour aux pauvres de Fernex, qui labouraient leur petit champ tandis qu'il poursuivait contre eux un procez dont ils n'étaient pas instruits. Le fonds de la vexation est une dixme de novailles dont les pauvres de Fernex, nommez *pauvres*, et pauvres d'effet, sont en possession depuis plus d'un siècle à titre de charité et de dédommagement. M. de Montréal, aussi processif que ce détestable curé, avait donné un procureur nommé Genot à ces *pauvres*, et avait avancé cinquante écus qu'il a repris. Le Genot, en digne procureur, a succé ce qui restait de sang à ces pauvres, à ces imbécilles. Le fonds est trente livres de rente, la forme est le diable, et mes pauvres en sont pour quinze cent livres de frais. La commune n'a pour tout bien qu'un petit pré submergé et quelques enfans que le curé de Moin poura faire rôtir s'il veut, pour luy et pour Paquette sa servante. Pourait-on, Monsieur, présenter requête à la chambre des enquêtes qui les a condamnéz, pour avoir un délay d'une année? Vos belles chiennes de loix françoises ou françaises, ou gombettes ou romaines, permettent-elles que des gens écorchez demandent un répit pendant lequel la peau leur reviendra pour la

porter en offrande à M. le curé? Ayez compassion des malheureux : vous n'êtes pas prêtre. Voyez au nom de l'humanité ce qu'on peut faire pour les idiots de Fernex. Instruisez-moi, je vous en conjure.

Quoy ! M. Lebeau [1] m'envoye du plant de Bourgogne, et vous ne m'en envoyez pas! et vous n'avez pas soin de votre vigne! Allons donc, Monsieur, quatre mille petits ceps pour l'amour de Dieu! Je fais déjà travailler à vos hutins. Quelle pitié! Dans quel état noble ivrogne Chouet a mis votre terre! Que vous êtes heureux d'avoir fini avec luy! Venez, venez dans un an, vous trouverez les choses bien changées.

J'ay fait mon entrée comme Sancho-Pança dans son île. Il ne me manquait que son ventre. Votre curé m'a harangué. Chouet m'a donné un repas splendide dans le goût de ceux d'Horace et de Boilau, fait par le traitteur des Patis ou Paquis[2]. Les sujets ont efrayé mes chevaux avec de la mousqueterie et des grenades; les filles m'ont apporté des oranges

[1] Antoine-Jean-Gabriel Lebault (non Lebeau), une des meilleures têtes du parlement, et propriétaire du climat de Corton, l'un des premiers crus de la Bourgogne.

[2] Hameau voisin de Tourney.

dans des corbeilles garnies de rubans. Le roy de Prusse me mande que je suis plus heureux que luy; il a raison, si vous me conservez vos bontez, et si je ne suis jamais inquiété dans mon ancien dénombrement. Je vous présente mon respect.

Madame, je vous demande pardon de ne vous avoir présenté qu'un demi-cent d'épingles; mais vous êtes la fille de mon intime amy, M. de Crèvecœur[1]. Je n'ay plus le sou; et vous pardonnerez la liberté grande. V.

Le propre jour de Noel. Cela fait souvenir des Noels Bourguignons.

XIII.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

29 décembre.

Pardon des importunitez, Monsieur; vous en aurez bien d'autres. Il ne s'agit icy ny de vignes ny de prêtres : il est question de notre chemin de Genève jusqu'à Prégni.

L'illustre et sérénissime république n'est point en état de faire cette dépense. Tous nos

[1] Voltaire avait connu, dès l'âge de sept ans, M. de Crèvecœur, neveu de l'abbé de St.-Pierre et père de Mme de Brosses.

vassaux se cottisent, et on nous demande notre portion pour le bien public et pour vous et vos hoirs. Voulez-vous, Monsieur, me donner permission de concourir jusqu'à mille francs sur les douze mille livres que je dois employer? Vous ne sauriez mieux faire. Soyez bien convaincu que je suis homme à pousser la chose au-delà de vingt-quatre mille. C'est ma façon, et surtout avec vous. Je suis connu pour tel dans le pays. J'ay déjà vingt ouvriers qui réparent les délabréz vignobles que noble ivrogne Chouet a négligéz. Je ne suis pas comme le roy de Prusse. Je n'aime point la destruction. On va incessament réparer votre châtau. Vous ne le reconnaîtrez pas. On donne un cours aux eaux. Votre forest est dans un état affreux. J'y mettrai ordre; tout est arrangé.

Je vous disais qu'il ne s'agissait point de vignes! Eh! eh! si fait, de par St. Martin et St. Jean des Antomures, il s'en agit : le temps est beau et sera beau. Pour Dieu! quatre mille ceps, et plutôt cinq mille! Vous gagnerez le centuple. Je ne veux que le bien de la chose; ce sera votre fils qui en boira le vin avec vous.

Je compte faire travailler les paysans à notre chemin du châtau, et je suppose que vous avez donné vos ordres et vos instructions pour cette besogne nécessaire. N'allez pas cependant, s'il

vous plaît, vous dire seigneur de Tourney avec les Génevois; car c'est moy qui le suis, et vous m'ôteriez le plus beau fleuron de ma couronne.

Quand je ne seray plus Sosie,
Sois-le : j'en demeure d'accord.

Mais tant que je le suis..... je suis et seray plein d'attachement, d'estime et de respect pour vous. J'attends vos ordres pour les mille livres. V.

XIV.

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE*.

Honneur, salut, joye, santé et bénédiction *ad multos annos* au seigneur comte de Tournay, cy-devant mon voisin, aujourd'hui patron de ma case, dans tous les temps, dans tous les lieux, à ce que j'espère, mon ami. Voilà pour vos étrennes, Monsieur! Donnez-moy pour les miennes quelque jolie petite épitre en vers,

Et mihi delphicâ
Lauro cinge comas, *ut* ego posterâ
Crescam laude.

Pour les vôtres, donnez-vous une vue ouverte sur le potager, et un petit logement commode dans ce château où vous avez carte blanche,

* Janvier 1759.

tant par notre traité que par le billet que vous sçavez [1], infiniment meilleur, quoi que vous en disiez, que celui qu'avait la Châtre. Mais vous êtes si vif que vous ne vous donnez pas le temps de lire. J'ai été quelquefois fâché durant nos entretiens, de vous voir de la défiance sur des bagatelles, et de l'inquiétude que vos héritiers ne fussent un jour tracassés sur ce que vous auriez fait. C'est ce qui n'arrivera pas : comptés là-dessus. Nous avons traités en gentilhommes et en gens du monde, non en procureurs ni en gens de chicane. De votre côté, vous êtes incapable d'user de ceci autrement qu'un galant homme, comme vous feriez de votre propre bien patrimonial, en bon propriétaire et bon père de famille. Ainsi, fiés-vous à moi; je me fie à vous : que les deux mots soient dits pour jamais entre nous.

En rentrant chez moy l'autre jour, je trouvay des lettres par lesquelles on m'aprenoit que le ministère venoit de nous envoyer l'impost sur les villes; et l'on me rappelloit en toute diligence pour aviser aux moyens d'y mettre ordre de la manière la moins onéreuse au misérable peuple accablé. Je partis sur-le-champ; je crois que vous m'avez prêté une aile de votre Pégaze pour franchir les horreurs glaciales et les précipices

[1] La lettre du 17 décembre 1758. V. ci-dessus p. 47.

du mont Jura. A force de relais et d'argent, j'arrivay bien vite, et, contre mon attente, sans m'être rompu le col. Au vrai cependant, dites à Mme de Fontaine [1] que la redoutable Faucille est très-belle, et même beaucoup meilleure que les montagnes de St. Claude. Elle peut aisément suivre cette route en prenant la précaution, pour se calmer l'esprit, d'aller en litière jusqu'à Lons-le-Saunier, et de faire suivre son équipage.

Depuis mon arrivée, je n'ay garde de vous oublier. J'ay d'abord donné commission que l'on me cherchât les quatre milliers de plants de vignes. Si je ne puis avoir le tout cette année, je vous en envoiray au moins dès à présent deux ou trois milliers, et le surplus l'an prochain. Venons à l'autre article qui vous tient au cœur. Je me suis informé de ce procèz perdu de vos habitans de Fernex. J'ay été trouver le raporteur qui est mon ami intime, un de nos plus habiles magistrats, homme de beaucoup d'esprit, trez-disposé par conséquent à vous admirer et à vous obliger : il m'a dit le fait en quatre mots. L'affaire ne faisoit pas un pli, une communauté d'habitans étant incapable par les lois,

[1] Fille de Marie Arouet (femme de P. F. Mignot), sœur de Voltaire. Elle ne vint à Dijon que le 3 avril 1759, avec M. de Florian (oncle de l'auteur d'*Estelle*), qu'elle épousa en 1762.

en quelque cas que ce soit, de posséder une dixme. La perte du fond a entraîné celle des dépens; c'est l'usage journalier. A présent, il s'agit de mettre à ceci quelque adoucissement; ce qui devient beaucoup plus difficile qu'il ne l'eût été de prévenir le mal. Il faut tâcher d'obtenir du temps et de prendre un arrangement pour payer. Je manderay le procureur de vos habitans. J'ay disposé M. de Joncy [1], raporteur, à bien recevoir leur requeste. Faites-lui-en aussi dire un mot par votre ami, M. Lebault, qui est son oncle. Le plus difficile sera de gagner sur le curé de Moëns qu'il ne les pousse pas trop vivement pour exiger sa dette. Quoique je ne le connoisse pas, je luy en écrirai volontiers moi-même; et peut-être aura-t-il quelque égard à ce que je lui diray.

Revenons encore un moment à nos moutons, c'est-à-dire à nos vaches; et j'y reviendray tout de bon plus d'une fois. J'ay eu trop de plaisir à converser avec vous, malgré votre rigueur aux échecs, pour ne pas aller de temps en temps vous retrouver aux bords de ces claires eaux, de ce grand pré vert, et de cette forest si chérie qui est au bout.

Hìc gelidi fontes; hìc roscida prata, Lycori :
Hìc nemus : hìc toto tecum consumerer ævo.

[1] M. Cottin de Joncy, conseiller au parlement de Dijon, l'un des rapporteurs de l'affaire des Jésuites.

Mille respects, je vous prie, à vos dames. J'ay l'honneur d'être, etc.

XV.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

5 Janvier, aux Délices (j'aimerais mieux dater de Tournay)*.

Linx envers nos pareils et taupes envers nous!

Il vous sied vraiment bien, Monsieur, de me dire en courant que je cours, de me dire vivement que je suis vif, et d'ajouter méchamment, vous qui écrivez si bien, que je ne lis pas ce que vous écrivez. Je lis vos lettres avec le plus grand plaisir. Je lirai votre Saluste à mon grand profit, si vous daignez me l'envoier, et je le ferai même imprimer à Genève avec une préface où je vous louerai depuis les pieds jusqu'à la tête, si vous voulez être imprimé et si votre modestie ne me lie la main et la langue. Je lis et je relis votre contract, et plus je le relis, plus je vois que vous m'avez dicté la loy en vainqueur [1]; mais j'en

* 1759.

[1] Il y avait eu deux mois de pourparlers et de correspondance avant la conclusion; Voltaire avait eu le temps de réfléchir.

suis fort aise. J'aime à embellir les lieux que j'habite, et je fais à la fois votre bien et mon plaisir. J'ay déjà ordonné qu'on jettât à bas la moitié du châtau et qu'on changeast l'autre. Les fossez seront grands et réguliers. Nous aurons des ponts tournants, et vos arbres de Dodone seront mieux employez à ces embélissements qu'à chaufer la ville de Genève.

Il vaudra mieux en abattre pour 50 ou 60 louis pour des réparations excellentes, que d'en couper pour cent quarante louis comme vous avez fait. Je me tiens meilleur père de famille que vous, car je ne détruis que pour édifier; et vous avez, ne vous déplaise, dévasté la moitié de votre forest pour avoir de l'argent comptant. Vous avez négligé votre terre, et moi je la cultive avant même d'en être le maître, et vous serez un jour tout étonné d'avoir un chateau très-beau, très-peigné, et des campagnes fertiles, labourées et semées à la nouvelle mode, et de belles prairies qui sont aujourd'hui couvertes de taupes, et que vous verrez arrosées de petits ruissaux.

Remerciez Dieu de m'avoir fait Suisse, Génevois et Bourguignon, de Parisien que j'étais. Nos Génevois disent que je suis une duppe. Ce sont eux qui sont des duppes, car ils ne savent pas jouir, et moy je jouis de tout le bien que je

fais à votre maison ; comptez que je ne fais cas icy que de votre amitié.

Je vous prie de vouloir bien, Monsieur, me dire positivement si mon contract ne me donne pas le droit de nommer des officiers. Vous m'assurâtes, en signant l'acte, que ce droit était incontestable et sous-entendu dans l'acte même. Mais j'aime mieux vous entendre que de sous-entendre.

Je vous recommande *enixè et fortiter* ce maroufle de curé chicaneur, qui passe sa vie à plaider et à ruiner de pauvres diables. L'Evêque et prince de Genève (qui heureusement n'est rien de tout cela) m'a envoyé une lettre, dans laquelle il lave la tête au curé. Mais vous devriez écrazer cette tête dure. Il serait plaisant qu'un président et un intendant réunis ne pussent venir à bout de secourir de pauvres diables qu'un prêtre persécute. Ils ont été très-mal deffendus. Ils n'avaient qu'à dire simplement qu'ils étaient possesseurs de bonne foy, et qu'ils s'en rapportaient à la Cour. Ils n'auraient point été condamnez à 1500 livres de frais pour un objet de trente livres par an. Ne pourraient-ils pas aussi, en qualité de *pauvres de Fernex* (pauvres de nom, pauvres d'effet et d'esprit), présenter requête *in formâ pauperis!* 1500 livres de frais! payer le vin que le curé a bu à Dijon

et à Mâcon ! cela est abominable. Au nom de Dieu ! miséricorde ! *Summum jus, summa injuria.*

Les peuples seront-ils encor long-temps ruinez pour aller se faire baffouer, abhorrer et égorger en Germanie, et pour enrichir Marquet et compagnie,

Et Paris[1], et fratres, et qui rapuere sub illis.

Mille tendres respects.

V.

J'ay encore une grâce à vous demander, c'est de dire à M. de Fleuri[2], votre ami, qu'il n'y a point d'intendant si aimable que luy dans le monde.

Autre grâce : Permission de chasse dans le royaume des lièvres pour mon parent Daumart, mousquetaire du roy ; pourrait-il être lieutenant des chasses? Le gibier serait gardé et les magnifiques seigneurs horlogers ne le mangeraient pas.

[1] Paris du Verney et ses frères, munitionnaires des armées sous Louis XV. Le *qui rapuere sub illis* peut étonner dans la bouche de Voltaire, à qui Paris du Verney avait donné, dans les vivres de l'armée d'Italie, un intérêt qui lui valut 800,000 f. (Biogr. univ., art. *Voltaire*, XLIX, 470.)

[2] M. Joly de Fleury, Intendant de Bourgogne, frère de l'Avocat général de Paris.

XVI.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices, 17 janvier*.

Distinguons les temps, Monsieur; vos biberons bourguignons vous ont dit qu'on n'arrachait pas les ceps pendant l'hiver! Ouy, quand on est en hiver : mais nous sommes dans le printemps; et jamais la saison n'a été plus favorable. Je plante actuellement à Tournai les vignes que M. le Beau a eu la bonté de m'envoier; le temps des gelées est passé; ayez la bonté de ne pas croire ceux qui n'ont qu'une routine aveugle. Envoyez-moy vos vignes, et j'en réponds. Elles seront plantées avec la même célérité que votre escalier a changé de place, que les prés ont été réparez, les hayes raccomodées, les fossez nettoyez et élargis, et le champ par delà la forest labouré pour la première fois de sa vie. Si je meurs à la peine, vous jouirez du fruit de mes soins. Je présente mes respects et mes remerciments à M. votre frère[1].

* 1759.

[1] Probablement de la permission de chasser accordée au mousquetaire Daumart, cousin maternel de Voltaire.

Il serait mieux que je fusse lieutenant des chasses. M. votre frère n'a point de gardes; et j'en ay. Je peuplerai le pays de Gex de perdrix; je voudrais le peupler d'hommes : *Sed funerata est pars illa quâ nunquàm Achilles eram.*

Es-ce M. votre frère ou Mg^{r} le comte de la Marche[1] qui fait des lieutenants?

Il faudra bien que Charlot enlève ses bois avant la my-mars, suivant l'ordonnance; sans quoy tout le taillis serait perdu.

Je crois, Monsieur, qu'il vous convient de sacrifier au moins cinq cents livres pour la réparation du chemin de Prégni qui conduit à Tourney. Mme Galatin vous en supplie. Les embélissements que je fais à Tournay trois ans avant le temps prescrit et le soin prématuré que je prends de la terre, méritent cette légère condescendance de votre part. Dès que le chemin de Genève à Prégni sera en train, je vous prieray de donner vos ordres à Girod pour les corvées sur le chemin dont vous vous êtes chargé.

Vous dictez aussi bien que vous écrivez; mais ayez soin de vos yeux. Conservez-moy vos bontés. Mes respects à Mme de Brosses. V.

[1] Fils du Prince de Conti et engagiste du pays de Gex. C'est lui que Voltaire désigne sous le nom de Seigneur Paramont (ci-dessus p. 14).

XVII.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices*.

Je vous l'avais bien dit, Monsieur, que vous vous étiez chargé d'un lourd fardau. Vous auriez dû me vendre plus cher votre terre. Je n'aurais pas payé les importunitez que je vous cause. Pardonnez à mon ignorance. Je ne savais pas que non-seulement l'exaction du centième denier sur les douze mille livres employables en réparations dans quelques années est impertinente, mais encor que je ne dois rien sur le marché que j'ay fait avec vous qui n'est qu'un bail à vie[1].

M. Girod, qui est venu aux Délices, a passé par Tournay où il a vu cinquante ouvriers qui

* Février 1759. Cette lettre demeura sans réponse. On voit par une missive du président à son frère (mars 1759) qu'il commençait à être excédé des importunités de Voltaire.

[1] Ceci a visiblement trait à des explications antérieurement données par M. de Brosses dans une lettre qui s'est perdue.

ajustent le chatau. Vous pouvez compter que ce sera un endroit délicieux.

Je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien faire entendre raison au sieur Girard, receveur ou directeur des domaines, qui exige ce qui ne luy est pas dû, avant même que je sois en possession[1].

Je vous réitère les mêmes prières que j'ay eu l'honneur de vous faire dans ma dernière lettre, et j'ajoute une autre requête, c'est de trouver bon que je prenne pour me chaufer quelques moules de bois sec que le sieur Charlot Baudit ne vend point. Il est bien juste que je jouisse des choses nécessaires. Charlot Baudit est convenu, et on le sait assez, qu'il n'est que commissionnaire. Je vous ay payé en partie avant d'entrer en jouissance; il m'en coûtera, croyez-moy, plus de vingt-quatre mille livres pour améliorer la terre et pour embellir le chatau. Je suis peut-être le seul homme en France qui en eût usé ainsi. Je répare Tournay avant même d'être en possession. Je fais plus, j'essuie toutes les algarades d'un fermier ivrogne qui a tout enlevé, bois, fumiers, graines, instruments, et qui trouble mes ouvriers; cela mérite en vérité

[1] Chouet n'avait pas encore déguerpi du château.

que vous me laissiez jouir de quelques mesures de bois de chaufage[1].

Quand vous voudrez qu'on travaille aux réparations du chemin de Chambézi, je m'en chargerai.

Je suis à vos ordres pour toutte ma vie.

V.

XVIII.

VOLTAIRE, AU CONSEIL DES FINANCES.

A Nosseigneurs, Nosseigneurs du Conseil :

Supplie humblement François Arouët de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre,

Contre le sieur Girard, receveur du domaine : disant qu'il a fait un bail à vie avec le sieur de Brosses, Président au parlement de Dijon, le 11 décembre 1758 pour la jouissance de la terre de Tournay entre Gex et Genève, terre de

[1] A cette époque, Voltaire, comme on voit, ne se croyait point propriétaire du bois exploité par Baudy. C'est à titre de faveur qu'il en demande *quelques moules* à M. de Brosses. Il est probable que Baudy pressait dès-lors le poète millionnaire pour avoir paiement des quatorze voies de bois qu'il lui avait livrées en décembre 1758; et le poète, partant de ce point que Baudy n'était que le prête-nom du Président, essayait d'amener ce

l'ancien dénombrement, terre conservée par le Roy en son conseil dans tous ses anciens droits et privilèges, par sa déclaration du 12 février 1755; que ces privilèges consistent à ne payer aucuns droits; qu'à ce mépris des déclarations du Roy, Girard persiste à exiger le centième denier; que d'ailleurs jamais bail à vie n'a été sujet à ce droit dans les terres privilégiées; que Girard exige le centième denier d'un bail dont le contractant peut ne jouir qu'une année ou qu'un seul jour; que non-seulement il veut ce centième denier du prix du bail, mais de 12,000 livres de réparations que le contractant ne doit faire que dans trois ans, et que jamais on n'exige aucun droit de réparations faites ou à faire; que le dit Girard persiste et prétend qu'il lui faut de l'argent sur l'argent que le dit Voltaire n'emploiera peut-être jamais, étant fort âgé, et sa carcasse devant naturellement être enterrée avant de r'habiller la carcasse du château de Tournay; que Girard exige le centième denier de l'agréable, de l'utile et de l'honorable de la

dernier à lui abandonner ces quatorze voies de bois par-dessus le marché, ayant, disait-il, payé Tourney assez cher. Le Président ne vit pas la nécessité de ce cadeau. Voilà pourtant la source d'une animosité qui dura seize ans et qui ferma obstinément l'Académie française à M. de Brosses. En vérité Voltaire était un grand homme!

seigneurie (ce sont ses termes) ; or ledit Voltaire proteste que le centième denier de tout cela est zéro, attendu que le centième denier de l'encens à la messe et des prééminences, ne va pas à une obole; le centième denier de l'agréable entre les Alpes et le mont Jura est au-dessous de rien, et le centième denier de l'utile dans une terre délabrée est justement la racine cubique de rien du tout; partant il espère que Nosseigneurs du Conseil daigneront tirer ledit Voltaire des griffes du sieur Girard, etc.

XIX.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices, 20 may *.

Les fermiers généraux, Monsieur, m'ont envoyé la copie d'une lettre de M. le garde des sceaux de Chauvelin à M. de la Closure, résident du Roy à Genève, du 20 décembre 1728,

* 1759. Quinze jours avant, par une lettre qui ne s'est pas retrouvée, Voltaire revenait sur la clause de l'acte relative aux meubles de Tourney, pressant M. de Brosses de s'en départir, ce que ce dernier ne lui accorda qu'en 1768.

par laquelle les droits de controlle, insinuation, centième denier, sont compris dans tous les autres droits dont les terres de l'ancien dénombrement sont exemptes, par ordre du Roy; donc il n'est point dû de centième denier pour le bail à vie de Tournay. Si ce bail à vie est regardé comme mutation, vous perdez tous vos droits; vous avez vendu votre terre à un Français, elle est déchue de ses privilèges.

Vous m'avez vendu votre terre à vie, Monsieur, et vous savez que je ne l'ay achetée que parce qu'elle était libre[1]. Vous m'avez garanti les franchises et les lods et ventes. Vous m'avez donné votre parole d'honneur qui vaut encor mieux que votre garantie par écrit.

Je réclame l'une et l'autre pour vous et pour moy. Courez[2], je vous en conjure, chez M. de Chauvelin, l'intendant des finances; faittes-luy sentir la conséquence de cette affaire. Conservez-moy cette liberté qui me coûte assez cher.

Vous pouriez d'ailleurs parler à M. l'intendant de Bourgogne. Je vous supplie de l'engager à ne point troubler le repos de ma vie; elle a

[1] C'est ce qui ne résulte pas précisément de la proposition d'achat (V. ci-dessus, lettre I); Voltaire toutefois le mandait ainsi à d'Argental (5 mai 1759). — V. aussi p. 22 ci-dessus, 2e alinéa.

[2] M. de Brosses était alors à Paris.

été assez malheureuse. Que je vous doive d'être oublié! Je suis un Suisse; je veux mourir Suisse et votre obligé. V.

N. B. J'écris la lettre la plus pressante à M. de Faventine, fermier-général, et à M. de Chalus, chargez des droits du domaine. Pouriez-vous les voir? Mais surtout que M. l'intendant ne m'inquiette jamais, et que je vous en aye l'obligation. V.

XX.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

23 may, aux Délices*.

Nouvelles importunitez, Monsieur. On me persuade que vous pouvez finir cette désagréable affaire du centième denier qui en entraînerait d'autres. La terre de Tournay est dans un cas si singulier et a de si étranges privilèges, qu'il ne faut sans doute en perdre aucun. MM. de Faventine et Douet sont les deux fermiers-généraux chargéz du domaine. Les connaissez-vous, ces Douet et Faventine? Non, vous connaissez Saluste et Horace. Mais il

* 1759.

vous est aisé d'avoir accèz auprès de ces puissances; il ne s'agit que d'un délay, d'une surséance de leurs édits. Vous êtes dans Paris, président chez les Bourguignons, beau-frère d'un ex-controlleur-général, si je ne me trompe[1]. Il faut se remuer, se trémousser, agir, parler, et l'emporter. J'ay embelli Tourney, j'ay amélioré la terre; mais je brûlerai tout, si on me vole le moindre de mes droits. Je suis Suisse, je n'entends point raison quand on me vexe. J'ay de quoy vivre sans Tourney. Et j'aime mieux y laisser croître des ronces que d'y être persécuté. Heureusement, Monsieur, ma cause est la vôtre. Qui empêcherait un jour un intendant, qui ne serait pas votre amy, de dire ou à vous ou aux vôtres : La terre a perdu ses droits; la propriété a passé en des mains étrangères, et si bien passé que le centième denier a été payé! Vous pouvez très-aisément, Monsieur, prévenir ces difficultéz en exigeant par vos amis qu'on attende seulement quelques mois la décision de cette affaire. Je vous répète que, par trois lettres de M. le garde des sceaux Chauvelin, au nom du Roy, l'exemption du centième

[1] Voltaire se trompait. M. de Moras, Contrôleur-Général de 1756 à 1757, puis Ministre de la marine, n'était point beau-frère de M. de Brosses, mais cousin-germain de sa femme.

denier est comprise dans l'exemption de toutes les charges et impositions quelconques. Je n'ay transigé avec vous qu'à cette condition préalable que je jouirais de touttes les franchises. Vous le savez, vous me les avez garanties par écrit. *Je luy garantis les lods et les franchises de l'ancien dénombrement*[1]. Voylà vos expressions. J'ay votre parole d'honneur que vous soutiendrez vos droits et les miens; votre intérest vous y engage. Vous n'avez certainement pas voulu me tromper, et vous ne vous êtes pas trompé vous-même, en stipulant vos privilèges[2]. Tous les motifs vous déterminent à les maintenir. En un mot, je compte que vous en viendrez à bout. M. de Chauvelin peut aisément engager MM. de Faventine et Douet à se taire.

[1] Ces mots ne se trouvent ni dans l'acte du 11 décembre 1758, ni dans la lettre du 17, qui lui sert de complément. Au reste la question n'était pas là. Le point était de savoir si, pour un bail à vie, Voltaire devait ou non un *demi-droit* de mutation, comme pour un achat d'usufruit, ce qui n'avait rien de commun avec l'exemption d'impôt foncier et les autres franchises de la terre de Tourney.

[2] Il y a ici une aigreur mal déguisée qui ne dut point échapper au Président. Ces importunités multipliées, qui coïncidaient avec les plaintes des agens d'affaires de M. de Brosses sur les abus de jouissance de l'usufruitier de Tourney, acheminaient, on le sent, à une rupture.

J'ajouterai, moy qui ne me tais point, que si vous pouviez voir aujourduy le chatau de Tournay, vous verriez que j'en ay fait une terre qu'un jour vous vendrez le double de ce que vous l'auriez vendue. J'ose dire que vous ne devez pas être mécontent de mon aversion mortelle pour tout ce qui est délabrement. Je vous ay mieux servi que vous ne l'espériez, rendez-moy le bon office que j'espère.

Mille respects très-tendres. V.

Je compte sur vos bontéz auprès de M. l'intendant.

XXI.

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE *.

Vous m'avez trop accoutumé, Monsieur, à l'agrément de vos lettres pour que je puisse vous laisser encore dans ce long silence que vous gardez avec moy. Je ne puis oublier ce vieux Tournay que vous avez voulu rajeunir, et bien moins encore la personne agréable qui l'habite. On dit que vous en avez fait le plus joli théâtre du monde. Ne me ferez-vous point de

* Premiers jours de novembre 1759.

part des pièces que vous y faites représenter ? car je ne doute guères que vous ne l'ayez honoré de quelques productions nouvelles[1]. Le génie dramatique est un démon puissant, qui ne laisse jamais en repos ceux qu'il possède à un degré si supérieur. Songez, je vous prie, que j'ay quelque droit à ce qui se passe dans ce bon vieux château, et qu'il ne peut être exercé par personne qui trouve plus de plaisir à tout ce que vous écrivez, ni qui le recherche avec plus d'empressement.

Je sçais aussi que les amusemens du dedans ne vous font pas négliger ceux du dehors, et ne prennent rien sur votre goût actuel et favori pour l'agriculture. Vous avez ordonné des merveilles dans ce grand pré qui, entre vos mains, est redevenu vert comme émeraude. Je crois cependant qu'il y en a un article à excepter, et je ne vous conseillerai pas de faire couper et arracher tout ce bouquet de bois qui est voisin du pré dans lequel il avance. Il est vray que le pré en seroit plus quarré à la vue : mais c'est un terrain froid qu'il faut laisser en futaye, et qui ne poussera jamais en pré ; le bois donne de l'ébranchage

[1] *Tancrède* fut joué pour la première fois à Tourney, ainsi que *Fanime*, tragédie qui n'est connue que par la *Correspondance générale* et qui paraît n'avoir été qu'un remaniement de *Zulime*.

et vous rendra davantage en cette nature[1]. Rappelez-vous, je vous prie, que notre convention dit qu'on ne dénaturera rien essentiellement aux fonds, et qu'on laissera soixante pieds d'arbres actuels par pose dans la forest. On en a tant coupé depuis notre traitté qu'il s'en faut beaucoup qu'il en reste ce nombre en quantité d'endroits. Ce seroit bien pis si on arrachoit les troncs par la racine et minoit le terrain en beaucoup d'autres endroits, comme dans la partie que j'avois fait exploiter par Charlot, et dans celle qui est voisine d'une terre appelée *Tâte à la Vernioude*. Mais je ne pense pas que vous ayiez donné de pareils ordres ; vous sçavez bien qu'un usufruitier ne peut pas arracher les futayes, et je sçais trop bien qu'aprez la parole que vous m'avez donnée, vous ne faites rien que vous n'imaginiez être pour le mieux. Il n'y aura jamais de difficulté entre nous. Mais il en peut un jour survenir entre d'autres, et le meilleur moyen de les prévenir est d'assurer *l'état actuel des choses* en dressant une reconnoissance en forme de la forêt,

[1] Au moment où M. de Brosses écrivait ceci, le bois était déjà converti en pré et M. de Brosses ne l'ignorait pas. Mais il s'efforçait de prévenir l'éclat qui eut lieu plus tard, en maintenant ses droits sans blesser la susceptibilité de Voltaire.

telle qu'elle vous a été remise en entrant en jouissance. C'est d'ailleurs un article indispensable pour vous, relativement au droit que vous y avez par notre traité. Il est à propos que *cela se fasse tout de suite*, parce que le terrain *étant une fois miné*, la reconnoissance de l'ancien état ne pourroit plus se faire, et il en naîtroit peut-être un jour des contestations que nous avons l'un et l'autre une égale envie de prévenir. Je vais faire prendre cet état qui vous sera communiqué, puisque nous y avons tous deux le même intérêt; ne voulant, de plus, rien faire icy ni ailleurs, que d'un commun accord avec vous dont je prise l'amitié plus que tous les bois du monde, et à qui j'ay eu l'honneur de vouer les sentimens les plus parfaits qu'on puisse exprimer et les plus inaltérables.

Br.

XXII.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices, 9 novembre*.

Le S[r] Girod, Monsieur, a raison de tâcher de

* 1759.

vous bien servir. Mais il a tort de vous servir mal. Il veut travailler de son métier; il cherche à exciter des difficultés qui ne peuvent produire que du mal, tandis que je n'ai cherché qu'à faire du bien, et que je l'ai fait très-facilement. Je suis bien persuadé que vous vous en raporterez à moi; non seulement je tiens en tout le marché que j'ai fait avec vous; mais j'ai été fort au-delà.

Je m'étais engagé à faire au bout de trois ans pour douze mille francs d'améliorations et de réparations à la terre que vous m'avez vendüe à vie; et j'en ai fait pour plus de quinze mille les premiers six mois; j'ai planté quatre cent arbres dans le jardin; j'ai fait sauter plus de soixante gros rochers qui étaient répandus dans les champs de froment, qui cassaient toutes les charües et rendaient une partie de la semature inutile : il y en a encor autant pour le moins à déraciner; et je consume, pour labourer, plus de poudre à canon qu'au siége d'une ville. C'est une entreprise immense, mais qui augmentera bien un jour le prix de la terre; elle ne raporte pas en effet deux mille francs[1]; et cette année les simples frais de

[1] Je lui ai remis le bail de 3300 liv. qu'il n'a pas voulu entretenir, parce qu'il y aurait perdu en effet. (*Note du Président de Brosses.*)

culture ont passé du double la recette qui ne va pas à quinze cent. Vous savez que Choüet s'y était ruiné [1], et qu'il n'avait crû pouvoir se dédomager que par la contrebande des bleds; commerce très-médiocre, très-indigne de moi, et que je ne ferai sûrement pas; c'est assez pour moi que mes terres me raportent de quoi nourir cinquante personnes environ aux Délices, du fourage pour une vingtaine de chevaux, et du vin pour les domestiques; ce qu'on peut vendre de surplus n'est presque rien. Ma fortune, qui me met audessus des petits intérêts, me permet d'embellir tous les lieux que j'habite; voilà le revenu que j'en tire. Le plus fort de ce revenu consiste à soulager bien des malheureux, tant à Tournay qu'à Ferney, et dans les terres intermédiaires que j'ai acquises entre ces deux seigneuries. La misère était horrible dans tout ce païs-là, et les terres n'étaient point ensemencées. Dieu merci, elles le sont à présent.

Bétems, qui était en prison à Genève pour mille écus de dettes, et qui y serait mort si je n'avais pas payé pour lui [2], est actuellement en état de cultiver son petit bien. Je ne vous

[1] Faux tout le long. (*Note du Président.*)

[2] En profitant de la nécessité où il se trouvait, pour acheter son bien à vil prix. (*Note du Président.*)

dis pas tout cela, Monsieur, comme le Pharisien pour me vanter de mes bonnes œuvres; je ne suis pas non plus le Publicain; mais je dois vous rendre compte de la manière dont je me conduis dans une terre qui vous reviendra après ma mort, et qui vous reviendra sûrement plus belle et plus utile du double que vous ne me l'avez vendüe; je n'ai rien négligé de l'utile, prés, chemins, *grange*, pressoir, plantations; tout a été ou fait à neuf, ou réparé. Les plans de Bourgogne que j'ai fait réussissent, et j'espère que vous m'enverrez ceux que vous m'avez promis. Vous croyez bien, Monsieur, que je ne compte pas parmi les réparations et les embellissemens qui m'ont déjà coûté quinze mille francs, le petit théatre que j'ai construit. Cette dépense aurait pû passer chez les Grecs et chez les Romains pour un embellissement nécessaire; mais il n'en est pas ainsi dans le Mont-Jura, aux portes de Genève.

Il faut à présent, Monsieur, vous parler du petit bois qui fait le sujet des attentions fort inutiles du Sr Girod. Vous en aviez vendu près de la moitié au nommé Charlot; dans cette moitié, il ne restait que des pins et des tronçons de chênes : j'ai eu la patience de faire *déraciner* tous ces tronçons. J'ai *coupé* les pins,

dont la plus grande partie a servi aux réparations du château et des granges, et du tout j'ai fait un prés qui raportera beaucoup plus que des pins et des troncs[1]. *Une quarantaine de chênes qu'il a fallu couper* ont servis (*sic*) aux ponts-levis du château, aux barières qui entourent les fossés, au pressoir, et à d'autres usages; j'en ai donné quelques-uns à Mad[e] Gallatin et au curé que vous m'avez recommandé. Au reste, Monsieur, vous trouverez mes conditions exactement remplies, et il restera beaucoup plus de soixante chênes par arpent, l'un portant l'autre. Ainsi ne soyez nullement en peine. Il eût été difficile, vous le sçavez bien, que vous eussiez pu faire jamais avec personne un marché aussi avantageux que celui-cy. Je ne crois pas même qu'il y en ait d'exemple; et j'ai tout lieu de me flatter que vous ne me troublerez pas dans les services que je vous rends à vous et à votre famille.

Au reste, je n'ai point fait tort à la mienne que j'aime, en transigeant avec vous, et en fesant des dépenses si extraordinaires. Je n'y ai mis que mon revenu. Bien des gens prodiguent le leur d'une manière moins estimable. Je mets mon plaisir à rendre fertile un païs

[1] *Habemus confitentem.*

qui ne l'était guères, et je croirai en mourant n'avoir point de reproches à me faire de l'emploi de ma fortune.

Je me flatte, Monsieur, que la vôtre est en bon état, malgré les convulsions qu'éprouve la France. Il n'y a point de prospérité que je ne vous souhaite. On dit que monsieur votre frère est dans un état de langueur qui ne lui permet guères de venir au païs de Gex. Je crois qu'il conviendrait assez qu'il voulût bien me faire avoir la capitainerie des chasses; j'aurais des gardes à mes dépends, et le païs aurait plus de gibier. Je me recommande à vos bontés et à vôtre amitié, ayant l'honneur d'être, Monsieur, du meilleur de mon cœur, avec tous les sentimens que je vous dois, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

XXIII.

LE PRÉSIDENT A VOLTAIRE*.

Vous avez vu, Monsieur, par ma lettre qui a croisé celle que vous m'avez fait l'honneur

* Novembre 1759.

de m'écrire, que je suis trèz-éloigné de penser à avoir aucune difficulté avec vous. Si vous l'aviez imaginé, vous auriez rendu peu de justice à mes sentimens à votre égard. C'est au contraire afin qu'il n'en puisse naître à l'avenir (non entre nous, ce qui n'arrivera jamais), mais entre d'autres, que je crois qu'il est à propos pour tous deux de faire ce qui est ordinaire et d'usage en pareil cas; c'est-à-dire de dresser un état en forme et un procès-verbal de reconnoissance de l'état dans lequel étoit la forest lorsque vous estes entré en jouissance. J'ai mandé qu'on y procédât de concert et d'un commun accord avec vous; que l'on vous communiquât d'avance tout ce qu'il y auroit à faire, et que l'on prît votre jour, parce que sans doute vous ferez trouver quelqu'un de votre part à la rédaction de cette reconnoissance qui est une pièce commune entre nous, tout de même que le traité que nous avons fait.

Quant à ce que vous me marquez que vous ne tirerez que 2000 livres de rente de Tournay, je puis à cela vous répondre en un mot, qu'il n'a tenu qu'à vous d'en tirer 3200 livres; c'étoit, lors de notre traité, le prix du bail actuel, dont il y avoit encore plusieurs années à écouler. Je vous ay remis en main ce bail avec la soumission du fermier de le continuer à 3300 livres.

Vous avez exigé de moi la résolution du bail; et il m'a falu donner pour cela 900 livres au fermier, que je n'étois nullement curieux de lui donner. Que si le S[r] Chouet s'est ruiné dans cette ferme, comme vous me l'écrivez, rien n'est plus adroit de sa part, car assurément on ne pouvoit, au vu et su de tout le monde, être plus parfaitement ruiné qu'il l'étoit quand il est revenu de Livourne et qu'il a pris cette ferme. Il y a vécu plusieurs années. Il m'a bien payé; ce ne peut être que sur le produit de la ferme, puisqu'il n'avoit rien d'ailleurs. Ce n'est pas que je n'aie été très content de me défaire d'un homme tout-à-fait déraisonnable et toujours ivre; je le suis encore bien davantage de voir à Tournay une personne telle que vous. Et si, par l'événement de la décadence publique, j'ay fait un pas de clerc en troquant la jouissance de mon fond contre 35,000 livres qui s'en vont dissous *per deliquium*, ce n'est pas votre faute.

Ne me demandez, ni presque à aucun François, comment va ma fortune, mais seulement comment vont mes infortunes. Je ne suis plus en peine que de savoir comment fera désormais notre ministère, aprèz avoir tout pris sans rien avoir.

Voici bientôt le tems propre à planter les

vignes. Quand je partis pour Paris, M. Lebault, votre ami et le mien, qui est dans un trez bon climat, voulut bien se charger de vous envoyer de ma part la quantité de plans que j'ay promis de vous fournir. Comme il est exact, je pense qu'il ne l'aura pas oublié. Je vais cependant luy en écrire. Mais si vous ne les avez pas reçus, pour plus d'expédition, ayez la bonté de lui en écrire aussi un mot en droiture.

Envoyez-moy, si vous voulez, les noms des gens en qui vous avez confiance pour garder la chasse : mon frère leur fera expédier des commissions. Ce seront des gardes que vous aurez sous votre main à vos ordres, et que vous ferez révoquer à votre volonté si vous n'en estes pas content.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus inviolable attachement, Monsieur, etc.

XXIV.

LE PRÉSIDENT A M. GIROD,
CAPITAINE ET CHATELAIN ROYAL DU PAYS DE GEX[1].

Novembre 1759.

J'ai écrit à M. de Voltaire, sur l'article des bois, une lettre très-polie, mais forte et précise, par laquelle je lui fais voir qu'afin de prévenir les difficultés qui ne manqueroient pas de naître à l'avenir sur l'état primitif des lieux, s'ils étoient une fois dénaturés, il y a nécessité pour lui et pour moi de dresser dès aujourd'hui une reconnoissance en forme de l'état où étoit la forest quand elle lui a été remise.

J'ai reçu de lui une lettre qu'il m'écrivoit de son propre mouvement et qui a croisé la mienne. Il faut qu'il ait pris l'alarme sur la visite que vous avez été faire : car il s'étend beaucoup sur

[1] Grand-oncle de M. Girod (de l'Ain), pair de France, ancien ministre de l'instruction publique. La charge de châtelain royal avait de l'analogie avec celle de juge de paix. Mais, comme les baillifs royaux, le châtelain connaissait en outre de la convocation du ban, des fortifications, de la petite voirie, etc.

ce qu'on veut lui susciter des affaires et sur l'excellente culture qu'il ordonne, ayant, dit-il, dans les six premiers mois de sa jouissance, mis plus de 15000 liv. en réparations, tant dans la maison qu'à faire ôter des pierres des terres labourables. Je crois qu'il y auroit beaucoup à décompter sur une si grosse somme, et qu'à peine peut-être y trouveroit-on le dixième *en utilités réelles*.

Au reste il convient que son théâtre ne me sert à rien et qu'il fait *arracher* les arbres de la forest. Ainsi sa lettre ne change rien à une précaution toujours usitée en pareil cas, et nécessaire pour tous deux.

Vous comprenez combien il est essentiel que tout ceci soit fait en règle et qu'on n'y perde point de temps, *par les raisons que vous m'avez dites vous-même*.

Je désire que ceci se puisse faire d'accord et de bonne grâce avec M. de V. : il faudra lui demander son temps et son jour. *Mon intention n'est point du tout de l'inquietter;* il est fort le maître de faire ce qui lui plaira. Mais comme il va souvent fort vite, il est juste que les choses ne puissent être dégradées sans retour.

Par parenthèse, dites-moi, je vous prie, s'il a payé à Charlot les moules de bois

qu'il me donna la commission, lorsque j'étois là-bas, de lui faire fournir par ce pauvre diable qui certainement ne peut ni ne doit en être le payeur[1]. Au reste je crois que vous avez fini le compte avec Charlot pour la vente de bois *qui lui a été faite de mon temps.*

XXV.

VOLTAIRE, A M. GIROD.

Vous auriez bien dû, Monsieur, me parler et m'instruire avant de m'exposer à des discussions avec Mr de Brosses.

1° Je vous donne avis que je suis avec lui en marché de la vente totale de la terre, marché que j'aurais fait d'abord si j'avais pu prévoir les bontez du Roy[2]. Ainsi je composerai une terre de Fernex et de Tourney, dans laquelle les domaines intermédiaires seront incorporez.

[1] Ces lignes écrites, deux ans avant le procès Baudy, à un homme de confiance du Président, sont une preuve de plus de sa bonne foi dans cette affaire.

[2] Brevet d'exemption de droits pour ses terres.

2° Vous avez dû voir les bonifications immenses que j'ay faittes à la terre de Tourney. Ce que j'ay entrepris dans la lisière de la forest est peut-être la meilleure amélioration. Car, excepté la petite avance du bois qui intercepte les prez, le reste de cette lisière est très-clair-semé; il n'y a presque que des pins; ils ôtent le soleil à un grand champ qui n'a jamais rien produit. Je couvre ce champ de la terre des fossez que je tire dans la forest; je l'augmente du terrain qu'occupaient ces pins, et j'en fais une pièce d'un excellent rapport.

Quant à cette petite langue de bois qui intercepte les prairies, je sçais que le projet a toujours été de la couper pour bonifier et agrandir ces prez. J'ay fait en conséquence creuser un profond fossé pour sécher ces bas prez qui, avec le temps et par la négligence des fermiers, sont devenus des marais; en un mot, j'ay fait des dépenses immenses, uniquement pour le bien de la terre.

J'y ay mis en réparations plus de quinze mille livres en six mois, sans compter les frais de l'exploitation. Il serait bien odieux, que pour seule récompense du bien que j'ay fait, et d'un bien dont il n'y a point d'exemple, je ne recueillisse que des plaintes et des difficultéz.

J'attends, pour terminer touttes ces tracasse-

ries, indignes de Mr de Brosses et de moy, une procuration de sa part pour la vente absolue de Tourney que je possède à vie[1]. Ce sera probablement à vous qu'il adressera cette procuration.

Mais en attendant, Monsieur, je vous prie de me laisser jouir en paix d'une terre qui m'apartient. Je vous prie d'envoyer ma lettre à Mr le président de Brosses.

Votre très-humble obéissant serviteur.

V.

12 Novembre*.

XXVI.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices, 14 novembre*.

Votre lettre, Monsieur, a croisé la mienne. Elle fortifie les raisons que j'ay de me plaindre des mauvais procédéz de Girod, qui ne m'a

[1] Cette proposition et les pourparlers qui s'ensuivirent suspendirent de huit mois la visite et reconnaissance juridique de l'état de la terre de Tourney. C'était vraisemblablement tout ce que Voltaire voulait.

* 1759.

communiqué aucun papier concernant les droits d'une terre qui m'appartient pendant ma vie, pleinement et sans restriction.

Je suis persuadé que les délations de cet homme ne vous séduiront pas et que vous ne voudrez jamais avoir à vous reprocher d'avoir mis dans la ballance le tort imaginaire de quelques écus, avec le bien réel de vingt mille francs que je procure à la terre, après l'avoir achetée si chèrement.

Je continue très-certainement à faire le bien de la terre en agrandissant les prés aux dépends de quelques arbres : il faut que Girod soit bien ignorant pour ne pas savoir qu'un char de fourage vaut trente-six livres au moins, et souvent deux louis d'or aux portes de Genève. Feu M^r le bailly de Brosses avait toujours projetté ce que je fais.

Mais, Monsieur, pour trancher touttes ces mauvaises difficultez qu'un homme aussi intéressé et aussi chicaneur que Girod me fera toujours, faites-moy une vente absolue de la terre que vous m'avez vendue à vie. Voyez ce que vous en voulez en deux payements. La vente, ridiculement intitulée par Girod, *bail à vie*, comme si j'étais votre fermier *ad vitam*, est d'ailleurs une impropriété qu'il faut corriger ; et la meilleure manière de finir ces alter-

cations qu'il suscitera sans cesse, est un contract qui ne lui laisse plus aucun prétexte de s'ingérer dans mes possessions. Je présume que ce party vous agréera. J'attends vos ordres, et ce dernier marché sera aussitôt conclu que l'autre. Il sera doux alors de n'avoir à vous parler que de belles-lettres.

Votre très-humble obéissant serviteur.

V.

XXVII.

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE.

Il est certain, Monsieur, que j'aimerois mieux vous vendre Tournay que de vendre ma vaisselle d'argent à notre invincible monarque[1]. Mais avec cela je suis bien perplexe sur la proposition que vous me faites. Considérez un moment avec moi le déplorable état des finances du royaume : public et particulier, tout est en l'air ou déjà au fond de l'abyme. Que feray-je de votre argent? Ce que j'en ay déjà fait; un bon emploi en apparence, qui, le lendemain, s'en

[1] Arrêt du Conseil exhortant les sujets du Roi à porter leur argenterie à la monnaie (26 oct. 1759).

est allé en fumée sous le bon plaisir du Roi et de ses ministres. Que diable voulez-vous que l'on dise quand on voit Montmartel[1] poursuivi à la justice consulaire? Quand je vous aurai vendu ma terre, que vous m'aurez bien payé, que j'aurai pris toutes les précautions possibles à la courte sagesse humaine, il arrivera probablement qu'au lieu de chesnes, je n'en aurai plus que les feuilles. Il n'y a que les fonds, bons ou mauvais. Si je trouvois à remplacer celuy-ci par quelqu'autre acquisition! Mais qui que ce soit n'est assez sot pour vouloir se défaire. Enfin vous sçavez ce que j'eus l'honneur de vous répondre, dans un temps non suspect, à une pareille question que vous me faisiez par curiosité (car c'étoit aprèz notre traité signé) : qu'elle ne seroit jamais aliénée à moins de deux cent mille livres argent courant; car c'est toujours en argent courant qu'elle a été marchandée par des Génevois. Il faut déduire ce que vous m'avez déjà payé. Faites la soustraction, et dites que je risque de faire une sotise. C'est une terre ancienne dans ma famille; une situation charmante, dont l'ame est exhilarée; un fonds en franchise qui ne paye point de dixième (je ne sens que trop le poids d'en payer trois ail-

[1] Paris de Montmartel, banquier de la cour.

leurs); à la porte de l'étranger, dans un temps où il n'y a aucune personne sensée qui ne songe à retirer du royaume son argent, s'il y en a, et sa personne, s'il le pouvoit. En un mot conseillez-moi sur votre proposition. Que feriez-vous en ma place? Je ne puis consulter personne qui ait plus d'esprit, pour qui j'aye plus de confiance et de véritable attachement.

BR.

Le controlleur général [1] branle au manche. On parle beaucoup de M. Joly de Fleury. Il sera bien intrépide s'il accepte. Mais tous y voudront passer. Le sultan des mille et une nuits faisoit tous les matins couper la tête à sa femme, et en retrouvoit une autre le soir dans son lit.

Ne soyez point en colère contre Girod de ce qu'en son style de notaire il *a choqué votre oreille*

Par l'impropriété d'un mot sauvage et bas,
Qu'en termes très-exprès condamne Vaugelas.

Ne lui en voulez pas non plus sur l'article des bois. C'est une chose de règle et d'usage qui ne fait de mal à personne. Il ne s'agit que de constater l'état des lieux, et d'empêcher qu'on n'élève là-dessus des contestations un jour à venir.

[1] Silhouette. Son successeur fut Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin (21 nov. 1759).

XXVIII.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

3 décembre *.

La poste part, Monsieur, dans le moment. Je n'ay donc que ce moment pour vous dire que j'envoye un gros paquet à M. le procureur général de Dijon ; que ce paquet prouve à mon avis que ce n'est ny à vous, ny à moi, à payer jamais cent pistoles de frais que la justice de Gex pourait faire pour une demi-douzaine de noix ; que je vous supplie de lire mon paquet et de l'appuyer[1].

Le roy de Prusse me mande du 17 novembre que, dans trois jours, il m'écrira de Dresde, et le troisième jour il est détruit[2]. Bel et grand

* 1759.

[1] Il s'agissait des frais d'un procès criminel fait à un sieur Panchaud, de la Perrière (entre Tourney et Genève), pour un coup de sabre porté dans une rixe occasionnée par un vol de noix. Ces frais étaient à la charge du seigneur haut-justicier. Peu empressé de les payer, Voltaire soutenait que la Perrière ne dépendait pas de Tourney.

[2] Victoire de Maxen où 12000 Prussiens posèrent les armes devant le maréchal Daun (26 novembre 1759).

exemple! J'attends vos ordres pour Tourney. Pardon, le papier se trouve coupé. Je ne sçais ce que je fais, tant j'ay (je n'ose pas dire) de plaisir. V.

XXIX.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices, 2 janvier 1760.

J'ay l'honneur, Monsieur, de présenter mes respects à toutte votre famille et à vous surtout, du meilleur de mon cœur au commencement de cette année. J'attends vos ordres pour la conclusion de l'affaire de Tourney. Je me flatte que quand vous serez débarassé des premiers soins qu'éxige votre séjour à Dijon, vous voudrez bien instruire le sieur Girod de vos volontez et l'honorer de vos pleins pouvoirs.

Permettez aussi, Monsieur, que je vous supplie de me faire communiquer les pièces concernant les droits de la terre. La petite affaire de Panchaut me rend surtout cette communication nécessaire. Vous savez bien, Monsieur, que la notoriété publique ne suffit pas pour

constater un droit de haute justice. Il faut quelque acte, quelque exemple. Le lieu nommé la Perrière est situé sur un fief de Genève. Il est à présumer dès-lors que le seigneur de Tourney n'a pas droit de jurisdiction dans cet endroit. On dit que, quand il y a eu des catholiques dans ce terrain, ils ont été à la messe à Chambési. Mais, Monsieur, une messe n'établit point une haute justice.

Quant à la justice qu'on a rendue au nommé Panchaud, il n'est pas croïable que cet homme ait été cöndamné à un banissement perpétuel, uniquement pour avoir deffendu ses noix. On assure qu'il a été condamné pour des délits commis long-temps auparavant; il est donc de votre équité et de votre intérest, Monsieur, vous qui jouissiez alors de la terre, que les frais ne soient pas exorbitans, et que la haute justice sur la Perrière soit bien constatée. En ce cas, j'y ferai mettre quatre potaux.

Je suis honteux de vous importuner de ces minuties[1]. Votre Saluste m'intéresse bien davantage. Et la lenteur des Crammer m'étonne. J'imagine, Monsieur, que vous vous êtes étendu sur l'état de la république, sur le gouvernement de la Mau-

[1] Ce n'est pas la dernière fois (voyez ci-après lettre XXXII et suiv., et dans la *Corr. Gén.*, les lettres à d'Argental des 7 et 17 mars 1760).

ritanie, sur les changements arrivez dans l'Afrique, sur l'extrême différence des peuples qui l'habitaient alors avec ceux qui la désolent de nos jours et qui la rendent si barbare. Quelque party que vous ayez pris, on ne peut attendre de vous que du plaisir et des instructions. Je voudrais pouvoir me rendre digne de votre confiance et de vos ordres ; vous verriez au moins par mon zèle avec quelle estime et quelle amitié respectueuse je vous suis attaché. V.

XXX.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

7 Janvier*.

Le Sr Girod, Monsieur, n'a pu encor signer avec moy; mais il m'a donné votre parole, et je suis entièrement à vos ordres. Il y a quelques préliminaires dont il est essentiel que je m'assure. J'ay besoin, comme vous le savez, de M. le duc de Choiseuil et de M. l'abbé d'Espagnac[1].

Mais il y a une affaire considérable qui se

* 1760.

[1] Chef du conseil du Comte de la Marche.

présente et dont je ne peux m'ouvrir au S[r] Girod. Elle pourait vous être d'un très-grand avantage. Il faudrait probablement me céder le sindicat, et nommer aussi un autre sindic du tiers-état que le S[r] de Bosson. Je demanderais aussi la capitainerie des chasses. Ce sont deux petits préalables de peu de conséquence qui mettront plus de convenance dans l'affaire dont je vous parle.

Il s'agirait, Monsieur, d'un arrangement pour le pays de Gex[1], d'un abonnement qu'on ferait avec les fermiers généraux, d'une compagnie qui fournirait aux fermes générales ou au Roy une forte somme, moyennant laquelle tout le pays serait purgé de quatre-vingt sbirres qui le désolent en pure perte; le sel et le tabac seraient libres. Il y a long-temps qu'on propose un arrangement; mais celuy qu'on a présenté en dernier lieu ne me paraît avantageux pour personne. On a proposé une taxe, une espèce de capitation sur chaque individu, homme ou bétail, pour racheter chaque année des fermes générales la liberté du pays. C'est là une autre sorte d'esclavage qu'on propose pour être libre, et un nouvel apauvrissement pour être à son

[1] Voy. la lettre à M[me] d'Epinay (2948 *bis* de l'édit. de M. Beuchot).

aise. Je voi bien qu'on ne prend ce party que parce qu'on manque d'argent pour faire tout d'un coup une grande et bonne affaire. On trouvera de l'argent, et il ne faut pas manquer cette occasion. Vous dites sans doute, Monsieur, en lisant cecy : Quel raport cela peut-il avoir à la vente de Tourney? Celuy de placer votre argent à dix pour cent à jamais, en faisant du bien à la province.

Il sera très-convenable que je sois sindic pour accélérer la consommation de cette affaire. Ce que je crains et ce que je déteste plus que jamais à mon âge, ce sont les longueurs.

Si la chose réussit, je m'engage à vous payer une rente de dix pour cent pour la vente de Tourney, et de cinq pour cent de touttes les autres possessions que vous avez dans le pays sur les prix des beaux (*sic*). Tout cela doit être fait ou manqué avant Pâques; mais, si la proposition n'est pas acceptée, la vente de Tournay subsistera toujours. Vous jugez bien, Monsieur, qu'en vous donnant dix pour cent, vous naurez aucune somme comptant en signant le contract; ce ne serait pas votre avantage. Les 110,000ᵗᵗ, prix de Tournay, seront placéz dans la somme donnée au Roy par la province, et les arrérages vous seront payées sur le pied du denier dix, du produit de ces avances faittes au

Roy, et j'en répondray. Il faut donc que ces deux affaires marchent ensemble.

Je ne doute pas que M[r] l'intendant de Bourgogne n'apuye la proposition de ces avances, sistème de tout point préférable à tous les autres. J'auray l'honneur de vous envoier le plan rédigé. Votre aprobation sera d'un grand poids, et c'est à cette aprobation et à vos soins officieux qu'on en devra le succèz. Je ne crois pas que M[r] l'intendant revienne sitôt, mais votre influence s'étendra aisément de Dijon à Paris. Vous allez dire : Voylà un homme qui veut être libre aux Délices, et maître à Gex. Ouy; mais maître pour faire du bien et maître sous vos ordres. V.

La Compagnie trouve bon que je m'adresse à vous et vous demande le secret.

PROJET DE VENTE DE TOURNEY A PERPÉTUITÉ.

Il y a parole entre MM. de Brosses et de Voltaire pour la vente de la terre de Tournay, aux conditions ci-après, qui seront rédigées entr'eux par écrit, au moins sous signature privée, d'ici au premier février prochain,

passé lequel temps il demeurera libre à chacune des parties contractantes de retirer sa parole, si elle juge à propos de le faire.

La terre de Tournay sera vendue par M. de Brosses à M. de Voltaire pour lui ou son compagnon nommable, telle qu'elle se comporte et qu'il en a actuellement la jouissance viagère par traité fait entr'eux le onze décembre mil sept cent cinquante-huit, ensemble tous les meubles, effets et bestiaux compris audit traité et les fruits pendants par racines;

Pour le prix de cent dix mille livres, savoir cent mille livres pour le prix de la terre et dix mille livres pour le prix des meubles, effets, bestiaux et fruits pendants;

En outre et par-dessus la somme de trente-cinq mille livres déjà reçue par M. de Brosses, lors dudit traité du 11 décembre 1758.

De laquelle somme de cent dix mille livres M. de Voltaire *paiera cinquante mille livres trois mois après la signature* des présentes conventions, *sans intérêts pour ces trois mois*, et avec intérêts au denier vingt en cas de retard; et du restant il constituera une rente rachetable avec intérêts au denier vingt depuis le jour de ladite convention jusqu'au remboursement dudit capital, sans retenue de dixième, ni de vingtième, la terre étant recon-

nue de l'ancien dénombrement; lequel remboursement M. de Voltaire pourra faire en plusieurs payements, et ne sera fait qu'en espèces d'or et d'argent, ou en lettres de change payables de cette manière, et en avertissant trois mois d'avance.

Il sera passé acte pardevant notaire de ladite vente *sitôt que M. de Voltaire se sera accommodé pour les lods et ventes et aura obtenu la confirmation des priviléges attachés à la terre*[1]. En attendant, il en sera fait entre les parties un acte de main privée au jour dit.

M. de Voltaire payera outre le prix ci-dessus à Mme de Brosses vingt-cinq louis d'or en signant les présentes conventions pour la chaîne du marché.

Le présent écrit, contenant la parole de M. de Brosses, sera remis à M. de Voltaire qui lui en donnera un pareil. Ce dix janvier mil sept cent soixante.

BROSSES.

[1] Ces mots et ceux imprimés en italiques ci-dessus, sont ajoutés *de la main de Voltaire* à un projet de vente antérieurement dressé entre lui et Girod, du reste littéralement conforme à celui-ci, mais non signé.

XXXI.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

8 Février, Aux Délices*.

Monsieur,

1° Il doit vous importer fort peu, ainsi qu'au parlement, qui paye les frais du beau procèz de Panchaud, sa majesté ou moy. Ainsi, permettez que je vous recommande mon bon droit, comme Agnelet.[1] J'ay eu beau demander, chercher un titre, un exemple qui prouvast que la justice de Tournay s'étend sur le fief de Genève où est située la cabane près de laquelle on a volé des noix et donné un coup de sabre. Je n'ay eu nul éclaircissement. Je présente requête au parlement pour qu'il soit ordonné aux juges de Gex de faire apparoir comme quoy la justice apartient à Tourney; et faute de ce, le procèz fait à Panchaud sera aux frais de sa majesté : je ne vois rien de plus juste.

Je vous supplie donc, Monsieur, de faire donner au procureur qu'il vous plaira cette

* 1760.

[1] Dans la comédie de l'*Avocat Patelin*.

mienne requête. Je vous serai très-obligé de cette bonté. Il faut secourir les gens en détresse.

2° Un point plus important est l'objet de délivrer la province, grande comme une épitre de Lacédémonien, de douze brigades d'alguasils qui la dévastent sans que nos seigneurs les fermiers généraux tirent un sou de ces déprédations.

Un fermier général va venir pour traitter avec la Province; la Province avec la Compagnie. Vos cent dix mille livres serviront à libérer le pays, et vous produiront x pour cent.

3° Une avanture de sbirres[1] contribue à la libération de la province; la voicy : Le pain manquant aux Délices, nous faisons venir de Fernex vingt-quatre coupes de bled (car du bled à Tourney! néant, grâce à l'administration de Chouet, qui meurt ivre et ruiné). Nous accompagnons nos voitures de Fernex d'un billet d'avis et de la permission du bacha de la province; trois domestiques sont envoyez l'un pour endósser la patente du bacha, les deux autres pour témoins. On nous saisit notre bled, nos équipages. Grandes plaintes, mémoires au contrôleur général, à Mgrs les fermiers généraux, à sa majesté M. l'intendant; procèz, écritures; enfin le contrôleur du bureau vient déclarer et

[1] Ce qui suit explique deux lettres à Mme d'Epinay (2948 et 2950, édit. de M. Beuchot).

signer aux Délices que les employez sont des fripons et qu'il les désavoue; et le lendemain le receveur vient déclarer et signer qu'ils ont fait un *faux procèz-verbal, et qu'ils l'ont antidaté*. Leurs aveus, et copies figurées, envoyées vite en haut, comme disent les petits, et si haut même que copie en parvient à l'assemblée de nos seigneurs les fermiers généraux, le tout suivi de remontrances contre l'armée qu'ils entretiennent au pays de Gex et contre l'infernale administration de ce malheureux pays. Or, Monsieur, je vous demande sur tout cela votre protection immédiate.

4° Qu'est devenue votre Salusterie? Les discours de Gordon en français viennent de paraître[1]. Il y a deux chapitres contre la monarchie papale et contre la monarchie jésuitique, qui ne sont pas à l'eau roze.

Ces Anglais pensent comme ils se battent. *O noï poverini becchi, fututi francesi!*

Mille respects, V.

[1] *Discours historiques et politiques sur Salluste* de Thomas Gordon, traduits par le pasteur calviniste P. Daudé. — 1759, 2 vol. in-12.

XXXII.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices, 10 février.

Je reçois, Monsieur, la petite lettre dont vous m'honorez. Je vous remercie tendrement de touttes vos bontéz. Le baillage de Gex me paraît plus cher que le parlement. — 600 ₶ pour six noix! *O tempora! o mores!* Je n'ay point d'ambition; je ne me soucie en aucune façon d'être haut justicier d'un demi-arpent sur un fief génevois[1]. Mettons dans notre contract cette clause expresse. Pour Girod, il ne m'a jamais communiqué le moindre titre sur quoy que ce puisse être. Encor doit-on voir ce qu'on achète. Ne pourait-il pas me faire voir l'érecsion (*sic*) de la terre, comme on me montra celle de la seigneurie de Fernex? Cette seigneurie de Fernex, par parentèse, a un meilleur sol que la vôtre. Mais enfin vos 21000 ₶ ne tiendront à rien. Je passerai même sur la difficulté que me fait le conseil de Mg[r] le comte de la Marche; en m'acordant remise de moitié sur Tourney, il veut que je paye les lods et ventes

[1] La Perrière.

d'une dixme de Fernex que je dispute contre des prêtres. On pourra s'arranger.

Je n'attends que la consommation de l'affaire de la province. Nulle difficulté de la part de la compagnie. On a un peu réformé à plusieurs reprises le projet de Mr Fabri. En deux mots, le voicy : La compagnie offre 300,000 ₶ pour vingt ans, demande jusqu'à 7000 ₶ minots[1] au prix de Genève, si elle en a besoin, et veut gérer. Les charges de la province se prendront sur un petit impost établi sur bêtes à cornes. Tout cela est l'affaire d'un quart-d'heure, si on veut s'entendre; mais les affaires sont longues et *bios aku* (*sic*) vie courte.

Què dites-vous, Monsieur, des beaux vers du philosophe de Sans-Souci contre les crétiens? *Allez lâches crétiens*[2], etc. Il les traitte comme à Rosbac! Voylà un drôle de roy et un drôle de siècle!

J'ay toujours la guerre contre les sbirres. Les fermiers généraux révoquent le commis dont je me plaignais. C'est beaucoup d'obtenir cette justice; mais qu'importe qu'on change un commis? Il n'en faudrait point du tout. Je crois qu'il aurait fallu acheter une terre dans *Eldo-*

[1] de sel.

[2] Vers de *l'épitre au maréchal Keith,* dans les *Œuvres du Philosophe de Sans-Souci.*—Potsdam (Paris), 1760.

rado pour être libre. Dieu me préserve sur tout d'en acheter au Paraguai[1].

Mille respects. V.

XXXIII.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

5 Mars 1760.

Je prends votre lettre à rebours, Monsieur; je commence par avoir l'honneur de vous dire, que les négligens Crammer ne m'ont envoyé aucun in-12, ni sur les mœurs antiques, ni sur les mœurs modernes[2]. Vos ordres pour M. Jalabert vont être exécutés.

On a mis dans un caveau de Pierre Encise, un certain Bonneville, confident du poète roi, lequel apportait de Berlin en France, de la prose un peu plus désagréable que ses vers.

La compagnie de la rédemption des captifs de Gex est toujours prête. Nous aurons sur la fin de la semaine un député des Soixante[3], avec

[1] Alors bouleversé par l'exécution des édits de Pombal contre les Jésuites.

[2] Le traité du *Culte des dieux fétiches* venait de paraître à Genève, et M. de Brosses avait chargé les Cramer d'en envoyer un exemplaire aux Délices.

[3] Les soixante fermiers généraux.

lequel on pourra traiter. Je traite, moi, pendant ce temps-là, directement avec Mgr le comte de la Marche, pour une somme fixe des lods et ventes de votre Tournay, afin que son conseil ne me persécute pas, comme il me persécute encore pour Ferney. Je lui dis respectueusement : En voulez-vous, n'en voulez-vous pas?

Je me propose de faire écrire par la province à M. d'Annecy, pour qu'il lui plaise ne point damner ceux qui ont soin de leurs affaires le jour de Simon et de Jude, attendu qu'il vaut beaucoup mieux cultiver une mauvaise terre après la sainte messe, que d'aller boire de mauvais vin à ce maudit cabaret de la Perrière[1]. Nos

[1] Bien des gens pensent que le cabaret n'est pas d'obligation pour qui s'abstient du travail les jours fériés. Puis, aujourd'hui que les fêtes sont supprimées, l'économie politique sait à quoi s'en tenir sur les bons mots du XVIIIe siècle à cet égard; les travailleurs le savent mieux encore. (V. les enquêtes faites en Angleterre sur la vileté des salaires et l'exigence toujours croissante des fabricans envers leurs ouvriers.) On ne chôme plus les fêtes. Mais des populations entières s'étiolent et s'abrutissent chez nos manufacturiers, et le prix de la main-d'œuvre ne suffit plus aux besoins de celui qui s'est fait machine à leur service. L'équilibre entre la consommation et la production est devenu aussi difficile à rétablir qu'une juste proportion entre le travail et le salaire. Le chômage des fêtes avait son bon côté. Avez-vous ouï dire que Lyon s'insurgeât alors?

restes de barbarie me déplaisent souverainement; c'est ce qui fait que je me tiens aux Délices, parce qu'ailleurs je jure contre tout ce qui se passe.

En remontant article par article, je vous remercie du procureur Finot, et j'en profite; je crierai comme un diable jusqu'à ce que j'aie quelque preuve de ma prétendue haute justice de B.....[1]; *je ne veux point être le haut justicier malgré lui.*

L'affaire des brigands du bureau de Saconey est finie, grâce au ciel et à M. l'intendant; j'en ai remercié beaucoup ce dernier. Les fermiers généraux ont destitué le receveur et le controleur, et ils m'ont écrit que c'était par amitié pour moi; je n'en crois rien du tout. On dispute en physique s'il y a des corps durs; moi je tiens qu'il n'y a rien de si dur qu'un corps politique et financier. Si le corps des financiers ne casse pas le corps de la brigade de Saconey, je lui ferai un petit procès criminel, comme à des faussaires qui ont antidaté leur grimoire-verbal, et j'aurai l'honneur de vous les donner à pendre pour vous amuser. J'étais dans la plus grande règle du monde avec ces coquins-là; mes voitures s'étaient arrêtées au bureau, selon mes ordres; tout était dans la

[1] Le mot est en toutes lettres dans l'autographe.

meilleure forme du monde. Tout est prouvé; le crime de faux est prouvé aussi, et vous aurez sûrement la charité de les faire pendre pour l'édification publique.

Je suis de votre avis, Monsieur : *ubicumque calculum ponas, ibi naufragium invenies;* mais je vous avertis que, si je ne suis pas parfaitement libre, je me jetterai la tête la première dans le lac.

Puisqu'il y a encore place dans ce chiffon, sachez que l'armée du poète-roi est plus brillante que jamais. Celle du prince Ferdinand attend 15,000 Anglais pour négocier à coups de canons la retraite des Francs en deçà du Rhin.

Mille respects, reconnaissance et attachement. V.

XXXIV.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

10 Mars 1760, à Tournay.

Monsieur Jalabert[1], Monsieur, m'a donné les Fétiches; je l'avais déjà des mains des Crammer, mais alors je n'en soupçonnais pas l'au-

[1] Savant physicien de Genève, fort lié avec le P. de Brosses (V. *Biogr. univ.*, XXI, 385).

teur. J'ignore quel est cet honnête homme; mais il a raison, quel qu'il soit. Tout est fétiches, jusqu'à du pain. Les uns les prennent dans leur jardin, les autres au four; je crois que mon fétiche, à présent, est M. Tronchin, car je n'en peux plus.

Je suis pourtant toujours occupé des choses terrestres; je ne saurais digérer la pancarte par laquelle on m'ordonne incivilement de payer, sous peine de saisie, environ 600 livres tournois pour un Suisse dont je ne donnerais pas deux écus. Je ne conçois pas pourquoi on veut toujours que je sois *le haut justicier malgré lui*. Il me semble que la Perrière ne produit ni honneur ni profit. Il y a quatre mois que je cherche un exemple de jugement rendu en ce lieu au nom du Haut-Justicier, et je n'en vois point. Il n'est point question dans vos aveux et dénombrement de justice étendue jusqu'à la Perrière; sur quoi donc me fait-on accroire que j'ai le beau droit de payer les sottises qu'on fait en cette partie du monde, et les noix qu'on y vole? Sur un bruit vague, lequel, jusqu'ici, n'a pas le plus léger fondement.

Si vous le pouvez, Monsieur, *transeat à me calix iste!* Cependant que votre volonté soit faite. J'ai écrit au procureur que vous avez eu la bonté, Monsieur, de m'indiquer; je crois

mes raisons bonnes, et crois avec cela que je perdrai ma cause si vous ne prenez mon parti. Or je maintiens qu'un brave antifétichier comme vous doit prendre le parti d'un petit antifétichier comme moi; je trouve que les antifétichiers devraient être unis, comme l'étaient autrefois les initiés; mais ils se mangent les uns les autres, témoin l'antifétichier de Berlin qui m'a joué d'un tour.

Je crois avoir eu l'honneur de vous mander que j'avais écrit à Mgr le comte de La Marche, et que je l'ai supplié de fixer une somme modique et honnête pour les lods et ventes de Tournay[1], afin que je n'eusse pas à essuyer les très-désagréables discussions que j'essuie encore pour les lods et ventes de Ferney.

Vous m'avez promis encore, Monsieur, que vous auriez la bonté de me faire part des aveux et dénombrements, et de l'érection de la terre.

Hoc erat in votis : modus agri non ita magnus, etc.

Le *modus agri* devient *magnus*, mais le revenu est *parvus*.

Le 3e vingtième est donc arrangé? Il faut bien se ruiner pour se défendre, puisque les

[1] Ce n'était qu'un leurre prolongé pour empêcher la reconnaissance de l'état de la terre. Voltaire avait refusé de signer le duplicata de la promesse de vente ci-dessus, qui l'aurait juridiquement engagé.

Anglais se ruinent pour nous écraser. Je crois que M. l'Intendant de Bourgogne aura bien de la peine avec les fermiers généraux, et peut-être l'unique parti qui restera pour ce pauvre pays de Gex sera de donner de l'argent comptant au Roi, et de contraindre les fermiers généraux à déguerpir.

Mille respects. V.

XXXV.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Aux Délices, 17 mars *.

Je supplie monsieur l'antifétichier de n'être point antivoltaire. Ce procureur Finot me mande qu'il faut s'adresser au Conseil pour ne point payer le grand procèz des six noix à 100 livres la pièce. Je m'adresse donc au Conseil. Pourquoy donc vous, Monsieur le Président, m'avez-vous dit de m'adresser au Parlement? j'ay eu en vous une foy implicite, et voylà qu'on me fait courir à M. de Courteille!

A propos, Monsieur, j'ay reçu vos plans de Bourgogne; ils sont arrivéz tout pourris. Notre

* 1760.

terrain est indigne de la Bourgogne; cependant le plan que je fis l'année passée réussit fort bien.

Ayez donc, Monsieur, un peu de crédit auprès de Mgr le comte de La Marche. Il n'a point encor fini pour les lods et ventes de Fernay. Il me chicanne. Je veux éloigner toutte chicane pour Tournay. Je luy propose une somme fixe. Il me semble qu'il devrait bien l'accepter. On ne prend point assez à cœur la liberté du pauvre pays de Gex. Il n'y a certainement d'autre party à prendre que de se racheter en donnant une somme au Roy, qui s'accommodera comme il voudra avec les fermiers généraux. Ce n'est qu'avec de l'argent comptant qu'on réussit dans ce monde.

On dit qu'on va poursuivre les jésuittes, et frère Saci, et frère procureur, et frère provincial pour 150,000 livres tournois de lettres de change[1]. S'ils n'ont pas d'argent, les jansénistes triompheront.

Je me mets aux pieds de mon grand antifétichier.

V.

[1] Lisez 1,500,000 ₶. Les Jésuites furent condamnés comme solidaires avec le P. Sacy, puis supprimés et bannis. Le président de Brosses appelait l'arrêt relatif aux 1,500,000₶, *une avanie à la turque.*

XXXVI.

VOLTAIRE AU PRÉSIDENT.

Aux Délices, 9 avril *.

Le petit antifétichier remercie très-humblement le grand et sage antifétichier. J'ay reçu, Monsieur, touttes les pancartes que vous avez eu la bonté de faire dresser pour moy. La Perrière se trouvant hors des limites de la Bâtie et de Tournay, voylà la chose plus indécise que jamais. Plus je connais cette terre et plus je vois qu'il ne faut songer qu'au rural et très-peu au seigneurial. Mon occupation est d'améliorer tout; et je ne songe à faire pendre personne. Un honneur qui ne produit rien est un bien pauvre honneur aux pieds du Mont-Jura.

J'ay stipulé à S. A. S. une somme fort honnête pour son droit visigot. Je ne veux pas qu'il me traitte pour Tourney comme pour Fernex. M. le marquis de Chauvelin m'avait porté parole de sa part qu'il se règlerait suivant la manière dont M. Fabri[1] en userait, et à proportion

* 1760.

[1] Fabry, subdélégué de l'intendance de Bourgogne à Gex, déjà nommé page 107. Une foule de lettres de Voltaire lui sont adressées.

de ce que je payerais à M. Fabri, son fermier. Cependant S. A. S. a exigé 1000 livres au-delà de ce qui luy revenait, et je les ay payées pour ne pas avoir un procèz avec un prince du sang.

Quant au coup de sabre donné à un savoiard qui s'en porte très-bien et que je fis panser à Genève, à mes dépends, puisque le baillage de Gex a trouvé bon de faire tant de bruit, pour une omelette, j'ay toujours cru qu'il était dur qu'il m'en coûtât environ 600 livres sans que je sache seulement de quoy il s'agit, sans que j'aye vu les pièces du procèz, sans qu'il soit dit dans l'exécutoire pourquoy on me fait payer 600 livres. M. de Courteilles[1] a ordonné que les receveurs du domaine eussent à surseoir leur saisie à Tournay. On dit cependant qu'ils la feront. Je n'entends pas les affaires. Je crie, et je compte sur vos bontez.

On fait un emprunt de 60 milions sur la province d'Alzace.

N. B. que S. A. S. ne m'a pas encor répondu sur l'offre que j'ay eu l'honneur de luy faire.

Mille respects. V.

[1] Intendant des finances, fonctions auxquelles correspondent nos directions générales. M. de Courteilles, ex-ambassadeur en Suisse, avait épousé une fille de l'ancien premier président Fyot de la Marche (Claude-Philippe), condisciple de Voltaire au collége Louis-le-Grand.

XXXVII.

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE *.

Vous me parlez, Monsieur, fort au long dans la lettre dont vous m'honorez, d'assignations, de procèz et de contestations sérieuses, toutes choses à quoi je ne songe nullement, ni à rien qui puisse troubler la bonne intelligence qui est entre nous, et qui, à ce que j'espère, y subsistera toujours. On vous a fait indiquer en la forme ordinaire un jour où il sera procédé à l'état et reconnoissance des bois, afin que vous y fassiez trouver quelqu'un de votre part. Il faut bien, pour notre sûreté réciproque, et autant pour vous que pour moy, dresser cet état. C'est une chose qui se fait toujours en cas pareil à celui où nous sommes par la remise de 1758. Il en a été question dèz l'an passé, et si vous avez la bonté de jeter les yeux sur nos lettres d'alors, vous verrez que je vous en ay détaillé les raisons, et que cette précaution d'u-

* Fin de mai 1760. Réponse à une lettre de Voltaire, du 9 mai, qui ne s'est pas retrouvée.

sage n'est pas moins nécessaire à votre égard qu'au mien. Il ne s'agit nullement de procèz. Assurément je me flatte que nous n'en aurons jamais, vous et moy. Mais je crois que vous n'avez pas moins à cœur d'éviter qu'il n'y en ait jamais entre nos deux familles. Aujourd'hui, nous savons fort bien tous deux l'état des choses; mais il n'en sera pas de même de l'avenir, à moins qu'il n'y ait à présent un mémoire par écrit et en forme, servant à constater un jour en quel état les choses vous ont été remises, et s'il y a eu des changemens faits depuis la remise. Sans cela, nous laisserions aux nôtres la source d'une foule de tracasseries qu'il seroit peu sage de ne pas prévenir en suivant la forme usitée. Ainsi, pour peu que vous y veuilliez bien faire réflexion, vous sentirez que ceci, loin de vous mettre en allarmes, est une chose que vous devez vous-même désirer.

Elle n'a été différée jusqu'à présent que parce que vous m'avez vous-même demandé ce délai sur d'autres propositions; et en effet cette reconnoissance nous est inutile à tous deux, si vous devenez propriétaire du fond. Nous étions, ce me semble, à-peu-près d'accord l'an passé de nos conventions là-dessus, par le petit mémoire qui me fut envoyé, que vous aviez dressé

avec Girod, et apostillé de votre main[1]. Sur quoy, croyant la chose faite, j'envoyay les premiers jours de l'an les conventions de vente, revêtues de ma signature, obligatoire jusqu'au 1er fevrier, et qu'il n'a tenu qu'à vous, jusqu'à présent, de souscrire, ainsi que je l'ay fait. Quelque peu de gout que j'aye pour me défaire de cette terre, je ne sçais ce que c'est que de rétracter une parole une fois donnée. Mais j'ay attendu jusqu'au premier de may sans que rien se soit terminé. Vous sentez qu'il n'est pas juste que je reste engagé tout seul. Vous m'avez marqué vous-même que vous vouliez que ceci fût terminé avec célérité, et que tout à cet égard fût conclu avant Pâques[2]. Si le marché se fait, tout est dit; il n'y a qu'à le faire, puisqu'on en est convenu : s'il ne se fait pas, il faut reprendre tout de suite les choses où elles en étoient d'ailleurs. Mon petit garçon ne sera pas fâché de retrouver un jour sa vieille terre. Mais moy je souhaite qu'il en voye jouir longtemps et très-longtemps une personne qui honore son siècle, et de l'amitié de qui je fais plus de cas que de la terre.

Je ne sçais pas sur quoy vous m'objectez que

[1] V. ci-dessus, p. 102. Les apostilles autographes de Voltaire subsistent dans la pièce originale.

[2] V. ci-dessus, p. 99.

j'ay coupé des bois à la forêt depuis notre traité. Si vous voulez le lire, vous y verrez que j'ay déclaré dans l'acte, que j'avois cy-devant vendu 8 ou 13 pieds de chesnes qui ne seroient pas compris dans la remise de la forest, et que ceux qui les avoient achetés pourroient emmener comme de raison. L'année précédente[1], *dans un temps où il n'étoit pas question de notre marché*, j'avois vendu à Charlot, pour une assez bonne somme, dont je ne me souviens pas au juste à présent, une partie de coupe à faire dans l'une des quatre portions du bois que vous savez. Charlot a coupé selon notre convention, et a laissé dans cette portion, beaucoup plus qu'il n'y coupoit, comme je le lui avois dit, et comme tous les gens du pays qui le viennent de voir le sçavent. Mais, depuis notre traité, je ne me suis mêlé de Tournay ni de prèz, ni de loin.

[1] Cette date répond d'avance à tout ce que Voltaire imaginera tout-à-l'heure à ce sujet. Il paraît même que la vente faite à Charlot Baudy eut lieu lors du voyage de M. de Brosses à Tourney, en septembre 1756, deux ans avant le marché avec Voltaire.

XXXVIII.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT[1].

Je conçois, Monsieur, que M. l'intendant de Bourgogne, ou son subdélégué à Gex vous ait communiqué les pièces par lesquelles il est démontré que le seigneur de Tournay n'a pas plus de jurisdiction sur l'arpent et demi, appelé la Perrière, que sur la ville de Pézenas[2]. Jamais problême n'a été résolu en plus de façons. Vos propres pièces prouvent d'abord que vos au-

[1] En tête est écrit de la main du Président : *A sotte lettre, point de réponse.*

[2] On a pu voir que ces 600tt à payer comme haut-justicier de la Perrière n'avaient cessé de préoccuper le philosophe depuis sept mois (V. sa lettre du 3 décembre 1759, ci-dessus p. 94). Il y revint plus tard, par une dénonciation en forme contre M. de Brosses, qui certes était étranger de tout point à cet incident, mais que Voltaire n'en dénonce pas moins au conseil d'état, comme entreprenant sur les droits de souveraineté du Roi, à propos de la Perrière. (V. *Corresp. génér.* Lettre à M. de Courteilles, du 18 novembre 1761.) (3473 de l'édit. de M. Beuchot).

teurs achetèrent la jurisdiction des seigneurs de la Bastie : or, la justice de la Bâtie ne s'étendit jamais que jusqu'au grand chemin ; la province de la Perrière est au-delà du grand chemin ; *ergò*.

2° Par vos aveus et dénombrements, il conste que vous n'avez jamais rendu foi et hommage de cette justice.

3° On a produit plusieurs pièces par lesquelles la jurisdiction de Genêve était établie sur cette province.

4° Le conseil de Genêve, extraordinairement assemblé en dernier lieu, a donné un certificat autentique, par lequel il affirme que la république a toujours eu omnimode jurisdiction sur la Perrière, laquelle omnimode jurisdiction elle a cédée au Roy, en 1749, par le traitté fait entre cette république romaine et le Roy de la Gaule Transalpine.

> C'était un beau sujet de guerre
> Qu'un logis où lui-même il n'entrait qu'en rampant.

Voilà une belle ambition d'être seigneur du trou de Jeannot Lapin! A l'égard des six cents livres pour le procez de Panchaud, ce procez ne devait pas coûter six écus, et cet abus est un de ceux qui me font préférer les Délices au païs de Gex.

Cette affaire me conduit tout naturellement

à celle du petit bois de Tournay, que Girod nomme forêt, comme les Bohëmes apellaient la maison de Ragotin, château; vous pouvez être sûr, Monsieur, que les ingénieurs du Roy qui ont arpenté la France par ordre du Roy, et qui n'ont point payé au cabaret par ordre du Roy, n'ont jamais trouvé d'autres dimensions à votre immense forêt que celle de quarante-trois arpens et demi[1].

De ces quarante-trois arpents et demi, vous en avez vendu la moitié en divers temps pour en avoir de l'argent comptant. Chouet, plus yvrogne que moy, et non moins imbécille, qui vous avait donné trois mille livres d'une terre qui n'en vaut pas deux mille, qui s'est ruiné à ce marché de fou, et qui va mourir insolvable; Chouet qui s'était fait votre fermier pour faire enrager son père le sindic; Chouet a ravagé le reste de votre forêt Hercinie, a laissé dépérir les prés et les vignes : j'ai tout raccommodé, parce que j'aime l'ordre; j'ai planté des arbres dans votre forêt; j'ai fait porter de la terre neuve et meuble dans le champ maudit,

[1] Ce grief reviendra souvent dans la suite de cette correspondance. On voudra bien noter que Voltaire n'articule nullement ici, comme il le fera plus tard, que le Président lui eût garanti une contenance plus forte.

auprès de la forêt, et j'ai rendu fertile une pièce de terre qui n'avait pas produit un grain d'orge depuis le déluge. Vous ne m'en sçavez nul gré, je le sçais bien, et je m'y suis très-bien attendu; j'ai fait le bien pour l'amour du bien même, et le Ciel m'en récompensera; je vivrai long-temps, parce que j'aime la justice. Les fermiers généraux ne l'aiment point, aussi sont-ils maudits dans saint Mathieu, et dans le factum de Ramponeau[1].

Le Franc de Pompignan, natif de Montauban, est plus maudit encore pour avoir été orgueilleux.

Le Franc de Pompignan dit à tout l'univers,
Que le roi lit sa prose, et même encor ses vers[2].

Ne faites point l'honneur au ministère d'avoir fait couper la queue au chien d'Alcibiade pour détourner l'attention publique; il a été servi très-heureusement, mais il n'a rien mis du sien dans cette affaire, et il ne s'est mêlé que de faire nourrir aux dépens du Roy, dans le château de la Bastille, le théologal de l'En-

[1] Pamphlet de Voltaire.

[2] Vers du *Russe à Paris*, satyre de Voltaire. Il était encore alors dans la première ferveur de sa colère contre Pompignan, qui l'avait attaqué dans son *Discours de réception* à l'Académie française, le 10 mars 1760.

ciclopédie[1] pour avoir très mal à propos fouré la fille du maréchal de Luxembourg dans la querelle de Palissot. Les gens de lettres peuvent fort bien se jetter des pommes cuittes au visage, mais il ne faut pas qu'ils en jettent aux Montmorencys. Je ne me mêle point de ces querelles[2]. M[me] la marquise[3], et M. le duc de Choiseuil m'honorent de leurs bontés; le Roy me protége, et je vis guaiment.

Luc[4] est aux abois; la nouvelle a couru ce matin dans Genêve que le duc de Broglie avait été battu, mais je n'en crois rien, et je crois qu'il battra. Je vous renouvelle, Monsieur, mon attachement et mon respect.

16 Juillet *

[1] L'abbé Morellet, pour sa *Vision de Palissot*, où se trouvait un trait un peu vif contre la princesse de Robecq, fille du maréchal de Montmorency-Luxembourg.

[2] Il s'en mêlait beaucoup (V. la *Corr. gén.* de Juin et Juillet 1760).

[3] De Pompadour. Voltaire fut *honoré* depuis de la protection de M[me] du Barry.

[4] Le roi de Prusse. Une de ses armées avait été battue à Corbac, le 10 juin par le maréchal de Broglie, une autre taillée en pièces à Landshut le 23. Le 12 juillet, Frédéric bombardait Dresde ! Mais Voltaire en était encore aux nouvelles de juin.

* 1760.

XXXIX.

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE *.

Agréez, Monsieur, que je vous demande l'explication d'une chose tout-à-fait singulière que je trouve dans le compte de mes affaires que l'on vient de m'envoyer du pays de Gex, pour les années 1759 et 1760. C'est à l'article des paiements qu'a faits le nommé Charlot Baudy, d'une coupe de bois que je lui avois vendue *avant notre traité*. Il me porte en compte et en paiement « quatorze moules de bois vendus à M. de Voltaire, à trois patagons le moule. » Et comme il pourroit paroître fort extraordinaire que je payasse le bois de la fourniture de votre maison, il ajoute pour explication, qu'ayant été vous demander le paiement de sa livraison, vous l'aviez refusé en affirmant que je vous avois fait don de ce bois. Je vous demande excuse si je vous répète un tel propos : car vous sentez bien que je suis fort éloigné

* Janvier 1761. Il paraît qu'il y eut une interruption de six mois dans la correspondance, la lettre du 16 juillet 1760 étant restée sans réponse.

de croire que vous l'ayez tenu, et je n'y ajoute pas la moindre foi. Je ne prends ceci que pour le discours d'un homme rustique fait pour ignorer les usages du monde et les convenances; qui ne sait pas qu'on envoie bien à son ami et son voisin un panier de pêches ou une demi-douzaine de gélinotes; mais que si on s'avisoit de lui faire la galanterie de quatorze moules de bois ou de six chars de foin, il le prendroit pour une absurdité contraire aux bienséances, et il le trouveroit fort mauvais.

Le fait, dont je me souviens très-nettement, est que, me parlant en conversation de la rareté du bois dans le pays et de la peine que vous aviez à en avoir pour votre ménage, j'eus l'honneur de vous répondre que vous en trouveriez aisément sur place, vers Charlot, de Chambézy, qui vendoit actuellement ceux qu'il avoit eus de ma coupe, et que, si vous vouliez, je lui dirois de vous en fournir; à quoi vous me répliquâtes que je vous ferois grand plaisir. Quelque temps après, nous rencontrâmes cet homme à qui je dis de vous mener les bois de chauffage dont vous aviez besoin; vous lui ajoutâtes même de vous en mener deux ou trois voitures dès le lendemain, parce que vous en manquiez. Voilà toute la part que j'ai à ceci; et je vous offenserois sans doute si je m'avisois

d'y avoir celle de payer la commission. J'espère que vous voudrez bien faire incontinent payer cette bagatelle à Charlot, parce que, comme je me ferai certainement payer de lui, il auroit infailliblement aussi son recours contre vous, ce qui feroit une affaire du genre de celles qu'un homme tel que vous ne veut point avoir.

J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement infini que je vous ai voué, Monsieur, etc.

XL.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT.

Au château de Ferney, 30 janvier 1761.

Il ne s'agit plus ici, Monsieur, de Charles Baudy, et de quatre moules de bois; il est question du bien public, de la vengeance du sang répandu, de la ruine d'un homme que vous protégez, du crime d'un curé qui est le fléau de la province, et du sacrilège joint à l'assassinat. Le procureur de cet infortuné de Croze est à Dijon; Girod, qui conduit l'affaire, n'entend point du tout la procédure criminelle. Le curé de Moëns emploie le sacré, le profane,

le ciel et la terre pour accabler l'innocence, que vous protégez. Il est inoui qu'un homme, convaincu d'avoir été chercher lui-même, à une demi-lieue de chez lui, des assassins dans un cabaret, de les avoir armés, d'avoir frappé le premier, d'avoir encouragé les autres à frapper, n'ait été qu'assigné pour être oui, tandis que ses complices, cent fois moins coupables, ont été décrétés de prise de corps.

Il est beaucoup plus étrange que le curé de Moëns ait obtenu une attestation de vie et de mœurs du Conseil de la ville de Gex, malgré la réclamation du notaire-conseiller Vuaillet, au fils duquel ce même curé de Moëns donna un soufflet en public, l'an 1758, soufflet pour lequel il essuya un procès criminel, dont la minute est au greffe, et qu'il accommoda pour cent écus.

J'ai entre les mains les dépositions de cinq personnes qu'il a rouées de coups; il est essentiel que les preuves de tous ces excès soient jointes au procès, pour contrebalancer, ou plutôt pour anéantir l'indigne certificat que cet insolent curé a arraché à la complaisance des conseillers de Gex. Le sieur Girod ne veut pas comprendre de quelle importance est cette réquisition, et combien elle sert à détruire les défenses du curé qui prétend n'être sorti de

chez lui à dix heures du soir, et n'avoir armé cinq hommes de bâtons ferrés, que dans une sainte intention, que pour empêcher le scandale.

Un avocat de Paris, que j'ai fait venir, est d'une opinion bien différente du Sr Girod; il prétend que cette réquisition est d'une nécessité indispensable. Vous savez sans doute à présent, Monsieur, que le sacrilège est joint à l'assassinat. Le jésuite Jean Fessi, aumônier du Résident à Genève, a osé refuser l'absolution à la fille de Croze, jusqu'à ce qu'elle eût engagé son père à cesser toute poursuite, jusqu'à ce que la sœur eût trahi le sang de son frère, et le père le sang de son fils.

Mon avocat assure que, dans des cas pareils, on exige le serment de la fille et le serment du confesseur. Ces deux serments, quand ils sont contradictoires, ne décident rien; mais les juges voient aisément de quel côté est le parjure. Il est même à croire que Fessi ne se parjurera pas; car je sais qu'il est persuadé par le curé de Moëns, et qu'il croit qu'il ne s'était rendu le 28 déc. au logis où soupait de Croze, que pour prêcher la morale à coups de bâtons, selon ces paroles : *Contrains-les d'entrer*.

Il est donc indispensable que le jésuite Fessi soit mis en cause; et pour ne vous point fatiguer, Monsieur, je vous prie de renvoyer ma

lettre à M. Girod, avec une simple apostille de votre main, ou dictée par vous.

Tous les gentilshommes du pays sont dans l'indignation la plus violente, mais aucun ne secourt de Croze; je suis son seul appui; je lui prête de l'argent, comme j'en ai prêté à MM. de Crassy, gentilshommes au service du Roi, pour rentrer dans leur bien usurpé[1] par les jésuites; mais je serai obligé d'abandonner de Croze, s'il n'a pas de courage, et s'il ne fait pas toutes les poursuites que doit faire un père qui a son fils à venger d'un MONSTRE.

Au reste, Monsieur, vous ne pouvez mieux placer votre protection et votre pitié que dans cette affaire, qui crie vengeance à Dieu et aux hommes.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très-humble etc.

VOLTAIRE.

[1] Lisez *acheté* (Voy. la lettre à Helvétius du 2 janvier 1761, édit. Beuchot, t. LIX, p. 224, ligne 2). Ce bien avait été régulièrement vendu pendant la minorité de MM. de Crassy pour éteindre une dette. Ils y rentrèrent sans résistance, en vertu du retrait lignager. Il n'est pas mal de dire les choses comme elles sont, même quand il s'agit de Jésuites.

XLI.

LE PRÉSIDENT, A VOLTAIRE.

Le 11 février 1761.

Je vois, Monsieur, par plus d'une preuve, que vous vous intéressez très-vivement au Sr de Croze, et aux excès et mauvais traitements faits à son fils par le Sr Ancian, curé de Moëns. Je ne prends pas moins d'intérêt que vous au Sr de Croze. C'est un très-honnête homme, que je connois et que j'aime depuis fort long-temps. De plus, sa plainte est juste, et le curé veut en vain couvrir ses violences, si extraordinaires, du prétexte de mettre le bon ordre dans sa paroisse. On ne peut assurément plus mal s'y prendre, et ce n'est pas à des remontrances de cette espèce que le fils de de Croze devoit être exposé de la part du curé, s'il se trouvoit répréhensible pour être allé chez une femme de mauvaise vie, chez qui d'ailleurs il ne se passoit en ce moment ni bruit ni scandale. J'ai pris soin de me faire très-bien informer du fait par des personnes impartiales. Je vous dirai même que j'ai vu les informations qui sont les

seules choses que les juges écoutent en pareille matière; et quoique je n'aie pas été fâché d'être instruit de cette manière directe, je n'ai pas laissé que de beaucoup gronder celui qui étoit en état de les montrer, car en cela il a violé la règle, dont on ne doit jamais se départir.

Le fait me paroît clair en ce qu'il contient: il est grave et peut-être prémédité; mais vous ne devez pas douter que, lorsque l'on en viendra aux confrontations, les accusés ne fassent les derniers efforts pour faire tomber par des reproches les principales dépositions des témoins, et empêcher qu'elles ne soient lues à la Tournelle. Je vois assez d'avance quels sont les reproches bons ou mauvais qu'ils allégueront contre chacun. Je suis très-fâché de la chaleur et de la cabale que j'apprends qu'on met de part et d'autre dans cette affaire. Ceci est un procès criminel comme cent mille autres, qui veut être suivi comme tous autres, sans déclamations extrajudicielles qui n'y servent à rien, et en le renfermant dans le fait même et dans la résolution constante de ne pas quitter prise que l'on n'ait eu justice de l'outrage.

J'ai appris qu'il y avoit encore plusieurs témoins qui pouvoient être entendus dans une plus ample information, et que *vous en aviez*

fait venir quelques-uns chez vous, où ils avoient déclaré ce qu'ils savoient. J'en suis fâché et je ne voudrois pas qu'on pût objecter que l'on a *cherché à pratiquer d'avance des témoins* qui en pareil cas doivent être d'une impartialité complète et reconnue. TROP DE CHALEUR NUIT SOUVENT AUX AFFAIRES, et ce seroit bien fort contre votre intention si celle que vous montrez pour de Croze alloit par malheur procurer cet effet. J'apprends que les fugitifs, sur ce qu'ils ont connu sans doute que le bailliage de Gex inclinoit fort à l'indulgence pour le curé, étoient venus d'eux-mêmes se mettre en prison. Leur déclaration, s'ils étoient fortement pressés par le juge, comme ils devoient l'être, et comme ils le seront ici à la Tournelle, serviroit beaucoup à éclaircir s'il y a eu préméditation et complot dans cette mauvaise action, comme j'ai lieu de le présumer par le guet que Duby faisoit à la porte de cette femme, et par une autre circonstance de fait encore plus grave.

L'affaire va bientôt venir à la Tournelle, où elle fera la matière d'une audience publique. C'est là qu'on peut donner des mémoires et dire tout ce qu'on jugera nécessaire à la défense de la cause. Cette audience est pour juger préalablement si le décret d'ajournement

personnel contre le curé répond ou non aux qualités des charges. J'ai vu d'avance sur cette affaire M. le président de Rochefort, qui est le chef de la Tournelle. Je lui ai nettement exposé le fait tel qu'il est, et je lui ai remis tous les mémoires manuscrits et imprimés que j'avois là-dessus. Le Sr Decroze peut être certain que je suivrai son affaire et sans relâche.

Vous voudriez que Decroze fît assigner le père jésuite sur le refus d'absolution fait à sa fille. Cette démarche pourroit plus embarrasser l'affaire qu'elle n'y serviroit peut-être. La matière est fort délicate. Quoique la conduite du jésuite soit très-répréhensible, c'est peut-être ici un de ces cas où il devient très-difficile d'y mettre ordre. Je serois bien en peine de dire quelles peines les lois humaines peuvent infliger à un prêtre qui ne veut pas trouver sa pénitente en état d'être absoute[1]. La malice des hommes est au-dessus de leur sagesse : et il y a bien d'autres cas dont les lois ne sauroient venir à bout.

Je ne vous parle plus de Charles Baudy, ni des *quatre* moules de bois (lisez *quatorze;* c'est

[1] Mot remarquable dans la bouche d'un parlementaire, surtout après tout le bruit fait par les corps de judicature pour refus de sacrements.

un chiffre que vous avez omis; nous appellons cela *lapsus linguae*). J'ai peut-être même eu tort de vous en parler, car il est vrai que c'est Charles Baudy qui me doit, et que vous ne me devez rien, mais à lui, de qui je me ferai payer, et qui sans doute n'aura nulle peine à se faire aussi bien payer de vous. Si je vous en ai parlé, peut-être trop au long, ce n'a été que comme ami et voisin, en qualité d'homme qui vous aime et vous honore, n'ayant pu m'empêcher de vous représenter combien cette contestation alloit devenir publiquement indécente, soit que vous refusassiez à un paysan le paiement de la marchandise que vous avez prise près de lui, soit que vous prétendissiez faire payer à un de vos voisins une commission que vous lui aviez donnée. Je ne pense pas qu'on ait jamais oui dire qu'on ait fait à personne un présent de quatorze moules de bois, si ce n'est à un couvent de capucins[1].

J'ai l'honneur d'être, avec les sentimens les plus parfaits, Monsieur, etc.

[1] Dans tous ces préliminaires du procès Baudy, M. de Brosses conserve, ce semble, une attitude assez digne, et une convenance de langage remarquable.—On ne trouve plus de lettres de lui à Voltaire, jusqu'en octobre de cette année.

XLII.

A M. LEBAULT [1],
CONSEILLER DE GRAND CHAMBRE, A DIJON.

A Ferney, par Genève, 30 septembre 1761.

Monsieur,

Pour vous amuser pendant les vendanges, souffrez que je vous prenne pour arbitre conjointement avec M. le premier Président et M. le Procureur Général. Le procédé de M. le président de Brosses vous surprendra peut-être [2], mais il ne surprend icy personne. J'en suis fâché pour luy plus que pour moy.

J'ay l'honneur d'être avec bien du respect,

Monsieur,

Votre très-humble etc.

VOLTAIRE.

[1] V. plus haut p. 51, note 1.

[2] L'assignation de M. de Brosses à Baudy est du 2 juin 1761 (29 mois après la livraison du bois); celle de Baudy à Voltaire est du 31 juillet suivant. L'affaire fut appelée à l'audience du bailliage de Gex, le 24 septembre, et renvoyée, après jonction, sans ajournement fixe.

XLIII.

A M. DE RUFFEY,
PRÉSIDENT HONORAIRE A LA CHAMBRE DES COMPTES DE DIJON.

A Ferney, par Genève, 30 septembre [1].

Cecy, Monsieur, n'est pas académique, c'est chicanne; mais le tout poura vous amuser. Je prends pour arbitres M. le premier Président [2], M. le Procureur-Général [3] et M. Lebault. Le Fétiche en veut-il faire autant?

Je consens à luy rendre Tournay et à luy donner Ferney si dans toutte la province de

[1] Cette date parfaitement certaine (V. celle de la lettre précédente et la date de l'audience de Gex dans l'affaire Baudy) confirme la conjecture de M. Beuchot sur une lettre de Voltaire à d'Olivet (3434 de son édit.), lettre qu'on a jusqu'ici placée au 30 septembre 1761 et qui se rapporte à la première quinzaine de ce mois : époque à laquelle M. de Ruffey était à Ferney avec l'ancien premier président de la Marche.

[2] Le second premier président de la Marche (Jean-Philippe), fils de celui que Voltaire appelait *mon contemporain*.

[3] Louis Quarré de Quintin, homme d'un esprit fort cultivé, avec lequel Voltaire était en très-bons termes.

Bourgogne il se trouve un seul homme qui approuve son procédé.

Je vous quitte pour Corneille. Quand vous voudrez nous venir voir avec madame de Ruffey, nous vous donnerons la comédie.

Je vous embrasse très-tendrement et sans compliment.

V.

FAIT[1].

Quand M. le président de Brosses vendit la terre de Tournay à vie, à François de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, *âgé alors de soixante et six ans*[2], l'acquéreur, qui ne connaissait point cette terre, s'en remit entièrement à la probité et à la noblesse des sentimens de M. le président de Brosses[3].

M. le Président avait fait cy-devant un bail de trois mille livres par année de cette même terre avec le Sr Choüet, fils du premier sindic de Genève, qui était son fermier; mais le Sr Choüet y avait perdu, de notoriété publique, vingt-deux mille francs, et la terre ne rap-

[1] L'exposé qui suit se trouve également joint à la lettre précédente, adressée à M. Lebault.

[2] Lisez 64. Voltaire était né en 1694, et il acheta Tourney en 1758.

[3] V. plutôt les lettres III et VIII ci-dessus.

porte pas douze cent livres dans les meilleures années [1]. M. le Présidt exigea de l'acquéreur à vie, *âgé de 66 ans*, trente-cinq mille six cent livres, argent comptant, et douze mille francs en réparations à faire au château et à la terre en trois années de temps; l'acquéreur fit en trois mois pour dix-huit mille livres de réparations [2] dont il a les quittances.

Il y a dans cette petite terre de Tournay un bois que M. le Présidt lui donna pour un bois de cent arpens dans l'estimation de la terre [3]. Les ingénieurs qui sont venus mesurer par ordre du Roi toutes les terres de France, ont trouvé que ce bois, mesuré géométriquement, ne contient pas quarante arpens, et l'acquéreur a entre les mains le plan des ingénieurs du Roi.

Non-seulement l'acquéreur essuia ces pertes considérables, QUI RUINENT SA FORTUNE ; mais M. le Présidt lui persuada, *avant* de lui faire signer le contrat, qu'il avait vendu en der-

[1] Pour éviter de fastidieuses redites, voir ci-après la lettre XLVI, qui répond à tout.

[2] Lisez *dégradations* (V. la lettre XLVI et la transaction de 1781).

[3] Mensonge. V. la lettre LII ci-dessous.

[4] Voltaire avait cent mille livres de rente.

nier lieu à un négotiant de Genève, une partie de sa forêt *qui était abattue*[1], et qu'il ne pouvait rompre ce marché. Il fut stipulé dans le contrat, passé au mois de novembre 1758, que M. de Voltaire aurait la jouissance entière de la terre de Tournay, *et des bois* QUI SONT SUR PIED *et non vendus*. L'acquéreur ne pouvant pas douter, sur la parole de M. le Présid^t, qu'il n'y eût une vente véritable, signa le contrat de sa RUINE.

Ayant bientôt vu à quel excès il était lézé dans son marché, il s'en plaignit modestement à M. le Présid^t, et lui demanda par ses lettres pourquoi il avait vendu ces bois qui devaient appartenir à l'acquéreur; M. le Présid^t lui répondit, par sa lettre du 12 janvier 1759 : « Il est vrai qu'on a mis un certain nombre « de chênes au niveau des herbes pour certaines raisons à moi connues; mais *à quoi « la faim de l'or ne contraint-elle pas les « poitrines mortelles*[2]. »

L'acquéreur fut bien surpris quelque temps après, quand toute la province lui apprit que

[1] Le lecteur est prié de ne point oublier cet aveu.

[2] Cette lettre est perdue, mais la date est remarquable. C'était un mois seulement après la vente à vie de Tourney; ce qui exclut manifestement tout soupçon d'une vente de bois inventée après coup en 1761. D'ailleurs

M. le Présid[t] n'avait point du tout vendu ces bois. Il les faisait vendre, exploiter en détail, pour son compte, par un paysan du village de Chambésy, nommé Charles Baudy, lequel Charles Baudy, son commissionnaire, compte avec lui de clerc à maître.

Il est triste d'être obligé de dire que l'acquéreur manquant de bois de chauffage, lorsqu'il acheta la terre de Tournay, eut en présence de toute sa famille, parole de M[r] le Président, qu'il lui serait loisible de prendre douze moules de ces bois prétendus vendus, pour se chauffer : *il en prit quatre ou cinq tout au plus.*

Enfin, au bout de trois années, M[r] le Président lui intente un procès au baillage de Gex, sous le nom de Charles Baudy, son commissionnaire, pour paiement de deux cent quatre-vingt et une livres de bois; et voici comme il s'y prend.

Il assigne Charles Baudy, son commissionnaire, qu'il fait passer pour son marchand, et il dit dans cette assignation du 2 juin, que

les termes cités par Voltaire prouvent que non-seulement la vente, mais la coupe, étaient choses consommées au 12 janvier 1759. Or, on avait vendu à Voltaire les bois qui étaient *sur pied* et non les bois *abattus*. Il en convenait lui-même tout-à-l'heure.

Charles Baudy lui retient 281 liv., parce qu'il a fourni à Mr de Voltaire pour 281 liv. de bois; et Charles Baudy, au bas de cet exploit, assigne François de Voltaire.

Le deffendeur ne veut pour preuve de l'injustice qu'il essuie que l'exploit même de M^r le Président. Il est clair, par l'assignation donnée par lui à Charles Baudy, que ce Charles Baudy compte avec lui de clerc à maître, comme toute la province le sait. M^r le Président dit dans son exploit, que Charles Baudy et lui firent un marché ensemble *en l'année* 1756. Est-ce ainsi qu'on s'explique sur un marché véritable? N'exprime-t-on pas la date et le prix du marché? Ladite assignation porte en général *une certaine quantité d'arbres*. Ne devait-on pas spécifier cette quantité [1] ? Ladite assignation porte que *ces bois furent marqués*. Mais s'ils avaient été marqués juridiquement, n'en saurait-on pas le nombre ? N'est-ce pas un garde-marteau qui devrait avoir marqué ces bois ? Peut-on les avoir marqués sans la permission du grand-maître des eaux et forêts ?

[1] Non, car cela ne touchait en rien le procès fait à Voltaire. Avait-il ou non brûlé quatorze moules de bois livrés par Baudy ? C'était toute la question.

On ne produit ni permission, ni marque de bois, ni acte passé avec ledit Baudy [1].

Il est donc clair comme le jour que Mr le Président n'a point fait de vente réelle, que par conséquent tous lesdits bois, injustement distraits du forestal, sous prétexte d'une vente simulée, appartiennent légitimement à l'acquéreur de la terre. Baudy en a vendu pour 4800 l. Partant, François de Voltaire est bien fondé à demander la restitution de la valeur de quatre mille huit cent livres de bois [2].

Plus, l'indemnisation des dommages causés par l'enlèvement de ces bois, au mois de mai 1759, contre les ordonnances, comme il est

[1] Pour donner juridiquement copie de la vente de bois faite à Baudy, il eût fallu la faire contrôler, et par suite payer au fisc un double droit. Baudy certes n'y était nullement obligé. Il suffisait que la vente fût tenue pour constante par le vendeur et l'acheteur. Voltaire, étranger à cette convention, n'avait rien à y voir assurément.

[2] A force d'être incroyable, cette prétention n'est-elle pas comique? Baudy, en 1756, bien avant que Voltaire songeât à Tourney, avait acheté la superficie d'une partie des bois de cette terre. Ces bois étaient *abattus* quand le poète acquit Tourney, deux ans après. Nulle nécessité dès-lors de les excepter de cette acquisition, et pourtant, pour plus de clarté, ils en sont formellement exclus (V. l'acte du 11 décembre 1758). A quel titre pouvaient-ils donc être revendiqués par Voltaire?

même spécifié dans l'exploit de M. le Président, qui porte que *Baudy exploita et tira ces bois de la forêt jusqu'au mois de mai* 1759.

Le deffendeur se réservant ses autres droits sur la lézion de plus de moitié qu'il a essuyée quand Mr le Président lui a vendu quarante arpens pour cent arpens[1].

XLIV.

VOLTAIRE, A M. DE RUFFEY.

7 octobre*.

Mon cher Président, vous avez une belle ame, vous n'êtes point fétiche. Je suis pénétré de vos bontés, et je compte sur votre amitié pour le reste de ma vie. J'envoie à M. de Blancey et à M. de Varennes [2] mes réponses à l'assignation du Fétiche. Corneille me reproche de le quitter pour des fagots. Son ombre en murmure. Il est cruel de passer de Cinna et de

[1] Voltaire ne se lassant pas de répéter cette contre-vérité, il faut bien répéter nos démentis.

* 1761.

[2] Tous deux secrétaires des États de Bourgogne.

Rodogune à une assignation ; mais que faire? Le misérable m'accable d'exploits [1] : il faut répondre.

Je vous supplie de lire dans le mémoire envoyé à M. de Blancey un petit trait oublié dans le vôtre. Le Fétiche demande de l'argent de ses moules et de ses fagots. Il dit dans son exploit que Baudy lui rend 12 liv. du moule. Baudy dans son exploit me demande 12 livres du moule.

Il est évident que si le Fétiche avait vendu réellement à Baudy des bois à 12 liv. le moule, ledit Baudy, marchand, les vendrait davantage [2]. Il est clair qu'il compte avec le Fétiche de clerc à maître, et que le Fétiche lui donne quelque chose pour ses peines.

Il est démontré, comme je le dis, que le Président a fait une vente simulée [3], qu'il m'a trompé

[1] Lisez *d'un exploit :* il n'y en eut pas deux dans cette affaire.

[2] Qui empêchait Baudy, livrant ce bois à Voltaire sur la recommandation du P. de Brosses, de le fournir au prix coûtant ?—Puis, quand Baudy n'eût été qu'un commissionnaire, toute la différence c'est que le bois brûlé par Voltaire eût été directement dû à M. de Brosses, et non à Baudy. Voltaire en devait-il moins payer ?

[3] Il est démontré que Voltaire l'affirme. Il va donner à l'instant la preuve du contraire.

grossièrement dans le temps qu'il me vendait sa terre. Et si je vous disais que je soupçonnai cette bassesse il y a trois ans, et que je déclarai que je ne laisserais point sortir les bois, à moins qu'on ne me montrât un acte réel de vente, et que le P[t] m'en fît présenter un faux [1] par Baudy : que diriez-vous [2] ? vous, homme vertueux! Songez qu'il faisait cette infâmie dans le temps qu'il recevait de moi 47 mille livres! Vous ne direz plus qu'il est bon homme quand il a de l'argent.

Qu'il tremble! Il ne s'agit pas de le rendre ridicule : IL S'AGIT DE LE DÉSHONORER [3].

Cela m'afflige. Mais il paiera cher la bassesse d'un procédé si coupable et si lâche.

Je vous embrasse. Vous me consolez.

[1] Faux! En quoi? Sur quoi fondé? Comment ne vous avisez-vous de cette absurdité qu'au bout de deux ans?

[2] Je dirais qu'il y avait un acte de vente puisqu'il vous en fut montré un en 1758 (vous en convenez), et que sur l'exhibition de cet acte, malgré vos soupçons antérieurs, vous laissâtes enlever les bois.

[3] Voltaire y travailla en effet de son mieux au moins dix années durant, ce qui ne l'empêcha point de demander à M. de Brosses, devenu premier président, *l'honneur de mourir dans ses bonnes grâces.*

XLV.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT DE BROSSES.

20 octobre 1761 [1].

Vous n'êtes donc venu chez moi, Monsieur, vous ne m'avez offert votre amitié, que pour empoisonner par des procès la fin de ma vie. Votre agent, le sieur Girod, dit, il y a quelque temps, à ma nièce, que si je n'achetais pas cinquante mille écus, pour toujours, la terre que vous m'avez vendue à vie, vous la ruineriez après ma mort [2]; et il n'est que trop évident que vous vous préparez à accabler du poids de votre crédit une femme que vous croyez sans appui, puisque vous avez déjà commencé des procédures que vous comptez de faire valoir quand je ne serai plus.

J'achetai votre petite terre de Tournay à vie,

[1] Voltaire n'écrivit la lettre qu'on va lire qu'un mois après l'audience du 24 septembre, avec la préméditation manifeste de diffamer le président, alors absent de Dijon. Tout y est calculé pour la publicité; on le sent à chaque ligne.

[2] V. ci-après la réponse du Président.

à l'âge de soixante et six ans, sur le pied que vous voulûtes. Je m'en remis à votre honneur, à votre probité. Vous dictâtes le contrat; je signai aveuglément[1]. J'ignorais que ce chétif domaine ne vaut pas douze cent livres dans les meilleures années[2]; j'ignorais que le sieur Chouet, votre fermier, qui vous en rendait trois mille livres, y en avait perdu vingt-deux mille. Vous exigeâtes de moi trente-cinq mille livres; je les payai comptant : vous voulûtes que je fisse, les trois premières années, pour douze mille francs de réparations[3]; j'en ai fait pour dix-huit mille en trois mois, et j'en ai les quittances[4]!

J'ai rendu très-logeable une masure inhabitable. J'ai tout amélioré et tout embelli, comme si j'avais travaillé pour mon fils, et la province en est témoin; elle est témoin aussi que votre

[1] Après deux mois de discussions écrites, où le terrain est disputé pied à pied.

[2] « Je viens de l'affermer 1200 liv., trois quarterons de « paille et un char de foin. » (*Note de Voltaire*). Voy. la réponse du Président et la lettre LII ci-après.

[3] Voltaire en avait d'abord offert très-spontanément pour 25000 liv. (Voy. ci-dessus lettre I).

[4] Ce ne pouvaient être que des quittances de démolitions. V. la réponse.

prétendue forêt, que vous me donnâtes [1] dans vos mémoires pour cent arpens, n'en contient pas quarante. Je ne me plains pas de tant de lésions, parce qu'il est au dessous de moi de me plaindre.

Mais je ne peux souffrir, et je vous l'ai mandé, Monsieur, que vous me fassiez un procès pour deux cents francs, après avoir reçu de moi plus d'argent que votre terre ne vaut. Est-il possible que, dans la place où vous êtes, vous vouliez nous dégrader l'un et l'autre au point de voir les tribunaux retentir de votre nom et du mien pour un objet si méprisable?

Mais vous m'attaquez; il faut me défendre; j'y suis forcé. Vous me dites, en me vendant votre terre au mois de décembre 1758, que vous vouliez que je laissasse sortir des bois de ce que vous appelez la forêt; que ces bois étaient vendus *à un gros marchand* de Genève [2] qui ne voulait pas rompre son marché. Je vous crus sur votre parole; je vous demandai seulement quelques moules de bois de chauffage, et vous me les donnâtes en présence de ma famille.

[1] Voltaire s'avise un peu tard de cette imputation (V. ci-dessus p. 124 et plus bas la lettre LI).

[2] Lisez : *A un tonnelier* (V. ci-dessus, p. 46, les termes exprès de l'acte).

Je n'en ai jamais pris que six ; et c'est pour six voies de bois que vous me faites un procès ! Vous faites monter ces six voies à douze, comme si l'objet devenait moins vil [1] !

Mais il se trouve, Monsieur, que ces moules de bois m'appartiennent [2], et non seulement ces moules, mais tous les bois que vous avez enlevés de *ma* forêt, depuis le jour que j'eus le malheur de signer avec vous.

Vous me faites un procès dont les suites ne peuvent tomber que sur vous, quand même vous le gagneriez. Vous me faites assigner au nom d'un paysan de cette terre [3], à qui vous dites à présent avoir vendu les bois en question. Voilà donc ce gros marchand de Genève avec qui vous aviez contracté [4] ! Il est de notoriété publique que jamais vous n'aviez vendu vos bois à ce paysan, que vous les avez fait exploiter et vendre par lui à Genève pour votre compte : tout Genève le sait ; vous lui donniez deux pièces de vingt et un sous par jour pour faire

[1] Refuser de payer ces *six voies* de bois, était-ce plus noble?

[2] V. plutôt les instances de Voltaire pour qu'on les lui donne, (ci-dessus p. 66.)

[3] Dans le procès-verbal d'audience, Baudy est qualifié *négociant.*

[4] V. la réponse.

l'exploitation, avec un droit sur chaque moule de bois, dont il vous rendait compte; il a toujours compté avec vous de clerc à maître. Je crus le sieur Girod, votre agent, quand il me dit que vous aviez fait une vente réelle[1]. Il n'y en a point, Monsieur! Le sieur Girod a fait vendre en détail, pour votre compte, MES propres bois dont vous me redemandez aujourd'hui douze moules.

Si vous avez fait une vente réelle à votre paysan, qui ne sait ni lire ni écrire, montrez-moi l'acte par lequel vous avez vendu, et je suis prêt à payer.

Quoi! vous me faites assigner par un paysan au bas de l'exploit même que vous lui envoyez, et vous dites, dans votre exploit, que vous fîtes avec lui une convention verbale[2]! Cela est-il permis, Monsieur? Les conventions verbales ne sont-elles pas défendues par l'ordonnance de 1667 pour tout ce qui passe la valeur de cent livres?

Quoi! vous auriez voulu, en me vendant si chèrement votre terre, me dépouiller du peu

[1] Voltaire n'a garde ici de dire que Baudy lui en avait exhibé l'acte en 1758 ou 1759 (V. p. 148).

[2] Ainsi qualifiée pour éviter les droits du fisc. (Voyez lettre LI ci-après.)

de bois qui peut y être! Vous en aviez vendu un tiers, il y a quelques années; votre paysan a abattu l'autre tiers pour votre compte. Votre exploit porte qu'il *me vend le moule douze francs* et qu'il vous en rend douze francs (en déduisant sans doute sa rétribution); n'est-ce pas là une preuve convaincante qu'il vous rend compte de la recette et de la dépense, que votre vente prétendue n'a jamais existé, et que je dois répéter tous les bois que vous fîtes enlever de ma terre? Vous en avez fait débiter pour deux cents louis, et ces deux cents louis *m'appartiennent*. C'est en vain que vous fîtes mettre dans notre contrat que vous me vendiez à vie le petit bois nommé forêt, excepté *les bois vendus*. Oui, Monsieur, si vous les aviez vendus [1] en effet, je ne disputerais pas; mais, encore une fois, il est faux qu'ils fussent vendus, et si votre agent (votre agent, c'est-à-dire vous) s'est trompé, c'est à vous à rectifier cette erreur.

J'ai supplié M. le premier président, M. le procureur général, M. le conseiller le Bault de vouloir bien être nos arbitres. Vous n'avez

[1] Ils étaient non-seulement vendus, mais abattus (V. l'acte du 11 décembre 1758 et l'aveu formel de Voltaire, p. 142 ci-dessus).

pas voulu de leur arbitrage [1] ; vous avez dit que votre vente au paysan était réelle ; vous avez cru m'accabler au baillage de Gex ; mais, Monsieur, quoique M. votre frère soit bailli du pays [2], et quelque autorité que vous puissiez avoir, vous n'aurez pas celle de changer les faits ; il sera toujours constant qu'il n'y a point eu de vente véritable.

Vous dites, dans votre exploit signifié à ce paysan, que vous lui vendites une certaine quantité de bois. Quelle quantité, s'il vous plait? Vous dites que vous les fites marquer. Par qui? Avez-vous un garde-marteau? Aviez-vous la permission du grand-maître des eaux et forêts?

En un mot, Monsieur, la justice de Gex est obligée de juger contre vous, si vous avez tort ; elle jugerait contre le Roi, si un particulier plaidait avec raison contre le domaine du Roi. Le sieur Girod prétend qu'il fait trembler en votre nom les juges de Gex : il se trompe encore sur cet article comme sur les autres.

[1] C'est Voltaire lui-même qui n'en voulut pas. Il écrivait à M. Lebault (12 novembre 1761) : « Vous ne « m'avez pas répondu, Monsieur, sur l'arbitrage que je « proposais. *Aussi je n'en demande plus.* »

[2] Claude-Charles de Brosses, comte de Tourney, grand-bailli d'épée du pays de Gex, charge héréditaire dans sa famille depuis Henri IV.

S'il faut que M. le Chancelier, et les Ministres, et tout Paris, soient instruits de votre procédé, ils le seront; et, s'il se trouve dans votre compagnie respectable une personne qui vous approuve, je me condamne.

Vous m'avez réduit, Monsieur, à n'être qu'avec douleur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XLVI.

M. DE BROSSES, A VOLTAIRE[1].

Souvenez-vous, Monsieur, des avis prudens que je vous ai ci-devant donnés en conversation, lorsqu'en me racontant les traverses de votre vie vous ajoutâtes que vous étiez d'un caractère *naturellement insolent*. Je vous ai donné mon amitié; une marque que je ne l'ai pas retirée, c'est l'avertissement que je vous donne encore de ne jamais écrire dans vos moments d'aliénation d'esprit, pour n'avoir pas à rougir dans votre bon sens de ce que vous avez fait pendant le délire.

J'ai mis mes affaires avec vous dans la règle

[1] Fin d'octobre 1761.

ordinaire et commune. Je n'en suis venu-là, malgré l'abus que vous faisiez du pouvoir que je vous ai laissé par le bail, qu'après que vous avez cherché à me jouer par un second marché illusoire et sans bonne foi de votre part[1]. Quoique j'aie en main de quoi vous mener fort loin à la Table de marbre[2], je ne l'ai pas fait jusqu'à présent, mon dessein ayant été seulement de vous contenir.

Quoiqu'après deux années de jouissance vous m'ayez persécuté pour acheter ma terre, quoique j'aie en mes mains l'offre de cent quarante-cinq mille livres, écrite de la vôtre, et à laquelle j'avois enfin consenti[3] (offre sur laquelle vous m'avez par bonheur manqué de parole, car je ne m'en défaisois qu'à regret); il n'est pas vrai, et il ne peut l'être que le sieur Girod vous ait dit que je ruinerois Mme Denis si vous ne la payiez cinquante mille écus. Il a pu vous représenter pour lors que vous exposiez vos héritiers par les dégradations illicites que vous faisiez dans mon bois; ce qui est vrai. Mais il sait aujourd'hui, que pour ce prix, ni

[1] V. ci-dessus, pages 89, 100 et 113.

[2] La Table de marbre était un tribunal spécial, institué pour statuer en dernier ressort sur tous délits *et abus* commis dans les bois, même ceux des particuliers.

[3] V. ci-dessus p. 101.

pour aucun autre, je ne vendrois ma terre, ne voulant rien avoir de plus à démêler avec un homme admirable, à la vérité, par l'éminence de ses talents, mais turbulent, injuste, et artificieux en affaires sans les entendre.

Quant à Mme Denis, je l'honore et l'estime. C'est un tribut que tout le monde rend à sa justesse de cœur et d'esprit, dans un pays où, sans cette malheureuse effervescence à laquelle vous vous livrez, vous auriez pû vous-même trouver une retraite paisible et jouir tranquillement de votre célébrité. Comme elle est équitable et modérée, je suis très-persuadé que ma famille n'aura aucun démêlé avec elle [1]. Si, comme vous le dites, j'avois quelque crédit, il ne seroit jamais employé qu'à la servir.

Il faut être prophète pour savoir si un marché à vie est bon ou mauvais. Ceci dépend de l'événement[2]. Je désire, en vérité de très-bon cœur, que votre jouissance soit longue, et que vous puissiez continuer encore trente ans à illustrer votre siècle : car, malgré vos foiblesses,

[1] Après la mort de Voltaire, Mme Denis offrit 40,000 liv. de dommages-intérêts pour les dégradations faites à Tourney. Il n'y eut pas de procès; les offres furent acceptées. (V. la transaction de 1781.)

[2] L'événement ne fut point contre Voltaire; il survécut d'une année au P. de Brosses.

vous resterez toujours un très-grand homme..... ..... dans vos écrits. Je voudrois seulement que vous missiez dans votre cœur le demi-quart de la morale et de la philosophie qu'ils contiennent.

Quand vous m'avez pressé de venir chez vous pour entrer en pourparlers, (ce que j'ai fait très-volontiers, puisque votre santé ne vous permettoit pas de me venir trouver); quand je vous ai ensuite remis ma terre de Tournay; vous, qui étiez sur place, la connoissiez beaucoup mieux que moi qui n'y ai quasi jamais été. Vous l'aviez d'avance bien visitée et parcourue; ce qu'il étoit très-raisonnable à vous de faire. Je vous l'ai remise dans ce qu'elle contenoit dans votre vu et su, telle qu'en jouissoit le sieur Chouet alors fermier. J'ai toujours oui dire que la forêt contenoit environ 80 poses : c'est la mesure habituelle du pays, dont je suis si peu au fait, que j'en ignore encore la valeur[1]. Je vous ai remis le bail du sieur Chouet, montant à 3000 livres, avec progression pour les années suivantes à 3200 et à 3300 livres; il ne tenoit qu'à vous d'entretenir ce bail. Vous avez exigé qu'il fut résilié; et le fermier, à son tour, a exigé de moi un dédommagement; ce qui étoit juste.

[1] La pose équivaut à 27 ares.

Vous dites à cela que le bail étoit trop cher et que Chouet y a perdu 22,000 livres. Ici l'esprit de calcul vous a manqué. C'est une chose bien adroite que de perdre 22,000 livres en quatre ou cinq ans sur un bail de mille écus. Ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est qu'au vu et su de tout le monde et de votre propre connoissance, le sieur Chouet n'avoit pas un sol quand il est venu de Livourne prendre ma ferme. Cependant il y a vécu et m'a bien payé : ce qui n'est pas une petite merveille dans un homme de si peu de conduite.

Vous allez sans cesse répétant à tout le monde qu'au lieu de 12,000 livres que vous devez mettre en constructions et réparations au château de Tournay, vous y en avez déjà mis pour 18,000 livres, et même quelquefois pour 40,000 livres. Je désire fort que cela soit ainsi. Mais n'ayant connoissance d'aucun autre changement que de quelques croisées et d'un pont de bois qui va au jardin, j'ai peine à les porter à ce prix. Au reste, je n'ai rien à vous dire là-dessus : vous êtes le maître du temps; ce que vous n'avez pas fait, vous le ferez[1].

[1] L'éditeur de ces lettres a visité Tourney en 1834; il a interrogé l'ancien fermier de la terre, aujourd'hui propriétaire du château; et par ses yeux comme par le

Venons au fait, car tout ce que vous dites-là n'y va point. La mémoire est nécessaire quand on veut citer des faits. Elle vous manque sans doute lorsque vous affectez de confondre notre marché avec la commission de vous procurer du bois de chauffage. Ce sont deux choses très-isolées et qui ne furent pas faites ensemble. Notre marché fut fait à Ferney, dans votre cabinet. C'est dans un autre temps, qu'en nous promenant dans la campagne à Tournay, vous me dites que vous manquiez actuellement de bois de chauffage; à quoi je vous répliquai que vous en trouveriez facilement de ceux de ma forêt vers Charles Baudy[1]. Vous me priâtes de lui en parler, ce que je fis même en votre présence, autant que je m'en souviens, mais certainement d'une manière illimitée ; ce qu'on ne fait pas quand il s'agit d'un présent. Je laisse à part la vilité d'un présent de cette espèce qui ne se fait qu'aux pauvres de la Miséricorde ou à un couvent de Capucins. Je vous aurois à

témoignage du vieillard dont le père avait été long-temps fermier de la terre de Tourney, il s'est convaincu que Voltaire s'en était tenu aux démolitions et à quelques distributions insignifiantes.

[1] Inutile de faire observer que ce récit est conforme de tout point à celui de la lettre XXXIX, non contredit par Voltaire dans sa réponse.

coup sûr donné comme présent quelques voies de bois de chauffage si vous me les aviez demandées comme telles. Mais j'aurois cru vous insulter par une offre de cette espèce. Mais enfin, puisque vous ne le dédaignez pas, je vous le donne, et j'en tiendrai compte à Baudy, en par vous m'envoyant la reconnoissance suivante :

« Je soussigné François-Marie Arouet de Voltaire, chevalier, « seigneur de Ferney, gentilhomme ordinaire de la chambre du « Roi, reconnois que M. de Brosses, président du Parlement, « m'a fait présent de...... voies de bois de moule, pour mon « chauffage, en valeur de 281 f., dont je le remercie. »

A...... ce......

A cela près, je n'ai aucune affaire avec vous. Je vous ai seulement prévenu que je me ferois infailliblement payer de Baudy qui se feroit infailliblement payer de vous. Je l'ai fait assigner, il vous a fait assigner à son tour. Voilà l'ordre et voilà tout. De vous à moi il n'y a rien, et faute d'affaires point d'arbitrage. C'est le sentiment de M. le premier Président, de M. de Ruffey, et de nos autres amis communs que vous citez [1] et qui ne peuvent s'empêcher

[1] V. ci-après une lettre de M. de Ruffey à Voltaire. M. de Ruffey approuvait si peu ce dernier qu'il écrivit à Mme Denis pour l'engager à payer Baudy sans en rien dire à son oncle. Ces démarches de M. de Ruffey et le

de lever les épaules en voyant un homme si riche et si illustre se tourmenter à tel excès pour ne pas payer à un paysan 280 livres pour du bois de chauffage qu'il a fourni. Voulez-vous faire ici le second tome de l'histoire de M. de Gauffecourt à qui vous ne vouliez pas payer une chaise de poste que vous aviez achetée de lui ? En vérité je gémis pour l'humanité de voir un si grand génie avec un cœur si petit sans cesse tiraillé par des misères de jalousie ou de lésine. C'est vous-même qui empoisonnez une vie si bien faite d'ailleurs pour être heureuse. Lisez souvent la lettre de M. Haller [1], elle est très-sage.

Votre grand cheval de bataille, à ce qu'il me paroît, est que Baudy n'est pas acheteur des bois, mais facteur rendant compte. Quand cela seroit, que vous importe ? Et qu'avez-vous à voir aux conventions entre lui et moi ? Lui devez-vous moins la livraison comme acheteur

silence fort significatif de M. Lebault n'empêchèrent pas Voltaire d'écrire à M. de Courteilles : « J'ai envoyé à « Dijon copie de ma lettre à tous les confrères du Prési- « dent de Brosses *qui lèvent les épaules*. (Voir ci-après « lettre LII, p. 183.) »

[1] Albert de Haller, un des plus grands hommes du XVIIIe siècle. La lettre en question se trouve dans la plupart des éditions de la *Corresp. gén.* (fin de 1755). Voyez l'édition Beuchot, t. LVIII, n° 2781.

ou comme facteur? Démêlez-vous avec lui du prix et de la quantité : car ce sont des choses que j'ignore parfaitement. Je sais seulement, et je vous dis moi, qu'il y a eu un marché de vente. Je ne l'ai pas vu depuis, et ne sais pas trop ce qu'il contient. Il est resté là-bas entre leurs mains soit de Girod, soit de Baudy. J'ai autre chose à faire que de me mêler de ces détails. Je ne sais comment ils l'exécutent entre eux. Que ce soit par vente en bloc ou par factorerie à tant par moule, rien ne vous est plus indifférent. Je ne connois ni de nom, ni de fait un seul des gens à qui Baudy a livré pour des sommes considérables : j'aurois beaucoup à faire d'aller les rechercher l'un après l'autre. Je ne connois, qu'à la vue du compte qu'on me rend, la quantité vendue et l'argent auquel il monte.

S'il ne s'y trouve pas, Baudy va le chercher près de ceux qui le lui doivent pour parfaire son compte. Rien de plus simple. Il ne faut point de loi pour entendre ceci : et je voudrois que vous connussiez mieux l'application de l'ordonnance de 1667, avant que de la citer.

Mais je m'aperçois que votre prétention ne se borne pas là, et que vous voulez avoir tous les bois coupés qui restoient en moules dans la forêt lors de notre marché, sous le prétexte qu'ils n'étoient pas réellement vendus à un

marchand de Genève comme je vous l'ai dit alors. Tâchez d'avoir meilleure mémoire. Je vous dis alors que j'exceptois de la remise les bois coupés et ci-devant exploités, et huit pieds d'arbres encore sur pied que j'avois vendus depuis peu à un marchand de Genève. Lisez l'acte où cela est ainsi expliqué : *M. de Voltaire aura la pleine jouissance de la forêt de Tournay et des bois qui sont* sur pied *et non vendus...... Ledit seigneur de Brosses s'engage à ne faire couper aucun arbre dans ladite forêt, à la réserve de huit chênes vendus à un tonnelier de Genève, qui sont encore sur pied.* Vous voyez donc que l'acte contient réserve des bois exploités qui n'étoient plus *sur pied* (ce sont ceux de Baudy), et réserve de 8 chênes non encore exploités, qui sont ceux de l'autre marchand. Un enfant entend bien que les bois qui sont à vous sont ceux qui réunissent les deux conditions d'être sur pied et d'être non vendus[1]. A cet égard vous a-t-on fait quelque tort, dites-le moi : je vous ferai rendre justice sur-le-champ. Comment ne sentez-vous pas que vous faites pitié quand vous me menacez d'en parler à la

[1] Voltaire lui-même expose le fait ainsi. (V. ci-dessus p. 142.)

Cour, et peut-être même au Roi qui ne songe point à cela, comme vous l'avez très-bien dit ailleurs[1] ?

Au reste, si, aux termes de notre marché, vous pouvez vous faire adjuger les bois exploités avant le marché, je vous le conseille fort. Je laisserai prononcer les juges ; c'est leur affaire. C'est très-hors de propos que vous insistez sur le crédit que vous dites que j'ai dans les tribunaux. Je ne sais ce que c'est que de crédit en pareil cas, et encore moins ce que c'est que d'en faire usage. Il ne convient pas de parler ainsi : soyez assez sage à l'avenir pour ne rien dire de pareil à un magistrat.

Vous voyez, Monsieur, que je suis encore assez de vos amis pour faire en marge[2] de votre lettre une réponse longue et détaillée, à une lettre qui n'en méritoit point. Tenez-vous pour dit de ne m'écrire plus ni sur cette matière, ni surtout de ce ton.

Je vous fais, Monsieur, le souhait de Perse :

Mens sana in corpore sano.

[1] Va, le Roi n'a point lu ton discours ennuyeux :
Il a trop peu de temps et trop de soins à prendre !
La Vanité, Satyre de Voltaire contre Pompignan.

[2] Ceci peut faire apprécier la bonne foi de l'éditeur de 1808 qui, publiant la lettre de Voltaire qui précède (sagement omise dans les éditions antérieures), a suppri-

XLVII.

M. DE RUFFEY, A VOLTAIRE.

Octobre 1761.

Je prends une part infinie, Monsieur, à tout ce qui vous regarde, et suis véritablement fâché de voir vôtre repos troublé par une bagatelle. Les petites choses ne sont pas faites pour affecter les grands hommes. Quoy! quelques onces d'un métail que vous possédéz abondamment, demandées *peut-être* mal à propos, pouroient-elles altérer vôtre philosophie? Vous craignez d'être dupe, c'est cependant le beau role à jouer; vôtre tranquilité en dépend. Songez que, même en vous défendant, vous prostituez à la chicane la plus belle plume de l'univers.

Vous n'avez jamais eu de procéz, ils vont plus loin qu'on ne pense, et sont ruineux, même à gagner.

Rappellez-vous l'huitre de La Fontaine et la scène v de l'acte II du Scapin de Molière.

mé la réponse péremptoire qu'on vient de lire, bien qu'elle fût en quelque sorte incrustée en marge et dans les interlignes de la lettre même qu'il imprimait.

Outre les mauvaises plaisanteries des avocats, vous avez à craindre celles de la canaille littéraire, qui sera charmée d'avoir prise sur vous.

L'enchanteur qui écrit votre vie aprendra-t-il à la postérité que vous avez plaidé pour des moules de bois ? Vous estes mécontent du président, vous sçavez de quel bois il se chaufe, payez-le et ne vous chaufez plus à son feu ; il ne paraît pas dans le procéz et vous oppose un homme de paille, ce qui le met en droit de publier partout qu'il ne vous demande rien et que vous vous plaignez injustement de luy. C'est l'interrêt sincère que je prends à votre gloire et à votre repos qui me fait vous tenir ce langage dicté par l'amitié ; ne m'en sachez pas mauvais gré.

Adieu, Monsieur, je vous souhaitte tout le bonheur que vous méritéz ; évitéz tout ce qui peut l'altérer ; vivéz pour vous et pour vos amis ; et pour me servir de vos termes, daignez prendre votre repos en patience.

Je suis, etc.

XLVIII.

Mme DENIS A M. DE RUFFEY.

Ferney; 4 novembre.

Si mon oncle pouvait soubçonner, Monsieur, que j'eusse payé trente pistolles à son insu au président de Brosses, je ne doute pas qu'il n'en eût été offensé. Non-seulement je n'ai pas voulu le risquer, mais je lui ai montré votre lettre; il sent le motif qui vous l'a fait écrire et en est aussi reconnaissant que moi.

Mais ce n'est point mon oncle qui fait un procès au président de Brosses, c'est le Président qui lui fait ce procès pour douze moules de bois.

Je n'entre point ici dans le fond de l'affaire. Je sais seulement que mon oncle, après avoir été assigné, lui a offert de ne point plaider et de prendre pour arbitres M. le Premier Président, M. le Procureur Général et M. Le Beault, conseiller : ce que le président de Brosses a refusé. Il me semble cependant que des arbitres de cette importance méritaient bien la confiance de M. le président de Brosses, pour une affaire

de 20 ou 30 pistolles. Mon oncle lui dit : Si vous avez vendu votre bois avant la signature du contrat de l'acquisition de Tournex, montrez-moi cet acte de vente, et je vous paie celui que j'ai pris. S'il n'y a point d'acte de vente, tout le bois de la forêt m'appartient du jour que j'ai acquis, par les conventions du contrat. Que peut-on répondre à cela ? Je l'ignore. Je déteste les procès, et je souhaiterais fort que le président de Brosses fut plus traitable. Tout le monde ne pense pas comme vous, Monsieur, et personne n'a l'honneur de vous être plus inviolablement attaché que

Votre très-humble et très-obéissante servante,

DENIS.

Permettez-moi de faire mille tendres complimens à Mme la présidente de Ruffey.

P. S. de la main de Voltaire.

J'ajoute mes remerciemens à ceux de Madame Denis. Je ne crains point les Fétiches. Et les Fétiches doivent me craindre. Il est clair que le Fétiche en question a fait une vente simulée. Et un magistrat m'a dit qu'un homme coupable de cette infâmie ne resterait pas dans le corps dont est ce magistrat. Je ne présume pas que le Parlement de Dijon pense autrement.

Y a-t-il rien de plus simple que mon procé-

dé? Si vous avez fait une vente réelle, je paie; si vous avez fait une vente simulée, soyez couvert d'opprobres.

Adieu, Monsieur. Votre belle âme doit être indignée, la mienne est à vous pour jamais.

V.

N. B. Il n'y a qu'une voix sur le Fétiche.

XLIX.

VOLTAIRE, A M. LEBAULT.

A Ferney, pays de Gex, par Genève, 4 nov. 1761.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander trois tonnaux de vin (deux de bon vin ordinaire et un d'excellent), le tout en bouteilles; bien potable, bien gardable, et surtout très-peu cher, attendu que M. le président de Brosses m'a ruiné, et qu'il faut que le premier conseiller du Parlement répare les torts d'un président. [1]

Ayez la bonté de lire ma lettre à M. de Brosses, et jugez sur votre honneur et sur votre conscience.

[1] M. Lebault n'ayant pas répondu à la lettre XLII ci-dessus, Voltaire essaierait-il de se le rendre favorable par une demande de vins?

C'est en honneur et en conscience que je serai toutte ma vie, Monsieur, avec les sentimens les plus respectueux,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

A cette lettre était annexée copie de celle de Voltaire à M. de Brosses, en date du 20 oct. 1761.

L.

VOLTAIRE A M. LEBAULT.

A Ferney, 12 nov. 1761.

Je ne vous demande du vin, Monsieur, qu'en cas que vous en ayez de semblable à celui que vous m'avez envoié les premières années. A mon âge, le bon vin vaut mieux que Mr Tronchin. Il y a près de deux ans que je bois du vinaigre, et le président de Brosses n'y met pas de sucre. Je suis devenu délicat, mais pauvre. Je me recommande, Monsieur, à votre goust et à votre compassion.

Je vous demande en grâce de vouloir bien me procurer deux mille barbues (c'est le mot, je crois) de seps bourguignons. Le tout m'arriverait par les mêmes voitures.

Tout ce que je reçois de Bourgogne me fait grand plaisir, excepté les exploits du président de Brosses[1]. Il veut vendre cher ses fagots. Tâchez, Monsieur, de me vendre bon marché votre vin, dont je fais plus de cas que de cette grande forest de quarante arpents de la magnifique terre du Président. Je sçais qu'il y a vin et vin, comme il y a fagots et fagots. C'est du bon que je demande. Il serait doux d'avoir l'honneur de le boire avec vous, et que ce terrible président n'y mît point d'absinthe[2]. Il fait d'étranges hippotèses. Il suppose des ventes, et il argumente *à falso supponente.*

Vous ne m'avez pas répondu, Monsieur, sur l'arbitrage que je proposais. Aussi je n'en demande plus, et je le tiens condamné dans le cœur de tous ses confrères : *quod erat demonstrandum.* [3]

J'ai l'honneur d'être, etc.

VOLTAIRE.

[1] Voltaire avait reçu de Baudy, et non du Président, un seul exploit, comme on l'a vu plus haut. Mais il voulait qu'on le crût bombardé de procédures.

[2] Encore !

Non missura cutem, nisi plena cruoris, hirudo.

[3] La *démonstration* est sans réplique.

LI.

M. DE BROSSES A M. DE FARGÈS, MAITRE DES REQUÊTES[1].

Montfalcon, le 10 novembre 1761.

En colère contre moi, vous a-t-on dit : plaisante expression ! Que seroit donc la mienne contre lui, si je daignois en avoir contre un impudent et un fol ? Ma réponse était ce qu'il méritoit.

Pourquoi voulez-vous que j'aye un procèz avec cet homme-là ? Je n'en ay point. Tenez pour certain, sur mon honneur, 1° qu'il ne s'agit d'autre fait que de quatorze voyes de bois que mon homme lui a livrées et qu'il ne veut pas lui payer ; 2° que, dans notre traité, il n'y a aucune contenue de fond spécifiée *ni garantie*. Je vous feray voir l'acte [2]. Il connoissoit tout cela d'avance ; il l'avoit tant et tant visité, étant sur place. Mais il ne fait que mentir.

L'acte est un simple bail à ferme à vie, pour en jouir comme en jouissoit le précédent fermier. Notre convention a toujours

[1] M. de Fargès était alors à Ferney.

[2] Voyez plus haut p. 43 et suiv.

été qu'il n'y auroit point de vente de ma part (parce qu'en vendant, même à vie, je courois risque, par la clause du dénombrement, de perdre les privilèges d'immunité), mais que, de sa part, il se qualifieroit comme il voudroit. Quant aux bois, vous avez dans ma lettre tout ce qui les concerne, raporté mot à mot; sauf que l'acte porte de plus *qu'il sera tenu d'en jouir en bon père de famille, de laisser soixante pieds des arbres extant par poses* (c'est la mesure du pays) *l'une portant l'autre, et de le tenir en défense du bétail pour que les coupes puissent croître en revenue*. Mais, encore un coup, ce n'est pas là notre difficulté.

Vous estes décidé à luy jetter ces quatorze voyes de bûches à la tête, parce qu'il ne me convient pas d'avoir un procèz pour un objet si mince. C'est donc à dire qu'il faut les luy donner parce qu'il est un impertinent. Ce seroit pourtant la raison du contraire. Quoi! si votre marchand ou votre homme d'affaires lui avoit livré pour 30 pistoles de vos vins, il faudroit donc les lui donner parce qu'il ne voudroit pas les payer! A ce prix, je vous jure qu'il n'y auroit rien dont il ne se fournît: il n'est pas délicat! je luy aurois donné sans hésiter, s'il me les eut demandées comme présent. Mais on n'imagine pas une chose si basse.

S'il a eu assez peu de cœur pour l'entendre ainsi, il s'est trompé, et tant pis pour luy. Je les aurois encore passées en quittance à Charlot Baudy, sans lui en parler à luy, si je l'eusse vu s'affectionner à ma terre, y faire ce qu'il est tenu d'y faire, ne pas mentir sur cet article comme sur les autres (car je sçais qu'il l'abandonne tout à fait), et surtout s'il n'eut pas cherché à me fourber pendant six mois sur un autre article que vous sçavez.

Comme il sent qu'il n'a rien de bon à dire, il se jette à quartier, selon son artifice ordinaire; outre qu'il n'a pas le sens commun en affaires, tout regardant de prez, tout intéressé et chicanneur qu'il est. Il a dit d'abord que ce n'étoit pas une commission, mais un présent. Il me l'a ensuite demandé à genoux. Je vous montreray sa lettre, qui est pitoyable. Elle me fit tant de pitié, que je lui donnois tout de suite, sans Ximénez, qui de hazard se trouva chez moy en ce moment[1]. Il me dit : Vous seriez bien fol de donner douze louis à ce drôle-là, qui a cent mille livres de rente, *et qui, pour reconnoissance, dira tout haut que c'est que vous ne pouviez faire autrement.* En-

[1] Le marquis de Ximénès, mort le doyen des colonels et des poètes français le 31 mai 1817.

suite il a prétendu que c'étoit une des conventions de notre marché, ce qui est faux et très-faux. Il faut qu'il soit bien hardi pour avancer pareille chose, outre que l'acte le dément! Les bois sur pied sont à luy (en laissant 60 arbres par pose) ce qui exclud nettement ceux qui étoient coupés avant le traité. On a bien eu attention de spécifier dans l'acte 8 pieds d'arbres *sur pied*, comme étant exceptéz, parce qu'ils étoient déjà vendus auparavant; comment n'auroit-on pas excepté aussi les quatorze voyes du bois *coupé*, si elles eussent été à luy par convention?

Finalement, le voicy qui dit qu'il a acheté trop cher, et que le bois n'est pas assez grand, comme s'il s'agissoit de cela! S'il a acheté cher, tant pis pour luy, j'en voudrois tenir le double. CELA NE L'A PAS EMPÊCHÉ, APRÈS DEUX ANS DE JOUISSANCE, DE M'EN OFFRIR 145,000 LIV. Pour la contenue, au diable soit si je connois ma terre! Je ne sçais que le cadastre qui en a été fait publiquement par ordre du Roy, sans ma participation et en mon absence. Il a l'acte entre ses mains tout comme moi [1].

Quant à ce rabâchage, que Baudy n'est qu'un

[1] Ce qu'on vient de lire était sous presse lorsque s'est retrouvée une lettre de M. de Brosses à Voltaire, de juillet 1760. Un seul passage de cette lettre a trait aux

facteur rendant compte, que je n'ay pu vendre *avant* notre traité sans la permission du grand-maître; de quoy se mêle-t-il? Je vois bien pourquoi ils ne veulent pas là-bas produire la vente; c'est pour ne pas la faire controller. Ils ont raison, ce n'est pas l'affaire de cet homme-là.

Si la contestation n'étoit pas engagée et devenue publique par sa frénésie; si je pouvois aujourd'huy céder la chose contestée, sans paroître avoir eu tort vers les gens mal informés, je me garderois bien de la lui donner à lui pour prix de son insolente lettre; mais je vous sa-

plaintes du philosophe sur la contenance du bois de Tourney. Le voici.

« L'article des moules de bois que vous a vendus Charlot n'a rien de commun avec l'arpentage fait par les géographes. J'ai toujours ouï dire que la forêt contenoit environ 90 coupées ou poses. (Je ne sais pas trop lequel et ne sais pas mieux la valeur de ces mesures locales.) L'erreur de là à vingt est si grande qu'elle en devient peu probable. Quoi qu'il en soit, vous saviez beaucoup mieux que moi ce qu'il y avoit, puisque vous êtes sur place et que vous aviez, comme de raison, exactement et plus d'une fois visité le terrain avant de faire le marché. *Il n'a jamais été question entre nous de dismensurations géométriques*, mais de vous remettre les fonds *tels qu'ils étoient, tels que vous les connoissiez, tels que je les avois et qu'on en avoit joui ci-devant.* »

Sans relever l'hyperbole du poète, qui n'accusait d'abord que vingt poses (au lieu des 43 arpens et demi dont il convient ci-dessus p. 124, et précisément en réponse au fragment qu'on vient de lire), on peut noter

crifierois à vous des choses bien plus considérables. Puis les égards que je me fais pour Mme Denis, qui mérite toute sorte de considération, me porteroient sur le champ à lui donner, non quatorze voyes de bois (fi donc!), mais mon ressentiment de la sottise de son oncle, et ce qui l'a causé, quel qu'il soit. Vous sentez trop bien vous-même qu'il m'a mis dans le cas de ne plus faire ce que vous me demandez, à moins qu'il n'en donne un reçu, tout tel que le porte ma lettre. En ce cas, je lui donne tout de suite. Il n'en fera pas de difficulté : bien loin de là!

que 43 arpens et demi équivalent à 23 hectares 21 ares 51 centiares, et que 20 poses donneraient 24 hectares 30 centiares. La différence ne serait donc que d'un hectare, c'est-à-dire d'un vingt-quatrième; et il est de principe que, même en cas d'énonciation *formelle* de la contenance vendue, la garantie n'en est due qu'à un vingtième près. *A fortiori*, quand la vente a été faite sans indication de contenance. (V. l'acte du 11 décembre 1758.)

D'ailleurs le défaut de contenance de 1/20 s'entend de l'universalité des fonds vendus, et non d'un corps d'héritage spécial. Ainsi Voltaire n'aurait pu se plaindre qu'autant qu'il lui eût manqué plus de 1/20 de la contenance totale assignée à la terre de Tourney, quand bien même cette contenance eût été indiquée dans l'acte, CE QUI N'EST PAS. — On vient de voir qu'il ne lui manquait pas même un vingtième du bois dit *la forêt*.

C'est ce qu'il demande. Toute sa prétention est de l'avoir comme donné. Ainsi il reconnoîtra de l'avoir reçu comme donné [1].

[1] Trois remarques ou plutôt trois redites sur le marché de M. de Brosses avec Baudy.

I. Voltaire convient (p. 141 ci-dessus), qu'AVANT de conclure sur la vente à vie de Tourney, le Président lui persuada qu'il avait vendu une partie de sa forêt, *qui était abattue,* et qu'il ne pouvait rompre ce premier marché. Voltaire n'avait donc point entendu acheter les bois *coupés avant son acquisition.*

II. Pour que ces bois eussent été compris dans la vente à vie, il eût fallu une clause expresse, et au contraire l'acte du 11 décembre 1758 excluait palpablement de la vente les bois abattus.

III. Voltaire l'entendait si bien ainsi qu'en février 1759, il priait le Président de trouver bon qu'il prît par-dessus le marché quelques moules de bois auprès de Charles Baudy (p. 65 *suprà*).

Quant à l'existence d'un marché *écrit* entre M. de Brosses et Baudy, circonstance tout-à-fait indifférente au fond, Voltaire avoue que ce marché lui fut montré, dès 1759, par Baudy, à l'occasion des difficultés que faisait le philosophe de laisser enlever les bois exploités par le marchand (*suprà,* p. 148).

On se croit dispensé d'insister sur la conformité de ces faits avec le langage constant et sans variation de M. de Brosses, soit dans sa lettre du 12 janvier 1759 (citée par Voltaire, p. 142 ci-dessus), soit dans celles de mai 1760 et de janvier 1761 (p. 121 et 127), sans réclamation de la part de Voltaire. (V. sa réponse du 30 janvier 1761.)

Là-dessus on dit : c'est un homme dangereux. Et à cause de cela, faut-il donc le laisser être méchant impunément ? Ce sont au contraire ces sortes de gens-là qu'il faut châtier. Je ne le crains pas. Je n'ai pas fait le Pompignan. On l'admire, parce qu'il fait d'excellens vers. Sans doute il les fait excellens. Mais ce sont ses vers qu'il faut admirer. Je les admire aussi, mais je mépriseray sa personne s'il la rend méprisable. Il y a un proverbe qui dit : On peut être honnête homme et faire mal des vers. *Et vice versâ.*

Écoutez : il me vient en ce moment une idée. C'est la seule honnestement admissible pour moy, et tout sera fini. Qu'en votre présence il envoye les 281 liv. au curé de Tournay ou à Mme Galatin, pour être distribués aux pauvres habitans de la paroisse (je dis à ceux de ma terre ou de la sienne, s'il lui plaît de l'appeler ainsi, et non à ceux d'une autre terre) ; alors tout sera dit. De mon côté, je passeray en quittance les 281 liv. à Charles Baudy dans son compte ; et voilà le procéz terminé au profit des pauvres. Cela est bien court et bien aisé [1].

[1] Il y a lieu de croire que ce *mezzo termine* fut accepté par Voltaire, et que l'affaire se termina de la sorte. Aussi, à la réception de cette lettre, écrivit-il à M. de la Marche (21 novembre) : *Je crois qu'à la fin cette ridi-*

LII.

VOLTAIRE, A M. DE COURTEILLES [1]
CONSEILLER D'ÉTAT.

A Ferney, 18 novembre 1761.

Monsieur, si M. le président de Brosses est Roi de France, ou au moins de la Bourgogne cis-jurane [2], je suis prêt à lui prêter serment

cule affaire sera abandonnée (voir lettre LIII ci-après). On conçoit qu'il convint à Voltaire de présenter le moyen de conciliation proposé comme une victoire. (Voir également les lettres LIV et LV, écrites par Voltaire à M. de Ruffey.) — Au moins est-il certain que l'affaire ne reparut plus au bailliage de Gex.

Du reste la lettre qu'on vient de lire, toute d'abandon et de premier mouvement, résume très-bien cette inqualifiable contestation. On peut régretter que M. de Brosses ne se soit pas résigné plutôt à demeurer dupe; mais il paraît difficile de préférer le rôle de Voltaire à celui du Président.

[1] Barberie de Courteilles, ex-ambassadeur en Suisse, mari de Madeleine Fyot de La Marche, fille de l'ancien premier Président de ce nom (Claude-Philippe), dont Voltaire avait eu la visite deux mois auparavant.

[2] Le pays de Gex formait précisément la frontière de la Bourgogne cis-jurane, parce qu'il était au pied du Jura, *du côté de l'Italie*.

de fidélité. Il n'a voulu recevoir ni d'un huissier, ni de personne, l'arrêt du Conseil à lui envoyé, par lequel il devait présenter au Conseil du Roi les raisons qu'il prétend avoir pour s'emparer de la Justice de la Perrière qui appartient à S. M. [1].

Il me persécute d'ailleurs pour cette bagatelle, comme s'il s'agissait d'une province. Vous en jugerez, Monsieur, par la lettre ci-jointe

[1] Voy. page 94, *note* 1. — Une lettre du président de Brosses à Voltaire, tardivement retrouvée, rétablit dans son vrai jour sa manière d'agir au sujet de cette interminable contestation de la Perrière. Voici cette nouvelle lettre, qui est de mai 1760.

« On m'a envoyé de Paris, Monsieur, des extraits de pièces et mémoires que vous avez envoyés au Conseil pour établir que l'endroit de la Perrière où s'est commis le délit de Panchaud, est de la justice et juridiction de Genève, non de celle de Tournay, et que la République ayant cédé ce droit au Roy, par le traité du mois d'aoust 1749, ce n'est ni au seigneur de Tournay, ni à Mong^r le comte de La Marche, seigneur engagiste de Gex, à faire les frais de la procédure, mais au Roy lui-même.

« Je souhaite fort que cet article de frais, dont l'honneur n'est nullement désirable, puisse regarder S. M. J'ay fait ce que j'ay pu pour faire entrer dans cette idée M. le Procureur Général, qui, de son côté, avoit bonne envie d'y être; et j'ay eu l'honneur de vous envoyer la note de ce que j'avois d'enseignements là-dessus, qui n'étoient pas trop favorables. Je désire de tout mon cœur que vous en ayez trouvé qui le soient davantage.

« Pour moy, je n'ai jamais rien ouy dire de pareil. Je n'ay pas sçu que la République de Genève ayt jamais prétendu ni exercé aucune jurisdiction sur ce canton, qui est du territoire de la

que j'ai été forcé de lui écrire [1], et dont j'ai envoyé copie à Dijon à tous ses confrères, qui lèvent les épaules.

Au reste, Monsieur, je ferai tout ce que vous voudrez bien me prescrire, et je vous obéirais avec plaisir, quand même je serais Roi de la Bourgogne cis-jurane, ainsi que M. le président de Brosses.

J'ose imaginer, Monsieur, que le Roi peut à toute force conserver la Justice de la Perrière, malgré la déclaration de guerre de M. le Président [2].

J'ai l'honneur d'être, etc.

France, mais au contraire qu'elle y a été exercée par le juge de Tournay.

« Mais, comme d'une part, je souhaite de tout mon cœur que vous puissiez être déchargé de cette épave désagréable, et que d'autre part, il ne seroit pas naturel que je me misse moi-même de la partie contre les droits de ma terre, je resterai neutre sur ceci, sauf à revenir un jour à dire mes raisons, si elles sont bonnes, dans un temps où vos intérêts ne seront pas compromis.»

[1] La lettre du 20 octobre 1761. On voit que Voltaire n'épargnait rien pour la publicité de ce libelle.

[2] Cette lettre, publiée pour la première fois par l'éditeur de 1808, a depuis été reproduite dans toutes les éditions de la *Corr. gén.* On ne la donne ici que pour compléter les pièces justificatives du démêlé de Voltaire avec le président de Brosses.

LIII.

VOLTAIRE A M. DE LA MARCHE[1].

Ferney 21*.

Depuis l'apparition que vous avez daigné faire dans nos déserts, nous avons eu beaucoup de conseillers de Paris et quelques membres du conseil, mais rien qui approche de vous.

J'ay chez moi un parent du Fétiche encore plus petit que luy. C'est M. Fargès, maître des requêtes[2]. Je crois qu'il n'approuve pas son Fétiche[3] et qu'à la fin cette ridicule affaire sera abandonnée.

Adieu, monsieur, madame Denis et Mlle

* Novembre 1761. Cette date est fixée par celle de la lettre LI ci-dessus.

[1] Le beau-père de M. de Courteilles. V. p. 182, note 1.

[2] François Fargès, depuis intendant des finances et conseiller d'Etat, mort en 1791, était le frère de la marquise de Saint-Pierre-Crévecœur et partant l'oncle germain de madame de Brosses.

[3] On a pu voir par la lettre LI que M. de Fargès ne connaissait l'affaire Baudy que par l'exposé de Voltaire. Il est très-vrai du reste que cette affaire était ridicule : mais était-ce bien à Voltaire qu'il appartenait de la qualifier telle ?

Corneille sont remplies de sensibilité pour vous. Mademoiselle Corneille vous regarde comme un de ses plus grands bienfaiteurs, et moy je suis pénétré pour vous du plus tendre respect.

VOLTAIRE.

LIV.

VOLTAIRE, A M. DE RUFFEY.

Aux Délices, 3 janvier*.

Mon cher Président, je ne suis point paresseux, mais je suis accablé de vers et de prose. Perrin Dandin avait moins de sacs. Mon cœur vous a écrit mille fois, mais ma main n'a pu encore faire un mot de lettre. Pardonnez-moi, je vous en prie.

J'ai été très-sensible à la mort de madame de Brosses [1]. Elle était fille d'un homme que j'avais aimé depuis l'âge de sept ans (et qui ne m'eût jamais fait un procès pour six voies

* 1762.

[1] Françoise Castel de Saint-Pierre-Crévecœur, première femme du président de Brosses, morte le 25 décembre 1761.

de bois). J'aurais même écrit au veuf, si le veuf pouvait recevoir mes complimens sans rechigner. J'ai été *très-fâché contre lui, mais je n'ai point de rancune* [1]. Je n'en aurai pas même contre ce président Le Franc de Pompignan s'il veut promettre de ne plus ennuyer le public.

Le Parlement de Bourgogne ne doit plus songer à son procès contre les États [2]. Il s'unira avec eux pour donner au Roi un beau vaisseau. Je me flatte que mon petit pays de Gex y contribuera pour un cordage. Mais j'aime encore mieux un bon carosse pour aller vous voir, si Corneille m'en laisse le temps, et si je peux avoir la consolation de vous embrasser.

LV.

VOLTAIRE A M. DE RUFFEY.

Aux Délices, 26 mai 1762.

Comme on se flatte toujours, Monsieur, j'espère manger de vos navets. Je les fais planter

[1] Ceci prouve qu'il n'était plus question du procès Baudy et confirme la conjecture énoncée p. 181, note.

[2] L'affaire Varenne. V. ce nom dans la *Biogr. univ.*, t. XLVII. Cette affaire est exposée avec détails dans l'*Histoire de la vie et des ouvrages du président de Brosses.*

dans une terre aussi sèche que le devient mon imagination. La maladie détruit toutes les facultés à mon âge; et je vous réponds bien que je ne ferai plus de tragédie en six jours. Je vous remercie bien sincèrement de vos graines et de vos réglemens académiques [1]. Que n'ai-je la force de faire le voyage! Que ne puis-je assister à vos séances avec le président fétiche! Il est vrai qu'il ne serait pas mon fétiche, mais il pourrait bien être mon serpent, et surtout serpent gardien des trésors [2]. *Je crois pourtant notre noise appaisée.* Je voudrais en pouvoir dire autant des États et du Parlement.

Pourriez-vous avoir la bonté, mon cher Monsieur, de m'envoyer le Mémoire du Parlement et celui pour lequel votre pauvre parent est en pénitence [3]? Je le trouve bien bon de n'avoir

[1] Les règlemens de l'Académie de Dijon.

[2] Cette plaisanterie porte à faux. Personne ne savait mieux dépenser que le président de Brosses. Voltaire lui-même (plus haut p. 59), lui reproche d'avoir trop sacrifié à ses goûts de dépenses et dévasté la moitié de la forêt de Tourney pour avoir de l'argent comptant.

[3] M. Joly de Bévy, alors Conseiller, depuis Président au Parlement de Dijon, mort en 1822. Sa brochure intitulée *Le Parlement outragé* est devenue d'une rareté excessive. Je n'en connais qu'un seul exemplaire. (V. Barbier, *Dict. des Anon.*)

pas voyagé, et de s'être laissé embastiller; il me semble qu'il a pris-là un bien mauvais parti. Tout ce qui se passe dans ce monde me fait bénir ma retraite; elle serait plus heureuse si je pouvais vous y posséder. L'état où je suis ne me permettra pas vraisemblablement la consolation de vous voir à la Marche. Tenez, voilà une gazette de Londres, vous pouvez la montrer, et même à l'abbé de Cîteaux, pourvu que vous ne disiez point de qui vous la tenez, de peur que je ne sois excommunié et que je meure déconfès.

Je vous embrasse tendrement et vous regrette toujours.

LVI.

VOLTAIRE, A M. DE RUFFEY.

A Ferney, le 15 janvier 1767.

Mon cher président, il est vrai que je suis environné de deux fléaux : dix pieds de neige et des dragons [1]; toute communication avec Genève est interrompue; nous éprouvons la plus

[1] La frontière de France était garnie de troupes, à raison des troubles qui agitaient Genève malgré notre médiation.

cruelle disette, et j'ai cent bouches à nourrir par jour. Je ne réponds pas des filles de Tournay, mais je réponds des bois qui sont encore plus vieux que moi et beaucoup plus gros ; et en fort petite quantité [1] ; il n'y a que les taillis qui soient la proie du soldat, et M. le P.t. de Brosses ne m'a point laissé de taillis. Il n'y a pas, Dieu merci, dans son bouquet, qu'il appelle forêt, de quoi faire deux moules de bois pour me chauffer. J'ai dix fois plus de bois à Ferney qu'il n'y en a à Tournay, et il faut que j'en achette pour quatre mille francs par an.

Si M. de Brosses m'avait connu, il aurait eu des procédés plus généreux avec moi. J'aimais Tournay, je me serais plu à l'embellir selon ma coutume. J'ai bâti onze maisons à Ferney, parmi lesquelles il y en a de très jolies, et qui produisent des lods considérables [2] ; j'ai augmenté le nombre des charrues et quadruplé

[1] Ceci a trait sans doute à quelques nouveaux abus de jouissance à Tourney, dont M. de Brosses avait entretenu M. de Ruffey, qui en avait écrit à Voltaire.

[2] Les lods étaient un droit pécuniaire dû au seigneur lorsqu'un immeuble dépendant de sa terre changeait de main par vente, échange ou donation. On aimerait mieux que Voltaire, en bâtissant à Ferney, n'eût point songé aux droits de mutation que lui rapporteraient les maisons par lui bâties.

celui des habitans. J'en aurais usé ainsi à Tournay ; j'aurais eu son amitié, et il aurait retrouvé après ma mort la plus jolie terre de la province. Mais je l'ai entièrement abandonnée. J'ai donné le château pour rien à mes libraires, et le rural à un Suisse, qui m'en rend environ dix sept cent livres, en comptant ce qu'il fournit en nature [1]. Il y a quatre ans que je n'y ai mis le pied. M. de Brosses me l'a vendue à vie, à l'âge de *soixante et six ans* [2], quarante cinq mille livres. J'ai fait en ma vie de plus grandes pertes.

Présentez, je vous prie, mes tendres respects à M. l'ancien premier président de la Marche. Je n'ai jamais fait qu'un bon marché, c'est avec M. Pourchet [3] ; je lui ai envoyé de mauvais ouvrages qu'il m'avait demandés, et il m'a donné de bon vin. Si vous voulez, mon cher président, quelques exem-

[1] Voltaire varie continuellement sur cette évaluation comme on l'a vu déjà p. 150 et comme on le verra ci-après.

[2] Voyez p. 140, note 2.

[3] Je trouve un M. Pourcher, ingénieur en chef du canal du Charolois, mort en 1778, auteur de planches géographiques gravées par Monnier.

Je trouve aussi un conseiller au Parlement de Dijon, du nom de Pourcher, reçu le 3 décembre 1746, remplacé en 1777.

plaires du recueil fait par les Cramer, je vous en ferai tenir sans exiger seulement une bouteille de Bourgogne ; mais je ne pourrai vous les envoyer reliés, parce qu'il n'y a plus moyen de faire travailler un seul ouvrier de Genève.

En vous remerciant de la bonté avec laquelle vous avez parlé de moi à M. le chevalier de Boufflers. [1] Ne m'oubliez pas auprès de M. Le Goût [2].

LVII.

VOLTAIRE A M. DE RUFFEY.

A Ferney, 30 janvier 1768.

Mon très cher confrère, je vous fais mon compliment sur tous les succès de votre Académie, et j'en fais à M. Le Goût sur ses magnificences[3].

Vous me parlez de M. le président de Brosses :

[1] L'auteur des *Poésies légères,* mort en 1815.

[2] Benigne Le Gouz de Gerland, né à Dijon en 1695, mort le 17 mars 1774, avait étudié avec Voltaire au collége de Clermont, aujourd'hui de Louis-le-Grand.

[3] La fondation de prix à l'École gratuite des Beaux-Arts établie à Dijon et le don d'un cabinet d'histoire naturelle fait à l'Académie. — La donation du jardin de botanique de Dijon par Legouz de Gerland n'eut lieu qu'en 1773.

voyez, Monsieur, si vous voulez lui faire lire ce que je vais vous représenter :

1° Il avait affermé sa terre de Tournay à un ivrogne, fils d'un sindic de Genève [1], lequel ivrogne s'était engagé à lui en donner trois mille livres par an, sans la connaître et sans pouvoir le payer [2]. Ce pauvre diable est mort insolvable. Ce polisson en aurait donné six mille francs aussi bien que trois mille. Le fait est que, quand j'ai voulu l'affermer, je n'en ai jamais pu trouver que douze cent livres, avec un char de foin, trois chars de paille et un tonneau de vin.

2° M. de Brosses m'a vendu à vie cette terre, qui ne me produit pas seize cent livres de rentes [3], pour un capital de quarante sept mille livres.

[1] C'est à Chouet le père, en sa qualité de premier Syndic de Genève, qu'est adressée la lettre de Voltaire du 2 août 1755 (2225 de l'édit. Beuchot). Rousseau le nomme dans ses *Confessions* (partie II, liv. VIII), à propos de la dédicace du *Discours sur l'inégalité*. Dans sa VIIe *lettre de la Montagne*, il parle d'une harangue célèbre de M. le syndic Chouet, prononcée en 1707. Ce dernier est-il bien le père du fermier de M. de Brosses?

[2] Sans nier l'inconduite de Chouet, M. de Brosses affirme que ce fermier le payait bien. (Voyez ci-dessus pp. 83 et 160.)

[3] Voltaire avouait 1700 fr. dans la lettre précédente.

3° Dans ce capital de 47000 ₶, il a compté pour cinq cents livres de rentes un petit bois [1], dont lui-même avait fait couper la plus grande partie, et dans lequel je n'ai pas pris seulement une bûche pour me chauffer. Ce bois est vieux, entièrement dévasté par lui-même, qui avait vendu ce qu'il y avait de passable, et par les troupes qui ont pillé le reste [2].

4° Dans les 47000 ₶ que cette malheureuse acquisition m'a coûté, il y avait douze mille livres en réparations; j'en ai fait pour plus de vingt mille livres [3].

5° Les choses sont tellement changées à Genève, que jamais assurément aucun Genèvois n'achettera cette terre.

6° S'il veut m'en faire un prix raisonnable [4],

[1] Voltaire ne dit point ici que le président de Brosses eût exagéré *la contenance* de ce bois, mais seulement le revenu. (Voyez également p. 124, où il ne parle ni de garantie de contenance, ni de garantie de revenu.)

[2] C'est ce que niait Voltaire dans la lettre qui précède.

[3] Il résulte de l'article 2 de la transaction de 1781 (V. cette pièce à la suite des lettres de Voltaire au président de Brosses), que non-seulement Voltaire n'avait pas dépassé le chiffre de 12,000 liv., mais qu'il se manquait de 5000 liv. qu'il ne l'eût atteint.

[4] Cette velléité de se faire vendre définitivement Tourney, ou d'obtenir au moins le désistement de M. de

je l'achetterai pour ma nièce, à fin de la joindre à Ferney, qui est une terre beaucoup plus seigneuriale, et qui n'est point un démembrement d'une autre terre comme l'est Tournay.

Tout cela n'est pas trop académique. Mais, si M. Debrosses ne veut pas s'accommoder avec moi, je l'avertis que je vais m'arranger pour vivre autant que Fontenelle; il doit trembler que je ne lui tienne parole.

Adieu, mon très cher confrère, je vous embrasse très-tendrement sans aucune cérémonie.

LVIII.

VOLTAIRE, A M. DE RUFFEY.

Au Château de Ferney, ce 27 auguste 1768.

Mon cher président, je vous envoie un ouvrage d'un de vos académiciens, dédié à un autre académicien. Il est vrai que cette dissertation ne regarde ni les fétiches, ni la manière

Brosses sur les abus de jouissance, explique toute la peine que se donne Voltaire pour faire accroire qu'il était lésé dans le marché de 1758.

dont on tourne sa langue dans sa bouche[1]; mais vous êtes juge des procédés autant que des recherches littéraires. Si M. de Brosses veut vous prendre pour arbitre, je m'en remets à votre jugement. S'il ne le veut pas, je mets tout sur sa conscience. S'il se laissait conduire par vous, je m'en rapporterais à son honneur[2].

Adieu, mon cher ami, conservez un peu de bonté pour votre ancien serviteur.

LIX.

VOLTAIRE, A M. LEBAULT.

Au château de Ferney, ce 27 auguste 1768.

Monsieur,

Je me flatte que vous aurez d'excellent vin cette année et que vous voudrez bien que j'en boive cent bouteilles. M. le président de Brosses me fait boire la lie du vin de la terre de Tour-

[1] Plaisanterie telle quelle sur le *Traité de la Formation méchanique des Langues*, par M. de Brosses.

[2] Il y a tout lieu de croire qu'à cette lettre était jointe une copie de celle du 19 août 1768, qu'on trouvera tout-à-l'heure, après la lettre suivante adressée à M. Lebault.

ney [1]. Si vous vendiez votre vin aussi cher qu'il vend le sien, vous feriez une fortune immense. S'il veut vous prendre pour arbitre, vous êtes un gourmet en fait de procédés; j'en passerai par ce que vous ordonnerez [2]. Au reste, si M. de Brosses ne veut pas me rendre justice, *j'aime mieux souffrir que plaider* [3]; et quoique j'aye beaucoup perdu avec lui dans

[1] Il n'y avait pourtant alors, de la part de M. de Brosses, aucune contrariété, si ce n'est celle de laisser les choses comme elles étaient, au lieu de souscrire aux modifications proposées par Voltaire.

[2] Nul arbitrage possible dans l'état des choses en 1768. M. de Brosses reprochait à Voltaire de dévaster Tourney. On ne pouvait arbitrer le dommage qu'à l'expiration de la jouissance, qui n'arriva qu'en 1778.

[3] Ces mots sont décisifs. Si Voltaire se fut senti fort de son droit, personne moins que lui n'eût hésité certes à invoquer l'appui des tribunaux. Sachant fort bien à quoi s'en tenir sur ses prétendus griefs, il prit d'autres voies. A force d'étourdir tous les amis du Président de plaintes et d'incriminations en tout genre, il espérait que ceux-ci presseraient M. de Brosses de fermer la bouche à un diffamateur aussi redoutable, en transigeant sur les dévastations que Voltaire s'était permises à Tourney; et c'est ce qu'il obtint de Legouz de Gerland. Mais M. de Brosses n'eut et ne pouvait avoir de condescendance que sur un seul point, celui des meubles.

cette affaire[1], j'aime mieux mon rôle que le sien.

Permettez-moi de présenter mes hommages à madame Le Bault[2].

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect,

Monsieur,

votre très-humble
et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

[1] Voltaire y perdait à tel point que, sur une terre achetée par lui 35,000 liv., Mme Denis, son héritière, paya au fils de M. de Brosses 40,000 l. de dommages-intérêts. Etait-ce la faute du Président?

[2] Jeanne-Jaquette Burteur, morte à Dijon le 1er mai 1811.

Douée d'un talent musical très-remarquable, plusieurs personnes se souviennent d'avoir entendu Mme Lebault, à 85 ou 86 ans, chanter des airs de Rameau qui avait été à Dijon son premier maître de clavecin. Elle avait été fort belle.

LX.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT DE BROSSES[1].

Du 19 auguste 1768, à Ferney.

Je n'ai pas répondu plutôt, Monsieur, à votre lettre du 10 mai, parce que j'ai voulu avoir le temps de m'instruire. Je vous réponds quand je suis instruit.

Vous me dites que vous avez donné à madame Denis, l'une de mes nièces, un désistement de la clause intolérable de votre contrat [2]. Elle donne des déclarations réitérées que ja-

[1] Je donne ici cette lettre d'après la copie que Voltaire en avait transmise à M. Lebault et qui était jointe à la lettre qu'on vient de voir. L'original de cette lettre n'existe aucunement dans les papiers du président de Brosses. Il est douteux qu'il fût littéralement conforme à cette copie, car le ton qu'y prend Voltaire n'était pas de nature à obtenir la conciliation qui s'ensuivit. (V. la lettre LXI ci-après.)

[2] La clause relative aux meubles que Voltaire aurait mis au château de Tourney. (V. ci-devant pp. 34 et 37.) Cette réponse du président de Brosses, antérieure à toute médiation de la part de Legouz de Gerland, prouve qu'il ne tenait nullement à cette clause, la regardant dès long-temps comme abandonnée.

mais vous ne lui avez ni écrit, ni fait parler, ni fait écrire sur cette affaire essentielle.

Vous dites ensuite que c'est à M. Fargès, intendant de Bordeaux, que vous avez envoyé ce désistement, et qu'il a dû le donner à madame Denis. J'ai écrit à M. Fargès : il me marque par sa lettre du 11 juin, qu'il n'a jamais reçu un tel papier, que vous ne lui en avez jamais parlé, et qu'il ne s'agissait que d'un procès pour des moules de bois [1].

J'ai fait consulter à Paris des avocats sur tous les objets qui nous divisent : ils ont tous été d'avis que je prisse des lettres de rescision contre vous, et ils les ont fait dresser [2].

Je n'ai pas voulu cependant prendre cette voie. J'aime mieux faire sur vous un dernier effort. Voici le fait tel qu'il est prouvé par les pièces authentiques.

[1] Ceci confirme de plus en plus l'idée que nous avons émise, p. 181, sur la conciliation du procès Baudy, par la médiation de M. de Fargès.

[2] Il est permis d'induire des mots imprimés en italiques, p. 197 ci-dessus, que ceci était purement comminatoire et que Voltaire n'avait pas la consultation dont il parle. Du reste le lecteur en a vu assez pour sentir qu'une pareille consultation n'aurait pu être obtenue que sur un exposé bien inexact. Aussi la menace n'effraya-t-elle pas M. de Brosses.

Vous venez en 1758 me vendre à vie votre terre de Tourney que vous me donnez pour une comté (A). Vous exprimez dans le contrat qu'elle est estimée 3500 liv. de rente (B). Vous exprimez dans le Mémoire de votre main (C),

(A) Pièce cotée A : *Lettres patentes du Roi sur l'ancien dénombrement.* (Note de Voltaire.)—J'ai sous les yeux une expédition du brevet du Roi du 12 février 1755, où le président de Brosses et son frère sont qualifiés *tous deux propriétaires par indivis de la terre* LE COMTÉ DE TOURNEY (*sic*).

(B) Pièce cotée B. (*Note de Voltaire.*)—Dès sa première lettre, page 9, M. de Brosses avait fait connaître à Voltaire, sans exagération aucune, le prix annuel du bail de Chouet.

(C) Pièce cotée C. (*Note de Voltaire.*)—C'est le 20 octobre 1761, dans la fièvre de l'emportement que lui avait causé le procès Baudy, que Voltaire parle pour la première fois d'un Mémoire de M. de Brosses où serait consignée cette exagération de contenance. Aussi le poète va-t-il jusqu'à dire (V. p. 151 *suprà*), que la contenance énoncée dans *les Mémoires* de M. de Brosses est de cent *arpens*, au lieu qu'ici il se restreint à affirmer que *le Mémoire* la porte à cent *poses*, c'est-à-dire à 50 arpens seulement. Ce qui est positif, c'est qu'en juillet 1760, le président écrivait à Voltaire qu'il lui avait vendu Tourney, sans garantie de contenance, ce qui est conforme à l'acte de 1758 (V. ci-dessus p. 44) ; qu'au surplus, il n'avait jamais ouï dire que le bois eût plus de 90 poses, ce qui fait 24 hectares ;

que le bois attenant est de cent poses. Vous exigez par le contrat que je fasse pour 12,000 l. de réparations. Vous stipulez *qu'à ma mort tous les effets et meubles, sans aucune exception,* qui se trouveront dans le château, vous appartiendront en pleine propriété. J'omets d'autres clauses sur lesquelles je m'en rapportai à votre équité et à votre honneur, ne connaissant point du tout la terre [1].

A l'égard des réparations, j'en fais d'abord pour 18,000 liv., dont j'ai les quittances libellées. Je vous en informe. Pour réponse, vous me menacez d'un procès au sujet de quelques

et que Voltaire, dans sa réponse du 12 juillet, convient que ce bois est de 43 arpens et demi (un peu plus de 23 hectares), et ne parle nullement d'un Mémoire indiquant une contenance de cent poses, ce qui équivaudrait à 27 hectares. C'était pourtant le cas d'en parler assurément.

Ce qui est certain encore, c'est que le Mémoire qu'allègue ici Voltaire n'était annexé, ni en original, ni en copie, à la lettre que nous donnons ici. Bien plus, la transaction de 1781, qui énumère les moyens de défense de Mme Denis contre la famille de Brosses, ne fait nulle mention de cette prétendue indication d'une contenance de cent poses.

[1] Ceci est démenti par toute la correspondance qui a précédé le marché (V. pp. 13-48 ci-dessus).

sapins coupés pour ces réparations *selon le droit que j'en ai*[1].

A l'égard des 3500 liv. de rente que la terre doit produire, je ne l'afferme que 1200 livres en argent, et environ 300 liv. en denrées. Ainsi je suis lésé de plus de moitié et je ne m'en plains pas[2].

A l'égard du bois, vous l'avez affirmé de cent poses. Les arpenteurs du Roi n'y ont trouvé que 39 arpens, mesure de Bourgogne, qui valent vingt-trois poses et demi[3]; et de ces 23 poses et demi, vous faisiez couper la moitié par votre commissionnaire Charles Baudy, dans le temps même que vous me vendiez ce bois. Et vous dites dans le contrat que vous avez vendu cette partie à un marchand. Ainsi me voilà entièrement frustré du bois, et vous m'obligez encore

[1] Ce droit était d'une évidence telle que Mme Denis paya 12,905 l. pour ces *quelques sapins* si innocemment coupés.

[2] Je le crois bien : il n'avait tenu qu'à vous de conserver le fermage annuel de 3300 liv., en entretenant le bail de Chouet au lieu d'exiger son expulsion.

[3] L'arpent des eaux et forêts est au contraire à peu près le double de la pose, et l'arpent coutumier est à la pose comme 41, 90 est à 27. Cela est matériel.

de vous laisser à ma mort soixante arbres par arpent [1].

A l'égard des effets et meubles qui doivent sans exception vous appartenir à ma mort, vous voulez bien vous désister de cette clause qui *seule pourrait rendre le contrat nul* [2]. Mais vous prétendez que tous les effets concernant l'agriculture vous appartiendront : cela n'est pas juste. Les meubles de mon malheureux fermier [3], qui perd dans son exploitation, ne doi-

[1] On ne reproduira pas ici tous les démentis donnés à cet alinéa par les lettres de 1761 et années antérieures. Seulement il est difficile de ne pas se rappeler en cet endroit ces paroles de Voltaire à Thieriot : « Il faut « mentir comme un diable, non pas timidement, non « pas pour un temps, *mais hardiment et toujours*........ « Mentez, mes amis, mentez; *je vous le rendrai dans « l'occasion*. » (Lettre du 21 octobre 1736, édit. Beuchot, t. LII, p. 327, n° 488.)

[2] Voltaire plaisantait. A la bonne heure. Mais il n'en convient pas moins de nouveau que le Président se *désistait*, avant toute médiation, de la clause concernant les meubles du château.

[3] Voltaire savait bien qu'il ne s'agissait mie des meubles du fermier, mais bien des instrumens d'agriculture et des bestiaux (Voy. le bail à vie, p. 44 ci-dessus), tous objets incorporés à la terre, ayant été remis par M. de Brosses à Voltaire à l'entrée en jouissance de celui-ci, et devant être rendus à son décès comme appartenant à la catégorie des choses que notre législation civile déclare *immeubles par destination*.

vent pas être à vous. Vous ne devez pas dépouiller des pauvres de leur unique bien. Ce n'est rien pour vous que quelques bœufs et quelques vaches avec de misérables ustensiles ; c'est tout pour eux.

Je vous demande un accomodement honnête. Je vous déclare que je suis prêt (*sic*) d'en passer par l'arbitrage des membres du Parlement ou des avocats que vous choisirez vous-même.

Vous me répondez que Warburton sait l'histoire orientale [1], que Corneille est une lune et que je ne suis qu'une étoile [2]. Il ne s'agit pas ici de savoir si les influences de cette étoile ont été utiles aux descendans de Corneille ; il s'agit que je puisse vivre et mourir chez moi, en attendant que ce *chez moi* soit *chez vous*.

[1] Warburton, avec une franchise brutale et une érudition inattaquable, avait relevé quelques erreurs de fait dans la *Philosophie de l'Histoire* du prétendu abbé Bazin (*Biogr. univ.*, art. *Warburton*). C'est probablement à ces attaques et aux vaines récriminations de Voltaire contre *The divine legation of Moses* de l'évêque de Glocester que M. de Brosses avait fait quelque allusion piquante dans sa lettre du 10 mai, qui est perdue.

[2] C'était là, si la citation est fidèle, une assez froide épigramme du Président, contre la jalousie mal comprimée qui perce dans le Commentaire de Voltaire sur Corneille. Pour cette fois, Voltaire réplique assez bien.

Il n'y a aucun fétiche qui puisse en être offensé.

Vous me dites que je n'ai nulle envie de demeurer à Tourney [1]; et moi je vous répète, Monsieur, que je veux y habiter; et voici ce que je demande :

1° Que vous vouliez bien me déclarer, par un mot d'écrit, que vous ne répéterez, après ma mort, aucun meuble quel qu'il soit, que les vôtres ou la valeur, en compensant le tems qu'ils ont servi;

2° Que vous me laisserez prendre du bois pour mon chauffage, sans que je réponde des arbres qui sont couronnés ou vermoulus;

3° Que vous transigerez à l'amiable avec mes héritiers, en considération de ce même bois que vous m'avez vendu pour cent poses et qui n'en a que vingt-trois et demi [2]. Il n'est pas possible que je ne fasse pour deux mille écus au moins de réparations au château, si j'y demeure. Ces dépenses vous resteront, et quand il m'en aura coûté environ 60,000 liv. pour

[1] C'était très-vrai. On ne trouve aucune lettre de Voltaire datée de Tourney, passé l'année 1761.

[2] Il y eut en effet transaction à l'amiable avec Mme Denis pour 40,000 liv. Mais dans cette transaction, il n'est pas dit un mot de la prétention qu'élève ici Voltaire pour défaut de contenance du bois en question.

une terre à vie achetée *à 66 ans* [1], laquelle me rapporte à peine 1500 liv., vous ne serez pas lésé, et vous devez songer que j'ai 75 ans.

S'il y a un seul conseiller du Parlement, un seul avocat qui trouve mes demandes déraisonnables, j'y renonce. Je ne demande qu'à pouvoir être tranquillement avec des sentimens de respect et même d'amitié,

Monsieur,

Votre, etc.

LXI.

VOLTAIRE A M. DE RUFFEY.

A Ferney, 24 septembre 1768.

J'ai suivi votre conseil, mon très-cher Président, j'ai écrit à M. Le Goût [2]; je l'ai supplié de porter M. de Brosses à un accommodement honorable, digne de sa place et digne de l'Académie dont il est membre. Je vous supplie donc d'envoyer à M. Le Goût la copie de ma lettre écrite au président de Brosse [3], afin qu'il soit au fait. Vous et M. Le Goût, vous

[1] Toujours 66 ans !

[2] Cette lettre est perdue.

[3] Celle du 19 août 1768.

frémiriez d'horreur si je vous informais du procédé que M. de Brosses a eu en dernier lieu. Promettez-moi le secret [1], et je vous dirai de quoi il s'agit.

Je n'ai d'autre intention que de tout souffrir pour tout pacifier. J'aime mieux être oprimé qu'opresseur. Je sais perdre avec ceux qui veulent absolument gagner, et je ne prétends que prévenir un procès entre M. de Brosses et ma famille après ma mort. M. de Brosses a cru qu'ayant achetté une charge de Président à mortier au Parlement de Dijon, il pourrait écraser facilement ma famille. Il se trompe; j'ai des neveux Conseillers au Parlement de Paris et au grand Conseil [2], qui ont l'ame aussi noble que la sienne est intéressée, et qui se feront un devoir de mettre au jour des procédés dont j'ai bien voulu jusqu'à présent cacher la honte [3].

Pour moi, je veux mourir en paix. Il me menace de me persécuter : la chose est difficile,

[1] Pourquoi le secret? Si l'inculpation eût été vraie, quels ménagemens devait Voltaire au président de Brosses? On a pu voir s'il l'épargnait en toute occasion.

[2] Le Conseiller au grand Conseil était l'abbé Mignot, frère de Mme Denis et de Mme de Fontaine, et le Conseiller au Parlement M. de Dompierre d'Hornoy, fils de Mme de Fontaine, mort en janvier 1828.

[3] Tout cela n'est pas mal tourné, mais il y manque une chose, la vérité.

mais l'idée en est abominable, et c'est le comble de l'infamie. Ensevelissez dans l'oubli, mon cher ami, des choses aussi monstrueuses [1]. Ce sera d'ailleurs une action digne de vous d'engager M. Le Gout à faire rentrer, s'il se peut, M. de Brosses en lui-même, ou plutôt à le faire sortir un moment de lui-même. Je vous aurai obligation de la paix, et M. de Brosses vous aura une obligation encore plus grande. J'ai en vous, mon cher Président, une confiance entière. J'attends tout de votre sagesse et de l'amitié dont vous m'honorez.

Je vous embrasse avec les plus respectueux sentimens et la plus tendre reconnaissance.

V.

LXII.

VOLTAIRE, A M. DE RUFFEY.

A Ferney, ce 11 novembre 1768.

Mon cher Président, vous ne recevrez que

[1] Tous ces demi-mots ne prouvent rien, si ce n'est peut-être la lâcheté de celui qui se permet ces calomnies par insinuation. Un honnête homme accuse nettement et en face, ou il se tait tout-à-fait. Ces perfidies sont le prélude de celles que prodigua Voltaire pour empêcher le président de Brosses d'entrer à l'Académie Française *et qu'il désavoua ensuite.* (Voy. lettres LXVI et LXVII ci-après.)

dans quelque temps un petit hommage que je vous dois. C'est la nouvelle édition du Siècle de Louis XIV, avec le précis de celui de Louis XV. J'allais le faire porter aux voitures qui partent quelquefois de mon voisinage pour Lyon et Dijon; le paquet était fait lorsqu'on m'avertit qu'un petit ballot, déjà porté aux mêmes voitures pour M. le premier Président du Parlement et M. Le Goult, irait de Lyon à Paris. J'en donnai sur-le-champ avis à M. Le Goult; mais on m'avait trompé. Les paquets iront en droiture. Le vôtre arrivera donc, quoique un peu tard; notre commerce du pays de Gex n'est pas encore trop bien établi. Je suis toujours bien tenté de venir vous embrasser à Dijon; mais j'ai bien peur que ma santé languissante ne me laisse que des désirs inutiles.

M. Le Goult a obtenu, comme vous savez, du président de Brosses, la moitié de ce qu'on désirait[1]. Il eût mieux fait de se désister entièrement qu'en partie. Il faut espérer qu'on l'engagera peu à peu à en agir généreusement.

[1] Le président de Brosses se départit de la clause qui lui donnait les meubles mis par Voltaire à Tourney. Mais il refusa de renoncer à son droit sur les effets d'agriculture et sur les bestiaux, objets qui venaient de lui et qui devaient lui faire retour en toute équité. (Voy. ci-après la transaction de 1781, art. 3.)

L'opiniâtreté qu'il met à soutenir une clause que tous ses amis et tous ses parens trouvent injuste et inadmissible, suffirait seule pour m'empêcher d'aller à Dijon, où j'aurais le malheur de trouver un homme dont ma famille et moi, nous avons tant de sujets de nous plaindre [1].

Il ne me reste, dans le triste état où je suis, que de vous renouveller, mon très-cher et très-généreux Président, les tendres et respectueux sentimens que je conserverai pour vous tant que je vivrai.

LXIII.

VOLTAIRE, A M. LEBAULT.

11 janvier 1769, à Ferney.

Monsieur,

A la réception de votre lettre, j'envoie une lettre de change à M. François Tronchin [2]. J'étais si malade que je ne pus pas même lui écrire. Il faut que je sois désespéré, puisque

[1] Le lecteur a pu voir que l'unique sujet de plainte que donnât M. de Brosses à Voltaire était de ne vouloir pas lui faire cadeau de ce qui lui était dû pour dommages faits à ses propriétés par le philosophe.

[2] Banquier de Voltaire à Lyon.

votre bon vin ne m'a pas encore guéri. Cependant je compte sur vous jusqu'à la fin de ma vie. Je ne veux boire que par vos bienfaits. Je ne puis plus souffrir d'autre vin que le vôtre. Aparamment que tant vaut l'homme, tant vaut son vin. M. de Brosses a fait enfin à peu près ce que je désirais[1]. Ce n'a pas été sans peine. Il n'a jamais daigné mettre la générosité au nombre de ses vertus[2].

Mille respects à madame Le Baut; j'ai l'honneur d'être avec les mêmes sentimens,

Monsieur,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

[1] On voudra bien noter que le Président ne pouvait céder en cette occurrence à la crainte d'une résiliation. Voltaire avait joui dix ans de Tourney. Pour ces dix ans il avait payé 35,000 liv., c'est-à-dire plus de dix fois le montant du fermage annuel du bail Chouet : après quoi, il se trouvait jouir de Tourney *gratis*. Chaque année de prolongation de jouissance devenait donc une perte pour le Président, sans parler des dégradations de l'usufruitier qui s'aggravaient chaque jour.

[2] Je connais des gens qui, d'un acte de condescendance si gratuit de la part de M. de Brosses après tout ce qu'on a vu plus haut, oseront conclure que le plus généreux des deux n'était point celui qui écrivait cette lettre.

LXIV.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT DE BROSSES.

21 Février 1770, à Ferney.

En vérité, Monsieur, ce n'est pas assez pour moi que vous désiriez d'avoir été mal informé. Il serait bien triste pour nous deux que vous eussiez pu imaginer un moment qu'on eût eu la bêtise d'étêter des arbres en les ébranchant, et que moi j'eusse eu l'autre bêtise de vendre mes ébranchages, lorsque j'ai quinze feux dans mon château, et que je suis obligé de faire venir du bois de quatre lieues dans cet abominable pays, où l'on manque de tout, et où ma seule consolation est de jouïr de deux terres franches, avantage qu'on n'a point ailleurs.

Au reste, je doute fort que M. Salles obtienne jamais les priviléges que vous avez obtenus pour Tourney[1]. Soiez très-sûr, et j'en sais

[1] Après le traité de Lyon (27 janvier 1601), par lequel la Bresse, le Bugey et le pays de Gex furent cédés à Henry IV par le duc de Savoie en échange du mar-

des nouvelles, que le Roi ne pardonnera jamais aux Génevois leur conduite. Ils viennent en dernier lieu d'égorger des habitants qui avaient envoié leurs signatures au ministère pour se retirer à Versoy. Ils ont tué entre autres un vieillard de quatre-vingts ans qui se promenait dans les rues en robe de chambre. Ils ont blessé, à coups de crosse de fusil, une femme grosse qui en mourra. Toute la ville est en armes et en combustion. Deux mille habitans vont quitter cet antre de la discorde.

Vous n'avez pas fait assurément un mauvais marché avec moi. Vous le savez et vous me devez de l'amitié en dédommagement. Je regar-

quisat de Saluces, le Roi confirma l'exemption de tailles et divers autres privilèges et franchises pour les fonds que les habitans de Genève possédaient dans le pays de Gex. Un dénombrement de ces fonds fut fait en 1609, et la terre de Tourney s'y trouva comprise, parce que Jean de Brosses, son possesseur, avait droit de bourgeoisie à Genève. — Le président de Brosses obtint, à titre de confirmation, le renouvellement de ces privilèges en 1755.

Il paraîtrait qu'en 1770, un sieur Salles, Genevois, marchandait Tourney; et Voltaire cherche à inquiéter M. de Brosses sur la conclusion de ce marché, subordonnée, ce semble, à la question de conservation des privilèges en cas de vente.

derai cette amitié comme d'un prix fort supérieur à celui que je vous ai payé [1].

Je dois, en vous parlant de Tourney pour la dernière fois, vous observer (*sic*) que le fermier Chouet, yvrogne, fils du sindic Chouet, yvrogne, petit-fils du libraire Chouet, yvrogne, avait cru, en faisant la contrebande des bléds, gagner des sommes immenses et vous payer ce que vous voudriez de votre terre. Mais les choses sont bien changées depuis la liberté de l'exportation des grains. Soyez très-persuadé qu'actuellement vous ne retireriez pas de Tourney mille francs si vous la fesiez régir. Voilà l'état des choses. Croyez-moi sur ma parole. Je n'ai aucun intérêt de vous déguiser la vérité; et quand je dis mille francs, c'est beaucoup trop [2].

Pour des fermiers, vous savez qu'on n'en trouve point. Quand je vous ai proposé de faire affermer vous-même la terre par Girod, c'était uniquement pour vous convaincre de la vérité

[1] On voit que le ton de Voltaire est fort radouci, pour peu qu'on le compare à celui de sa lettre du 19 août 1768. On trouvera peut-être qu'il ne tenait pas grand compte des *choses monstrueuses* dont il tentait d'effrayer l'imagination de M. de Ruffey, p. 209.

[2] Dans un instant, Voltaire avouera un revenu de *quinze à seize cents livres.*

de tout ce que je vous dis et pour vous faire voir que je suis très-heureux d'en retirer environ quinze à seize cent livres, c'est-à-dire douze cent francs en argent et le reste en fournitures qui valent tantôt au-dessus de cent écus et tantôt au-dessous.

Tout cela, Monsieur, étant bien nettement expliqué et dans la vérité la plus exacte et la plus incontestable, il ne me reste qu'à vous demander l'honneur de votre amitié. J'ai celui d'être, avec tous les sentimens que je vous dois,

Monsieur,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LXV.

LE PRÉSIDENT DE BROSSES, A VOLTAIRE.

Mars 1770.

Nos voisins les Génevois, Monsieur, veulent se mettre à la grecque; c'est l'air et la mode du jour. Ils ont lu leur Thucydide; ils savent que l'usage et la bonne manière sont qu'il y

ait deux factions dans une ville ; que celle qui prédomine pour le moment mette poliment l'autre à la porte, et que celle-ci se retire à Mégare, où on la reçoit avec beaucoup de charité. C'est ce que la ville de Versoy, honnête comme elle est, ne manqueroit sans doute pas de faire si elle existoit ; mais les exilés, qui se seront munis de parapluyes en attendant les toits, peuvent s'assurer de sa bonne volonté future-contingente, et très-contingente. J'ignore le droit public de ces Messieurs, et ne sçais qui des deux a tort ou raison dans cette querelle, où l'on dit que vous favorisez fort le parti expulsé : *Placuit sed victa Catoni.* Mais je sçais fort bien qu'il en peut être de ceci comme de tant d'autres événemens, où les deux partis ont tort et personne n'a raison. Je me rapelle qu'un de mes amis, voyant ses gens se battre, leur disoit : « Battez-vous bien, mes enfans, vous « ne vous batrez jamais tant que vous le mé« ritez. » Il est écrit qu'il faut que le monde se dévore icy bas. Ces gens-là n'ont pas, comme d'autres, de dragon qui les mange tout vifs et engloutisse leur substance. Faute de cela, ils se dévorent eux-mêmes par passe-temps.

Il est pourtant malheureux pour notre pays de Gex, que le projet trèz-bon d'une ville à Versoix n'ait pas été pris sur le temps et exécuté sur

le chaud[1]. De toute manière, les événemens auroient tourné en faveur du nouvel établissement; et l'on peut s'assurer que les émigrations du voisinage auroient été fréquentes. A présent, c'est une chose en l'air et probablement manquée. Le cardinal de Richelieu disoit que tout projet où l'on met dix ans à l'exécution n'a point de suite en France.

Cette occasion heureuse en amenoit simplement et naturellement une autre beaucoup plus essentielle et de plus grande importance : le moyen tant cherché, et enfin trouvé, de donner un état à un si grand nombre de citoyens qui n'en ont point[2], d'en ramener bien d'autres qui reviendroient peut-être[3], et de laisser la tolérance se gîter au moins dans un petit recoin des confins. On n'a osé le proposer dans le temps, crainte d'être contredit par les antagonistes. On le fera encore moins aujourd'huy que la faction adverse se tient debout contre l'autre. Elle a de quoi se soutenir, ayant de son côté le

[1] Ce projet venait, comme on sait, du duc de Choiseul. Depuis 1815, Versoix fait partie des communes du pays de Gex qui ont été incorporées au canton de Genève.

[2] Les protestans. Dès 1759, le président de Brosses, d'accord avec le Ministère, avait fait en leur faveur au Parlement de Dijon une ouverture qui avait échoué.

[3] Les descendans des réfugiés.

grand nerf. Il y a là quelqu'un qui n'en doit pas manquer (d'argent) de l'air dont il s'y prend et de la façon dont il le prend [1].

Venant à la proposition que vous me faites de cent dix mille livres comptant pour la propriété de Tournay, voulez-vous bien vous rappeler que j'ay cette proposition écrite et convenüe de votre main à 147 mille livres, en 1759, y compris à la vérité les 35 que vous m'avez payéz pour la jouissance en 1758? Observez qu'il y a onze ans de cela, et que l'intervalle écoulé a nécessairement absorbé d'autant le temps de la jouissance et rapproché d'autant un terme malheureux, mais inévitable à l'humanité. Je désire de tout mon cœur, et plus sincèrement que vous ne le croyez peut-être, qu'il soit encore extrêmement reculé. Un homme aussi célèbre que vous ne peut trop longtemps faire l'honneur de son siècle. Mais tout le pouvoir de l'univers ne sçauroit empêcher qu'onze ans s'étant écoulés depuis 1759, le terme quelconque ne soit de onze ans plus voisin aujourd'hui qu'il ne l'étoit en 1759. Ne parlons pas de l'avenir; à notre âge, Montaigne n'aimoit plus à y jetter les regards.

> Tu ne quæsieris, scire nefas! quem mihi, quem tibi
> Finem Dî dederint!

[1] L'abbé Terray, contrôleur-général.

Calculez sur les onze ans passés, vous qui calculez si bien.

Peut-être me direz-vous que ce n'étoit pas sérieusement que vous aviez fait cette convention à 147 mille livres. Peut-être cette fois-cy n'est-ce aussi qu'une velléité passagère qui vous a pris l'autre jour en m'écrivant, à laquelle vous ne songez plus au moment où nous en parlons. Quoi qu'il en soit, et quelque marché que fasse aujourd'huy celui qui vend des fonds, il est comme impossible qu'il ne soit mauvais pour luy. Il y a de perfides négromans qui ont reçu le pouvoir de transformer les patagons[1] en feuilles de chesnes. Il est certain que, si je les consulte, ils me conseilleront d'accepter le marché et d'envoyer cet argent tenir compagnie à vos anciens 35000 ₶ déjà métamorphosés[2].

[1] Monnaie d'argent espagnole.

[2] Il paraît que ces nouvelles propositions de Voltaire n'eurent pas d'autre suite.

LXVI[1].

VOLTAIRE A M LEGOUZ DE GERLAND[2],

ANCIEN GRAND BAILLI D'ÉPÉE DU DIJONNAIS.

Ferney, 2 janvier 1771.

Monsieur, avant de répondre à l'article de votre lettre concernant M. de Brosses[3], souffrez que je vous remercie encore de la générosité avec laquelle vous interposâtes votre médiation entre lui et ma famille : je dis ma famille et non moi-même; car il ne s'agissait que de ce qui pouvait appartenir à M. de Brosses après ma mort.

Je m'en remis absolument à lui pour le contrat d'acquisition à vie de la petite terre de Tourney[4]. Il l'estima dans le contrat 3500 liv. de rente; il me la fit payer 47000 liv.; je ne l'ai affermée jusqu'à présent que 1600 liv.

Je ne me plaignis point. Mais ma famille *me fit aper-*

[1] Cette lettre, publiée pour la première fois par l'éditeur de 1808, porte, dans l'édition de M. Beuchot, le n° 6051.

[2] V. son article (*Biogr. univ.*, XVIII, 217), et la note 2 ci-dessus, p. 192.

[3] On voit, par une lettre de Sainte-Palaye au P. de Brosses, que Legouz était alors à Paris, d'où, probablement de concert avec l'auteur des *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, il avait écrit à Voltaire pour le prier de ne pas contrarier la candidature du Président à l'Académie Française.

[4] V. plutôt la lettre III ci-dessus.

cevoir[1] qu'il avait stipulé dans le contrat, entre autres articles onéreux, que tout meuble qui se trouverait dans le château lui appartiendrait à ma mort. Cette clause était insoutenable. Je lui proposai, en 1767, de prendre M. le premier président, ou qui il voudrait de ses confrères, pour arbitre : il refusa. Enfin, Monsieur, vous voulûtes bien lui en parler; et, quoique son allié, vous le condamnâtes.

Il m'écrivit en ce temps-là une lettre pour m'intimider, dans laquelle il me dit : « Quoique je ne blâme « point la liberté de penser, cependant, etc. » Il me faisait entendre qu'on pourrait m'imputer des ouvrages, et que...... Je ne vous en dis pas davantage, Monsieur; il semblait me menacer d'écouter la calomnie, et d'éteindre un procès pour mes meubles et pour ceux de mon fermier dans un procès pour des livres[2].

[1] Cette clause avait été proposée et acceptée par lettres un mois avant la conclusion du marché. (V. *pp.* 34 et 37). Voltaire n'avait donc pas besoin qu'on *l'en fît apercevoir.*

[2] Il faut appeler les choses par leur nom : cette invention de Voltaire est une infamie.

1° Il n'y avait point de *procès*, en 1767, entre M. de Brosses et lui. Il y avait un contrat, conclu depuis neuf ans, dont Voltaire demandait qu'il voulût bien se relâcher sur quelques points, en déclarant toutefois qu'*il aimait mieux souffrir que plaider*. Il n'avait et ne pouvait avoir d'espoir à ce sujet que dans un acte de condescendance du Président. Ce dernier pouvait refuser: mais à quel propos eût-il usé de menaces?

2° Rien n'était moins dans le caractère et dans les dispositions bien connues de M. de Brosses. On a vu tout-à-l'heure (*p.* 218) qu'il avait pris au Parlement de Dijon l'initiative d'un grand acte de tolérance. Comment aurait-il pu, sans se déshonorer, se porter le dénonciateur des écrits irréligieux de Voltaire, tous pseudonymes d'ailleurs, lui collaborateur de l'*Encylopédie*, auteur du

Un homme d'un rare mérite, qui était chez moi, vit cette lettre et en fut très-affligé. Il en a parlé en dernier lieu, lorsqu'il s'est agi de l'Académie Française [1]. Quelques personnes zélées pour la liberté académique et pour l'honneur de notre corps, m'en ont écrit, etc.

J'ai fait pendant dix ans tout ce que j'ai pu pour obtenir les bonnes grâces de M. de Brosses. Je me flatte d'avoir mérité les vôtres par la confiance que j'ai toujours eue dans vos bontés. Dites-moi ce que vous voulez que je fasse; je suis à vos ordres. J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, etc.

traité des *Dieux Fétiches*, lié publiquement avec Diderot, Hume, Helvétius, etc.?

Certes Voltaire ne croyait pas un mot de ce qu'il écrivait-là. Aussi n'a-t-il garde de citer les termes de la lettre du P. de Brosses. Mais il voulait colorer son animosité contre lui; et faute de raisons, il fallait un mensonge.

[1] La publication de la *Correspondance générale* nous a révélé que *l'homme d'un rare mérite* dont il s'agit ici, n'est autre que Voltaire lui-même. (V. ses lettres à d'Alembert et à d'Argental, 19 décembre 1770, à Duclos, 24 décembre, etc., etc.)

Au reste, cette lettre même à Legouz de Gerland fut visiblement écrite pour en faire courir des copies, comme on a vu que Voltaire en usait communément. Elle fut communiquée à Sainte-Palaye qui fit répondre que Voltaire *avait sûrement mal entendu et qu'il le croyait trop honnête pour qu'un démêlé purement d'intérêt privé devînt une querelle académique*. Sainte-Palaye, à cette occasion, traite Voltaire de *chien enragé qui mord n'importe où*. « Quelle pitié, s'écrie-t-il, quelle indignité! etc., etc.

LXVII.

VOLTAIRE, A M. DE RUFFEY.

A Ferney, le 27 février 1771*.

Mon cher président, je sais bien que j'aurais dû vous écrire plutôt; mais, avec 77 ans, des fluxions horribles sur les yeux et la goute, on ne fait pas toujours ce qu'on voudrait.

Je crois que les présidens du Parlement de Dijon ont actuellement des choses plus importantes que celles de l'Académie Française. On a persuadé à M. de Brosses que je m'étais opposé à son élection; parce que j'avais écrit plusieurs lettres en faveur de M. Gaillard. Mais je le prie de considérer que j'avais écrit ces lettres longtemps avant que j'eusse appris que M. de Brosses voulût être notre confrère [1] ! Il nous fera certainement bien

* Publiée pour la première fois par feu Girault, en 1819.

[1] Le 23 novembre 1770, Voltaire écrivait à d'Alembert :

« Je crois que vous feriez fort bien de donner pour successeur « à Moncrif M. Gaillard. »

Le 12 décembre, d'Alembert écrit à Voltaire : « Je vous ai « averti, *il y a quelques jours*, que le Président de Brosses est sur « les rangs pour l'Académie, à la place du Président Hénaut. » — Le 19, Voltaire envoie une déclaration par laquelle il renonce au titre d'Académicien *si on lui donne le Président de Brosses pour confrère*. Cette déclaration devait être communiquée, sous le sceau du *secret*, à Duclos, Thomas, Marmontel, Saurin, Voisenon (lettre à d'Alembert du 21 décembre). Voisenon (lettre de d'Alembert du 12 décembre), et Thomas, en faveur duquel M. de Brosses s'était départi de sa candidature en 1766, étaient surtout favorables au Président.

Voltaire écrivit en outre à Thomas dans le même sens qu'à Legouz de Gerland.

de l'honneur à la première occasion. *Multae sunt mansiones in domo patris mei.* J'ai fait ce que j'ai pu pour mériter son amitié; et excepté le tort que j'ai peut-être de vivre encore, je n'ai rien à me reprocher.

On prépare à Paris un nouveau Code, un nouveau Parlement : ne pourrait-on pas en même tems imaginer une nouvelle manière de payer ses dettes? Il est bon de songer à tout. Savez-vous qu'on établit un conseil supérieur à Lyon? qu'il y a déjà des juges de nommés? On parle aussi de Poitiers et de Clermont en Auvergne.

Voilà tout ce que je sais : vous en savez sans doute davantage à Dijon. Conservez-moi toujours un peu d'amitié, mon très-cher président; cela me fera finir plus gaiement. Si vous voyez M. Le Gout, je vous prie de lui dire que je lui suis toujours très-tendrement attaché.

LXVIII.

LE GARDE DES SCEAUX MIROMESNIL,

AU PRÉSIDENT DE BROSSES.

Monsieur, M. de Voltaire me mande qu'il est dans le cas d'avoir une discution (*sic*) avec vous sur la vente que vous lui avés faite d'une terre voisine des siennes. Il désireroit ardament (*sic*) n'avoir point de procès et que vous voulussiés bien vous en raporter à des arbitres. Marqués-moy vos intentions à

cet égard, pour que je puisse en faire part à M. de Voltaire. Je suis,

Monsieur,

Votre bien humble et affectionné serviteur,

MIROMÉNIL.

A Versailles, le 2 avril 1775.

LXIX.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

Monseigneur,

En 1758, j'ay remis à M. de Voltaire le bail à ferme d'une de mes terres, tel que l'avoit alors le fermier précédent; mais c'étoit un vrai bail à vie pour M. de Voltaire. Nous convînmes qu'il m'en payeroit dix années du prix annuel du bail (ce qu'il fit), et que, soit qu'il en jouît plus, soit qu'il en jouît moins de dix ans, il n'y auroit de part ni d'autre, ni augmentation, ni restitution sur la somme. Au lieu de dix ans, il en jouit depuis dix-sept, en quoi il fait et fera bien. Si j'y perds déjà sept années de revenu, c'est pur jeu de hasard, où il faut bien que l'un des deux joueurs perde.

Je n'ai encore aucune discussion avec lui, quoique avec grand lieu d'en avoir pour les ravages qu'il a faits dans ma terre, dont il a été fort éloigné d'user, selon les termes de notre traité, en bon usufruitier et en père de famille. Quand il en sera temps, on verra s'il a rempli ou non les diverses obligations qu'il a contractées par l'acte ; et ce sera, ce me semble, lors de cette reconnoissance préalable, qu'il sera temps aussi de terminer par jugement ou par arbitres.

Je suis avec respect, etc.

LXX.

VOLTAIRE, AU PRÉSIDENT DE BROSSES.

A Ferney, 28 novembre 1776.

Monsieur,

Etonné d'être encore en vie, je veux finir ma trop longue carrière par une action qui puisse vous plaire. Votre terre de Tournay est prête de perdre (*sic*) le privilège de l'ancien dénombrement qui est une chose précieuse ; et quoique vous préfériez l'intérêt public au vôtre, on peut aisément les accorder tous deux.

Quelques membres des États de Gex m'ont prié de prêter trente mille livres à la Province pour payer l'indemnité de la ferme générale. Je suis prêt de donner cette somme à quatre pour cent au lieu de cinq, et même de ne stipuler le paiement de la rente que dans deux ans, afin de donner aux États le temps de s'arranger et d'établir une très petite contribution pour subvenir aux autres charges de la Province. Si je meurs avant de consommer cette affaire, Mad^e Denis, ma nièce, la terminera.

Pour parvenir à cet arrangement, qui paraît essentiel, les États sont prêts à demander à Messieurs de Berne des livraisons de sel, dont le débit servirait encore beaucoup à soulager le pays de Gex.

Voilà, Monsieur, sur quoi je suis chargé de demander vos ordres, vos conseils et votre protection [1]; je ne doute pas que vous ne puissiez, dans une conversation avec monsieur l'Intendant, arranger tout à la satisfaction de la Province et à la vôtre. Pour moi, à l'âge où je

[1] On n'a pas la réponse de M. de Brosses à cette ouverture. On donne à la place une lettre du Président à un bourgeois du pays de Gex qui lui avait écrit pour la même affaire.

suis, je n'ai d'autre intérêt que celui de mourir dans vos bonnes grâces [1].

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LXXI.

LE PRÉSIDENT DE BROSSES, A M. LAGROS, BOURGEOIS A SEIGNY, PAYS DE GEX.

Dijon, 7 décembre 1776.

Je reconnois bien, à tout ce que me marque votre lettre et à tout ce qui se passe là-bas, l'esprit remuant et avide du pays, si âpre à faire des projets sur toute espérance de gain, ainsi qu'à se supplanter les uns les autres. Ils en feront tant qu'ils parviendront bientôt à faire retirer l'édit de libération; et il auroit déjà été

[1] Cette protestation clôt assez bien la correspondance de Voltaire avec M. de Brosses. Elle serait plus méritoire, si, depuis l'odieuse conduite du philosophe envers le magistrat en 1771, ce dernier n'était devenu Premier Président.

révoqué par M. de Clugny, contrôleur général (qui étoit prêt à remettre les choses sur l'ancien pied), si je ne l'eusse arrêté et s'il n'eût été autant de mes amis qu'il l'étoit. [1]

Qu'espère-t-on donc faire de cette énorme quantité de sel à la fois, lorsque les deux mille quintaux tirés de Berne ne sont pas encore à beaucoup près débités, ce qui est déjà fort extraordinaire et répond bien mal aux assurances que l'on m'a fait donner au Ministre, que la consommation de trois mille minots, par an, seroit à peine suffisante, vu que le pays se peupleroit davantage, et que le bas prix permettroit d'en donner aux bestiaux?

Il m'a fallu lutter six mois contre les fermiers généraux pour en arracher 2500 minots, par la considération qu'il étoit plus à propos que l'argent du pays fût versé en France qu'à Berne et à l'étranger. Voilà qu'au sortir de là, un nommé Roze et compagnie va faire à Berne un autre marché de six mille minots, action d'un fort

[1] Jean-Etienne-Bernard de Clugny, baron de Nuis-sur-Armançon, successeur de Turgot, né à la Guadeloupe le 2 nov. 1729, mort à Paris le 18 octobre 1776, avait été onze ans conseiller au parlement de Dijon où avaient siégé son père et son grand-père. Il était depuis long-temps en correspondance suivie avec le président de Brosses.

mauvais patriote assurément et fort dommageable au pays.

Tout le monde crie là-contre. Nous nous employons, M. l'intendant et moi, auprès de MM. de Vergennes, à la Cour et en Suisse [1], pour le faire casser, et il l'est. On sçait d'ailleurs combien M. Turgot avoit déjà trouvé mauvais, malgré la nécessité pressante, le premier marché de deux mille minots avec les Bernois. Et voici que M. de Voltaire envoye M. de Crassy [2], son ambassadeur en Suisse, pour prendre, sous le nom du pays, ce même marché de six mille minots, déjà cassé et désapprouvé ! Dites-moi donc, je vous prie, ce que l'on veut faire de tant de sel à la fois, comment on en aura le prompt débit pour le recouvrement des deniers, et où le pays prendra tant d'argent pour payer ensemble les Bernois, les fermiers généraux vendeurs de sel, les charges publiques et intérêts dus par le pays, et le prix échu de l'abonnement d'un traité de libération horriblement cher, fait avec la plus grande étourderie, sans aucune précaution préalable sur les fourni-

[1] Le comte et le marquis de Vergennes, l'un ministre des affaires étrangères, l'autre ambassadeur en Suisse.

[2] Voyez ci-dessus page 132. Le nom de cette famille, originaire de Savoie, était Desprez de Crassiez, suivant l'ancienne orthographe du pays de Gex.

tures du pays à l'avenir, comme on l'a vu par toutes les peines qu'il a fallu que je me donnasse depuis pour le rectifier tant bien que mal.

Mais, dites-vous, M. de Voltaire offre de prêter l'argent pour le payer, et même pour payer l'abonnement. Voilà un beau profit pour le pays! Ne faudra-t-il pas rendre tout de même le capital et payer l'intérêt? Etrange manière d'administrer que d'emprunter tous les ans des capitaux pour payer les impositions annuelles!

Le but de M. de Voltaire est fort clair : c'est celui d'un homme qui voit qu'on va taxer dans le rôle prochain ses fonds et son industrie de Fernex, et qui croit avoir imaginé un moyen de prévenir sa taxe. Car il lui importe peu, à son âge, que, les dettes du pays se trouvant accumulées dans quelques années d'ici, les rôles des taxes deviennent nécessairement très-forts, pourvu qu'on n'en fasse point d'ici à quelque temps [1].

[1] Voltaire n'était pas plus heureux auprès de l'Intendant de Bourgogne, qui était alors M. Dupleix de Bacquencourt, l'un des rapporteurs du procès des Calas au Conseil du Roi. Le 20 décembre 1776, cet Intendant mandait au Président de Brosses :

« Quant à ma correspondance avec M. de Voltaire, il me semble que je n'ay jamais dit ny écrit que je ne luy répondois pas. Je voudrois bien, je vous assure, être débarrassé de ce soin, et luy-même seroit fort aise de touttes façons de ne pas recevoir de

LXXII.

LE PRÉSIDENT DE BROSSES, A Mme DE FARGÈS[1].

1776.

Ma fille, je n'ai le temps de vous dire qu'un mot : j'ai la tête cassée de l'ennui que me donnent les brailleries et les criailleries du pays de Gex. J'en reçois lettres sur lettres, de gens qui crient miséricorde sur les entreprises et les tyrannies de Voltaire, qui veut tout gouverner, conduire à sa tête, et se rendre maître de l'administration, dont il n'est pas membre, entreprenant de chasser ceux qui sont au fait, et de mettre là des gens qui lui sont vendus et qui agiront à sa dévotion.

mes lettres qui ne sont pas académiques et qui ne luy font aucun plaisir, puisque nous sommes rarement d'accord. J'en ay deux des siennes sous les yeux depuis huit jours, une entr'autres de huit pages qui est un cours complet de déraison et de flatteries très-malignes. Je vous en régalerois si j'avois l'honneur de vous voir, et vous admireriez avec moy tous les écarts dont l'imagination peut être susceptible. »

[1] Hyacinthe-Pierrette de Brosses, fille du premier lit du Président, mariée à Louis-Marie marquis de Fargès, Lieutenant-général des armées du Roi, morte à Dijon le 9 mai 1831.

Je viens d'être obligé d'en écrire à M. de Malesherbes, sur la sollicitation de tout le pays, qui demande *au nom de Dieu qu'on les tire de l'esclavage* (ce sont leurs termes). Tout ce tripot m'ennuie fort. Il m'a pourtant bien fallu prier M. de Malesherbes d'attendre mon arrivée[1] pour conférer ensemble.

Comme cet homme-là fait toujours sonner ses relations avec M. de Fargès[2] dont il veut paraître disposer, je vous envoye seulement une des lettres que j'ai reçues, et je choisis celle de M. le comte de la Forest[3], que vous connaissez pour un homme d'esprit, sage et raisonnable. Faites-la lire tout de suite à votre beau-frère. Les syndics me marquent qu'ils n'y peuvent plus tenir et que, dès que les choses sont ainsi, ils vont quitter l'administration. Mais c'est justement ce qu'il demande; tout seroit, ma foi! bientôt au diable avec un tel premier ministre.

Qu'on écrive à cet homme-là de manière à le

[1] Le président de Brosses était sur le point d'aller à Paris.

[2] François de Fargès, alors Conseiller d'état (voy. pp. 174 et 185), frère du lieutenant-général.

[3] Comte de Divonne au bailliage de Gex, et de Ramilly en Savoie, maison très-ancienne, dont un bailli de la noblesse du Bugey en 1344.

contenir en repos, et attendons la semaine prochaine à parler d'affaires, quand je serai auprès de vous, où nous raisonnerons avec plus de sang froid qu'il n'y en a dans ce pays de Gex, depuis que l'encens des louanges et de la faveur a achevé de tourner cette vieille tête égarée.

Mon Dieu! qu'il parle de vers et de Fréron, mais qu'il laisse parler d'affaires aux gens qui les entendent. Je suis fort ennuyé d'être le bureau d'adresse de toutes ces sottises[1].

[1] Cette lettre aide à comprendre la précédente, bien que la lettre à Lagros soit postérieure. Elle peint au naturel un homme excédé des tripotages continuels de Voltaire et des plaintes incessantes qui lui en étaient faites, mais assez maître de lui pour se défier de cette impression et pour tout ajourner jusqu'à ce que ce premier mouvement se fût calmé.

TRANSACTION

SUR LES ABUS DE JOUISSANCE DE VOLTAIRE A TOURNEY.

Pardevant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés,

Furent présens M. François Fargès [1], chevalier, conseiller d'État, ancien intendant des finances, demeurant à Paris en son hôtel, rue de l'Université, paroisse S.-Sulpice, au nom et comme fondé de la procuration spéciale à l'effet des présentes,

1° De haut et puissant seigneur monseigneur Benigne Legouz de St.-Seine [2], chevalier, marquis de St.-Seine, seigneur de Rozière, Jancigny, la Tour d'Issurtille, et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses conseils, premier président du Parlement de Bourgogne, stipulant dans ladite procuration et par suite au présent acte en qualité de tuteur honoraire de M. Réné de Brosses [3], fils mineur de haut et puissant seigneur monseigneur Charles de Brosses, chevalier, baron de Montfalcon,

[1] Intime ami et coopérateur de Turgot. C'est à lui qu'est adressée la lettre LI ci-dessus. Dans la *corresp. générale* de Voltaire, plusieurs lettres lui sont également adressées.

[2] Le dernier des premiers présidens du parlement de Bourgogne, mort à Bâle en 1800.

[3] Né à Dijon le 13 mars 1771, mort à Paris le 2 décembre 1834, après avoir été préfet du Rhône et conseiller d'état (V. son article au supplément de la *Biogr. univ.*)

premier président du même parlement, et de haute et puissante dame madame Jeanne-Marie Legouz de St.-Seine [1], son épouse, tous les deux décédés;

2° De haut et puissant seigneur messire Charles-Claude de Brosses [2], chevalier, comte de Tournay, ancien grand-bailly d'épée du pays de Gex;

3° Et de M. Etienne Navier Dussaussoye, bourgeois de ladite ville de Dijon, stipulant en qualité de tuteur onéraire dudit sieur Réné de Brosses, suivant l'acte passé ensuite du projet conformément auquel les présentes seront rédigées et reçu par Me Bouché et son confrère, notaires à Dijon, le cinq du présent mois de janvier, dont l'original, duement controllé et légalisé audit lieu, représenté par mondit sieur de Fargès qui le certifie véritable, est à sa réquisition demeuré joint à la minute des présentes, après avoir été de lui signé et paraphé en la présence des notaires soussignés.

Mondit sieur Réné de Brosses, mineur, partie intéressée au présent acte en sa qualité de donataire de la terre et seigneurie de Tournay suivant la donation que lui en a faite entre autres choses ledit sieur Claude-Charles de Brosses de Tournay, son oncle, par acte passé devant Me Bouché, notaire à Dijon, qui en a la minute, et son confrère, le vingt-trois décembre 1779, d'une part;

[1] Seconde femme du P. de Brosses, mariée le 2 septembre 1766, morte le 1er nov. 1778, au chât. de Montfalcon, en Bresse.

[2] Né le 17 mars 1713, mort sans postérité le 21 janvier 1793. Il a coopéré au *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique* de la Chesnaye Desbois, comme à l'Armorial de Bourgogne, en commun avec le marquis de Courtivron, de l'Académie des sciences, et N. de Thésut de Verrey.

Et dame Marie-Louise Mignot [1], veuve en premières noces de Mre Charles-Nicolas Denis, capitaine au régiment de Champagne, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, commissaire ordonnateur des guerres et conseiller correcteur ordinaire en la chambre des comptes de cette ville, actuellement épouse en secondes nôces de messire François Duvivier, écuyer, commissaire ordonnateur des guerres, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, dudit sieur son mari pour le présent autorisée à l'effet du présent acte, quoique non commune avec lui suivant leur contrat de mariage, demeurant mesdits sieur et dame Duvivier, rue de Richelieu, paroisse St.-Eustache;

Madite dame Duvivier devenue seule et unique héritière de deffunt messire François-Marie Arouet de Voltaire, son oncle, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, historiographe de France, l'un des quarante de l'Académie Française, et ce au moyen de l'abstention faite à la succession de M. de Voltaire, par Mre Alexandre-Jean Mignot [2], conseiller du Roi en son grand conseil, abbé de l'abbaye de Sceillères, son neveu, et frère de madite dame Duvivier, suivant l'acte passé devant Me Dutertre, l'un des notaires soussignés,

[1] M. Beuchot (t. XI, p. 93 de son édit. de Voltaire) ne donne que le second de ces prénoms. Il ajoute que Mme Denis, née vers 1710, mariée pour la première fois en 1738, veuve en 1744, remariée en 1779, est morte en 1790. Grimm (*Corresp.* VI, 8), La Harpe (*Corresp. litt.* IV, 147), et Mme d'Epinay (*Mém.* III, 214 et 244) parlent peu favorablement soit de Mme Denis, soit de son dernier mariage.

[2] On voit que c'est à tort que Barbier (tables du *Dict. des Anon.*) le nomme Claude, et M. Weiss, Vincent (*Biogr. univ.* XXIX, 24). Né vers 1730, l'abbé Mignot mourut en 1790.

qui en a la minute, et son confrère, le dix-sept juin 1778, duement insinué; lesquels sieur abbé Mignot et dame Duvivier étaient avant ladite abstention seuls présomptifs héritiers chacun pour moitié dudit feu sieur de Voltaire, leur oncle, suivant qu'il est justifié par un acte de notoriété reçû par ledit Me Dutertre, qui en a la minute, et son confrère, notaires à Paris, le seize dudit mois de juin;

Et en cette qualité madite dame Duvivier tenue des charges de la succession dudit feu sieur de Voltaire et en particulier de celle dont va être fait mention au présent acte, d'autre part;

Lesquels ont dit qu'avant la donation faite par ledit sieur de Brosses de Tournay à monsieur Réné de Brosses son neveu, par l'acte dudit jour vingt-trois décembre 1779 de la terre et seigneurie de Tournay, et autres biens compris dans ladite donation, ledit sieur de Brosses de Tournay avait introduit et commencé une instance au bailliage de Gex contre ladite dame Duvivier en qualité d'héritière de M. de Voltaire, au sujet de la remise que ladite dame Duvivier devait faire audit sieur de Brosses de ladite terre et seigneurie de Tournay, bâtimens et fonds en dépendant, conformément au bail à vie de ladite terre passé audit sieur de Voltaire par M. le président de Brosses le onze décembre 1758, pardevant Girod notaire royal à Gex, *et notamment au sujet des dommages-intérêts répétés par ledit sieur de Brosses de Tournay à ladite dame Duvivier,* ***POUR LES DÉGRADATIONS ET DÉTÉRIORATIONS ARRIVÉES DANS LADITE TERRE PENDANT LA JOUISSANCE DUDIT SIEUR DE VOLTAIRE****, suivant la reconnaissance et estimation qui en avait été faite par experts respectivement nommés.*

Prétendait ladite dame Duvivier que l'estimation desdits dommages-intérêts n'ayant été faite pour la plus grande partie et sur les objets les plus considérables que par les seuls experts nommés par M. de Brosses de Tournay, ceux nommés par ladite dame Duvivier ne s'étant point expliqués sur ladite estimation, par les raisons par eux décrites dans leurs rapports, ledit sieur de Brosses ne pouvait se prévaloir contr'elle de ladite estimation, ni la lui opposer, *quoique confirmée par celle des tiers experts nommés par le lieutenant général du bailliage de Gex, sur la requête dudit sieur de Brosses,* laquelle dernière estimation elle maintenait devoir être regardée comme inutile et superflue, dès qu'il n'en avait point été fait par ses experts, puisque dès-lors il ne pouvait y avoir aucune discordance entre lesdits experts et ceux nommés par ledit sieur de Brosses; que d'ailleurs lesdits tiers experts n'étaient pas personnes capables pour décider si les motifs du refus fait par estimation étaient légitimes ou non.

A quoi il était répondu par ledit sieur de Brosses que l'estimation de toutes les dégradations et détériorations, qui seraient reconnues, ayant été ordonnée par le procès-verbal de prestation de serment des experts fait pardevant le lieutenant-général du bailliage de Gex, ceux nommés de la part de ladite dame Duvivier ne pouvaient avoir aucune raison valable pour se dispenser de procéder à ladite estimation; que dès-lors le refus qu'ils en avaient fait devait être regardé comme une opinion discordante avec l'estimation faite par les experts par lui nommés; qu'il était par conséquent indispensable d'avoir recours à des tiers-experts et il ne pouvait y avoir aucun doute sur la prépondérance de leurs avis; que d'ailleurs

ladite dame Duvivier n'avait point interjeté appel du jugement qui avait nommé les tiers experts, non plus que du procès-verbal de prestation de serment des premiers experts, et que par conséquent elle était non-recevable et mal fondée dans sa prétention.

Désirant les parties terminer et assoupir ladite instance, éviter les frais de nouveaux rapports et prévenir les suites de l'évènement des contestations mues entr'elles qui pourraient donner lieu à des involutions de procédures considérables, a été convenu de ce qui suit à titre de transaction sur procès.

ART. 1er

Les dommages-intérêts répétés par M. de Brosses de Tournay pour réparations et détériorations dans ladite terre et seigneurie de Tournay, demeurent réduits et réglés du consentement respectif de toutes les parties :

1° A la somme de cinq cents livres pour les frais et nivellement de la carrière de Tournay, ci. . . 500.

2° A celle de douze cents livres pour la construction des fossés à faire autour de la forêt de Tournay, pour la tenir en défense, conformément au bail à vie de 1758, ci . . . . 1200.

3° A celle de quatre mille livres *pour destruction et démolition des bâtimens du fermier* et du colombier en pied, ainsi que de l'enlèvement des entablemens du jet d'eau du jardin de Tournay, ci . . . . 4000.

4° A celle de quatre mille huit cent trente quatre livres pour mauvais état et réparations à faire aux bâtimens et fonds de ladite terre, ci . . . . . 4834.

5° A celle de quatre cent trente neuf livres dix sous pour remplacement de tonneaux et autres ustensiles de vendange et de jardin, cy . . . . 439. 10.

6° A la somme de quatre mille livres *à laquelle demeurent réglés les frais de récépage de la forêt de Tournay, et les dommages intérêts dûs pour le retard de la croissance des taillis de ladite forêt*, ci . . . . 4000.

7° A la somme de quarante livres pour labourage et ensemençure de glands dans *trois arpents défrichés* dans ladite forêt, ci . . . . 40.

8° A la somme de quatre mille huit cent soixante quatre livres à laquelle demeurent fixés le prix et la valeur de *neuf cent trente huit chênes qui ont été reconnus manquer du nombre de trois mille neuf cent cinquante huit existant dans la forêt lors du bail à vie de* 1758, et que M. de Voltaire devait y laisser conformément audit bail, ci . . . . 4864.

9° Et enfin dans la somme de huit mille une livres pour dédommagement de *deux mille six cent soixante sept arbres chênes, ébranchés et éhoupés*, qui ont été compris dans le nombre de ceux que ledit sieur de Voltaire devait laisser dans ladite forêt conformément audit bail, ci . . . . 8001.

Toutes lesquelles sommes montent à celle totale de vingt sept mille huit cent soixante dix huit livres dix sols, à laquelle lesdits dommages-intérêts demeurent fixés et arrêtés, ci. . . . . 27,878 liv. 10.

ART. 2.

Ladite somme de 27878 ₶ 10ˢ sera payée audit sieur Réné de Brosses, donataire, par ladite dame Duvivier, ainsi qu'il sera dit ci-après.[1] Au moyen duquel payement, M. le premier président, ledit sieur Navier Dussaus-

[1] Les art. 4, 5 et 6, uniquement relatifs au mode de paiement, ont été retranchés comme sans objet dans la présente publication.

soye pour M. Réné de Brosses, et M. de Brosses de Tournay, en son propre et privé nom, se départent et mondit sieur Fargès audit nom les fait départir de tous autres dommages-intérêts mentionnés au rapport desdits experts, *et notamment de la somme de cinq mille vingt quatre livres onze sols dix deniers, PAR EUX RECONNUE MANQUER DE CELLE DE DOUZE MILLE LIVRES QUE M. DE VOLTAIRE S'ÉTAIT OBLIGÉ PAR LEDIT BAIL A VIE D'EMPLOYER EN CONSTRUCTIONS, GROSSES RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS DE TOUTE ESPÈCE, SANS AUCUNE RÉPÉTITION*, et encore de la somme de deux mille livres à laquelle les dommages-intérêts prétendus pour l'épuisement de la carrière de Tournay avaient été estimés par lesdits experts.

ART. 3.

Demeure convenu encore qu'outre la susdite somme de 27878ᵗᵗ 10ˢ ladite dame Duvivier payera à mondit sieur Réné de Brosses celle de douze mille cent quatre vingt une livres 10 sols, savoir celle de dix mille trois cent trente trois livres pour les non jouissances des revenus de ladite terre de Tournay à compter du dix mai 1778, jour du décès dudit sieur de Voltaire, jusqu'au 28 mars prochain, et celle de dix sept cent quatre vingt huit livres dix sols tant pour la valeur des dix huit vaches et cinq génisses qui étaient attachées à ladite terre lors du bail à vie de 1758 et qui ont été retirées, que pour la valeur des meubles et effets, linges et ustensiles rapportés dans l'inventaire du 22 février 1759, qui auraient été enlevés par ledit sieur de Voltaire dudit château de Tournay.

Demeure enfin convenu que tous les frais et dépends respectivement faits par les parties tant au bailliage de

Gex qu'aux requêtes du palais à Paris et au parlement de Dijon et de cette ville demeurent compensés entre lesdites parties, sans que de part ni d'autre elles puissent s'en faire aucune répétition, *et seront néanmoins ceux de la présente transaction à la charge de ladite dame Duvivier*, et par elle supportés sans aucun recours ni répétition.

Au moyen des présentes, l'instance introduite au bailliage de Gex et celle en évocation aux requêtes du palais à Paris demeurent éteintes et terminées et assoupies.

Fait et passé à Paris en l'étude, l'an mil sept cent quatre vingt un, le seize janvier, et ont signé la minute des présentes demeurée à Me. Dutertre, l'un des notaires soussignés. Signé sur l'expédition scellée lesdits jour et an, SAUVAIGE et DUTERTRE.

LETTRES DE VOLTAIRE

A M. LEBAULT.

Antoine-Jean-Gabriel LEBAULT, à qui furent écrites les lettres qui suivent, fut reçu Conseiller au Parlement de Bourgogne, le 28 avril 1728, devint Président à bonnet au Parlement de 1771, et mourut avant le rétablissement de l'ancien Parlement par Louis XVI. Il était de l'Académie de Dijon. C'est à lui, comme on l'a vu, que s'adressent les lettres XLII, XLIX, L, LIX, et LXIII de la série qui précède. On a cru devoir y joindre celles qu'on va lire pour compléter ce qui subsiste des relations de Voltaire avec ce magistrat. Ces lettres ne sont pas plus indignes de la publicité que celle de Voltaire à M. Bertrand, par exemple (Beuchot, n° 3324), accueillie par tous les éditeurs de la *Corresp. générale*.

On a renoncé à déterminer la date des lettres I, III et IV. Il est évident toutefois que la lettre I est antérieure à la nouvelle de la prise de Pondichéry qui eut lieu le 15 janvier 1761. La ville était bloquée depuis près de neuf mois.

I.

Aux Délices 22 octobre.

Monsieur,

Les massons et les charpentiers *et ejusdem farinae homines* m'ont ruiné. Il est dur pour un voisin de la Bourgogne de dépenser en pierres ce qu'on pourrait mettre en vin. Voilà pourquoi j'ai eu l'indignité de préférer un tonnau de 260 liv. à un de 450. J'ay baucoup de vin assez bon pour des Genevois qui se portent bien; mais à moi malade, il faut un restorant bourguignon. Voulez-vous boire à nous deux votre tonnau de 450? Envoiez-m'en la moitié et pardonnez à ma lézine. L'année prochaine je serai hardi si les Anglais ne nous prennent pas Pondichéri et si on ne nous impose pas un quatrième vingtième. Franchement tout

ceci est un peu dur. Mille respects à Madame. C'est avec les mêmes sentimens que j'aurai toujours l'honneur d'être, etc.

II.

A Ferney, pays de Gex, 23 may*.

Monsieur,

Il ne s'agit pas toujours de vin de Bourgogne; on a quelquefois du vin d'absinthe à avaler. Je vous supplie de perdre un quart d'heure à lire ces pièces, de les communiquer à M. le Procureur Général à qui je ne prends pas la liberté d'écrire, mais dont j'implore la protection avec la vôtre [1].

Quand ces pièces auront été lues, je vous supplie, Monsieur, de les faire donner à M.

* 1761.

[1] Il s'agissait du procès fait par Voltaire à l'officialité de Gex, au sujet de l'église bâtie par le philosophe à Ferney. L'officialité avait, je crois, interdit cette église pour diverses irrégularités canoniques commises à l'occasion de sa construction. Voltaire appelait comme d'abus de la sentence de l'official devant le Parlement de Dijon.

l'avocat Arnoult [1], afin qu'il fasse au nom de madame Denis, dame de Ferney, du curé de Ferney et de la commune, tout ce qui sera de droit.

Nous nous mettons tous sous la protection de la Cour.

J'ai l'honneur etc.

III.

Aux Délices, 12 octobre.

Qu'est devenu, Monsieur, le gros tonnau dont vous aviez eu la bonté de me flatter après le temps où les chaleurs seraient passées? Je suis toujours à vos ordres. Je ne sais si on paye vingt francs par pinte comme par roue de carrosse. J'espère que les impôts serviront un jour à nous faire boire votre vin en paix. On dit qu'il y a dans les vignes de Tournay un peu

[1] Avocat, doyen de l'Université, à Dijon, mort en 1782.

C'est à lui que sont adressées quatre lettres de Voltaire (3332, 3334, 3339 et 3359 de l'édit. de M. Beuchot). Il ne faut pas le confondre avec son frère, député de Dijon à l'Assemblée constituante et auteur d'une Collection des décrets de cette assemblée par ordre de matières.

de vin passable ; mais je le ferai boire aux Genevois et je ne goûterai que le vôtre si vous en avez. Permettez-moi de saisir cette occasion de présenter mon respect à madame Lebeau et de vous assurer de celui avec lequel je serai toutte ma vie, etc.

IV.

Au château de Ferney, par Genève, 5 décembre.

Monsieur,

Vous ne m'avez rien écrit sur vos vignes cette année. Je me flatte que la bénédiction de Jacob est tombée sur vous comme sur nos cantons. Nous ne sommes pas dignes, nous et notre vin de Gex, de la prodigieuse quantité que nous en avons ; mais nous faisons plus de cas de deux de vos tonnaux que de trente des nôtres. Si donc, Monsieur, vous avez un tonnau de vin ordinaire et un d'excellent, je boirai l'un et l'autre à votre santé, en cas que vous vouliez bien me le permettre. Permettez-moi d'assurer madame Lebeau de mon respect ; c'est avec les mêmes sentiments que j'ai l'honneur d'être, etc.

LETTRES DE VOLTAIRE

AU PRESIDENT DE LA MARCHE.

Claude-Philippe (*aliàs* Philibert) FYOT DE LA MARCHE, à qui les lettres suivantes sont adressées, étudia au collége Louis-le-Grand avec Voltaire, Pont-de-Veyle, son frère d'Argental et Legouz de Gerland. Reçu Conseiller Garde-des-Sceaux au Parlement de Dijon, le 1er février 1718, il devint Président le 21 novembre de la même année. Premier Président en 1745, il résigna cette charge à son fils Jean-Philippe en 1758, se retira dans sa terre de la Marche avec le titre de Premier Président honoraire et mourut en 1768.

Il a laissé un assez grand nombre de manuscrits dont les plus considérables sont : *Réflexions sur l'origine des impôts établis en France*; in-fo. de 310 p., et *Réflexions sur la nature des impôts établis en France*; 619 p. in-fo. C'est pour le premier de ces ouvrages qu'il employa Devosge père comme dessinateur, et Monnier comme graveur, durant trois années (1761, 1762 et 1763). — L'ancien Premier Président de la Marche employait en même temps comme architecte, M. Poyet, décédé membre de l'Institut et connu par la façade de la Chambre des députés.

On n'a publié jusqu'ici qu'une seule lettre de Voltaire au Premier Président de la Marche. C'est celle qui porte le no 3229 de l'édition de M. Beuchot. Elle est datée du 18 janvier 1761.

I.

Aux Délices, 6 février 1761.

Souffrez que je vous remercie de votre lettre, je la regarde comme un bienfait. Vous y peignez la plus belle âme du monde. Elle mérite bien d'être la plus heureuse. Nous sommes sur le soir d'une bien courte journée; j'espère que cette soirée vous sera très agréable. Si vous ne daignez pas franchir nos montagnes pour venir voir notre délicieux vallon entouré d'horreurs, je descendrai sûrement chez vous du haut du Mont-Jura, pourvu que je puisse jouir de vos bontéz et de votre charmant commerce dans une de vos campagnes; car sans haïr les hommes, je hais les villes. On n'y est point libre; on n'y jouit point de ses amis ny de soy-même. C'est vous et non Dijon que je veux voir. Je suis

à la porte de Genève et je n'y entre jamais.

Vous voyez combien je suis éloigné en tout de ce très bel esprit, Fontenelle, que vous voulez que je prenne pour modèle; donnez-moy donc son cœur insensible, donnez-moy son indifférence pour tout ce qui n'était pas l'art de montrer de l'esprit et de le faire valoir. Faittes-moy renaître Normand. Je suis bien loin d'être dans sa position. Jugez-en par le petit brimborion que je vous envoye. Vous verrez qu'il n'est pas ici question de deffendre des *Lettres du chevalier d'Her....* [1], ou des églogues, ou des dialogues dans lesquels les morts font des pointes. Il s'agit des plus détestables calomnies; il s'agit de parer des coups mortels. [2] Qui deffend ses vers et sa prose est un sot; qui ne détruit pas la calomnie est un lâche. Il était réservé au siècle où nous vivons d'accuser d'irréligion tous les auteurs dont on est jaloux. Si on avait laissé faire Lefranc, si on ne l'avait pas couvert de ridicule, l'usage se serait établi de n'être reçu à l'Académie qu'à condition de déclamer contre les philosophes. Il s'élevait une cabale infame de fanatiques et d'hypocrites. Il a falu les faire

[1] Ouvrage de la jeunesse de Fontenelle.

[2] Il s'agissait d'une attaque de Fréron contre les sentimens religieux de Voltaire, à l'occasion de l'éducation de Mlle Corneille. (V. lettre à Thieriot du 31 janv. 1761.)

taire. C'est un service que j'ay rendu à l'Académie et aux lettres, et je vous prie de croire que cela ne m'a pas beaucoup couté.

J'ai fait partir de St-Claude deux petits ballots de mes rêveries, l'un à M. le Premier Président, l'autre à M. le Procureur Général. Je les suppose arrivez. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien en donner avis à M. de Quintin [1] quand vous le verrez. Je ne lui écris point. Il ne faut pas lettres inutiles aux hommes en place. Je ne demande pas que Monsieur votre fils m'honore des mêmes bontés que vous; mais je me flatte qu'il en aura toujours un peu. Je sçais qu'il est digne du plus respectable et du plus aimable des pères. Daignez ne me pas oublier auprès de M. de Ruffey; il m'a paru qu'il a un cœur fait pour vous.

Mille très tendres respects,

votre contemporain,

V.

II.

A Ferney en Bourgogne, 20 mai 1761.

En qualité de bon Bourguignon, Monsieur, et presque de Franc-Comtois, je dois joindre

[1] Voy. p. 139, note 3.

mon petit tribut de joye et d'acclamations et de complimeñts, qui ne sont pas du bout de la plume, mais du cœur, à tous ceux qui sont adressez de touttes parts à votre aimable et respectable famille. Vous voilà trois Premiers Présidents [1]; je suis fâché de n'avoir point encore de procèz; je n'en ai qu'avec l'air qui est toujours troublé du vent du nord, avec la terre qui ne répond pas à mes travaux, avec l'eau que la sécheresse a tarie; et pour completter les quatre éléments, je n'ai plus de feu dans les veines.

J'ai imaginé, pour me réchauffer, d'imprimer les œuvres du grand Corneille, avec des nottes pour l'instruction des amateurs et des autheurs et des étrangers. L'Académie Française a envie de donner à l'Europe des auteurs classiques. Je commence par celui qui a commencé à rendre notre langue respectable. J'ai proposé que le profit de l'édition fût pour l'héritier de ce grand homme qui est dans la mi-

[1] M. Fyot de Neuilly (Jacques-Philippe), frère de l'ancien P. P[t] de la Marche, venait d'être nommé Premier Président du Parlement de Besançon; mais il n'accepta point. Les deux autres Premiers Présidens étaient Claude-Philippe, alors Premier Président honoraire du Parlement de Bourgogne, et son fils Jean-Philippe, Premier Président titulaire du même Parlement.

sère [1]. L'idée a été reçue avec acclamations par l'Académie et par tout Paris. L'édition aura l'honneur d'être faite dans votre ressort. Je me flatte que cette entreprise aura votre approbation et celle de M. de Ruffey. Je serais trop flatté de mettre la première pierre à cet édifice en votre présence et sous vos auspices. M. de Ruffey m'a fait entrevoir, Monsieur, un bonheur que je désire plus que je ne l'espère; il disait qu'au mois d'août je pourrais répéter après Virgile :

. . . . . . Amat bonus otia Daphnis;
Ipsi lætitiâ voces ad sidera tollunt
Intonsì montes.

Ma chaumière n'est pas digne de vous recevoir; mais mon cœur est digne de vous rendre ses hommages. Je vous les renouvelle de trop loin avec le plus tendre respect.

VOLTAIRE.

Permettez-moi de présenter mes respects à monsieur votre fils.

III.

Au château de Ferney par Genève, 26 juin 1761.

Il faut, Monsieur, que je vous serve suivant

[1] Jean-François Corneille, dont il s'agit ici, n'était pas l'héritier du grand Corneille, mais l'arrière-petit-fils d'un de ses cousins.

R

votre goût ; il faut que je prenne la liberté de vous mettre à la tête d'une bonne action qui se fera dans votre Bourgogne.

J'étais à Londres quand on apprit qu'il y avait une fille de Milton qui était dans la dernière pauvreté, et incontinent elle fut riche. J'ai mis dans ma tête de faire voir aux Anglais que nous savons comme eux honorer les beaux arts et le sang des grands hommes. J'ai imaginé de faire une magnifique édition des tragédies de Pierre Corneille, avec des notes qui seront peut-être utiles aux étrangers et même aux Français. Je finirai ma carrière en élevant un monument à mon maître et en procurant un établissement à sa petite-fille. Le profit de l'édition sera pour elle et pour son père. Je n'ai pas beaucoup de bien libre ; mon malheureux châtau et mon église me ruinent, et Dieu seul me saura gré de cette église ; car l'évêque allobroge ne m'en sait aucun. J'espère que la nation sera un peu plus contente de l'édition de Corneille. C'est presque le seul moyen de laisser à sa descendante une fortune digne d'elle. Toute l'Académie concourt à cette entreprise, et je me flatte que le Roy sera à la tête des souscripteurs. Je souscris pour six exemplaires ; plusieurs académiciens en font autant, d'autres suivront. L'édition sera uniquement pour ceux qui au-

ront souscrit; on ne paiera rien d'avance. Ce sera un monument qui restera dans la famille de chaque souscripteur. Ils permettront qu'on imprime leurs noms, parce que ces noms, qui seront les premiers du Royaume, encourageront les autres. Je demande le vôtre et celui de M. votre fils; M. de Ruffey donnera le sien. Je taxe M. de Brosses à deux exemplaires, à quarante livres pièce. C'est marché donné pour une terre qu'il m'a vendue un peu chèrement. Nos confrères les académiciens de Paris, qui ont à expier leur asservissement au cardinal de Richelieu et leur censure du Cid, doivent prendre plus d'exemplaires que les autres. Je ne demande pas que Messieurs de Dijon, qui ne sont point coupables, retiennent un aussi grand nombre d'exemplaires. Il suffira d'un ou deux pour chacun. Je voudrais que l'évêque fût du nombre; l'auteur de *Polyeucte* le mérite.

Je vous recommande Corneille et son sang; je finis, car Cinna et Cornélie m'appellent; il faut faire oublier toutes nos médiocrités de ce siècle en rendant justice aux chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV.

Permettez-moi la liberté de vous embrasser et de vous assurer de mon très-tendre respect.

VOLTAIRE.

IV.

A Ferney, 14 septembre *.

J'ai ouvert, Monsieur, l'incluse que je vous renvoye ; vous qui êtes la main de justice, vous pardonnerez à ma main indiscrette ; ce mot de *seigneur de Ferney* aurait trompé un homme plus attentif.

Cependant, quand j'ai vu votre nom, je me suis dit : l'écrivain a raison ; oui assurément, monsieur de La Marche est seigneur de Ferney, et il demeure bien peu de temps dans sa terre [1]. Je suis son vassal et je regrette mon seigneur ; j'irai assurément lui prêter foi et hommage dans son royaume de La Marche ; madame Denis et Cornélie Chiffon [2] m'ôteront mes éperons et me tiendront les mains jointes.

* 1761. Cette date est fixée par celle du voyage de M. de la Marche à Ferney, auquel Voltaire fera tout-à-l'heure allusion. Elle détermine l'époque où Devosge père commença à travailler pour l'édition de Corneille.

[1] Arrivé à Ferney le 5 septembre, il en était reparti le 13.

[2] C'était le nom que Voltaire donnait à Mlle Corneille (Marie-Françoise), qu'il maria plus tard à M. Dupuits, cornette de Dragons.

Si vous êtes dans votre royaume à la réception de ma lettre, voulez-vous employer votre graveur[1] pour Corneille ? Les Crammer lui payeront quatre louis pour chaque planche *in*-8°. Il n'aurait qu'à commencer par ces deux-ci en les rectifiant. Voilà les sujets, vous guideriez son talent. Il y aura dix estampes à graver. Notre Bourgogne aura l'honneur de toute l'entreprise de l'édition de Corneille. Vous ne sauriez croire combien vous me rendez cette idée chère. J'ai été sur le point d'aller faire imprimer notre Corneille au Louvre ; mais je ne veux pas quitter ma retraite, et ce mot de Louvre m'effraye, quoiqu'il appartienne à un Roy qui rassure. Je suis si bien dans ma solitude, que ma constance est sans mérite, et je n'en sortirai que pour

[1] Le graveur de M. de la Marche était Louis-Gabriel Monnier, né à Besançon le 11 octobre 1733, mort à Dijon le 8 ventose an XII.

Mais Voltaire entendait parler ici de Devosge père (François), né à Gray le 25 janvier 1732, mort à Dijon le 22 décembre 1811, à qui sont adressées les lettres 3357, 3358, 3397 et 3502 de la *Corresp. gén.* (édit. Beuchot.) La première de ces lettres prouve que Voltaire le croyait à la fois dessinateur et graveur. — Il y a évidemment erreur dans la date imprimée des lettres dont il s'agit. Au lieu de 1761, il faut lire 1762 (voir ci-après, pag. 276, la lettre du 25 avril 1762.

vous. Paul viendra voir Antoine et apprendre de lui à se passer du reste des hommes.

Je suppose que M. Tronchin est venu recevoir vos ordres à Lyon. Allez embellir La Marche, allez faire à Paris le bonheur de votre famille et de vos amis, et revenez ensuite faire le vôtre dans votre respectable retraite.

Neglectæ dominus splendidior rei.

Nous compterons toujours, Madame Denis et moi, parmi nos plus heureux momens ceux que nous avons eu l'honneur de passer avec vous. Nous en disons autant à M. le président de Ruffey; je le supplie de daigner se souvenir de l'avocat Arnould[1], et je demande pardon de toutes mes libertés. Adieu, Monsieur, agréez les très-tendres respects de

V.

V.

Ferney, 8 octobre.*

Mon cher oracle de Thémis et des Muses, votre lettre du 27 septembre m'a fait un plaisir presqu'aussi vif que votre apparition à Ferney

* 1761.

[1] Voir ci-dessus, pag. 249, note 1.

ou à Voltaire[1]. Oui sans doute, j'irai à La Marche, je verrai votre labyrinthe et je voudrais ne point trouver de fil pour en sortir.

Comptez que c'est un bienfait essentiel de permettre que votre graveur travaille pour notre Corneille[2]. Il n'y a point d'artiste à Genève dans ce genre-là. On est obligé de dépendre des graveurs de Paris, qui sont surchargés d'ouvrage. Je mourrais de vieillesse et de dépit avant qu'ils eussent fini. — Permettez donc que votre protégé nous aide de dix estampes[3], et surtout ne l'empêchez pas de recevoir des Crammers un petit honoraire. C'est une affaire d'environ cinquante louis : il n'est pas possible d'en user autrement, je vous conjure de le souffrir.

Je renvoye, comme vous l'ordonnez, tous ses desseins dont je suis très content, avec un petit mot de remerciement et d'instruction pour lui[4].

[1] Allusion à cette plaisanterie de Marot à François 1er.

Car depuis peu j'ai basti à Clément
Et à Marot, qui est un peu plus loing.

[2] Voir la lettre précédente.

[3] Voltaire en indique douze dans sa lettre à Devosge (Beuchot n° 3357). Il parle également de douze dans les lettres ci-après.

[4] Probablement la lettre 3357 de l'édit. Beuchot, faussement datée de juin : l'autographe en fait foi.

Je vous avoue que, dans ces ornements, je demande célérité plutôt que perfection ; je n'ai jamais trop aimé les estampes dans les livres ; que m'importe une taille-douce quand je lis le second livre de Virgile, et quel burin ajoutera quelque chose à la description de la ruine de Troye? Mais les souscripteurs aiment ces pompons et il faut les contenter.

Je plains votre jeune homme s'il est obligé de lire les pièces dont il gravera le sujet. *Cinna* et les belles scènes du *Cid*, de *Pompée*, *d'Horace* et de *Polieucte*, sont au-dessus de toutte gravure, et les autres pièces n'en méritent pas. Les premiers sujets sont déjà distribués. Il est triste, j'en conviens, de travailler sur *Agésilas* et sur *Attila*; mais je vous en aurai plus d'obligation, et je regarderai votre condescendance comme une de vos plus grandes bontés.

J'aurais bien voulu vous montrer quelques-uns de mes commentaires [1]. L'entreprise est épineuse ; il faut avoir raison sur trente-deux pièces. Je consulte l'Académie, mais cela ne me suffit pas ; je suis le contraire des commentateurs, je me défie toujours de mes jugements. Qu'il serait agréable de relire Corneille dans votre beau châtau avec vous et quelque adepte ! Le commen-

[1] Sur Corneille.

taire serait le resultat de nos conférences. Je serais votre secrétaire. Mille tendres respects.

V.

VI.

A Ferney, 20 octobre 1761.

Votre charmante lettre du cinq octobre m'a trouvé, mon très-respectable ami, dans un moment d'enthousiasme et l'a redoublé; vous avez été le génie qui m'a conduit; vous devez savoir, en qualité de génie, que le sujet d'une tragédie me passait par la tête. Je ne voulais ni de froide politique, ni de froide rhétorique, ni de froides amours. J'ai trouvé tout ce que les plus grands noms ont de plus imposant, tout ce que la religion secrette des Anciens, si sottement calomniée par nous, avait de plus auguste, de plus terrible et de plus consolant, tout ce que les passions ont de plus déchirant, les grandeurs de ce monde de plus vain et de plus misérable, et les infortunes humaines de plus affreux. Ce sujet s'est emparé de moi avec tant de violence que j'ai fait la pièce [1] en six jours en comptant un peu les nuits. Ensuite il a fallu corriger, voilà

[1] Olympie.

pourquoi je vous remercie si tard de toutes les bontés dont vous m'honorez.

Je suppose qu'enfin vous avez des nouvelles de madame de Paulmy [1] et peut-être est-elle chez vous. Permettez que je vous en félicite et que je lui présente mon respect. Je suis ému plus qu'un autre des sentiments de la nature, car c'est ce qui domine dans la pièce dont je vous parle. C'est ce qui me faisait verser des larmes en écrivant cet ouvrage avec la rapidité des passions.

Vous avez dû, cher et illustre bienfaiteur des arts, recevoir par M. de Varenne, secrétaire de la noblesse de Bourgogne, un paquet où étaient les desseins de votre graveur. Je vous ai conjuré de permettre qu'il travaillât pour Pierre et que les Crammers lui donnassent un petit honoraire. Je persiste dans ma prière.

Je vous rends grâce de l'arbitrage de M. votre

[1] Suzanne, fille puînée de l'ancien P. P[t] de la Marche, mariée à Antoine Réné de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, né le 22 novembre 1722, mort le 13 août 1787. Leur fille unique épousa le duc de Luxembourg.

Le marquis de Paulmy avait été ambassadeur à Venise, membre des trois Académies et créateur de l'immense bibliothèque de l'Arsenal. C'est lui qui a publié les 40 premiers volumes de la *Bibliothèque des romans*.

frère[1] que vous daignez me proposer. Il eût été bien doux et bien honorable pour moi d'avoir toutte votre famille pour arbitre. Mais M. de Brosses n'en veut point[2]; il veut plaider parce qu'il croit que ce qu'on appelle la justice de Gex n'osera le condamner et que je n'oserai en appeler au Parlement. C'est en quoi il se trompe. Je respecte trop votre auguste compagnie pour la craindre. Je lui ai écrit à lui-même une lettre très-ample, dans laquelle je lui remets devant les yeux tous ses procédés[3], et je finis par lui dire que, s'il y a un seul homme dans Dijon qui l'approuve, je me comdamne. J'aurai l'honneur de vous envoyer copie de ma lettre; elle répond à tout ce que vous me faites l'honneur de me dire[4]; tout y est ex-

[1] M. Fyot de Neuilly.

[2] On a vu par la lettre de M. de Brosses à Voltaire (*suprà* p. 162), que c'étaient précisément les arbitres invoqués par le poète qui avaient décliné l'arbitrage, ce qui est confirmé par la lettre à M. Lebault (p. 173). Il était même de règle en Bourgogne qu'un membre du Parlement ne pouvait être arbitre, sinon dans une affaire de famille. (Arrêt du 25 novembre 1571, cité dans le *Répert. de jurisprudence*, au mot *Arbitrage*.)

[3] La lettre du 20 octobre 1761.

[4] M. de la Marche avait donc fait des objections à Voltaire sur son factum inséré ci-dessus p. 140, et Vol-

pliqué : c'est un factum adressé à lui-même ; vous me jugerez. J'aimerais mieux vous envoyer ma tragédie, mais venez la voir jouer sur mon théâtre, il est joly. Nous y avons représenté *Mérope*, nous avons fait pleurer jusqu'à des Anglais. Oh ! que le cher Ruffey[1] aurait dormi ! Vous ne pouvez savoir à quel point je vous respecte et je vous aime.

V.

VII.

Aux Délices, 19 décembre*.

Je prends le parti d'adresser ma lettre chez monsieur de Pondeveile, car c'est chez l'amitié qu'on doit trouver M. de la Marche[2]. L'amitié a

* 1761.

taire apparemment n'avait rien de solide à répondre, puisqu'au lieu de le faire, il promet copie *ultérieure* d'une lettre beaucoup moins concluante au fond qu'il n'affecte de le croire (la lettre XLV ci-dessus p. 149), copie qu'il ne tenait qu'à lui d'envoyer ce jour-là.

[1] V. la lettre à d'Argental, du 14 septembre 1761.

[2] M. de la Marche avait en effet conservé une liaison intime avec Pont-de-Veyle, son condisciple. On dit même qu'il ne fut pas étranger à la composition du *Fat puni* et du *Complaisant*.

toujours été à la tête de vos vertus; je ne me trouve pas mal de ce beau penchant que vous avez dans votre cœur; vous daignez faire tomber sur moi un peu de vos faveurs, vous savez combien j'en sens le prix. Vous m'avez bien échauffé l'âme par votre apparition à Ferney, et puis vous voilà de moitié avec moi dans le monument que j'élève à Corneille [1]. Vous ne sauriez croire à quel point je suis enchanté de tant de bontés; quand vous aurez fini toutes les affaires qu'on a toujours à Paris, rempli bien des devoirs, fait et reçu bien des visites, quand vous serez oisif, n'est-il pas vrai que vous lirez mon œuvre des six jours [2]? Vous ne serez pas fâché d'y trouver un peu de relligion; il est vrai qu'elle n'est pas chrétienne, mais elle a son mérite, et comme disait feu l'empereur de la Chine au jésuitte Parennin: *touttes les relligions tendent au même but qui est de suivre la raison universelle et de n'avoir point à se reprocher en mourant d'avoir insulté et obscurci cette raison* [3]. Voilà de belles paroles pour un Chi-

[1] En laissant travailler pour les estampes de son édition, Devosge père et Monnier, qui étaient alors au château de la Marche.

[2] Olympie.

[3] Cet empereur avait sûrement lu *le Dictionnaire philosophique*.

nois qui renvoyait nos missionnaires. Je me flatte que vous ne trouverez pas dans mon œuvre des six jours une autre morale et qu'il y a une relligieuse qui vous attendrira.

Si je ne peux avoir l'honneur de vous faire ma cour cet hiver, du moins mes enfans la feront. J'ai dans l'idée que vous pourriez bien passer dorénavant vos hivers à Paris et vos étés à la Marche. Me trompé-je? Je suis bien homme à vous rendre mes hommages les étés, mais je ne prévois pas que je puisse jouir de ce bonheur longtemps. Je pourrai tout au plus m'échapper quelques jours. Ce ne seront point mes travaux champêtres, mon église et mon théâtre qui me retiendront; ce sera Corneille : nous allons commencer l'édition et il n'y aura pas moyen de quitter. Je vous remercie encore une fois de la bonté que vous avez de permettre que vos protégéz embellissent cette édition. Je voudrais être bientôt quitte de tant de vers pour venir entendre et lire votre prose. Il me semble que vous élèveriez et que vous échaufferiez mon ame. Elle est remplie pour vous du respect le plus tendre depuis environ cinquante ans.

V.

VIII.

Aux Délices, 23 décembre 1761.

Vraiment c'est un pot de vin du marché. Nous venons d'en boire aussitôt qu'il est arrivé aux Délices, et nous avons répété le vers de votre fontaine qui, pour jouer sur le mot, est digne de la Fontaine.

Là, sans crainte des loups, l'agneau se désaltère.

Jugez comme vous avez été fêté, loué, célébré par madame Denis et par nos convives. Vraiment ce n'est pas de belle eau claire que vous faites boire à vos agneaux des Délices; vous vous êtes souvenu que vos agneaux sont bourguignons; le président Fétiche ne nous aurait jamais fait boire que du vinaigre ou de l'eau bourbeuse.

Je suis enchanté de vos estampes, mon digne et grand magistrat! Vous n'avez crû graver que votre reconnaissance et vous avez gravé votre gloire. Votre inscription pour M. de Berbisi[1] est simple, noble, précise, affectueuse

[1] Jean de Berbisey, qui avait résigné la première Présidence du Parlement de Bourgogne en faveur de M. de la Marche en 1745, était mort en 1756, âgé de 93 ans. Voir sur ce magistrat, parent de Mme de Sévigné, l'*Histoire de la vie et des ouvrages du P^t^ de Brosses*.

et modeste. C'est le cœur qui parle avec l'esprit sans chercher l'esprit. J'ai le malheur jusqu'à présent de n'avoir pu être que le bienfaiteur de l'église. J'ai fait bénir la mienne en grande cérémonie[1]. Mon grand Christ attire tous les curieux. Quelle piété! dit-on. Je l'avais toujours prévu que ce vieux mauvais plaisant finirait par être dévot. Voilà ce que disent les bonnes âmes, et on assure que tous les mondains finissent par là, c'est la mode de tous les temps.

Indè acherusia fit stultorum denique vita.

Je ferais une œuvre bien plus méritoire si je pouvais arracher mon petit pays de Gex à la tirannie des fermiers généraux ; mais il est plus aisé de s'accommoder avec Dieu qu'avec eux ; aussi sont-ils maudits par St-Mathieu qui les connaissait bien pour avoir été leur commis. Puisque je suis en train sur ces belles matières, je prends la liberté de vous envoier un petit sermon[2] qu'on m'a fait tenir ces jours passez et que vous ne montrerez pas à l'ambassadeur de

[1] Ce n'est point l'église actuelle de Ferney, mais la construction qu'on laisse sur sa gauche en arrivant au château de Voltaire, et qu'on prendrait, si elle était moins négligée, pour une grange ou pour la loge du portier.

[2] *Le sermon du Rabbin Akib*, pamphlet de Voltaire.

Portugal[1]. Le Rabbin Akib me paraît un bon diable; vous pensez sans doute comme lui au Judaïsme près; personne n'a moins l'air d'un juif que vous.

Nous vous adorons à Ferney et aux Délices du culte de dulie et de la plus tendre dulie[2].

V.

IX.

A Ferney, 25 mars*.

Il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur d'écrire à celui qui sera toujours mon premier président. J'ai bien des choses à lui dire. Premièrement son parlement m'afflige. Le Roi se soucie fort peu qu'on juge ou non les procèz auxquels je m'intéresse; mais moi je m'en soucie. Voilà une plaisante vengeance d'écolier de dire:

* 1762.

[1] M. Fyot de Neuilly, dont il avait été question pour l'ambassade de Portugal.

[2] Ceux qui ont lu la *Corresp. gén.* et par conséquent les intarissables protestations du culte d'*hyperdulie*, voué par Voltaire à M. et à Mme d'Argental, savent que le mot *dulie* est un terme consacré en théologie pour distinguer le culte de vénération, que l'on rend aux Saints, de celui de *latrie* ou d'adoration, qui n'est dû qu'à Dieu.

je ne ferai pas mon thème parce que je suis mécontent de mon régent[1]. C'est pour cela au contraire qu'il faut bien faire son thème. J'apprends que vous faites tous vos efforts pour parvenir à une conciliation. Qui peut y réussir mieux que vous? Vous serez le bienfaiteur de votre compagnie, c'est un rôle que vous êtes accoutumé à jouer.

Je vous demande pardon de donner des fêtes quand la province souffre, mais il est bon d'égayer les affligés. Il y en a de plus d'une sorte : il vient de se passer au Parlement de Toulouse, une scène qui fait dresser les cheveux à la tête; on l'ignore peut-être à Paris; mais si on en est informé, je défie Paris, tout frivole, tout opéra-comique qu'il est, de n'être pas pénétré d'horreur. Il n'est pas vraisemblable que vous n'ayez appris qu'un vieux huguenot de Toulouse, nommé *Calas*, père de cinq enfans, ayant averti la justice que son fils aîné, garçon très-mélancolique, s'était pendu, a été accusé de l'avoir pendu lui-même en haine du Papisme pour lequel ce malheureux avait, dit-on, quelque penchant secret. Enfin le père a été roué, et le pendu, tout huguenot qu'il était, a été regardé comme un

[1] Le Parlement de Bourgogne avait suspendu ses audiences par suite de l'affaire Varenne.

martir, et le Parlement a assisté pieds nuds à des processions[1] en l'honneur du nouveau saint. Trois juges ont protesté contre l'arrêt; le père a pris Dieu à témoin de son innocence en expirant, a cité ses juges au jugement de Dieu et a pleuré son fils sur la roue. Il y a deux de ses enfans dans mon voisinage qui remplissent le pays de leurs cris; j'en suis hors de moi: je m'y intéresse comme homme, un peu même comme philosophe. Je veux savoir de quel côté est l'horreur du fanatisme. L'intendant de Languedoc est à Paris; je vous conjure de lui parler ou de lui faire parler: il est au fait de cette avanture épouvantable. Ayez la bonté, je vous en supplie, de me faire savoir ce que j'en dois penser. Voilà un abominable siècle: des Calas, des Malagrida, des Damiens, la perte de touttes nos colonies, des billets de confession et l'opéra comique.

Mon cher et respectable ami, ayez pitié de ma juste curiosité. Je soupçonne que c'est vous qui m'avez écrit il y a environ deux mois; mais les écritures quelquefois ressemblent à d'autres. Quand vous aurez la bonté de m'écrire, mettez un M au bas de la lettre, cela avertit. Je devrais vous reconnaître à votre stile et à vos

[1] On n'entend point garantir ce fait, peu croyable eu égard au siècle, et qui n'est raconté que par Voltaire.

bontés; mais mettez un M. Car quand je vous renouvelle mon tendre et respectueux attachement, je mets un V.

X.

25 avril 1762, au château de Ferney.

Il y a quinze jours, Monsieur, que je suis attaqué d'une fluxion de poitrine. *La chair est faible, l'esprit n'est plus prompt*, mais le cœur est tendre, il sent touttes vos bontés. Mille remercimens à votre graveur [1] pour son estampe, que je crois destinée à la *Toison d'or*[2]. Ce n'est pas que cette *Toison* soit digne d'une taille douce; mais il en faut aux pièces qu'on ne jouera jamais, comme à celles qu'on jouera. Nous traitons de même tous les enfans de Corneille, et les bossus comme les mieux faits.

Il n'est pas juste de vous priver de vos artistes pour *Pertarite*, *Agésilas* et *Suréna*. C'est trop abuser de votre bonne volonté et de votre patience. Qu'ils se réduisent à six estampes et

[1] Devosge père alors occupé à dessiner, pour *l'histoire des impôts* que préparait M. de la Marche, des allégories que Monnier devait graver.

[2] Pièce de Pierre Corneille.

qu'ils choisissent; autrement vous seriez privé un an entier de ceux qui doivent travailler pour vous par préférence. Il y aurait à moi une indiscrétion impardonnable de le souffrir. Lorsque j'ai eu l'honneur de vous écrire sur l'abomination de Toulouse, je vous croyais encore à Paris et à portée de faire causer M. de S.-Priest; cette affaire, ou je suis fort trompé, est un reste de l'esprit des croisades contre les Albigeois.

Si mon mal de poitrine me joue un mauvais tour, je partirai ayant vu honnêtement d'horreurs dans ce monde. L'avanture des Jésuites pourrait être consolante[1], mais on va être livré aux Jansénistes qui ne valent pas mieux; je ne sais quel est le plus grand fléau, du fanatisme, de la guerre, de la peste et de la famine.

Je vous crois un peu empêché avec des têtes échauffées[2]; la chaleur ne va pas trop avec la raison. Vous ferez sans doute comme Perrin Dandin, qui attendait qu'on fût fatigué et calme. En voilà beaucoup pour un homme qui a la fièvre, mais pas assez pour l'homme qui vous est attaché avec le plus tendre respect.

V.

[1] Les Jésuites ne furent déclarés dissous que par arrêt du Parlement de Paris du 6 août 1762.

[2] Allusion à l'affaire Varenne, où M. de la Marche voulait interposer sa médiation.

XI.

Aux Délices, 26 mai.

Mon respectable et digne magistrat, je fais un effort pour écrire ; l'attachement donne des forces ; permettez qu'en vous renouvellant mes remerciemens sur vos estampes, je vous envoie une planche de Paris à laquelle je prie vos aimables artistes de se conformer, en faisant les corps des figures un peu moins gros.

Je voudrais bien avoir le mémoire du Parlement ; j'ay celuy des Élus [1] : il faut entendre les deux partis. J'apprends que les contrebandiers délivrent avec leurs marchandises force coups de fusil dans la province, *tot bella per orbem*.

Je vois avec une extrême douleur que les États et le Parlement enveniment leur querelle. Vous prenez le bon parti d'attendre à la Marche que le temps appaise ce que l'animosité produit. Heureusement il ne s'agit pas de relligion, ainsi cette guerre finira. Conservez vos bontéz pour l'homme de France qui vous aime et qui vous respecte le plus.

V.

[1] Rédigé par Varenne père.

XII.

9 Juillet, aux Délices*.

Votre dessinateur me mande, mon grand magistrat, que vous êtes à Dijon; puissiez-vous y être le conciliateur de la Cour et du Parlement! Je n'ay point reçu le paquet que vous aviez eu la bonté de me promettre. Je l'attends, il s'agit de vos intérêts et de votre repos qui me sont également chers.

Je suis au quatrième tome de Corneille, c'est une occupation bien douce; mais elle cesse de l'être puisqu'elle me coûte le bonheur de vous faire ma cour à La Marche. Je ne puis quitter un instant, il faut corriger deux feuilles par jour; il faut souvent comparer l'espagnol et l'anglais au français dans les sujets qui ont été traittéz chez ces trois nations; il faut avoir toujours raison; c'est-là une terrible tâche. Laissez-moi, respectable ami, à mon attelier cette année, et je vous réponds que, si M. Tronchin me fait vivre, je suis à vos ordres en 1763.

* 1762.

Permettez-vous que je joigne icy une lettre pour M[r] Devoge ? Je commence à douter que je vous aye adressé un de ses dessins que je vous renvoiais. Il aime les grosses figures ; à la bonne heure. Il me paraît qu'il y a du *gran'gusto* dans sa manière. Je vous remercie encore une fois de m'avoir prêté cet artiste.. Vous venez de perdre le boursoufflé Crébillon [1].

Dùm flueret lutulentus, erat quod tollere velles [2] ?

Adieu, Monsieur, conservez vos bontés à l'homme du monde qui vous est attaché avec le plus tendre respect.

V.

XIII.

25 Auguste*, aux Délices.

Vous voilà donc, mon illustre magistrat, le protecteur de *Pertarite*, d'*Agésilas*, d'*Attila*, de *Suréna*, de *Pulchérie*, etc..... Vous étiez fait pour ne protéger que les *Cinna* et les *Polieuctes*. La meilleure part n'est pas tombée

* 1762.

[1] Mort à Paris le 17 juin 1762, à 88 ans.

[2] Hor. lib. 1. sat. IV.

à votre dessinateur. Je luy sçais bon gré de mettre du génie dans ses dessins, puisque ce Corneille en a mis si peu dans la moitié de ses pièces ; il eût fallu plutôt les supprimer que les décorer par des estampes ; mais le public, qui n'a jamais entendu ses intérêts, veut avoir toutes les sottises d'un grand homme. J'ay pris le parti depuis quelque temps de faire relier ce que je trouve de bien dans les livres nouveaux et de brûler le reste. S'il fallait tout lire, Mathusalem n'aurait pas le temps.

Je me flatte toujours que Pierre Corneille me donnera le temps de venir cultiver auprès de vous la vraie philosophie qui vaut mieux que la poésie. Nous allons, en attendant, jouer des tragédies nouvelles que les comédiens ne défigureront pas. Mademoiselle Corneille commence à réciter des vers, comme son oncle en faisait quand il était inspiré. Nous attendons M. le maréchal de Richelieu et M. le duc de Villars, à qui nous donnerons la comédie.

J'ay l'honneur de vous envoier encor par M. de Villeneuve [1] un Mémoire sur les Calas. Cette affaire va être portée au Conseil : c'est un grand préjugé en faveur de cette malheureuse

[1] Dufour de Villeneuve, intendant de Bourgogne, depuis lieutenant civil au Châtelet de Paris.

famille que vous ayez de la compassion pour elle. Agréez mes tendres respects.

V.

XIV.

Aux Délices, 8 septembre 1762.

Voilà le mois de septembre venu, Monsieur, et je voudrais déjà être à La Marche ; mais une descente de Pairs du Royaume et une fluxion sur les yeux et sur les oreilles me retiendront aux Délices probablement jusqu'à la fin du mois. M. le duc de Villars est icy ; nous attendons M. le duc de Richelieu ; Mme Denis et Mlle Corneille répètent leurs rôles, et moi je ne joue que celui de malade. Dieu me fasse la grâce de pouvoir, à la fin du mois, venir me réjouir avec vous de la paix que nous allons avoir avec les Anglais et de celle que probablement votre Parlement aura avec le Conseil !

Je suis fort content malgré les critiques de l'estampe d'*Othon*, que M. Le Monier [1] m'envoie. Je vous renouvelle mes remerciements

[1] Lisez : Monnier.

et je vous prie de permettre que j'insère ce petit billet dans ce paquet. Pardonnez à un pauvre homme, moitié sourd, moitié aveugle, s'il vous écrit si laconiquement; vous savez combien il serait bavard s'il vous disait à quel point il est pénétré pour vous d'attachement et de respect.

V.

XV.

A Ferney, 20 septembre*.

J'ay besoin plus que jamais de la tranquillité de la retraite; me voilà aux prises avec des ducs, des acteurs, des décorateurs : tout cela ne convient pas trop à mon âge. J'imagine qu'on est plus à soy dans le beau château de La Marche. Rien n'est plus triste que les plaisirs quand on n'a point de santé et qu'on perd ses oreilles.

Sincerum nisi est vas, quodcumque infundis acescit.

J'ay reçu une nouvelle estampe dessinée par M. Devoge; nouveaux remerciemens à vous faire; mais il faut qu'il en ait sa part. Je vous prie de permettre qu'il trouve dans cette lettre

* 1762.

les expressions de ma reconnaissance. Je suis trop languissant, trop misérable, pour écrire à d'autres qu'à vous. Nous verrons si, avant votre départ pour Paris, je serai assez heureux pour venir vous dire que vous n'aurez jamais de serviteur plus tendrement attaché que

V.

XVI.

A Ferney, 12 octobre*.

Nous n'avons plus de maréchaux de France, nous avons encore un pair [1]; mais si mon cher et respectable M. de La Marche avait été là, j'aurais bien dit : *Cedant arma togae.* Allez-vous à Paris? Quand partez-vous? Instruisez-moi un peu de votre marche.... Vous allez revoir ce que vous avez de plus cher dans votre famille; vos amis vous retrouveront. Je ne vous pardonne de quitter votre retraite que pour revoir ceux qui vous aiment. Si vous n'aviez pas cette raison, vous seriez inexcusable. Vous savez qu'on n'est bien que chez soy et avec soy. Vous possédez à La Marche le plus bel empire, celui de vous-

* 1762.

[1] Le duc de Villars.

même. Que n'ai-je pu y être un de vos sujets! Je vous demande en grâce, mon grand magistrat, de vous faire donner, quand vous serez à Paris, le Mémoire à consulter des Calas, signé par quinze avocats. M. d'Argental vous le procurera facilement. Vous n'êtes pas homme à croire qu'un Parlement aye toujours raison. Je m'en rapporte à votre jugement sur cette affaire comme sur bien d'autres. Vous aimez la justice et la vérité encor plus que l'intérêt des Classes [1].

Conservez votre santé, votre gaité et vos bontéz pour moy.

V.

XVII.

A Ferney, 18 décembre 1762.

Mon digne magistrat, mon philosophe humain, où êtes-vous? que faites-vous? Est-ce le malin peuple de Dijon, ou le tranquille séjour de La Marche, ou le fracas de Paris qui vous

[1] Tous les Parlemens du Royaume affectaient de se considérer comme un seul et même corps; chaque Parlement de province se disait une *Classe* du Parlement du Roi. — Voy. sur cette prétention l'Hist. du Pt de Brosses.

possède ? Je suis bien malheureux que nous ne soyons si voisins que pour ne point nous voir. Faudra-t-il que je meure sans avoir eu encor la consolation de philosopher un peu avec vous ?

Il y a une terrible tracasserie à l'Académie de peinture de Paris au sujet de votre dessinateur. Je luy avais bien dit qu'il fallait que touttes les estampes fussent de la même dimension ; on ne veut point de cette bigarrure. On a soulevé des souscripteurs ; on prétend que les figures de M. Devoge sont trop grandes ; qu'elles doivent être de la même proportion que celles de Paris. Enfin c'est un schisme ; vous sentez bien que je suis pour la tolérance. Je crois qu'il importe peu que les *Attila*, les *Pertharite*, les *Pulchéries*, les *Suréna*, les *Agésilas*, les don *Sanche d'Arragon*, soient grands ou petits ; mais j'ay affaire à des gens têtus, et me voylà, *si parva licet componere magnis*, comme le Roy entre les jansénistes et les molinistes.

Voylà une affaire plus importante que je confie à votre amitié et à vos bontéz. Je suis sur le point de marier la nièce de ce Corneille dont je suis le commentateur, et je ne la marie pas avec la raison sans dot : outre ce que je luy ay déjà assuré, il faut luy donner vingt mille francs, et je n'ay presque point de bien libre. J'ay compté que ces vingt mille francs seraient hip-

potéquéz sur la terre de La Marche. Vous deviendrez avec moy le bienfaicteur de Mlle Corneille ; vous me ferez donc un plaisir extrême, mon digne magistrat, de m'envoyer une procuration en blanc par laquelle vous donnerez commission et pouvoir de stipuler en votre nom la reconnaissance d'une somme de 20 m. ₶ à vous prêtée par moy, au pays de Gex, le 13 septembre 1761, portant intérêts de mille livres et hippotéquée sur la terre libre de La Marche.

C'est dommage qu'on ne puisse marier des filles sans passer par ces tristes formalitéz.

Himen qui marchait seul
Mène à présent à sa suitte un notaire.

Rien ne s'éloigne plus de l'âge d'or que les contrats de mariage. Il me semble que si quelqu'un était fait pour ramener ce bel âge sur la terre, c'était vous. Je l'ay trouvé jusqu'à présent dans ma retraite; mais la mauvaise santé m'en ferait un siècle de fer sans un peu de philosophie. Votre amitié est un beaume plus souverain pour mes maux que tous les philosophes présents et passez. Quand pourrai-je vous dire chez vous combien je vous aime et à quel point je vous respecte ?

V.

XVIII.

A Ferney, 23 janvier*.

Je reçois dans le moment une lettre de monsieur Tronchin, le fermier général, par laquelle il me demande le billet et le double du billet pour vous les remettre luy-même. J'écris à Lyon, mon respectable et aimable magistrat; je mande à l'associé de M. Tronchin qu'il envoie sur le champ ces billets que je comptais vous faire parvenir en droiture. A leur défaut, je vous renvoye la procuration qui n'aura plus lieu moyennant l'arrangement que vous prenez : les vingt mille livres serviront toujours de dot à Mlle Corneille. Nous la marions, selon toutes les apparences, à un autre Bourguignon, au fils d'un Maître des comptes de Dole, notre voisin, jeune officier très aimable [1]. On dit que vous n'étiez pas trop content de la famille Cormont [2]. Je ne

* 1763.

[1] M. Dupuits, cornette de dragons.

[2] Il avait été question pour Mlle Corneille, du fils de M. de Colmont de Vaugrenant, commissaire des guerres à Châlon-S.-Saône, lequel possédait un fief voisin du marquisat de la Marche. (Lettre à d'Argental, 16 décembre 1762.)

veux point d'un gendre qui vous déplaise. Si vous étiez à La Marche, la noce viendrait danser dans votre parc. Les yeux me font mal, les neiges m'aveuglent. Je ne peux écrire longtemps; sans cela je vous écrirais huit pages.

V.

XIX.

A Ferney, 12 février 1763.

Comme je deviens un tant soit peu aveugle, Monsieur, permettez que j'aie l'honneur de vous écrire par mon clerc. Nous marions demain Melle Corneille à un Bourguignon fort joli, officier de dragons de son métier, et fils d'un maître des comptes. Mes anges, M. et Mme d'Argental, ont si bien fait par toutes leurs bontés, ont tellement suppléé à notre ignorance d'une publication de ban qui devait se faire à Paris, que rien ne nous retarde plus. Un enfant qu'on dit plus aveugle que moi et qui est beaucoup plus puissant se mêle de la cérémonie; nous avons signé le contract de mariage; j'ai usé de la permission que vous m'avez donnée d'assigner à Melle Corneille, désormais Mme Dupuits, vingt-mille livres sur la plus belle terre

de Bourgogne. Comme il faut que je fasse apparoir et que j'annèxe au contrat que ces vingt-mille livres m'appartiennent, j'ai recours à vos bontéz.

On nous flatte dans nos déserts que nous pourrons avoir incessamment le plaisir de nous ruiner à votre Parlement. Si Mme la comtesse de Pimbêche avait été Bourguignonne, elle serait morte de chagrin ces deux années-cy.

Je crois qu'on débusquera à la fin les Jésuites nos voisins que vous connaissez[1]. Il y en a un pourtant[2] qui fait notre mariage demain à minuit. Je pense qu'il ne leur restera bientôt pour tout bien que des sacrements. On les lapide au bout de soixante et dix ans avec les pierres de Port-Royal.

Conservez-moi vos bontéz et agréez mon tendre respect..

V.

[1] Les Jésuites d'Ornex. Voir la lettre à la Chalotais du 17 mai 1762, où Voltaire confirme pleinement la note de la page 132 ci-dessus.

[2] Le père Adam.

XX.

8 Janvier 1764, à Ferney.

Mon illustre et respectable magistrat, mes lettres et mon cœur courrent après vous depuis un an. Je vous croyais actuellement à Paris conformément à votre dessein de passer l'hivert dans cette grande ville et le reste de l'année dans votre belle terre. M. le président de Ruffey m'apprend que vous êtes à la Marche. Je vous en félicite, car après tout on n'est bien que chez soi, surtout quand on sait s'y occuper.

Je me plains de la nature, non pas seulement de ce qu'elle m'a fait malade et faible, et qu'elle s'avise à présent de m'ôter presqu'entièrement l'usage de la vue, mais de ce qu'elle m'empêche de venir vous voir et être témoin des sentiments de votre belle âme dans votre solitude.

Il paraît depuis peu un livre sur la tolérance à propos de l'affaire des Calas[1]. Je voudrais vous l'envoier et surtout vous en demander votre

[1] On sait que *l'Essai sur la tolérance* est de Voltaire.

sentiment; faittes-moi savoir, je vous prie, par quelle voie je puis vous l'envoier.

Je m'imagine que dans votre belle retraite vous regardez en pitié toutes les sottises qui agitent le monde et toutes les fautes que font les corps et les particuliers. La sagesse n'habite guères que dans la solitude; tout ce que je souhaite à cette belle divinité, c'est que l'ennui ne s'introduise pas chez elle.

On dit que vous bâtissez à la ville et à la campagne. Je m'avise d'en faire autant dans ma chaumière; mais le bonheur n'est pas dans ces occupations, il est dans la santé, *valeat possessor oportet;* le maître de l'univers serait très malheureux s'il digérait mal. Tout dépend de nos cinq sens; tout le reste est bien peu de chose. A quoi sert le plus bel aspect du monde quand on devient quinze vingt? et qu'importent les perdrix quand on ne peut pas les manger? Dieu merci, vous avez un bon estomach comme un bon esprit; jouissez de ces deux pièces essentielles à la machine. Vivez heureux, vivez longtems et conservez-moi vos bontés.

Le presqu'aveugle,

V.

XXI.

Ferney, 30 janvier 1764.

Digne magistrat, bienfaisant philosophe, il ne sera pas dit assurément que je sois assez sot pour mourir sans vous avoir vu dans votre paradis de la Marche. Vous y fondez un hopital[1], voilà tout juste mon affaire. J'y viendrai en qualité d'impotent si nos vilains vents continuent, et en qualité d'aveugle si ma fluxion sur les yeux ne guérit pas; j'y viendrai sain ou sauf, en litière ou en brancard, en bonnet de nuit ou en perruque. Vous éclairerez mon esprit, et cela vaut bien la guérison de mes yeux que vous me faites espérer. Vous me rendrez raison si vous pouvez, de toutes les sottises, de toutes les inconséquences, de toutes les contradictions de la Gaule Transalpine et des pauvres petits royaumes des Bourguignons et des Francs.

Vous me direz quel chemin il faut prendre pour arriver de ma chaumière à votre palais de La Marche. J'envoye le livre de la Tolérance que

[1] A Mervans, bourg dépendant de la terre de la Marche. Cette fondation a été transférée à Châlon-sur-Saône.

l'auteur m'ordonne de vous présenter par la voie de M. de Raimond, directeur des postes de la Franche-Comté. Je ne sais pas si c'est la voie la plus sûre et la plus prompte. Je hasarde celle-là parce que vous ne m'en avez pas donné d'autre. Le paquet doit arriver franc. S'il fait naufrage en chemin, on tâchera de prendre une autre route.

J'ay actuellement une grande affaire avec Monsieur votre fils. Je ne sçais si vous sçavez qu'il est aussi venu à Ferney. Je suis à peu près dans le cas du Roy. J'ay eu affaire à trois parlemens du royaume à la fois, je m'en suis tiré jusqu'icy assez heureusement. Nous verrons si je réussirai avec le vôtre. Sçavez-vous bien que mon affaire est très délicate et que j'ai obtenu du Roi une belle lettre dont on n'a pas fait grand cas. Ce monde cy est plaisant, et moi aussi en vérité. Mon Dieu, que j'ay envie de venir philosopher à la Marche! J'ay trois jours à vivre : que j'en passe un avec vous et je suis content. Conservez-moi les bontés dont vous m'honorez, et soyez sûr que vous êtes autant aimé que respecté du vieux de la Montagne.

V.

XXII.

Aux Délices, 4 may 1764.

Mon illustre magistrat, digne d'un meilleur siècle, vous êtes digne aussi d'avoir des amis moins paresseux que moi, ou plutôt des amis moins privés de la douceur de la société. Il y a deux mois que je me trouve absolument incapable d'écrire et de me remuer. J'ay été obligé de me transporter aux Délices auprès de Mr Tronchin, quoique je sache très bien que les voyages au temple d'Epidaure ne rendent pas la santé. Je ne parle à mon médecin que par condescendance pour ma famille. Il faudrait que je fusse fou pour imaginer qu'un homme peut guérir la vieillesse et la faiblesse d'un autre homme, et encore plus fou de ne pas me soumettre de bonne grâce à la destinée. Ma carrière finit, la vôtre sera plus longue, parce que vous êtes né avec de meilleurs organes comme avec un meilleur esprit. Vous êtes un vigoureux Bourguignon, et moi un faible Parisien.

Je vous loue aussi de faire des chansons; il est vrai qu'elles ne sont ni bachiques, ni grivoises; mais elles sont pleines d'agrément, et je crois que Cicéron en aurait fait de pareilles en

mariant son neveu, car quoi qu'en dise Juvénal, Cicéron votre devancier faisait fort bien les vers, et il était réellement le meilleur poète de son temps après Lucrèce; c'est de tous les poëtes Romains celui que j'aime le mieux avec ses défauts.

S'il y avait quelqu'un parmi nous que j'osasse comparer, quoique de très loin, à ce grand homme, ce serait le chancelier de l'Hopital. On vient d'imprimer sa vie; je ne sçais si on en fera autant pour notre chancelier d'aujourd'huy! [1] Nous sommes bien médiocres en tout genre. Ne rougissez-vous pas quelquefois de la décadence où vous voiez notre nation? Nous avons eu un beau moment sous Louis XIV; mais nous n'avons aujourd'hui que l'opéra comique et Melle Duchapt.

On dit que M^r^ d'Etiole le Normand fait un beau procèz à la mémoire de Mme sa femme, et prétend hériter d'elle en vertu d'une donation réciproque de tous leurs biens stipulée dans leur contract de mariage. La platte éloquence de nos avocats aura là un beau champ de bataille; on verra si une séparation l'emporte sur une

[1] Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, père de Lamoignon de Malesherbes, avait succédé à d'Aguesseau le 27 novembre 1750 Démissionnaire lui-même en 1768, il eut pour successeur Réné-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, et mourut le 12 juillet 1772, à 90 ans.

donation; c'est un cas que la coutume de Paris n'a point prévu, car nos coutumes ne prévoient guères, et je ne sçais s'il y a quelque chose dans le monde de plus imparfait que nos loix.

Au reste savez-vous que Mad^e de Pompadour est morte en philosophe, sans aucun préjugé, sans aucun trouble, pendant que tant de vieux barbons meurent comme des sots[1].

Adieu, mon respectable magistrat, conservez-moi un peu d'amitié pour le peu de temps que j'ai à végéter dans ma petite retraitte. Que ne puis-je être dans la vôtre! Que ne puis-je vous entendre, raisonner avec vous et vous renouveller mon très tendre dévouement.

V.

[1] Il est étrange que Voltaire laisse échapper cette boutade et d'autres semblables dans sa correspondance avec M. de la Marche, croyant sincère, auteur d'une réfutation de l'*Emile* restée manuscrite, et dont Voltaire lui-même écrivait à d'Argental. « C'est une belle ame; c'est dommage qu'il ait *certains petits préjugés de bonne femme.* » (Lettre du 14 septembre 1761.)

Du reste, l'admiration que témoigne ici Voltaire de la mort peu chrétienne de Mme de Pompadour rappelle ce qu'il dit ailleurs d'un homme sur lequel l'histoire a épuisé ses flétrissures : *Le Cardinal Dubois, qui mourut en philosophe et qui* APRÈS TOUT *était homme d'esprit.* (*Hist. du Parlement.* — Beuchot, XXII, 307.) — On ne voit pas bien ce que la France aurait perdu à ce que Dubois et Mme de Pompadour crussent à l'Evangile.

XXIII.

A Ferney, 3 juillet 1765.

Il faut vous dire, mon cher et respectable magistrat, que deux jours avant de recevoir la lettre dont vous m'avez honoré, on vint m'avertir dans mon sale cabinet, vers les deux heures, qu'il y avait dans mon petit salon grand comme la main, une douzaine d'Anglais et d'Anglaises qui venaient dîner. Je les reçus à l'anglaise, peu de façons, un peu de disputes sur Shakespeare, des propos vagues; ensuite envisageant une dame de la compagnie autant que mes faibles yeux peuvent envisager, je dis à une de mes nièces : Voilà une Anglaise qui a bien de l'air de Monsieur le Premier Président de la Marche; je la prendrais pour sa fille, si je ne savais qu'elle vient de Londres. Elle entendit mon propos; elle me dit qu'elle ne venait point d'Angleterre, mais de Lyon, et qu'elle était votre nièce[1]. Mr de Longecourt que j'avais pris pour un officier

[1] C'était la fille de M. Fyot de Neuilly (Jacques-Philippe), ex-ministre plénipotentiaire de France à Gênes, mariée au marquis de Champié d'Allemans, d'une grande maison de Dauphiné.

de dragons anglais, m'apprit qu'il était votre parent[1]; je me trouvai tout d'un coup dans votre famille. Jugez si mon cœur tressaillit; j'oubliai alors mes Anglais et Shakespeare et Milton, et jusqu'à tous les maux qui m'accablent, pour demander de vos nouvelles, et pour me vanter de vous être attaché depuis environ soixante ans au moins. On me dit que vous êtes plus heureux dans votre chatau que moi dans ma chaumière, et cela me consola; que vous jouissez d'une santé que je n'ay point, et j'en fus ravi; que vous êtes vraiment philosophe, et je voudrais l'être. Il y a des années que je ne vous ai écrit. Mais j'ai été longtemps persécuté d'une fluxion cruelle sur les yeux, et ce n'est que depuis peu que j'ai recouvré la vue. Madame la marquise d'Alleman et compagnie m'ont trouvé entouré de massons qui font deux ailes à mon bouge pour avoir l'honneur de vous recevoir si jamais vous revoiez nos déserts. Je suis bien coupable de n'être pas encor venu vous faire ma cour. Je le sens. J'en suis encor plus fâché que honteux; ma misérable santé en est la seule cause. Je suis condamné à souffrir. Vivez heu-

[1] Nicolas-Philippe Berbis de Longecourr, officier de cavalerie, né à Dijon en 1727, père de M. Berbis de Rancy, mort en cette ville en 1814.

reux, philosophez, continuez-moi vos bontéz. Si jamais je peux faire un petit voyage, ce sera assurément pour vous renouveller le tendre respect et tous les sentiments qui m'attachent inviolablement à vous jusqu'au dernier moment de ma vie.

V.

XXIV.

A Ferney, ce 3 mars 1766.

Mon cher et respectable magistrat, je ne vous écris jamais, parce qu'ayant enterré ma vieillesse et mes maladies dans une retraite profonde, je n'aurais à vous parler que de mon tendre attachement dont vous ne doutez pas. Mais j'ay appris dans mes déserts que vous avez été très-malade il y a deux mois dans votre beau chatau de la Marche. M. d'Argental ne m'en avait rien dit. Le danger que vous avez couru rompt mon silence et me ranime. Je suis tout étonné d'être en vie, mais je veux que vous viviez. Je suis un peu votre aîné et je n'ay pas votre vigoureuse constitution. C'est à vous qu'il appartient d'étendre votre belle carrière. Je sais que votre

philosophie vous fait regarder la fin de la vie avec la résignation qui doit nous soumettre aux loix de la nature ; mais enfin vous ne pouvez vous empêcher d'aimer une vie dans laquelle vous n'avez donné que des exemples de vertu.

Pour moi, je crois avec votre ami Pondevele[1] qu'il faut s'amuser jusqu'au dernier moment. Avez-vous encore vos artistes auprès de vous et ce graveur dont j'ay oublié le nom et dont j'aimais les desseins malgré les dégoûtez de Paris qui n'en ont pas voulu ? Je voudrais qu'à votre recommandation il me dessinât et me gravât une planche assez bizarre destinée à un petit in-octavo. Il s'agit de représenter trois aveugles qui cherchent à tâtons un âne qui s'enfuit. C'est l'emblême de tous les philosophes qui courent après la vérité. Je me tiens pour un des plus aveugles, et j'ay toujours couru après mon âne. C'est donc mon portrait que je vous demande. Ne me le refusez pas, et aimez toujours le plus vieux, le plus tendre et le plus respectueux de vos anciens camarades.

V.

[1] V. ci-dessus, p. 268, note 2.

LETTRES DE VOLTAIRE

AU PRÉSIDENT DE RUFFEY.

M. Richard de Ruffey (Germain-Gilles), né à Dijon le 6 octobre 1706, étudia sous les Jésuites au collége Louis-le-Grand. D'abord élu du Roi à la chambre des Élus généraux des États de Bourgogne, puis Président en la chambre des comptes de Dijon en 1735, il se retira de cette compagnie avec le titre de président honoraire en 1757.

Il s'était lié avec Voltaire aux eaux de Plombières en 1754, et depuis il ne cessa de correspondre avec lui jusqu'en 1778, c'est-à-dire jusqu'à la dernière année de la vie de l'auteur de la *Henriade*.

Le Président de Ruffey était aussi en relations épistolaires fort suivies avec nombre de gens de lettres contemporains et surtout avec Buffon. L'Académie de Dijon, fondée en 1740, mais singulièrement languissante durant vingt années, lui dut comme une seconde naissance lorsqu'en 1760, il fit entrer dans cette compagnie la plupart des littérateurs qui s'assemblaient chaque semaine à l'hôtel de Ruffey. Il s'occupa fort activement dès-lors de tout ce qui pouvait donner quelque retentissement et quelque éclat à cette société littéraire, et fit bâtir à ses frais la serre du jardin botanique dont l'avait dotée Legouz de Gerland.

On cite un trait plus honorable encore du désintéressement de M. de Ruffey. Institué l'héritier d'un de ses cousins, conseiller au Parlement de Bourgogne, il remit spontanément cette succession (d'une valeur de plus de 100,000 ₶) au frère du défunt.

Le Président de Ruffey est mort le 18 septembre 1794, cinq mois après son fils aîné, Président au Parlement de Dijon, tombé sous la hache révolutionnaire le 10 avril précédent.

I.

A Lyon, le 25 novembre 1754.

J'ai reçu, Monsieur, de nouvelles preuves de votre mérite et de votre amitié. Vous augmentez les regrets que je sens d'avoir séjourné si peu à Dijon [1]. Ma nièce et moi nous avons plus d'un remerciement à vous faire. Oserais-je vous supplier d'ajouter à vos bontés celle de vouloir bien assurer M. le premier président de La Marche de mes tendres respects quand vous

[1] En allant de Colmar à Lyon, à la rencontre du maréchal de Richelieu. Voltaire fit ce trajet du 10 au 20 novembre.

le reverrez. Recevez les miens pour vous, et soyez persuadé du véritable attachement d'un voyageur malade que le changement de climat ne peut guérir, et dans qui ce changement ne peut altérer les sentimens avec lesquels il sera toujours,

Monsieur, etc.

V.

II.

Au château de Prangin, 7 janvier 1755,
près de Nyon, pays de Vaud.

Votre prose, Monsieur, est aussi obligeante que vos vers sont agréables. On ne peut être plus sensibles que nous le sommes, ma nièce et moi, à vos bontés. Vous avez été témoin, à Colmar et à Plombières, du cruel état de ma santé; elle est devenue encore plus mauvaise. Tous les médecins de Lyon m'avaient conseillé les bains d'Aix en Savoie; mais les médecins de Genève ont voulu absolument que j'attendisse une saison plus favorable; je ne connais qu'une belle saison, Monsieur: ce serait celle qui me rapprocherait de vous et de M. de La Marche.

Je passerai cet hiver avec ma garde-malade dans un très-magnifique châtau vis-à-vis Ripaille[1]; nous sommes bien loin de faire ripaille, et encore plus loin de la papauté qu'attrapa le duc hermite Amédée[2]. Je suis condamné à la solitude et au régime par des maux intolérables qui m'empêchent de vous écrire de ma main. Conservez-moi votre amitié, et recevez les tendres sentimens de la reconnaissance et de l'attachement avec lesquels je serai toute ma vie,

Monsieur,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur,
V.

III.

À Prangin, au pays de Vaud, 16 février 1755.

Il est vrai, Monsieur, que j'ai loué pour quelque temps une des plus jolies campagnes du monde

[1] Maison de plaisance des ducs de Savoie.

[2] Amé ou Amédée VIII, premier DUC de Savoie, se fit hermite à Ripaille près de Thonon en 1434, et fut proclamé Pape sous le nom de Félix V; mais il abdiqua bientôt.

auprès de Genève. Je ne sais si j'en aurais pu trouver une aussi agréable auprès de Rome. Mais je n'ai choisi cette campagne, qu'en qualité de malade, et parce qu'elle m'approche du médecin en qui madame Denis dit que je dois avoir confiance. Cette maison est sur le chemin des bains d'Aix en Savoye, où l'on veut me conduire. J'aimerais bien mieux aller à Dijon, jouir de votre amitié et être témoin de tous les avantages que M. de la Marche[1] procure à la ville et aux lettres. Si ma santé peut devenir tolérable, je vous assure que je viendrai à Dijon passer une partie de l'hiver. Je suis tendrement attaché à M. de la Marche depuis mon enfance : ce serait une grande consolation pour moi de le voir encore avant de mourir; mais je crains bien de n'avoir plus la force de faire des voyages.

Je vous dois, monsieur, les bontés de Mme la baronne de Donop[2]; elle m'a fait déjà l'honneur de m'écrire pour m'offrir ses bons offices. Tout le pays où je suis s'est empressé à me

[1] Voir l'avant-propos des lettres adressées à ce magistrat, ci-dessus page 252.

[2] De la famille Turretin, une des plus considérables de Genève. Elle était femme d'un Résident étranger.

donner les marques les plus touchantes de bonne volonté; mes maladies m'empêchent d'en profiter, mais elles me laissent un cœur bien sensible aux attentions dont vous m'honorez.

Je vous prie de vouloir bien présenter mes respects à M. le premier président de la Marche. J'ai l'honneur d'être avec toute la reconnaissance possible, et avec les sentimens les plus tendres et les plus respectueux,

Monsieur,

Votre très humble
et très obéissant serviteur,

V.

IV.

Aux Délices, près de Genève, le 4 avril 1755.

Nous avons eu, Monsieur, celui qui a fait vos plaisirs à Dijon[1]. Il m'a fait presque oublier

[1] Lekain. On assure qu'ayant risqué à Dijon, où il séjourna trois semaines, une intonation nouvelle dans un de ses rôles, il fut sifflé, et remercia le public de la leçon. Il joua dans trois pièces du théâtre de Voltaire, savoir le rôle d'Hérode dans *Marianne*, celui de Zamore dans *Alzire*, et dans *Zaïre* celui d'Orosmane.

mes maux. Les vieux magistrats de Genève sont venus l'entendre dans ma retraite, et la sévérité de Calvin a cédé au plaisir; c'en serait un bien grand pour moi de vous voir ici, car je désespère de pouvoir venir à Dijon cette année. Accablé de maladies et d'ouvriers, je suis continuellement occupé à me faire un assez joli tombeau; mais j'ai bien peur qu'il ne soit trop long à faire. On n'a point ici les mêmes secours qu'en France; on exécute mal et lentement. Je vous supplie, Monsieur, de permettre que je présente ici à M. le premier président de la Marche, les assurances de ma tendre et respectueuse amitié. C'est avec ces sentimens que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, etc.

V.

Aux Délices, près de Genève, le 23 août 1755.

Il est vrai, Monsieur, que mon corps a fait un effort en se transportant à Gex, et mon âme en a fait un autre en barbouillant une tragédie chinoise. Je ne donne plus que des magots. Voilà comme

on finit; mais que voulez-vous qu'on fasse quand on se trouve entre des médecins et des apoticaires, des montagnes et des fripons? Votre intendant[1] m'a paru tout aussi aimable qu'à vous. Si mon gout décidait de mes marches, je viendrais bien vite profitter des bontés de M. de la Marche, de celles de M. de la Valette, et surtout des vôtres. Mais je suis hors d'état de voyager. Il faut que je m'en tienne à mes montagnes et à mon lac. Je me souviendrai toujours de vous dans ma solitude, où j'oublie tout le reste du monde de tout mon cœur. Comptez sur mes sentimens et jamais sur mes complimens.

V.

VI.

A Monrion, 6 février 1756.

Je suis doublement flatté, Monsieur; les vers que vous daignez m'adresser sont les meilleurs que j'aie jamais vu de vous. Vous voyez que ce sont

[1] M. Joly de Fleury *de la Valette*, frère de l'avocat-général et intendant de Bourgogne de 1749 à 1761.

les obstacles qui font les succès, et que c'est souvent d'un terrain ingrat qu'on tire le meilleur parti. Si ma déplorable santé me l'avait permis, j'aurais eu la satisfaction d'entendre ces vers de votre bouche. M. Le Bault me mettra peut-être en état de faire le voyage, s'il continue à me faire avoir un aussi bon cordial que son vin. Permettez-moi de lui présenter ici mes respects aussi bien qu'à Mme Le Bault.

L'histoire de la guerre de 1741, dont vous me parlez, est une rapsodie misérable, tirée d'une partie de mes manuscrits qu'on m'a volés. Tout y est tronqué et estropié. Cette prétendue histoire ne va que jusqu'à la bataille de Fontenoy. Il y a quelques années qu'on me vole ainsi mon bien, et qu'on le dénature pour le vendre. On met sous mon nom des ouvrages que je ne connais pas; on défigure ceux que j'ai faits. Il faut prendre patience. Il y a de plus grands maux dans le monde sur terre et sur mer. J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentimens que je vous dois,

Monsieur,

Votre très humble
et très obéissant serviteur,

V.

VII.

Aux Délices près de Genève, 12 avril 1756.

En revenant, Monsieur, à mon petit hermitage qu'on nomme les Délices, je reçois presqu'à la fois votre lettre et votre présent. M. Tronchin, qui me faisait vivre, m'a abandonné pour aller inoculer des princes; vous réparez le tort que me fait son absence en daignant m'envoyer du vin de Bourgogne, qui vaudra mieux pour moi que tous ses remèdes.

Il ne me manque, Monsieur, que d'avoir l'honneur de boire ce vin avec vous. J'ai aussi des vignes, mais ce sont des vignes plus hérétiques qu'à Genève: elles sont maudites de Dieu et de l'Eglise. Ma retraite est d'ailleurs aussi agréable qu'elle puisse l'être; je m'y attache tous les jours, et je sens que je ne pourrai la quitter que pour venir vous remercier de vos bontés. Ce que vous me mandez de la santé de M. de la Marche me pénètre de douleur: c'est le plus ancien ami qui me reste; la mort m'a enlevé presque tous les autres. Je me flatte encore de le retrouver à Dijon avec vous, si ma santé me permet de

faire ce voyage. Adieu, Monsieur, recevez les tendres remerciemens de

Votre très humble
et très obéissant serviteur,
V.

Je suis fort en peine de M. le maréchal de Richelieu : j'ai bien peur qu'il ne trouve des vaisseaux anglais dans son chemin avant d'arriver à Minorque ; mais s'il peut ou les devancer ou les battre, il prendra Port-Mahon, il vengera la France et reviendra comblé de gloire. Adieu, Monsieur, je vous réitère mes remerciemens et les tendres sentimens avec lesquels je serai toute ma vie,

Votre très humble
et très obéissant serviteur,
V.

Ce post-scriptum seulement a été publié par M. Beuchot, n° 2348 *de la Correspondance générale*. J'ignore comment ce fragment était parvenu entre ses mains séparément de la lettre qui précède.

VIII.

Aux Délices, 21 juillet 1756.

Je ne suis qu'un petit prophète, Monsieur ; et vous êtes un vrai poëte, *cui mens divinior atque os magna sonaturum*. Il faut avouer que M. le maréchal de Richelieu doit être plus flatté

de vos éloges que de ceux d'un homme qu'on pourrait regarder comme séduit par un attachement de tant d'années.

Je crois que M. de la Marche ferait mieux de venir à Genève, au temple d'Esculape, que d'aller dans ses terres de Bresse; si quelqu'un dans le monde est capable de le guérir, c'est M. Tronchin. Ses amis devraient l'engager à prendre ce parti. Il y a moins loin de ses terres à Genève qu'en Languedoc[1].

Il est bien triste de voir un homme aussi estimable dans un si triste état. Adieu, Monsieur, les malades comme moi écrivent peu; mais vous ne doutez pas des sentimens qui m'attachent à vous. Ils sont si vrais que j'ose supprimer les cérémonies.

V.

IX.

Aux Délices, 12 septembre *

J'écris quand je peux, mon cher monsieur; je dérobe ce petit moment à mes allarmes et à mes

* 1756.

[1] M. de la Marche était allé consulter la Faculté de Montpellier.

souffrances pour vous remercier de votre souvenir. J'ai chez moi une nièce qui a été longtemps entre la vie et la mort [1]. Je ne suis guère mieux. Ainsi tenez-moi compte avec votre bonté ordinaire de mon triste laconisme. J'avais conseillé à M. de la Marche, de venir voir Tronchin, quoique Tronchin ne me guérisse pas.

J'ai pour voisin le président de Brosses [2]; c'est un homme qui paraît très instruit. Mais je ne peux profiter d'un si bon voisinage. Je peux à peine vous mander que je vous suis tendrement attaché.

Le malade, V.

[1] Mme de Fontaine, sœur cadette de Mme Denis et de l'abbé Mignot, fille d'une sœur de Voltaire.

[2] Ceci paraît marquer le commencement des rapports de Voltaire avec M. de Brosses. Ils sont plus caractérisés dans une lettre de ce dernier à M. de Ruffey en date du 14 octobre 1756.

« Je n'ai guères pu profiter, écrivait-il, de l'agréable « voisinage de Voltaire, n'ayant passé qu'une soirée à « mon aise avec lui, Tronchin, Jalabert et d'Alembert, « l'encyclopédiste, qui s'y trouva. Nous nous ajournâmes « à un grand dîner pour le surlendemain. Mais, l'une « de ses nièces étant tombée malade à l'extrémité, la « partie ne put avoir lieu. Elle a toujours été fort mal, « de sorte que je n'ai vu l'oncle que deux autres fois « depuis, et assez succinctement. »

X.

A Monrion près de Lausanne, 6 février 1757.

Il y a quelques jours, Monsieur, que j'ai fait partir à votre adresse, par Pontarlier, un paquet de quelques livres qui sont au coche ou à la messagerie, et qui vous seront rendus à votre premier ordre, en cas que quelque méprise dans l'adresse n'ait pas permis qu'on les portât chez vous. Si vous jettez les yeux sur cette histoire, vous n'y trouverez rien de plus fou et de plus atroce que ce qui se passe aujourd'hui dans Paris [1]. Voilà la suite du Jansénisme et du Molinisme et des querelles des prêtres. Il y a en France deux nations : celle des honnêtes gens et celle des sauvages. C'est le pays des contrastes. J'ai bien fait de choisir le pays de l'uniformité. Si j'avais de la santé, je serais heureux et je vous écrirais de plus longues lettres. Comment va M. le Premier P[t] de la Marche? Comptez que personne ne vous est plus attaché que le Suisse

V.

[1] L'assassinat de Louis XV par Damiens, le 4 janvier 1757.

XI.

De Lausanne, le 12 janvier 1758.

Votre souvenir, Monsieur, m'est bien sensible, et vous devez penser que j'applaudis de tout mon cœur au parti que vous avez pris d'être entièrement libre[1]. Si jamais il vous prend fantaisie d'user de cette liberté pour venir voir nos cantons, je tâcherai de vous recevoir un peu mieux que je n'ai fait à Colmar. J'ai une maison assez agréable à Lausanne; j'y vois de mon lit ce beau lac, qui baigne cent jardins au dessous de ma terrasse, qui forme à droite et à gauche un canal de douze lieues, une mer tranquille vis-à-vis de mes fenêtres, et qui arrose les campagnes de la Savoye, couronnées des Alpes dans le lointain. Le Grand-Turc n'a pas une plus belle vue; mais le Grand-Turc est jeune, vigoureux et a autant

[1] M. de Ruffey venait de résigner sa présidence à la Chambre des comptes dont il demeura Président honoraire.

de filles qu'il veut. Sans ce petit avantage, je ne lui envierais rien. Je passe l'hiver à Lausanne, nous y jouons la comédie et quelquefois assez bien. Ensuite nous allons passer la belle saison dans l'autre hermitage des Délices, où nous trouvons la trouppe de Lemoine. Le petit hermitage des Délices[1] me plaît encore plus que Lausanne. Le paysage est moins vaste, mais beaucoup plus pittoresque. Quelques livres dans ces deux retraites, quelques bouteilles de vin de M. Lebault, votre compatriote, et de temps en temps bonne compagnie, voilà de quoi ne pas regretter Paris.

Omitto mirari beatæ
Fumum et opes strepitumque Romæ.

Ces retraites surtout conviennent à un malade qui ne peut guère sortir de chez lui. Si j'avais de la santé, je viendrais vous voir à Dijon[2]. Mais vous qui vous portez bien, vous devriez bien

[1] La maison que Voltaire intitula les Délices est à peu de distance de la chute de l'Arve dans le Rhône.

[2] Pure coquetterie. Voltaire laissa espérer sa visite à M. de Ruffey jusqu'en 1778, où il traversa Dijon, sans s'y arrêter, en allant jouir à Paris des honneurs du triomphe.

venir faire un pélerinage chez nos bons Suisses.

Adieu, Monsieur; il n'y a point de Suisse qui vous soit plus sincèrement attaché que l'hermite,

V.

XII.[1]

Ainsi donc, Monsieur, vous m'envoyez des roses, *et quidquid calcaveris rosa fiet*. Avez-vous vu M. le président de Brosses[2]? S'il vient dans un an à Tournay, il demandera où était le châtau. Le plaisir de bâtir et de planter flatte un peu l'amour propre, et cela est vrai; mais le plaisir de mettre les choses dans l'ordre est bien plus grand. J'ai une telle horreur pour la difformité que j'ai rajusté deux maisons en Suisse, uniquement parce que leur irrégularité me

[1] Cette lettre est une réponse à celle que M. de Ruffey avait adressée à Voltaire le 1er janvier 1759.

[2] M. de Brosses ne faisait qu'arriver à Dijon, de retour de Tourney qu'il venait de vendre à vie à Voltaire.

blessait la vue. Les propriétaires ne sont pas fâchés de trouver un homme de mon humeur. Je ne me mêle point de réformer les mauvais livres, qui pleuvent dans Paris, mais bien les maisons où je loge. *Hoc curo et omnis in hoc sum* [1]. J'ai été trop fâché de n'avoir pu avoir l'honneur de vous loger dans mon chétif hermitage des Délices, pour ne pas bâtir au plus vite quelque chose de plus digne de vous recevoir. Votre Chambre des comptes n'entendra pas sitôt parler de moi. L'acquisition de la terre de Ferney m'a causé plus d'embarras que celle de Tournay; *tout a été fini en un quart d'heure avec M. de Brosses*[2]; mais pour Ferney, il n'en va pas de même : Mgr Paramont [3], le sérénissime comte de la Marche me remet la moitié des droits, et son conseil exige que je spécifie ce qui dépend de lui et ce qui n'en dépend pas; c'est une distinction très difficile à faire et qui demande des recherches de Bénédictins. Je me donne bien

[1] Horace a dit :

Quid verum atque decens curo et rogo; et omnis in hoc sum.
Epist. I, lib. I.

[2] Voltaire ne pensait point encore à ce qu'il écrivit depuis du caractère intéressé de M. de Brosses.

[3] C'est ce mot qu'il faut lire dans la lettre du 7 mars 1760 à d'Argental. MM. Clogenson et Beuchot, qui ont lu *par amour*, avaient raison de voir là un non-sens.

de garde de faire des actes de seigneur à Ferney. Je n'ai point encore signé le contrat : je n'agis jusqu'à présent qu'avec une procuration du vendeur. Je n'ose même aller à la messe de peur que la Chambre des comptes ne saisisse mon fief. N'aurai-je pas même encore, s'il vous plaît, six mois après la signature, pour vous donner aveu et dénombrement? Je m'en rapporte à vous; j'espère qu'on ne me chicanera pas; mais, mon cher président, ce que j'ai bien plus à cœur et ce que je regarde comme la plus belle des acquisitions, c'est d'avoir quelque part dans le souvenir de madame de Ruffey[1]; s'il y a beaucoup de dames à Dijon qui lui ressemblent, c'est à Dijon qu'il faut vivre. Aussi aurais-je déjà fait le voyage si je n'avais embrassé bien fermement le parti de la retraite pour le reste de ma vie.

Vous pourrez dire de moi :

> Namque sub Œbaliæ memini me turribus altis
> Corycium vidisse senem, cui pauca *beati*
> Jugera ruris erant, etc.

et qu'est-ce qui me retient sur les bords de mon lac?

> Libertas, quæ sera tamen respexit inertem.

[1] V. ci-dessus p. 29. Mme de Ruffey avait accompagné son mari dans la visite qu'il fit à Voltaire en octobre 1758.

Voilà trop de latin. Je vous dirai en français que toute ma famille est aux pieds de madame de Ruffey et que mon cœur est à vous pour jamais.

XIII.

Aux Délices, ce 3 mars 1759.

Vos rosiers sont dans mes jardins,
Et leurs fleurs vont bientôt paraître.
Doux azile où je suis mon maître!
Je renonce aux lauriers si vains,
Qu'à Paris j'aimai trop peut-être.
Je me suis trop piqué les mains
Aux épines qu'ils ont fait naître.

Je viens de recevoir, Monsieur, et de faire planter sur-le-champ vos jolis rosiers de Bourgogne; j'y ai mis la main, je les ai baptisés de votre nom : ils s'appellent des Ruffey, et j'en donnerai sous ce nom à mes voisins qui partageront ma reconnaissance. Pourrais-je me flatter que vous viendrez les voir quelque jour, et que vous n'oublierez pas entièrement ce petit coin du monde que vous embellissez par vos présens? Vous serez probablement dans vos terres cet été; je viendrais vous y voir si je pouvais abandonner

un moment mes maçons et mes charpentiers. Je commence par me ruiner avant de donner mon aveu et dénombrement à la Chambre des comptes, qui, probablement, me fera interdire quand elle saura que je dépense vingt mille écus à un châtau dont la terre ne vaut pas trois mille livres de rentes. Il n'en sera pas de même de Tournay : je ne dois rien pour cette acquisition; j'y suis entièrement libre, et c'était là l'objet de mes tendres vœux. J'ai rempli la vocation de l'homme; Dieu l'avait créé libre et je le suis devenu; c'est assurément la plus belle fortune qu'on puisse faire. Ma nièce de Fontaine sera encore plus heureuse que moi : elle aura l'honneur de vous voir, vous et madame la présidente de Ruffey, à la fin du mois, si vous êtes à Dijon.

Je ne sais si je vous ai mandé que le roi de Prusse m'avait envoyé deux cents vers de Breslau, dans le temps qu'il assemble deux cent mille hommes. On commence déjà à rougir la terre avant qu'elle soit verte : cela est infernal. Les Jésuites plus infernaux encore, s'ils sont en effet convaincus d'avoir trempé dans le parricide du roi de Portugal. On ne leur jette encore à Paris que des oranges de Portugal à la tête; mais si le crime est avéré, on leur jettera de grosses

pierres. Adieu, mon cher donneur de roses. Mille respects à madame de Ruffey et aux roses de son teint.

Senza ceremonie.

XIV.

Aux Délices, 27 mars 1759.

Nous sommes, Mme Denis et moi, Monsieur, les deux plus envieuses créatures de ce monde ; et Mme de Fontaine est l'objet de notre rage. Elle va vous voir, et nous restons entre nos Alpes et le Mont-Jura. Je présente mes regrets et mes respects à madame de Ruffey.

Vous m'avez permis de m'adresser à vous, Monsieur, pour l'aveu et dénombrement du fief de Fernex. Je vous envoye ce que j'ay. S'il faut la minute du contract, j'aurai l'honneur de vous la faire tenir. Je n'ay point encore fini avec Mg^r le comte de La Marche. On ne peut être plus sensible que je le suis à vos bontés. Regardez-moi comme un homme qui vous sera attaché toutte sa vie.

V.

XV.

Aux Délices, 2 mai 1759.

C'est abuser de vos bontés, Monsieur, que d'avoir passé tant de temps sans en profiter. J'ai toujours attendu que Mg[r] le comte de la Marche, mon Seigneur suzerain, eût réglé ce qu'il veut avoir de la pauvre petite terre de ma nièce[1] pour son droit de mouvance; cette affaire n'est point encore terminée, et je ne sais même si on peut reprendre le fief et rendre foi et hommage avant d'avoir payé son seigneur, pour lequel on doit marcher armé de pied en cap toutes les fois qu'il l'ordonne. Je vous envoie, à tout hazard, à l'adresse indiquée, la grosse en parchemin du contrat d'acquisition et la procuration de M[me] Denis, qu'elle n'a pu faire pardevant notaire. Mais s'il est nécessaire qu'un

[1] Ferney avait été acheté sous le nom de M[me] Denis. Cette précaution déplut à M. de Brosses, à qui Voltaire avait laissé croire que cette terre lui répondrait des indemnités auxquelles le Président pourrait avoir droit pour démolitions indûment faites à Tourney.

notaire y passe, nous irons à Ferney faire cette cérémonie, quoiqu'on ne puisse pas encore y loger. J'ai fait à Gex des contrats avec des procurations sous seing-privé. Je ne sais si on est plus difficile à Dijon que dans le pays de Gex.

En bonne justice, l'oncle et la nièce auraient dû aller à Dijon, vous rendre à vous, Monsieur, et à madame de Ruffey, leur foi et hommage. Mais vous savez que je suis un républicain qui ne peut se résoudre à habiter tout au plus que la frontière d'un royaume; encore s'en repent-il quelquefois, en voyant la petite rapacité des petits officiers de justice et de finance, et les vexations exercées sur de pauvres cultivateurs à qui on fait payer pour la taille le tiers au moins de ce que produisent leurs sueurs et leurs larmes. Je gémis en voyant le plus joli paysage de la nature défiguré par la voracité de tant de harpies. Il y a dans ce petit canton, à la lettre, plus de commis que de laboureurs. Je suis obligé de faire venir à grands frais des familles suisses pour cultiver des terres qui sans elles resteraient incultes. Si je pouvais labourer moi-même, je le ferais; mais je suis trop faible. Je peux à peine tenir le nouveau semoir fort joliment verni, et vrai amusement d'une autre femme que Mme Denis. Mes Suisses sont tout ébahis de ne pouvoir semer le jour de la fête

d'un Saint qu'ils ne connaissent pas. Nous avons imaginé, nous autres papistes, qu'il fallait manquer de pain pour honorer S. Roch et S. Fiacre. Cela est fort sensé [1]. On croit dans une cour être auprès de Séjan, et dans la campagne au pays des Caffres.

Nous verrons si des actions sur les fermes générales ramenneront l'abondance, et si le traducteur de Pope [2] remplacera Colbert. Je le souhaite : quelques personnes l'espèrent. On dit que vous avez un bulletin passable de Paris. Adieu, le Roi de Prusse est en Bohême; je le crois au-dessus de ses affaires, car il m'écrit toujours des vers et trop de vers. Mille remerciemens.

V.

XVI.

Aux Délices, 29 juin 1759.

Il y a longtemps, mon cher confrère en Apollon et mon Président en foi et hommage, que

[1] Voy. la note de la page 109.

[2] Silhouette, nommé contrôleur général le 4 mars 1759.

je n'ai eu de vos nouvelles. Je vous ai envoyé plus d'un paquet et une belle procuration légalisée, et tout ce que vos bontés prescrivaient, à l'adresse du secrétaire des Etats de Bourgogne [1]. Je soupçonne que vous êtes dans vos belles terres, et que vous y avez un temps plus favorable que celui qui nous persécute dans nos montagnes. Vous savez sans doute que Gresset a menacé le public, dans une lettre, de ne jamais écrire pour le théâtre, et vous connaissez la jolie épigramme par laquelle Piron l'a remercié au nom du public.

On dit qu'on a brûlé trois jésuites à Lisbonne [2]; mais jusqu'à présent on ne tient cette nouvelle que des jensénistes. Permettez-moi, pour toute nouvelle sûre, de vous dire que le Roi m'a accordé tous les privilèges attachés à

[1] Jacques Varenne, père de Varenne de Béost et de Varenne de Fenille. Il a mérité une place dans la *Biogr. univ.* (XLVII, 498) par l'éclat de la lutte qu'il soutint sous le nom des Etats contre le Parlement de Dijon. On voit que le secrétaire des Etats avait le port franc.

[2] C'est à ce propos que Voltaire écrivait à Vernes : *Ce sont là des nouvelles bien consolantes!* (1er octobre 1761, nº 3435 de l'édit. Beuchot.)

Cette citation manque comme annotation au Commentaire de Voltaire sur le 16e chapitre de Beccaria.

Ferney autrefois, et qui étaient perdus pour moi. Me voilà entièrement libre.

Vous avez eu la bonté de me faire inscrire au nombre de ceux qui reçoivent le petit bulletin de Dijon [1]. Je n'en ai pas entendu parler. Mille respects à madame de Ruffey. Mme Denis et moi nous sommes pénétrés pour vous de la plus vive reconnaissance. Le Suisse,

V.

XVII.

A Tourney par Genève, 21 juillet 1759.

Je ne sais comment faire, Monsieur, pour vous remercier de toutes vos bontés, et pour payer MM. de la Chambre des comptes [2]. Je suis prêt de donner une lettre de change de la somme que la Chambre exige. M. Tronchin de Lyon, mon banquier, fera toucher l'argent à Dijon, selon les ordres qu'on voudra bien me donner. A qui faut-il adresser l'argent?

[1] Je ne sais ce que c'était.

[2] Pour la reprise du fief de Ferney.

J'observerai seulement qu'on a fait un calcul un peu fort et qu'on n'a pas songé qu'une partie de cette terre relève de l'ancien chapitre de Saint-Victor, aux droits duquel les hérétiques de Genève se sont mis. De tout mon cœur j'y consens; et puisque je paie au Roi sur le pied de 75,000 liv., restera peu pour les parpaillots. Je les renverrai à la Chambre des comptes, ce sera un procès; il faudra bien qu'ils le perdent, puisque les épices en sont payées, et qu'on me fait reconnaître le Roi au lieu d'eux. Franchement j'aime mieux reconnaître le Roi ou son engagiste, Mg[r] le comte de la Marche, pour mon seigneur suzerain que la république genèvoise. Mais voici un autre embarras : si M[rs] de la Chambre des comptes me font payer sur le pied de 75,000 liv., monsg[r] le comte de la Marche, de qui je ne relève que pour 49,000 liv. aux termes du contrat, sera donc en droit de me demander le quint et requint de 75,000 fr. Par là M[rs] de la Chambre des comptes me coupent la gorge. L'objet devient important, il faudrait peut-être que j'allasse à Dijon; mais je ne puis quitter le czar Pierre, auquel la cour de Pétersbourg me fait travailler jour et nuit. Pierre-le-Grand me tue. Pour Frédéric, il m'égaye; il m'écrit des lettres

à faire pouffer de rire; il se moque des Russes, des Autrichiens et des Français.

Je vous suis très-obligé du bulletin, mon cher Monsieur; je le prendrai. On n'a qu'à l'envoyer par la poste aux Délices. L'auteur n'est pas le confident des ministres; mais n'importe, c'est une gazette de plus.

On dira de moi, à ma mort, comme de votre Dijonnais [1] :

Que nul n'y perd tant que la poste [2].

Je plains M. le Bault. Nous sommes nous autres assez malheureux pour avoir beaucoup de vin cette année. Il n'y a que les chèvres qui veulent danser qui puissent s'en réjouir. Mille respects à madame de Ruffey.

Vous savez que le Roi m'a rendu ou donné tous les anciens privilèges de la terre de Fernay. Elle ne paie absolument rien. Il aurait fallu obtenir ce brevet plutôt. C'est une très-grande grâce. Je me trouve entièrement libre, mais un peu ruiné.

Libertas quæ sera tamen respexit inertem.

[1] L'abbé Nicaise, dont la volumineuse correspondance a été, pour la plus grande gloire de la centralisation, enlevée à la blibliothèque publique de Dijon, et transportée à Paris où elle n'est feuilletée de personne.

[2] Dernier vers de l'épitaphe de Nicaise, par Lamonnoye.

Je voudrais jouir avec vous de mon bonheur. Adieu, Monsieur. Pourquoi m'écrivez-vous du *très-humble?* Fi! cela n'est pas philosophe.

XVIII.

A Fernay, le 1er août 1759.

Je serais bien confus de tout ce que vous avez fait s'il n'y avait un plaisir extrême à être obligé par vous. Vous êtes le plus aimable président qui soit au monde. Comptez que tous les présidents ne sont pas aussi officieux que vous. On n'en trouverait pas, même aux *terres australes* [1].

Je sens que j'aurais choisi des terres dans votre voisinage plutôt qu'ailleurs, si mon goût extrême pour la liberté ne m'eût décidé à me faire *Franco-Genèvo-Suisse* [2], afin qu'étant

[1] Ce premier trait décoché par Voltaire marque le commencement de sa mésintelligence ouverte avec M. de Brosses. Elle couvait déjà trois mois plus tôt (v. ci-dessus pp. 68 et suivantes.) — Il y eut plus tard des intervalles d'assez bonne harmonie apparente.

[2] On sait que Genève alors ne faisait point partie intégrante de la Suisse. C'était une république à part, qui n'est entrée dans la confédération helvétique qu'en 1815.

sur trois territoires, comme Hécate, je ne dépendisse de personne, autant que faire se peut. J'en suis venu à bout, et je tiens que c'est un tour de force.

M. Tronchin devait payer l'argent dû à la Chambre des comptes. Mais puisque vous avez poussé vos bontés jusqu'à vouloir bien avancer l'argent, il faudra bien aussi que vous ayez celle d'ordonner à vos gens d'affaires de se faire rembourser par M. Tronchin de Lyon. Il fait tenir de l'argent à Dijon très-commodément, et le président des *terres australles* s'est apperçu de cette facilité. Trouvez donc bon que je prenne la liberté de vous adresser une lettre de change tout comme si vous n'écriviez pas des lettres très-aimables.

On dit toujours l'ordre des *révérands pères jésuites* aboli en Portugal. Votre domestique serait très-bien reçu dans mes hermitages, puisqu'il y parlerait de son ancien maître; mais malheureusement je n'ai que trop de domestiques. Je suis à présent comme Trimalcion : je demande à un valet, A qui êtes-vous? et il me répond qu'il est à moi, et je suis tout honteux.

Vous avez très-bien fait, et je vous remercie d'avoir eu la bonté de m'envoyer le contrat par la poste. Les pauvres résidents n'ont point

leurs ports francs; celui de Genève [1] sert très-bien et est mal payé. C'est un très-honnête homme qui est fort de mes amis.

Le Roi fait les frais d'une décoration de jardin, en terrasse, pour *Sémiramis* qu'on va jouer. Cela ressemble aux Athéniens qui dépensaient en spectacles, quoiqu'ils eussent la guerre avec les Barbares. Adieu, Monsieur, mille tendres remerciemens et mille respects à madame de Ruffey.

XIX.

Aux Délices, le 15 août 1759.

Il y a long-temps, mon cher Président, que M. Tronchin est informé qu'il doit payer. Nous n'y faisons pas tant de façons. Quand M. Lebault m'envoie de son bourgundien, il tire sur M. Tronchin sans que je m'en mêle. Vous auriez été payé sur un simple ordre de votre part. Je vous demande pourtant pardon de la petite inadvertence. Vous n'avez qu'à faire mettre l'adresse de M. Robert Tronchin sur le billet

[1] Le chevalier de Beauteville.

de change et toute loi sera accomplie. Il faudra, je crois, vivre dorénavant de ses terres. Cette copie de la bataille d'Ocsted [1] que M. de Contade vient de nous donner, pendant qu'on prépare ce dangereux embarquement, va nous mettre tous à la besace. Il faut se nourrir de son bled, se chauffer de son bois et manger ses poulets en plaignant le genre humain qui n'a pas le sens commun. *Interim vale.*

XX.

Du 1er janvier 1760.

Vous m'avez écrit, mon cher Monsieur, une lettre où vous peignez la plus belle ame du monde avec des couleurs dignes du peintre. Il me semble que vous êtes un peu fâché contre le genre humain, qui le mérite bien, surtout en ce temps-ci, en y comprenant les meurtriers prussiens, les assassins jésuites [2], et les

[1] Bataille de Minden, perdue par le maréchal de Contades le 1er août 1759.

[2] Le jugement du Conseil souverain de Lisbonne, du 12 janvier 1759, qui condamne à mort onze personnes

coupeurs de bourses privilégiés qui nous ruinent. Si c'estseulement la philosophie qui vous fait voir les hommes tels qu'ils sont, je vous en fais mon compliment; si malheureusement vous aviez à vous plaindre de quelqu'injustice de la part de ces animaux à deux pieds sans plume, parmi lesquels il y en a de si ingrats et de si méchants, comptez que je m'y intéresse très-vivement, et que je souhaiterais avec passion d'être à portée de vous consoler. Mais je n'imagine pas que, n'ayant jamais fait que du bien, et jouissant d'une fortune tranquile dans le sein des belles-lettres, et surtout dans la société de Mme de Ruffey, vous puissiez être au nombre de ceux qui se plaignent.

Vous me demandez, Monsieur, si j'ay achevé mes bâtimens. J'ay été beau train jusqu'au ministère du traducteur de Pope [1]. Mais ce diable d'homme, qui avait traduit le *tout est bien*, nous a bien vîte prouvé que tout est mal. Il m'a fait perdre une partie de mon bien. Je m'imaginay que parce qu'il mariait son neveu à une de

comme complices de l'assassinat du roi de Portugal, n'atteignit aucun jésuite. Malagrida fut jugé et exécuté comme hérétique et visionnaire. (V. *Biogr. univ.*, art. MALAGRIDA.)

[1] Silhouette.

mes parentes, je devais avoir confiance en luy ; mais à présent je n'ay d'autre ressource que d'abandonner mes projets.

. . . . . . Pendent opera interrupta, minæque
Murorum ingentes.

Ainsi se passe une partie de la vie à se tromper dans ses idées. Il faut prendre son party. Partir toujours du point où l'on est, regarder le moment présent comme celuy où tout commence pour nous, calculer l'avenir et jamais le passé, regarder ce qui s'est fait hier comme s'il était arrivé du temps de Pharamond : c'est, je crois, la meilleure recette. Je ne voudrais pourtant pas oublier le passé quand je songe aux moments où j'ay eu l'honneur de vivre avec vous. Ma santé est bien moins mauvaise que mes affaires ; mon cœur est à vous bien véritablement.

XXI.

24 octobre, à Ferney*.

Sans une demi-douzaine de tragédies, une centaine d'hôtes, une église et un téâtre à bâtir, je vous aurais dit plus tôt, mon cher con-

* 1760.

frère, combien je vous ai regretté. M[rs] de Varenne [1] n'ont vu qu'une petite partie de nos travaux que nous appellons amusemens. Je vous assure que les affaires les plus sérieuses ne prennent pas plus de temps. Les amusemens qui n'en prennent guère, sont les petites corrections qu'on inflige aux Pompignans et aux autres impertinens qui, étant à peine gens de lettres, osent vouloir décrier les véritables gens de lettres, calomnier leur siècle et déshonorer la nation. Il faut se moquer des sots et faire trembler les méchants. Je ne crois pas que vous ayez sitôt *Tancrède* [2]; vous ne connaissez probablement cette tragédie que par les malsemaines de maître Aliboron dit Fréron : comptez qu'elle ne ressemble point du tout à ce qu'en dit ce polisson. Je l'avais faitte à la vérité pour moy, pour les plaisirs de ma campagne. On a voulu la jouer à Paris. J'en ay fait présent aux comédiens. Ils y ont gagné de l'argent. Ainsi, hors Fréron, tout le monde est content. Je le serais fort si

[1] Jacques Varenne père et son fils aîné Varenne de Béost, tous deux secrétaires des Etats de Bourgogne. Varenne de Béost était correspondant de l'Académie des sciences, et frère du savant agronome, Varenne de Fenille.

[2] Joué le 3 septembre 1760.

vous pouviez franchir les montagnes, et faire ce qu'ont fait Mrs de Varenne. Je les ay trop peu vus, et je voudrais vous voir baucoup. Mille respects à madame de Ruffey.

P. S. Il y a un homme chez vous qui m'envoie de vieilles nouvelles [1]. Je lui dois, je crois, une année. Voudriez-vous avoir la bonté de luy faire payer son louis ? M. Tronchin de Lyon rembourse tout. Je ne me mêle que de lire et de barbouiller, et surtout de vous aimer.

XXII.

Au château de Ferney, pays de Gex, 16 janvier 1761.

Ambroise de Croze [2] vous a écrit, Monsieur, ou du moins vous a envoyé son petit mémoire anti-sacerdotal pour vous amuser ; mais il faut que j'aie aussi l'honneur de vous écrire. Je suis enchanté de votre souvenir ; j'ai le plaisir d'être rapproché de vous de plus d'une bonne lieue : c'est toujours cela ; mais le Mont-Jura est terrible. Je vous demande en grâce d'embrasser, pour moi, bien tendrement M. de la Marche, mon contemporain, que j'aimerai jusqu'au der-

[1] Probablement le Bulletin de Dijon.

[2] V. ci-dessus, p. 129.

nier moment de ma vie. Je voudrais qu'il pût abandonner pendant quelques jours ses campagnes de Lucullus pour venir dans mes chaumières. Je serais bien curieux de voir son *Histoire des impôts* [1]. Le livre de M. Myrabaud[2] me paraît d'un fou qui a de beaux accès de raison. Je suis bien persuadé que M. de la Marche aura mis plus de vérité, plus de profondeur dans son ouvrage et moins de bavarderie. Je suis très-désintéressé sur cette matière, car mes terres sont libres et ne paient rien au Roi; mais je n'en gémis pas moins sur le sort de notre petite province de Gex. Les fermiers-généraux ont trouvé un beau secret dans ce petit pays-là : celui de réduire à huit mille habitants, seize à dix-sept mille que le pays en contenait il y a quatrevingts ans; mais en récompense ils entretiennent dans ce pays de six lieues de long, quatrevingt-douze commis extrêmement utiles à l'Etat. Que voulez-vous, Monsieur? Il faut bien qu'il y ait scandale en ce monde; mais malheur à celui par qui vient scandale!

[1] Manuscrit conservé au château de la Marche, et que l'éditeur de ces lettres a parcouru.

[2] *Théorie de l'impôt*, Paris, 1760, in-4°. et in-12, par le marquis de Mirabeau, auteur de l'*Ami des hommes*. C'était, suivant lui, son chef-d'œuvre.

Je viens, moi, de me donner un petit plaisir qui paraît assez scandaleux aux jésuites. Ils avaient usurpé un domaine assez considérable sur six gentilshommes, tous frères, tous officiers, tous en guenilles; j'ai obligé les révérends pères à déguerpir du patrimoine d'autrui *malgré des lettres-patentes du Roi, entérinées au Parlement de Dijon* [1]. Frère Bertier ne manquera pas de dire qu'on voit bien que j'ai des sentimens très-dangereux, et que je suis un très-mauvais chrétien.

Je ne sais pas ce qu'est devenu M. le Bault; il avait la bonté de me vendre de fort bon vin tous les ans, et il m'abandonne; mais j'ai pris le parti d'en faire chez moi d'assez passable.

Mille respects à madame de Ruffey.

XXIII.

Sans date.

Vous me permetez, Monsieur, de vous importuner sur la malheureuse affaire du sieur De-

[1] Ces lettres-patentes du Roi entérinées au Parlement, confirment la note de la page 132 ci-dessus. V. au surplus la lettre de Voltaire à la Chalotais du 17 mai 1762.

croze. Il joint à la douleur d'avoir vu son fils prêt (*sic*) de mourir par un assasinat (*sic*)[1], celle de voir l'assassin triompher de son affliction. Il est souttenu par une cabale puissante contre un pauvre homme sans secours[2], qui n'a ni assez d'intelligence, ni peut-être assez de fortune pour le suivre dans les détours de la chicane la plus odieuse et la plus longue. Ce curé, assez connu à Dijon par une foule de procès qu'il y est venu souttenir, attend que les cicatrices des playes faites au jeune Decroze puissent être fermées, afin qu'il paraisse que les blessures n'ont été que légères, et que l'assassinat passe pour une simple querelle ; mais je peux vous asseurer que le temps, qui est le seul refuge du curé, lais-

[1] Le mot assassinat implique l'idée d'un meurtre prémédité. Tout ce qu'on sait de cette affaire prouve que les blessures dont se plaignait de Croze fils furent la suite d'une rixe et n'avaient nullement été faites dans l'intention de tuer (v. ci-dessus pag. 133 la lettre du P. de Brosses, qui s'intéressait hautement à de Croze). Il pouvait y avoir eu préméditation de violences, mais non préméditation de meurtre. Mais

Celui-ci se croyait l'hyperbole permise.

On s'abstiendra donc de relever les autres exagérations de cette lettre.

[2] De Croze père paraît avoir été ce qu'on nommait alors *un bourgeois de campagne*. Voltaire lui avait ouvert sa bourse, et le P. de Brosses y joignait son appui.

sera toujours paraître les preuves de son attentat. Le crâne a été ouvert, et le lieutenant-criminel lui-même a vu le malade en danger de mort. Je l'ai vu moi-même en cet état. J'apprens que le curé a appellé du décret d'ajournement personnel et de prise de corps rendu à Gex. Il fonde ses malheureuses deffenses sur une méprise qu'on dit être dans les dépositions. On a déposé en effet que : ledit curé avait été boire chez Mme Burdet le 27, veille de l'assassinat, et il se trouve que ce n'est que le 26; mais cette erreur de date n'emporte point une erreur de fait; et cette petite méprise est aisément corrigée au recollement et aux confrontations.

Il se fonde encore sur la mauvaise réputation de la dame Burdet, chez laquelle l'assassinat s'est commis, et qu'il a frappée lui-même. Mais si la dame Burdet est une femme diffamée, pourquoi allait-il boire chez elle ? Pourquoi part-il d'une demi-lieue de sa maison pour aller à dix heures du soir chez cette femme avec des gens armés? Il a l'audace de dire que c'était pour arrêter le scandale; mais est-ce à lui à exercer la police? L'exerce-t-on à coups de bâton? Lui est-il permis d'entrer pendant la nuit chez une ancienne bourgeoise du lieu,

très-bien alliée [1], qui soupait paisiblement avec ses amis? Les violences précédentes de ce curé, le procès qui lui fut intenté par le notaire Vaillet, pour avoir donné des coups de bâton à son fils, ses querelles continuelles, son ivrognerie qui est publique, ne sont-elles pas des présomptions frappantes qu'il n'était venu chez la dame Burdet que dans le dessein qu'il a exécuté? Une irruption faite pendant la nuit, avec des hommes armés [2], dans une maison paisible, peut-elle être regardée comme une rixe ordinaire? Un laïque en pareil cas ne serait-il pas dès longtemps dans les fers? Cependant ce prêtre, aussi artificieux que violent, soulève le clergé en sa faveur. L'évêque de Genève soutient que c'est à lui seul de le juger; qu'il n'est pas permis aux juges séculiers de connaître des délits des prêtres, et qu'il n'est coupable que d'un zèle un peu inconsidéré. On intimide le pauvre Decroze; on emploie le prophane et le sacré pour lui fermer la bouche; et enfin le jésuite Fessi a porté l'abus de son ministère [3] jusqu'à refuser l'abso-

[1] Voir dans la lettre précitée du P. de Brosses quelle était la réputation de la dame Burdet.

[2] De bâtons (voir toutes les relations de cette affaire).

[3] D'où Voltaire savait-il ce qui s'était passé entre le confesseur et la pénitente? Si la sœur de Decroze avait violé le secret de la confession, quelle foi méritait cette femme? (Voir au surplus p. 136 ci-dessus.)

lution à la sœur de l'assassiné, jusqu'à ce qu'elle portât son père et son frère à se désister de leurs justes poursuites. Ce malheureux curé du village de Moens, s'imaginant très-faussement que c'était moi seul qui encourageais un père malheureux à demander vengeance du sang de son fils, a porté les habitans de son village à me couper la communication des eaux, et m'a fait proposer de me donner le double des eaux qu'on voulait m'ôter si je pouvais obtenir de Decroze un désistement. L'évêque m'a mandé, en propres termes, que pour quelques gouttes de sang il ne fallait pas faire tant de vacarme[1].

Voilà l'état où sont les choses; et sans la justice du Parlement de Bourgogne, tout le pauvre petit pays de Gex serait dans le plus déplorable boulversement.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect,

Mr, V. T. H. et T.-ob. S.

[1] L'évêque pouvait trouver en effet que Voltaire faisait beaucoup plus de bruit qu'il n'était besoin. C'était aussi l'avis du P. de Brosses (v. pp. 134 et 135) et celui de d'Argental (*Cor. gén.* 16 février 1751.)— Cet évêque, du nom de Biord, était sans naissance et ne devait sa dignité qu'à son mérite. Voltaire et son biographe Condorcet se sont oubliés au point de reprocher à ce prélat son extraction populaire : mais sa mémoire n'en est pas moins en vénération dans la Savoie.

Voilà ce que j'écris à des magistrats du Parlement. Je conjure M. le Président de Ruffey de parler à M. de La Marche, au P. P. de La Tournelle, et de protéger les infortunéz opprimez.

XXIV.

Au château de Ferney, pays de Gex, 8 mars 1761.

Nous travaillons à force, Monsieur, pour vous recevoir dans notre petit hermitage de Bourgogne, au mois d'août. Ne vous figurez pas de trouver une maison comme la vôtre, ou comme celle de M. de La Marche. Ce que mon Curé appelle château, n'est qu'une très-petite maison, bâtie pour un philosophe et faitte uniquement pour des philosophes.

Si vous venez donc avec M. le Président de La Marche, commencez par oublier toutes vos magnificences, et songez que vous allez chez Baucis et Philémon.

La grande affaire du Curé de Moens ne tintera pas sitôt aux oreilles du Parlement de Dijon; il faut auparavant qu'elle étourdisse long-temps les nôtres. Tout le Clergé prend part à ce procès;

les curés du pays prétendent qu'ils ont le droit incontestable de donner des coups de bâton aux laïques; et que cela leur fut accordé par le premier Concile de Latran.[1] Ils ajoutent que quiconque témoigne contre eux est excommunié *ipso facto;* et comme nous sommes dans le saint temps des Pâques, il se pourra bien faire[2] qu'on refuse la communion à tous les mauvais chrétiens qui ont prétendu qu'il n'était pas absolument permis à un curé d'aller assassiner un jeune homme chez une femme pendant la nuit.

Je vous remercie tendrement, en qualité de laïque, de vos bontés pour le pauvre battu.

[1] GÉRONTE.

Hippocrate dit cela?

SGANARELLE.

Oui.

GÉRONTE.

Dans quel chapitre, s'il vous plaît?

SGANARELLE.

Dans son chapitre des chapeaux.

Est-il besoin d'ajouter avec le poëte latin?

Credat Judæus Apella:
Non ego!

[2] *Il se pourra bien faire* est impayable. Pâques vint toutefois apparemment, et vous verrez que cela *ne se put point faire,* car Voltaire ne revient plus sur cette charitable conjecture.

J'ai été apellé en témoignage sur cette belle affaire. J'avais vu le crâne du jeune homme entr'ouvert; je l'avais vu pendant quinze jours entre la vie et la mort; et l'honnête Curé qui l'avait mis en cet état, m'a soutenu que c'était un érésipelle; je ne crois pas qu'il y ait dans l'Église un plus impudent coquin que ce prêtre. aussi l'Evêque savoyard prend vigoureusement son parti [1].

Avez-vous lu le roman de Rousseau J.-J. [2] ? Cela ne me paraît ni dans le goût de Télémaque, ni dans celui de Zaïde. J'aurai l'honneur de vous envoyer par la poste des exemplaires du rogaton que vous me demandez [3] par l'adresse que vous m'indiquez.

Mille respects à madame de Ruffey, comme à vous.

[1] (V. la note ci-dessus p. 346.)

[2] La Nouvelle Héloïse.

[3] La *Lettre à un sénateur bolonais* (le marquis Albergati Capacelli) imprimée en tête de *Tancrède*.

XXV *

Au château de Ferney, 29 mars 1761.

Le pauvre masson de Ferney, Monsieur, travaille à force pour se mettre en état de vous recevoir, tant bien que mal, dans sa chaumière, vous et M. de La Marche[1]. Je ne compte pas trop sur M. de Pont-de-Vel[2], lequel ne pense pas qu'il y ait de salut hors de Paris; pour moi, ce n'est pas Paris que j'aime, c'est Dijon. Et si je n'étais pas masson, laboureur, barbouilleur de papier et malade, je quitterais mes atteliers et mon médecin pour venir jouir de la société charmante que je trouverais dans votre ville. Vous verrez, par la petite Épître ci jointe [3], si je suis attaché à la campagne. C'est à vous, Monsieur, que je dois des remercimens de la place dont votre

* Donnée pour la première fois par feu Girault, en 1819, et réimprimée par M. Beuchot, sous le n° 3283. On la donne pour réunir dans un seul volume toutes les lettres de Voltaire à M. de Ruffey.

[1] L'ancien premier président de la Marche, né à Dijon le 12 août 1694, mort en cette ville le 3 juin 1768. — Voir du reste l'avant-propos des lettres qui lui sont adressées (ci-dessus, p. 252).

[2] Pont-de-Veyle, frère aîné de d'Argental, était intimement lié avec l'ancien premier président de la Marche. Voir ci-dessus, page 268, note 2.

[3] L'épitre à Mme Denis sur l'*Agriculture*, (t. XIII de l'édit. de M. Beuchot).

Académie [1] veut bien m'honorer. Je vous suplie de lui faire agréer mes profonds respects et ma sincère reconnaissance. Ce sera une raison de plus pour m'engager au voyage de Dijon, s'il peut y avoir quelque nouveau motif après celui de vous embrasser vous et vos amis. J'espère que nous raisonnerons de tout cela au mois d'aoust dans ma chaumière de Ferney.

J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus inviolable, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

XXVI.

Ferney, le 24 avril 1761.

On m'a traitté comme un petit enfant : on m'a envoyé des confitures de Dijon; mais je ne sais pas qui m'a fait cette galanterie [2]. Je

[1] Voltaire ne fut nommé membre honoraire non résidant de l'Académie de Dijon que le 3 avril 1761, en conséquence de la lettre présente. Mais M. de Ruffey lui avait écrit le 21 mars pour lui offrir ce titre au nom de la compaguie, afin de s'assurer qu'il ne le dédaignerait pas.

[2] C'était M. Quarré de Quintin, procureur général au Parlement de Dijon, à qui Voltaire avait envoyé ses ouvrages.

soupçonne M. le P. de Ruffey, et je le supplie de vouloir bien me dire ce qui en est ou ce qu'il en sait.

Je vous avais répondu, Monsieur, sur une proposition que vous m'aviez faitte[1]. Je vous adressai un assez gros paquet sous l'enveloppe de M. de Varenne[2]. Depuis ce temps nulle nouvelle. On a sans doute changé d'avis. Je n'en changerai jamais sur votre compte ny sur la hardiesse que j'ay de vous attendre au mois d'aoust dans ma chaumière de Ferney, encore ouverte de tous côtés. Je vous embrasse de tout mon cœur, philosophiquement et sans cérémonie.

XXVII *.

Quoyque je sente parfaittement, mon cher Président, que ce n'est qu'à vous que je dois l'honneur d'être Bourguignon, cependant je crois de mon devoir de remercier l'Académie, et encore plus de mon devoir de faire passer le remerciment par vos mains. Vous avez, je crois,

* Publiée en 1819 par feu Girault. Réimprimée sous le n° 3335 par M. Beuchot.

[1] Celle d'accepter une place à l'Académie de Dijon.

[2] Ce paquet contenait *l'Épitre sur l'Agriculture*, etc.

un confrère infiniment aimable : c'est M. de Quintin [1] ; non-seulement il m'écrit des lettres charmantes, mais je luy ay obligation. Il mérite bien mes remerciments autant que l'Académie. Vous voylà chargé de ma reconnaissance; j'en aurai bien davantage si vous venez dans mes cabannes : M. de la Marche me le fait espérer. Je suis bien malingre; mais je tâcherai de vivre jusqu'au mois de septembre pour vous recevoir. Vous savez peut-être que j'ay des procès pour le sacré et pour le profane [2]. Puisque je suis en train de m'adresser à vos bontés, souffrez encore que je mette dans ce paquet une lettre pour mon avocat, M. Arnoult, qui me paraît homme d'esprit. Mille pardons et mille remercimens.

9 juin *, à Ferney.

* 1761.

[1] Louis Quarré de Quintin, nommé procureur général au Parlement de Bourgogne en survivance de son père, le 18 avril 1724, l'un des directeurs de l'Académie de Dijon le 31 juillet 1762, procureur-général démissionnaire en 1765, mort à Dijon le 4 juillet 1768. C'est un des correspondans auxquels le président de Brosses adressa ses *Lettres sur l'Italie*. Feu Girault, dans une note répétée par M. Beuchot, confond ce magistrat avec François Quarré de Quintin son père, reçu avocat-général le 2 janvier 1698, et procureur-général le 18 mars 1709.

[2] Le procès pour le sacré avait trait aux irrégularités canoniques reprochées à Voltaire à l'occasion de la reconstruction d'une église à Ferney. — Celui pour le profane était tout-à-fait étranger au président de Brosses, quoi qu'en ait dit Girault, copié à tort ici par M. Beuchot. Il était relatif à un droit de passage prétendu par un sieur Mallet à travers les jardins de Voltaire à Ferney. — Voir sur ces deux points la lettre de Voltaire à l'avocat Arnoult (9 juin 1761. — Beuchot, n° 3334).

XXVIII.

J'ai reçu, mon cher Président, votre belle épître morale. Je vous dirai d'abord qu'il n'est point vrai que l'abbé d'Olivet ait quitté l'Académie française, ni qu'on l'ait appellé maraut [1]. Ce mot entre bien dans notre dictionaire, mais non pas dans nos séances.

L'affaire de mon église de Ferney est plus sérieuse, car elle me ruine. Je me suis avisé de faire un portail d'une pierre aussi chère que le marbre et plus difficile à tailler. L'official et le promoteur sont encore plus durs que cette pierre. Au lieu de me remercier et de m'encourager, ils ont commencé un procès avec autant d'ingratitude que d'impertinence. J'ai même des preuves *ou du moins des semi-preuves* qu'ils ont suborné des témoins. Mais je n'ai certainement rien à craindre, puisqu'un homme tel que M. de Quintin est procureur général de Bourgogne.

[1] Sur la foi de Michault le bibliographe, M. de Ruffey avait mandé à Voltaire que Duclos avait traité de maraud l'abbé d'Olivet en pleine Académie.

1° Je n'ai rien fait que de concert avec mon curé et les habitans, ayant préalablement l'agrément de l'évêque, il y a plus d'un an.

2° Si on avait manqué à quelques formalités (ce que je ne crois pas), c'était au promoteur et à l'official à en avertir amiablement. Ils ont manqué au devoir de l'honnêteté et au devoir de leur place.

3° Le prétendu official a instrumenté sans l'intervention du juge séculier, ce qui est un attentat contre les lois.

4° Il n'est pas plus official, et le promoteur n'est pas plus promoteur que vous et moi. Il est deffendu par les canons et par l'ordonnance du Roi, de 1627, art. 14, *qu'un curé fasse les fonctions d'official ou de promoteur.* La raison en est bien sensible : il serait alors le juge de lui-même. Tout est donc irrégulier et répréhensible dans les procédés et procédures de ces Allobroges.

5° Toute cette affaire n'est que la suite des animosités qui ont divisé la province au sujet de l'assassinat dont un curé du pays a été accusé. Je crois qu'à la fin le Parlement sera forcé d'envoyer des commissaires dans nos montagnes, au fin fond de la barbarie.

Venez me voir avec M. de La Marche; il y

aura toujours une messe pour lui [1], soit que mon église soit bâtie ou non. Mes respects à madame de Ruffey. Nous aurons de quoi la loger si elle veut être du voyage.

Je vous parlerai [2] dans quelque temps d'une entreprise où il s'agit de l'honneur de la nation [3] et point du tout des barbares du pays de Gex. *Vale.* V.

J'ai pris la liberté d'envoyer des paquets sous l'enveloppe de M. de Varenne : le permet-il?

Aux Délices, 24 juin*.

* 1761.

[1] L'ancien premier président de la Marche était fort attaché à la Religion. (V. p. 297, note 1.) Il a laissé en portefeuille une réfutation de l'*Emile*. Voltaire se plaint quelque part à d'Argental *des préjugés de bonne femme* que conserve leur ami commun auquel il reconnaît toutefois *une belle ame*. (Lettre du 14 septembre 1761.)

[2] Cet alinéa et le suivant sont seuls de la main de Voltaire; le surplus de la lettre n'est point autographe.

[3] L'édition de Corneille.

XXIX.

Aoust 1761.

Venez, Messieurs [1], *humiles habitare casas.* Vous connaissez la Faucille. Dès qu'on la descend, on voit ma chaumière de Fernex; c'est là que je vous attends avec le lait de mes vaches et les poulets de ma bassecour.

Coricium videte senem, cui pauca beati
Jugera sunt.

Venez; si vous aimez tant les jésuittes, il y en a six à ma porte. Pour des jansénistes, nous n'en avons point; nous n'avons que des pauvres. Nous n'en avons pas même assez, car nous manquons d'hommes.

Je vous attends avec la plus tendre impatience [2].

[1] MM. l'ancien premier président de la Marche (Claude-Philippe Fyot), condisciple de Voltaire, et le président de Ruffey.

[2] MM. de la Marche et de Ruffey arrivèrent à Ferney dans les premiers jours de septembre (lettre à d'Argental du 5 de ce mois).

C'est dans ce voyage que M. de la Marche décida

XXX [1].

Ferney, 22 mars 1762.

Baucoup de comédies à jouer et à faire, Corneille à commenter, mes terres à labourer,

Voltaire à ne pas donner sa pièce du *Droit du Seigneur* sous le nom de Le Gouz, non qu'il y eût à Dijon un maître des comptes de ce nom, comme paraît le croire M. Beuchot, mais parce qu'une pareille liberté pouvait fort bien déplaire à Legouz de Gerland et au président Legouz de St.-Seine dont M. de la Marche était proche parent (lettre à d'Argental du 7 septembre).

C'est également dans ce voyage que le président de Ruffey s'endormit à une lecture de *Zulime* (lettre à d'Argental, 14 septembre).

Enfin, c'est pendant ce même séjour du président de Ruffey que fut écrite la lettre de Voltaire à d'Olivet, rejetée à tort à la fin de septembre (nº 3434 de l'édition de M. Beuchot).

Cette lettre en effet se termine par ces mots : « Le président de Ruffey, *qui est chez moi*, vous fait ses complimens. » Or, le 30 septembre, M. de Ruffey n'était plus à Ferney, puisqu'on trouve sous cette date une lettre que Voltaire lui adressait à Dijon (v. ci-dessus p. 139).

[1] Entre cette lettre et la précédente devraient se placer quatre missives de Voltaire à M. de Ruffey (30 sep-

etc., etc., m'ont empêché, mon cher Président, de vous remercier aussi vîte que je l'aurais voulu. M. de Virey n'est-il pas conseiller de votre Parlement non séant? N'es-ce pas luy qui est venu à Ferney un jour que nous avions trois cents spectateurs et soupeurs. Il arriva tout harassé au milieu de la cohue.

Moy aller à Paris! Quelle idée! J'ay cherché le repos, je l'ai trouvé. Je ne le hazarderai pas; et d'ailleurs pui-je (*sic*) m'absenter de ma charue et de Corneille?

Vous m'avez fait présent d'un sac de navets dont je fais plus de cas que de tous les sacs de procèz qui pendent au croc des juges. Il me semble qu'on ménage votre Parlement plus qu'on n'a ménagé celuy de Besançon [1]. Pour les frères jésuites, je crois qu'ils seront conservéz et réforméz, et en voicy la raison dans le papier honnête et modéré qui m'est venu de Paris.

tembre, 7 octobre, 4 novembre 1761 et 13 janvier 1762). Commo elles jetaient du jour sur les démêlés de Voltaire et du Président de Brosses, elles ont été imprimées cidessus, pp. 139, 146, 170 et 186.

[1] Quatre membres de ce Parlement avaient été emprisonnés, et trente avaient subi un exil de deux ans et

Je vous embrasse tendrement ; je vous aime et regrette.

XXXI.

18 avril.

Ce n'est pas fatigue de plaisir qui m'a rendu paresseux avec vous, mon cher Président. C'est pour moy un très-grand plaisir de vous écrire. Mais au milieu des fêtes, je ne dis pas des fêtes de Pasques, je dis de celles que je donne à Ferney au milieu des spectacles dont le Kain est venu faire l'ornement, j'ay été très-malade et je le suis encore. Pour vous, êtes-vous à Dijon ou dans vos terres ? Aidez-vous votre ami, M. de La Marche, à terminer les tracasseries parlementaires ? Voylà donc un conseiller à la Bastille [1]. Vous m'avouerez que ma vie est

dix mois pour une opposition identique dans sa cause avec celle du Parlement de Dijon dans l'affaire Varenne. Mais l'appui de Malesherbes et de la Cour des aides de Paris fit triompher le Parlement de Bourgogne du ministère.

[1] M. Joly de Bévy, éditeur des œuvres de jurisprudence du P. Bouhier, et président lui-même au Parlement de Dijon le 13 février 1777, mort en 1821.

un peu plus agréable. Votre Académie me paraît plus tranquille que votre Parlement : je vous remercie de vos beaux discours. Je m'étonne que vous ayez fait étudier vos enfants à Paris plustôt qu'à Dijon. Y a-t-il une meilleure éducation que celle qu'ils pourraient recevoir auprès de vous? De mon temps, on n'apprenait que des sottises au collège, dit de Louis-le-Grand. Les jésuittes seront bientôt réduits à la Lorraine (comme ils le furent après l'aventure de Jean Chatel); ils applaudiront à la belle traduction de la Bible en vers polonais, dont le Roy Stanislas a fait présent à M. le P. P. de La Marche. Entend-il le polonais assez pour sentir la beauté des vers? En tout cas c'est, comme vous savez, un bon livre de bibliotèque, un magnifique présent. Je ne vous envoye point de livres; mais voicy une gazette qui m'a paru curieuse. Gardez le secret à ma lettre et à ma gazette, et aimez le malade.

V.

XXXII [1].

Aux Délices, 27 juin 1762.

Je vous dois bien des remerciments, Monsieur, pour les pièces d'un procèz que je voudrais voir fini [2]. Quand vous pourrez m'envoyer le petit Mémoire que vous m'avez promis [3], je vous garderai secret et fidélité. Vous aurez en revanche des pièces bien singulières et bien intéressantes d'un autre procèz [4].

J'ai commencé par faire travailler votre dentiste sur les belles dents de Mlle Corneille. Pourquoy parlez-vous aujourdui des opuscules du philosophe de Sans-Souci dont on ne parle plus? Vous voylà bien scandalizé de ce qu'il écrit au maréchal Keit, comme Lucrèce parlait à Memmius, et comme Cicéron [5] et César s'ex-

[1] Il manque ici une lettre du 26 mai 1762. Voir cette lettre dans la Correspondance de Brosses, plus haut, page 187.

[2] Il s'agit toujours de l'affaire Varenne.

[3] Probablement la brochure de M. de Bévy.

[4] L'affaire Calas.

[5] Il est curieux de faire de Cicéron un matérialiste. Voltaire n'avait-il donc pas lu Cicéron? Peut-être.

pliquaient en plein sénat. Si vous voulez être scandalizé, soyez-le de ce que ce prétendu philosophe a immolé plus de quatre cent mille hommes à sa petite ambition d'acquérir une petite province.

Il y a un décret de prise de corps contre Jean-Jaques, à Genève comme à Paris. Il est puni pour les seules choses bien écrites qui soient dans ses mauvais livres. Ce polisson s'est avisé d'écrire sur l'éducation ; mais auparavant il eût fallu qu'il eût eu de l'éducation luy-même.

Une chose plus importante que j'ay à vous dire, c'est qu'il y a de bonnes raisons d'espérer la paix en Allemagne ; mais :

Belle Philis, on désespère,
Alors qu'on espère toujours.

De quoy s'avise le président de Brosses de montrer mes lettres [1] ! Ouy, je crie contre les fêtes, je fais travailler les fêtes. Il est abominable d'avoir soixante jours consacréz à l'ivrognerie [2]. C'est une affaire de police dont tous les Parlemens devraient se saisir. L'agriculture est plus agréable à Dieu que la taverne. Les

[1] Il s'agit apparemment de la lettre XXXIII ci-dessus. — V. p. 109.

[2] V. la note de la page 109.

Sauvages en cela sont mieux policéz que nous [1]. Mille respects à madame la présidente, *et vale dulcissime rerum*.

XXXIII.

J'ai l'honneur de vous renvoyer, Monsieur, votre numéro seize. Tout ce que j'ai lu sur cette affaire achève de me prouver que toutes nos loix ont, comme Janus, deux visages, ou plutôt que nous n'avons point de loix, et qu'aucun état en France n'a de bornes reconnues.

Le numéro 16 m'a fait bâiller; mais je crois que les pièces que je vous envoie vous feront pleurer et frémir. Vous verrez combien l'esprit de fanatisme est plus funeste que l'esprit de corps. Cette affaire [2] commence à faire à la Cour le bruit qu'elle mérite, et peut-être ne fera-t-elle que du bruit.

Encore une fois, plus je vois tout ce qui se passe dans le monde, et plus j'aime ma retraitte. Il est vrai que Jean-Jacques, brûlé à

[1] Posé le cas que les Sauvages honorent l'agriculture et la préfèrent aux liqueurs fortes.

[2] Celle des Calas.

Genève, et banni de Berne, est retiré dans une vallée inconnue de Neufchatel; mais je doute que ses paradoxes et ses contradictions politiques plaisent au Roy de Prusse. Ce petit bonhomme a voulu être singulier, et ne sera jamais que singulier. On dit qu'un jour le chien de Diogène rencontra la chienne d'Erostrate et lui fit des petits dont Jean-Jacques est descendu. Adieu, Monsieur, les tracasseries de votre Parlement finiront, parce qu'il faut que tout finisse. Je vous embrasse tendrement.

21 juillet 1762, aux Délices.

XXXIV*.

14 janvier 1763, à Ferney.

Je ne vous écris point de ma main, mon cher Président, parce que je suis malingre à mon ordinaire, mais mon cœur vous écrit; il est pénétré de vos bontés. Je vois qu'il vous est dû quelqu'argent, que vous avez bien voulu avancer pour moi. J'ai mandé à mon banquier de Lyon, M. Camp, de vous le faire rembourser par son correspondant de Dijon: pour moi je vous rembourse par mille remerciemens.

Vous m'avouerez qu'il est plaisant qu'un Parlement

* Publiée par Girault en 1819, réimprimée par M. Beuchot n° 3733.

dise à un autre Parlement : Nous chasserons les Jésuittes si vous prenez notre parti. Ne trouvez-vous pas que c'est là rendre une justice impartiale? Si les jésuittes sont intolérables par leur constitution, leurs maximes et leur conduite, faut-il faire son marché pour les juger?

Je suis très instruit de la conduite de David et d'Absalon. Je trouve le jugement des arbitres assez raisonnable, quoiqu'il ait un peu passé les bornes de son pouvoir. Je conseille très fort à notre ami, de s'en tenir à ce jugement, et de finir pour jamais une chose si désagréable. Je vous prie même de l'engager à ce léger acquiescement qui fera son repos. Il sera honorable pour lui de céder un peu de ses droits, et de ne pas paraître traiter son fils à la rigueur. Écrivez-lui, je vous en conjure, la lettre la plus forte. Les meilleurs magistrats doivent faire dans leurs intérêts personnels, ce que les meilleurs médecins font dans leurs maladies : ils consultent d'autres médecins.

Je me mêle peu du temporel de Corneille, je ne suis que pour le spirituel. Je crois qu'il y a dans votre capitale de Bourgogne, un libraire correspondant des Cramer pour les souscriptions ; c'est tout ce que j'en sais.

Je vous remercie de votre nouvelle liste ; je vois avec grand plaisir que le nombre et le mérite de vos Académiciens augmente tous les jours : c'est votre ouvrage et je n'en suis pas étonné.

Malgré les neiges qui me gèlent et une bonne fluxion sur les deux yeux, je vous dirai que celui qui se proposait pour épouser Melle Corneille était M. de Cormont[1],

[1] Voyez ci-dessus, note 2, p. 288.

capitaine de cavalerie, fils du Commissaire des guerres de Châlons. Je donnais une dot honnête, mais le Commissaire ne donnait rien du tout, et la raison *sans dot* n'a pas réussi.

Je vous embrasse bien tendrement.

XXXV.

Ferney, 30 janvier 1763.

En qualité de quinze-vingt, je ne vous écrirai point de ma main, mon cher Monsieur; je bénis Dieu des rigueurs de M. de Colmont le père : il s'est trouvé sur-le-champ un jeune gentilhomme, mon voisin, n'ayant ni père ni mère, et dont les terres touchent précisément les miennes [1]. Il n'est à la vérité que cornette de dragons, mais il l'a emporté sur le capitaine, et je fais dans quelques jours le mariage de Mlle Corneille. Je n'ai point d'enfants, et je m'en suis fait; je suis heureux du bonheur des autres, et c'est la consolation de ma vieillesse.

Je souhaite passionnément que M. de La Marche rende la sienne heureuse, en finissant pour jamais toute discussion avec M. son fils.

[1] M. Dupuits.

L'un et l'autre perdraient de leur considération à disputer davantage. C'est à eux à être arbitres, et non à avoir besoin d'arbitres.

En vous remerciant de l'épigramme sur le cocu du Parlement de Toulouse, je souhaite que ce soit un des juges des Calas; mais des cornes et des chansons sont une punition trop légère de l'abominable jugement qu'ils ont rendu.

J'espère que, dans huit jours, nous obtiendrons la révision au Conseil; mille accidens nous ont retardés.

Pour les Jésuittes, je les trouve des fous; il faut avoir bien peu de raison pour se plaindre de retrouver sa liberté avec un juste-au-corps et une pension; mais l'esprit de corps et l'esprit de parti seront toujours plus forts que la philosophie; ils ont imprimé une grande déclamation, intitulée : *Apologie générale*, qui ne leur fera pas de nouveaux amis; ils y disent tant de bien d'eux, et tant de mal de leurs adversaires; ils sont si fiers dans ce qu'ils appellent leur malheur; ils se regardent comme des gens si considérables et si nécessaires au monde, qu'on serait tenté de les humilier encore davantage. Ce n'est pas le tout d'être chassé, il faut encore être modeste.

Je voudrais bien que votre Parlement se re-

mît un peu à être Perrin-Dandin [1]. J'ai une cause à lui mettre ès mains, non pas pour moi, mais pour gens dont on a pris le bien, et qui ne peuvent mais des querelles du Parlement avec les Élus [2].

Adieu, Monsieur, mes respects très-humbles à madame votre femme. Comptez sur la tendre amitié de V. T. H. Ob. S.$^{t.r.}$, V.

XXXVI.

A Ferney, 23 juillet*.

Quid te exempta juvat spinis e pluribus una.

A quoi sert, mon cher Président, de chasser des

* 1763.

[1] Par suite de l'affaire Varenne, le Parlement avait cessé d'expédier les procès, *les magistrats ne se reconnaissant pas l'esprit assez libre pour rendre la justice aux sujets du Roi.*

[2] Les Élus étaient des commissaires représentant les États de Bourgogne durant l'intervalle des sessions, qui étaient triennales. C'était en leur nom que Varenne avait attaqué, dans un *Mémoire*, la possession où était le Parlement de refuser l'enregistrement d'un édit bursal, lors même que l'impôt avait été voté par les États.

Jésuites [1], quand on conserve un tas de moines qui dévorent la terre dont ils sont le fardeau ?

C'est aparemment pour envoier son portrait aux singes des terres australes, que le petit singe [2] dont vous me parlez s'est fait graver. Il devait m'avertir, j'aurais fait l'inscription.

J'ay vû beaucoup de Bourguignons dans ma retraitte de Ferney, qui est assez jolie ; mais c'est vous que j'aurais voulu y voir. Je suis toujours faible, quelquefois aveugle. Je traîne ma vie comme je peux.

J'aurai l'honneur de vous envoier le second volume de Pierre [3] dès que j'en aurai à ma disposition. Je vous ferai une petite pacotille que je voudrais pouvoir vous apporter moy-même.

Vale et me ama.

[1] Exclus du ressort du Parlement de Dijon par arrêt du 11 juillet 1763.

[2] De telles injures ne nuisent guères qu'à celui qui les profère.

[3] Le second volume du théâtre de P. Corneille avec commentaire, ou de l'*Histoire de Russie sous Pierre-le-Grand.* Voltaire menait de front ces deux ouvrages. Le premier volume de Corneille parut en 1762 ; on ne sait pas si le second avait déjà vu le jour quand ce travail fut interrompu pour donner suite à celui sur Pierre-le-Grand. Il est positif que la seconde partie de l'*Histoire de Russie* vit le jour en 1763. Mais le mot *pacotille,* qui suit, paraît indiquer le théâtre de Corneille, auquel avaient souscrit plusieurs Dijonnais.

XXXVII.

30e August. 1763, à Ferney.

Mon cher Président, quand vous me mandez qu'on viendra dans mon petit pays, pourquoy ne me mandez-vous pas que vous viendrez aussi? Je ne réponds point à M. le Premier Président [1], qui a bien voulu me faire part de son voyage. Vous m'avez mandé qu'il serait le trente et un dans le pays genevois. Ma réponse est de l'attendre. Je voudrais bien aller voir le père à La Marche, mais je perds la vue, je n'ay point de santé, et je ne peux quitter ny Corneille, qui est bientôt fini, ny mes ouvrages de campagne, que je préfère infiniment à *Pertarite*, à *Téodore*, *Suréna*, *Attila*, *Oton*, *Pulchérie*, etc., qui ne valent pas un char de regain.

Je vous aime, je vous estime, je vous respecte.

V.

[1] Jean-Philippe Fyot de la Marche, mort en 1772, fils du contemporain de Voltaire.

XXXVIII.

8e Janv : 1764, à Ferney.

Je vous jure, mon cher président, que je n'ai envoyé aucun conte à Dijon, excepté un compte à mon procureur de tout ce que me demande mon Curé ; et ce compte est une chose tout à fait différente du conte de *ce qui plaît aux dames* [1]. Je ne sçais comment ce petit amusement a percé dans le monde ; tout ce que je sais, c'est que c'est un conte de ma mère l'oye, un conte de fées.

J'ai ouï dire que ces créatures qui dansaient sur l'herbe, *en ne la touchant pas*, étaient des fées ; et l'Académie de Dijon sait sans doute que ces demoiselles dansaient en rond, et qu'elles disparaissaient dès qu'on les regardait. Je ne connais point l'auteur de ce conte, mais je me doute bien qu'il n'acceptera pas les trois vers qu'on lui propose [2]. Si ce petit ouvrage m'était tombé entre les mains, et si je l'avais

[1] Imprimé dans le t. XIV de l'édition Beuchot.

[2] Il s'agissait d'une correction proposée par M. de Ruffey.

envoié à quelqu'un à Dijon, ç'aurait été sûrement à vous.

Il y a un ouvrage plus intéressant, qui commence à percer un peu dans le monde : c'est un essai sur la tolérance [1] ; il y en a très-peu d'exemplaires ; si je puis en trouver un, je ne manquerai pas de vous le faire tenir. L'auteur est, à ce que je crois, un protestant assez instruit, qui demande que ses frères puissent cultiver leurs terres en France, au lieu d'enrichir les païs étrangers. On en a envoié un à M. de Quintin, votre ami ; priez-le de vous le prêter, et demandez-lui, je vous prie, ce qu'il en pense. Je m'intéresse à cet ouvrage, parce que l'auteur me semble n'avoir en vue que le bonheur du genre humain, chose à laquelle ne pensent guère ceux qui sont à la tête de quelque parti que ce puisse être de ce pauvre genre.

Je croiais M. l'ancien Premier Président de La Marche à Paris ; je le félicite d'être à Lamarche, et je vais incessamment lui écrire.

Dites-moi, je vous prie, quel besoin une Académie a d'un protecteur [2], et à quoi un

[1] *Traité de la Tolérance*, imp. t. XLI de l'éd. Beuchot.

[2] L'Académie de Dijon venait de se donner officiellement pour protecteur le prince de Condé (Louis-Joseph), mort en 1819.

protecteur lui est bon ? Le protecteur de l'Académie Française lui donne soixante et dix écus par séance, quarante fauteuils de velours, un Suisse, du bois, des bougies, le droit de *committimus* [1] ; c'est du moins quelque chose.

Portez-vous bien, mon très cher Président. Je perds la vue, et je perdrai bientôt la vie ; il n'y a pas grand mal à cela ; je vous embrasse de tout mon cœur.

XXXIX.

28 Juill : 1764, à Ferney.

M. Legout [2] fait fort bien, Monsieur, de s'en tenir à l'histoire naturelle des orangers en pleine terre, et des fleurs qu'il voit naître au

[1] Terme de chancellerie exprimant le privilège de plaider en première instance devant certains juges et d'y faire évoquer les causes auxquelles les privilégiés auraient intérêt. Les membres de l'Académie française avaient le droit de faire juger leurs procès comme les princes du sang, par les requêtes du palais ou de l'hôtel.

[2] Legouz de Gerland, né en 1695, mort en 1774, était alors à Hières. Inutile de rappeler qu'il avait connu Voltaire au collége Louis-le-Grand, ainsi que l'ancien Premier Président de la Marche.

mois de janvier en Provence, pendant que mon cabinet d'histoire naturelle est composé des neiges des Alpes et du Mont-Jura. Mais je suis trop faible, trop vieux, trop malade pour me transplanter. Si je faisais un voiage, ce serait pour vous aller voir à Dijon; mais je ne suis point sorti de chez moi depuis que j'ai eu l'honneur de vous recevoir dans ma petite retraitte. Je trouve M. de La Marche bien jeune; il ne peut tenir en place; il a besoin de mouvement comme moi de repos.

Vraiment ouï, je voudrais bien vous envoier ce recueil [1] dont vous me parlez; il est assez plaisant que je n'en aie pas un seul exemplaire. On en va faire une nouvelle édition qui sera moins fautive que les autres. Soiez bien sûr que les premiers exemplaires seront pour vous: c'est un hommage que je vous dois.

On dit que le Président de Brosses vient faire inoculer son fils [2] à Genève: ce sera au meilleur marché possible. Portez-vous bien, je vous embrasse de tout mon cœur.

[1] Celui de ses œuvres.

[2] Charles-Sébastien, fils de Charles de Brosses et de Françoise de Castel-Crévecœur, mort le 29 mai 1765. Il fut inoculé par Tronchin.

XL.

6e Janv : 1765, à Ferney.

Je mourrai donc probablement sans vous revoir, mon cher Président; car je suis bientôt entièrement aveugle, et je ne jouirai plus guère de la belle vue du lac de Génève et du magnifique et horrible tableau de la perspective des Alpes. Le pis est que je suis privé des séances de votre Académie.

Je n'avais vu qu'un moment Mme de La Marche [1] dans ma retraitte. Ceux qui ont des yeux disent qu'elle était très-jolie; et on ajoute que son caractère était charmant. La mort se plaît à fraper de belles victimes; peut-être serait-elle encore en vie si elle était restée auprès du grand Tronchin, qui a la réputation de prolonger les jours des jolies femmes. Sa perte doit être bien sensible à M. le Premier Président de La Marche, et à son beau-père qui a le cœur tendre. Je vous prie de ne me pas oublier quand vous lui écrirez. L'état où je suis ne me permet

[1] Melle de Berbis-Cromey, première femme du second Premier Président de la Marche (Jean-Philippe), morte sans enfans, le

guère de l'importuner de mes lettres. Si j'avais eu de la santé, je serais certainement venu vous voir et j'aurais passé quelques jours à La Marche ; plus il avancera en âge, plus il aimera sa retraitte; je me souviens de quatre vers à ce propos :

Dieu fit la douce illusion
Pour les heureux fous du bel âge ;
Pour les vieux fous l'ambition,
Et la retraitte pour le sage.

Cela ne veut pas dire que je suis sage, je ne le suis qu'en préférant votre société à toutes les retraittes du monde. Conservez-moi vos bontés, et comptez que je vous serai tendrement attaché tout le peu de temps que j'ai à vivre.

V. T. H. Ob. S.$^{t.r.}$, V.

XLI.

15 Mai 1765, à Ferney.

Je vous l'ai déjà dit, mon cher Président, il faut que vous pardonniez aux malingres de répondre tard; vous comptez plus assurément sur mon tendre attachement pour vous que sur mon exactitude.

Il est vrai que je bâtis, mais je ne m'en oc-

cupe guère. Je prendrais beaucoup plus d'intérêt à l'architecture, si je pouvais jamais espérer de vous recevoir dans les apartemens que je fais.

Je vous remercie des bontés que vous avez eues pour M. Dupuits, mon gendre [1] ; il a un procèz contre des huguenots, et moi j'en ai un contre un prêtre : nous verrons si je l'emporterai sur Juda, et lui sur Samarie.

Je ne sais si M. l'ancien Premier Président de la Marche est dans sa terre; s'il y est, je vous suplie de lui dire, quand vous lui écrirez, qu'il aura en moi, jusqu'au dernier moment de ma vie, un serviteur bien tendrement attaché. Je ne lui écris point, car à quoi servent des lettres qui n'ont d'autre objet que celui de renouveler des sentimens dont il doit être sûr ? Je lui écrirais très-souvent si j'étais à portée de recevoir quelqu'un de ses ordres.

J'aurai l'honneur de vous envoyer l'édition in-4° qu'on va faire de bien des sotises [2], si je suis assez heureux pour la voir finie.

Conservez-moi votre amitié, elle m'est prétieuse. Mille tendres respects.

[1] Dupuits, mari de Melle Corneille, avait passé quelques jours à Dijon, chez M. de Rüffey, en avril 1765. Grimm ne vante pas son esprit.

[2] L'édition de ses œuvres par les Cramer.

XLII.

18e Sept. 1765, à Ferney.

J'ai reçu de mon mieux vos deux conseillers, mon cher Président, tout malade que je suis. Je m'intéresse vivement aux progrès de votre Accadémie; vous l'avez établie et vous la perfectionez. Je ne peux que vous applaudir de loin. Si vos magistrats avaient pu rester quelque temps dans nos cantons, ils auraient vu chez moi une assez bonne comédie, qui se soutient malgré le départ de Mlle Clairon. Il faut avouer que cette Mlle Clairon est bien étonnante; en vérité je n'avais point d'idée d'un jeu si supérieur. Toutes les actrices que j'avais vues jusqu'à présent, excepté Mlle Duménil, n'étaient que de froides marionettes.

J'aurais bien voulu vous tenir à Ferney avec M. l'ancien Premier Président de La Marche, votre ami. Je fais bâtir deux ailes pour vous mieux recevoir si jamais vous revenez dans nos déserts.

Conservez-moi des bontés qui seules peuvent me consoler de votre absence.

XLIII.

A Ferney, 18 janvier 1766.

Mon cher confrère, votre jeune François [1] me charme et m'étonne.

D'où vient qu'aux grands Condés il craint de rendre
hommage?
C'est à lui seulement de chanter ces guerriers,
A lui qu'on voit comme eux se couvrir de lauriers,
Dès le beau printemps de son âge.

Enfin donc voilà le père et le fils [2] comme ils doivent être. J'écrirai à mon contemporain sitôt que mes maux me permettront d'écrire.

Rousseau est un grand fou, un méchant fou, et un malheureux fou. Je me suis occupé pendant deux mois à jetter de l'eau sur les charbons ardens qu'il avait répandus dans Genève.

Puisque vous m'avez envoié des vers, en voici que je vous prie de ne montrer qu'à d'honnêtes gens [3].

[1] François de Neufchâteau, qui venait d'être nommé membre de l'Académie de Dijon, à l'âge de 15 ans.

[2] Les deux Premiers Présidens de la Marche.

[3] J'ignore quels étaient les vers inclus dans cette lettre.

XLIV[1].

A Ferney, 8e auguste 1766.

Votre vigne et votre laurier sont très-ingénieux [2], mon cher Président. Votre Académie devient de jour en jour plus brillante. Il faut espérer que ces établissemens feront beaucoup de bien aux provinces; ils accoutumeront les hommes à penser et à sacrifier les préjugés aux vérités. Les jeux floraux n'ont guère contribué qu'à perpétuer dans Toulouse le mauvais goût; mais des prix donnés à des recherches utiles sont un véritable encouragement pour l'esprit humain.

Il y a dans le Recueil de l'Académie des belles-lettres de Paris des Mémoires qu'on cite dans toute l'Europe; mais tous les complimens faits à l'Académie Française sont oubliés, et c'est bien ce qui peut leur arriver de plus heureux.

Mon triste état augmente tous les jours; et ce n'est pas seulement parce que j'ai bientôt soixante et treize ans, c'est parce que je suis né extrêmement faible : *Ipse fecit nos, et non ipsi nos.*

Madame Denis, qui se porte bien, fera les honneurs à M. le Marquis de La Tour du Pin, et je serai aussi sensible à ses bontés que si j'étais dans la force de l'âge.

[1] Publiée par Girault en 1819, et réimprimée par M. Beuchot sous le no 4733.

[2] Il s'agissait du dessin qui encadrait les diplômes de l'Académie de Dijon.

Je n'ai point entendu parler de mon contemporain M. de La Marche [1].

Je vous suplie de vouloir bien présenter mes respects à M. Legoùt. Conservez-moi surtout vos bontés.

XLV [2].

6e Février 1767, à Ferney.

Mon cher Président, tout ce que vous me mandez est incroiable, tout vrai qu'il est. Il ne faut jamais faire des plaisanteries à des compagnies, et celle-cy est trop forte; il est impossible qu'on la souffre. Il y a tant de choses à dire sur cette espièglerie que je ne dis mot; mais je crois que M. Lebault est un homme trop considérable pour souffrir une telle accolade.

Je vous dépêcherai les feuilles en question dès que les chemins seront un peu plus praticables. Nous sommes bloqués par les neiges et

[1] Voltaire et l'ancien Premier Président de la Marche étaient de la même année (1694): l'un du 20 février, l'autre du 12 août.

[2] Entre cette lettre et la précédente venait la lettre du 15 janvier 1767, insérée dans la correspondance relative aux démêlés du Président de Brosses avec Voltaire, p. 189 du présent volume.

par la guerre [1] ; nous manquons de tout; je suis malade dans mon lit ; voilà mon état. Je vous embrasse et je vous aime tout comme si je me portais bien. On ne peut vous être plus tendrement dévoué que moi.

V.

XLVI.

Vous verrez, mon cher Président, selon toutes les aparences, Mme Denis le même jour que vous recevrez ma lettre. Elle va à Paris pour les affaires les plus pressantes [2] ; et elle prend son chemin par Dijon, avec la petite du grand

[1] A raison des troubles de Genève, dans lesquels la France intervint sans détour, un corps d'observation avait été placé dans le pays de Gex.

[2] Wagnière, secrétaire de Voltaire, dit que Mme Denis fut chassée par son oncle (*Mém.* II, 269). Cette séparation, motivée tout à la fois par l'humeur et l'économie (Lettre de Voltaire à Mme de Florian, du 4 avril 1768), fit événement à Paris. V. Grimm, *Corr.*, 1re part., VI, 1-12. Mme Denis revint à Ferney à la fin d'octobre 1769 (Lettre de Voltaire à d'Alembert, 28 oct.) et ne quitta cette résidence qu'avec son oncle en 1778.

Corneille (*sic*) dans l'espérance d'y voir le Président de l'Académie. J'aurais bien voulu être du voiage, mais il m'est impossible de quitter le coin de mon feu.

Je suis fâché qu'on ait pu penser à Dijon que je sois l'auteur de la mauvaise épigramme contre Piron au sujet d'une épigramme encor plus mauvaise que ce fou de Piron avait fait contre *Bélisaire*[1] ; ceux qui combattent ainsi devraient combattre au moins à visage découvert et ne point charger les autres de leurs sottises. Il n'est ni vrai ni plaisant de dire :

Que les vers durs vont tous en Paradis.

Ce vers est même presque aussi dur que ceux de Piron. Le goût est rare dans ce monde.

Je vous parlerai de la terre de Tournay[2] au retour de Mme Denis. En attendant, j'embrasse

[1] Marmontel avait publié cet ouvrage en 1767.

[2] Il paraît que Voltaire (lettre précitée à Mme de Florian) avait eu sérieusement la pensée de faire vendre Ferney à Mme Denis sous le nom de laquelle il l'avait acheté et de se retirer à Tourney acheté sous son propre nom (Grimm, *loco citato*). Il eut même une velléité nouvelle d'acquérir la pleine propriété de Tourney, d'abord pour sa nièce (v. ci-dessus, p. 192), ensuite pour lui-même après l'avoir renvoyée à Paris. Ce dernier point résulte de nombreuses lettres des agens d'affaires du Pt de Brosses dans le pays de Gex.

mon cher Président avec les sentiments les plus respectueux et les plus tendres.

7e mars 1768, à Ferney [1].

V.

XLVII.

A Ferney, le 10 juin 1768.

M. de la Marche qui m'aimait est mort [2], mon cher ami, et mon persécuteur la Brosse se porte bien. Je crois que j'irai bientôt voir mon contemporain La Marche, quoique j'aie promis à M. de Brosse de vivre longtemps. Les maladies augmentent avec l'âge, et malgré la gaîté qui règne dans la petite guerre de Genève, la mort qui n'entend pas raillerie viendra bientôt s'emparer de ma figure légère. En attendant je vous aimerai jusqu'au dernier moment et je vous prie bien instamment d'être le fidèle héritier de M. de la Marche dans les bontés qu'il avait pour moi. Permettez-moi au nom de cette amitié de vous embrasser sans cérémonie.

V.

[1] Avant la lettre qu'on vient de lire venait celle du 30 janv. 1768, imprimée ci-dessus p. 192.

[2] Mort à Dijon le 3 juin 1768.

XLVIII [1].

4 février 1769, à Ferney.

Mon cher Président, les marques de votre souvenir me sont toujours bien chères. Ne viendrai-je donc jamais vous en remercier à Dijon? Ne verrai-je point cette Académie dont je vous regarde comme le fondateur? Il y a quinze ans que j'habite la campagne; il faudra bien qu'enfin j'aille vous embrasser à la ville, et que je vous remercie, vous et M. Le Goût, de l'adoucissement qu'il a mis aux prétentions de votre confrère le Président de Brosses, qui fesait tant de cas de mes meubles, et qui, *par mégarde et sans y penser*, avait mis dans son contract que tout lui apartiendrait, et qu'il dépouillerait mes héritiers.[2]

Si mon cher Isaac [3] va au printems en Provence, je suis sur sa route; j'irais au-devant de lui en chantant: *Hosanna filio Belzebuth !*

Adieu, mon cher Président, ne manquez pas surtout, je vous en prie, d'assurer M. Legouz de ma tendre reconnaissance; ce sont des sentimens que je conserverai pour vous et pour lui toute ma vie.

V.

[1] Publiée par Girault en 1819, et réimprimée sous le n° 5530 de l'édition Beuchot. C'était ici la place chronologique des trois lettres (27 auguste, 24 sept. et 11 novembre 1768), imprimées plus haut, pp. 195, 207 et 209.

[2] V. p. 34, note.

[3] Voltaire nommait ainsi d'Argens, à cause du personnage d'Isaac Onitz dans les *Lettres juives* dont d'Argens était l'auteur.

XLIX.

26e Janv : 1770, à Ferney.

Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem.

Votre lettre, mon cher Président, a servi d'antidote à celle que j'ai reçue du président de Brosses. Il persécute[1] toujours ma pauvre vieillesse, malgré tous les pardons que je lui demande de n'être pas encor mort. Il me menace même d'un petit procèz dans l'autre monde. Mais comme il ne sera pas président en ce païs-là, j'espère bien lui montrer les dents, s'il m'en reste.

On m'a envoié un petit livret d'un de vos académiciens sur les moulins économiques[2], qui m'a paru très-bien fait, et j'espère que le nouveau controlleur-général[3] fera venir bientôt l'eau au moulin.

[1] Cette persécution consistait à informer Voltaire qu'on avait instruit le président de nouveaux abus de jouissance dans le bois de Tourney. V. ci-dessus p. 213.

[2] *Mémoire sur les avantages de la mouture économique et du commerce des farines en détail,* par Béguillet. — Dijon, 1769, in-8o.

[3] L'abbé Terray, nommé le 23 décembre 1769.

J'ai reçu aussi une *Introduction à l'histoire de Bourgogne*, par M. Mille [1]. L'auteur me paraît très-instruit; j'espère beaucoup de son ouvrage; et je m'y intéresse d'autant plus que vous m'avez fait Bourguignon.

Est-ce que M. le président de La Marche n'a point d'enfant mâle, puisqu'il renonce à la terre de La Marche, qui est la terre de son nom?

Quoi qu'il en soit, je me tiendrai toujours très-bien entre les mains de M. de Neuilly [2] ou de M. son neveu. Cette famille est celle de

[1] *L'Abrégé chronolog. de l'Hist. eccl., civile et litt. de Bourgogne*, par Mille, parut en 1772 et 1773, 3 vol. in-8°. Il s'arrête à l'époque carlovingienne. On ignore pourquoi la suite n'a point paru. — Antoine-Etienne Mille, écuyer, né à Dijon le 1er décembre 1735, mort à Paris le 31 janvier 1787, était avocat au Parlement et au Grand Conseil. Son ouvrage, fort hostile aux Moines, fut vivement attaqué par le continuateur de dom Plancher (dom Merle, bénédictin bourguignon) et par dom Rousseau et dom Jourdain, bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Voltaire l'en félicita par sa lettre du 13 septembre 1771. (Edit. Beuchot, n° 6204.)

[2] Frère de l'ancien Premier Président de la Marche, ancien ambassadeur à Gênes, puis Premier Président démissionnaire du Parlement de Besançon, mort en 1774. Parmi les lettres du P. de Brosses sur l'Italie, un grand nombre lui sont adressées.

l'honneur et de la probité. On n'en peut pas dire autant de tout le monde, mais bien de vous, mon cher Président, qui avez donné tant de preuves de votre générosité.

On ne peut vous être attaché plus tendrement que je le suis, et avec des sentiments plus vrais et plus respectueux. V.

L [1].

A Ferney 8 juillet 1771.

Je ne savais pas, mon cher Président, que M. le Monier [2] fut un jeune homme à marier, je lui en fais mon compliment, et je le trouve très-heureux d'épouser M[lle] votre fille [3]. Je leur souhaitte à tous deux toute la prospérité possible. Messieurs de la Chambre des comptes doivent à présent trouver plus aisément des filles que Messieurs du Parlement, qui ne trouvent que des lettres de cachet.

[1] La lettre du 27 février 1771, qui précède celle-ci, a été imprimée plus haut, p. 224.

[2] Ancien Premier Président de la Chambre des comptes de Dôle, alors plus que sexagénaire.

[3] Sophie Richard de Ruffey connue par la passion qu'elle inspira à Mirabeau.

Heureux en tout temps ceux qui cultivent les lettres en ne se mêlant point des affaires du monde, et surtout dans ce temps-cy! Soyez heureux, mon cher Président, par tous vos entours, et surtout par vous-même. Personne ne s'intéresse plus à votre félicité que votre très-humble et très- obéissant serviteur.

LE VIEIL HERMITE DE FERNEY.

LI.

A Ferney, 4 septembre 1771.

Croiez, mon cher Président, que, tout en badinant, je m'intéresse avec sensibilité au bonheur de Mme votre fille et au vôtre. Je vois l'ancienne magistrature, non pas anéantie, mais réformée; et comme on ne réforme de bonnes troupes qu'à la paix, je pense que la paix de l'État ne sera point troublée par ces nouvelles dispositions. Monsieur votre fils, conseiller au Parlement [1], sera sans doute conservé dans son beau régiment.

[1] Frédéric-Henri Richard de Ruffey, né à Dijon le 29 mai 1750, Conseiller au Parlement le 8 août 1768, Président le 5 mars 1776, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 10 avril 1794. Il fut en effet membre du Parlement réformé de 1771.

Je vous fais d'ailleurs mon compliment de vous amuser à faire de jolis vers ; les belles-lettres contribueront toujours aux agrémens de votre vie ; je voudrais passer les restes de la mienne avec vous. Mais condamné à souffrir sans relâche, je suis condamné aussi à ne point quitter ma retraitte.

Si vous voiez M. de la Marche[1], je vous prie de le faire souvenir de ses anciennes bontés pour moi, et de me conserver les vôtres.

[1] Le second Premier Président de ce nom, mort en 1772. On a de lui un petit ouvrage écrit avec goût et facilité : *Mémoires de M. de Berval*, Amsterdam, 1752, petit in-8°.

LII[1].

Au château de Ferney, le 5 septembre 1777.

Je mérite, Monsieur, d'être oublié de vous, aiant perdu tant d'années sans avoir eu l'honneur de vous voir et de vous écrire; mais vous pardonnerez à un homme qui n'a pas eu un moment de santé. Je suis prêt de terminer ma douloureuse carrière et d'aller retrouver mon ancien ami et le vôtre, M. de La Marche.

Il faut, avant que je meure, implorer votre assistance dans les misérables affaires de ce monde. M. de Florian[2], ancien officier de cavalerie, qui avait épousé une de mes nièces en premières nôces[3], a un procèz à

[1] Publiée par feu Girault, et réimprimée dans l'édition Beuchot nº 7354.

[2] Le marquis de Florian, oncle de l'auteur d'Estelle. Il avait épousé en premières nôces (1762) Marie-Elisabeth Mignot, nièce de Voltaire, veuve alors de M. Dompierre de Fontaine; en secondes nôces (1772) Lucrèce-Angélique de Normandie, femme divorcée du génevois Rilliet; en troisièmes nôces (1774) Louise-Bernarde Joly, de Semur-en-Auxois. C'est à l'occasion de cette dernière et sur les poursuites du ministère public qu'il eut et perdit, à ce qu'il paraît (voir la lettre suivante), le procès dont parle ici Voltaire.

[3] Marie-Elisabeth Mignot, sœur cadette de Mme Denis, née vers 1715, mariée en juin 1738 à M. Dompierre de Fontaine, veuve en 1756, remariée en 1762 au marquis de Florian, morte en février 1771.

Dijon. Ma nièce, madame Denis, en a un autre assez considérable. Monsieur votre fils est leur juge. Je ne vous en dis pas davantage, et je ne peux vous demander que ce que l'exacte justice peut vous engager à faire.

Je vous souhaitte, Monsieur, une santé meilleure que la mienne et une vie plus longue. Je serai jusqu'au dernier moment de la mienne, avec tous les sentiments que je vous dois et qui sont dans mon cœur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LIII [1].

A Ferney, 30 octobre 1777.

Je ne me doutais pas, Monsieur, quand j'avais l'honneur, il y a environ quinze ans, de vous voir dans ma retraitte de Ferney avec feu Monsieur le premier Président de La Marche, que je lui survivrais si long-temps, et que je finirais ma carrière par des procèz au Parlement de Dijon, soit pour M. de Florian, soit pour moi-même. J'ai été jetté hors de mon élément, et je vais mourir dans une terre étrangère. Vos extrêmes bontés font ma

[1] Egalement publiée par feu Girault, insérée par M. Beuchot dans son édition sous le nº 7381.

consolation dans l'état assez triste où je me trouve, aiant perdu dans mes derniers jours mon bien et mon repos.

Vous trouverez peut-être le procèz de madame Denis, ma nièce, aussi mauvais que l'était celui de M. Florian [1]. Il me paraît indubitable pour le fond, mais je tremble pour la forme que je ne connais point du tout, et dans laquelle je crains que madame Denis et moi nous n'aions commis bien des fautes. Nous étions tous deux malades à la mort lorsqu'on nous intenta ce malheureux procèz. Nous sommes à trois lieues de Gex, où nous étions obligés de plaider; par conséquent c'était un voiage de six lieues d'avoir audiance d'un procureur.

Nous avons été condamnés, nous avons paié; et il faut que nous soions condamnés et que nous paions une seconde fois à Dijon. Je ne puis faire le voiage de Dijon, attendu qu'ayant quatre-vingt-quatre ans et quatre-vingt-quatre maladies, mon seul voiage sera celui de l'autre monde.

Je prends la liberté de vous envoier notre plaidoier, qui n'est pas selon les usages du barau, mais qui est à mon avis selon la raison et selon l'équité.

Maurier [2] est mon procureur, qui ne peut, ce me semble, se dispenser de signer le Mémoire de madame Denis. M. Arnoult [3], doyen de l'Université, est mon avocat, qui ne peut signer un Mémoire qu'il n'a point

[1] Voyez page 392, note 2.

[2] André Maurier, mort doyen des procureurs au Parlement de Bourgogne. Son fils est décédé en 1835 Président de chambre à la Cour royale de Dijon.

[3] Voyez page 248, note.

fait, et qui était à Paris pendant que nous étions obligés de travailler nous-mêmes à notre deffense.

L'affaire est portée à une Chambre du Parlement; M. Quirot de Poligny en est le raporteur [1]. Voilà à peu près tout ce que je sais de cette affaire. Elle est assez extraordinaire et très-embarassante [2]. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'accommoder, je n'ai pu en venir à bout. J'ai affaire à un homme qui me croit très-riche, et qui en conséquence me demande des sommes trop fortes, que je ne puis lui donner. Il ne scait pas que je me suis ruiné à fonder une colonie et à bâtir une ville. *Linquenda haec et domus et placens Denis*. Je mourrai peut-être avant que le procèz soit jugé.

Aiez la bonté, je vous en prie, Monsieur, de lire notre Mémoire, en attendant que vous me disiez un *De profundis*. Si vous avez quelques amis parmi mes juges, je vous prie de parler, autant que vous pourez, en faveur de la dame Denis la persécutée. Je ne me trouve compromis dans ce procèz, que parce que je suis son oncle, que je demeure avec elle, et que c'est moi qu'on veut rançonner. J'aurais bien mieux aimé vous envoier un Mémoire pour notre Académie que pour le Parlement.

Je vous demande bien pardon de tout l'ennui que je vous cause. Mais enfin à qui m'adresserai-je qu'à celui

[1] Nicolas Quirot de Poligny, né le 21 janvier 1752, conseiller au Parlement le 20 mars 1776, mort à Dijon le 22 février 1809.

[2] C'était une demande en rescision pour lésion d'outre-moitié, dans le prix d'une maison achetée au nom de Mme Denis et démolie sur-le-champ. Le sol en avait été inglobé dans le pourpris du château de Ferney. Il y eut transaction après la mort de Voltaire.

qui a bien voulu me mettre au rang de ses confrères? En un mot, daignez lire le Mémoire, et faittes tout ce que l'équité, la bienfesance et l'amitié vous dicteront. J'ai la vanité de compter sur vos bons offices; et j'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

SUPPLÉMENT

A LA CORRESPONDANCE

DE VOLTAIRE

AVEC FRÉDÉRIC II.

Les lettres qu'on va lire ont été trouvées dans les papiers du chevalier de La Touche, successeur de lord Tyrconnell, qui représentait Louis XV à Berlin. On en doit la communication à sa famille.

M. Clogenson attribue à ce diplomate le titre de Ministre plénipotentiaire : Voltaire ne lui donne partout que celui d'Envoyé de France.

Quand le chevalier de La Touche arriva à Berlin (fin de sept. 1752), le *Salomon du Nord* et son maître de poésie étaient assez mal ensemble. Dans la querelle de Maupertuis avec le mathématicien Kœnig, le Roi avait pris parti pour le Président de son Académie, et Voltaire s'était déclaré contre. Le poète ne crut point d'abord à la sincérité du Monarque en faveur d'un homme dont Frédéric se moquait plus que personne. Mais Frédéric *était à la fois César et l'abbé Cotin ;* il publia sous le voile de l'anonyme une *Lettre au public,* hostile à Kœnig. Outre le plaisir de faire de la prose française et de la faire imprimer, il y avait là pour lui une piquante occasion de lutter contre Voltaire et de le mortifier, pensait-il, sans qu'il osât répondre. Voltaire, par malheur, ne reconnut point l'ongle du lion dans la royale brochure ; il répondit dans les journaux allemands, et l'autocrate-prosateur sortit boiteux de la lutte.

Deux mois durant, le feu couva sous la cendre. Les lettres de Frédéric à son maître devenaient rares et sèches. La *Lettre au public* fut réimprimée à Berlin, avec l'aigle de Prusse, une couronne et un sceptre au-devant du titre. Voltaire apprit par là qu'il « venait de tirer sur les plaisirs du Roi. » Il pensa dès-lors

à quitter la Prusse. Mais il n'était pas moins auteur que Frédéric, et il ne put se résoudre à lui laisser le dernier mot; il écrivit donc la *Diatribe du docteur Akakia*, le plus mordant peut-être de tous ses pamphlets.

« Frédéric le sut, en demanda le sacrifice et ne l'obtint pas. Voltaire, profitant d'une permission royale accordée pour un autre ouvrage (*La Défense de milord Bolingbroke*), livra la *Diatribe* à l'impression. » (Biogr. Univ., XLIX, 477, art. Voltaire par Auger.)

Le Roi devint furieux. Voltaire essaya de nier, sans oser se présenter devant lui (lettre 1927 de l'édit. de M. Beuchot). L'imprimeur fut arrêté, et il avoua tout. C'est alors que Frédéric écrivit le billet que l'on peut voir ci-après p. 10. M. Beuchot place ce billet après le 19 décembre : il me paraît antérieur. Le Roi en effet mande à Voltaire : « Si vous poussez l'affaire à « bout, je ferai tout imprimer, » ce qui ne peut guères s'entendre que de la sorte : si vous faites circuler des exemplaires de la *Diatribe*, je ferai imprimer les assurances que vous m'aviez données de ne rien écrire contre Maupertuis.

Voltaire persistant dans ses dénégations, « Frédéric exigea que toutes les feuilles de la *Diatribe* lui fussent remises, et les brûla lui-même au feu de sa cheminée. Mais un exemplaire, probablement réservé par l'auteur, avait pris le chemin de la Hollande ; et bientôt une nouvelle édition, répandue dans toute l'Allemagne, fit rire aux dépens du Président de l'Académie de Berlin. Frédéric alors (24 décembre), fit brûler l'ouvrage par la main du bourreau. » (Biogr. Univ., *loc. cit.*) — C'est précisément là ce qui me fait douter de la date assignée par M. Beuchot au billet p. 10. Entre le 19 et le 24 décembre, il n'y a pas assez de temps pour une réimpression d'*Akakia* en Hollande et l'importation en Prusse de cette édition. On peut supposer, il est vrai, que Voltaire avait envoyé d'avance à Kœnig une copie de la *Diatribe*, et que celui-ci, qui demeurait à la Haye, y fit imprimer cette copie en même temps que l'original s'imprimait à Berlin.

Quoi qu'il en soit, Voltaire comprit qu'il n'avait plus rien à se promettre d'un Roi qui faisait brûler ses écrits. Avant le 24 déc. il ne voulait quitter la Prusse qu'au printemps. Dès le 24, il voulut partir sans délai. Qu'avait-il à faire désormais à Syracuse ?

Le poète sollicita donc un congé. On peut croire qu'il insista surtout sur les inquiétudes de sa famille, sur les prières de Mme Denis qui, dès le mois d'octobre, lui avait parlé des eaux de Plombières, et sur l'avis du chirurgien Bagieu, qui, au commencement de décembre, l'avait pressé *de venir se mettre entre ses mains et dans les bras de sa famille.* (Lettre à Bagieu, 19 décembre, nº 1939 de l'édit. Beuchot.)

Ce fut alors que Frédéric lui répondit : « Vous pouvez quitter mon service quand vous voudrez; mais, avant de partir, faites-moi remettre le contrat de votre engagement, la clef, la croix et le volume de poésies que je vous ai confié. » Voy. cette lettre, page 13 ci-après.

On avait cru jusqu'ici que ce fut dans un premier et noble mouvement que Voltaire avait renvoyé à Frédéric sa clef de chambellan et le brevet de sa pension. La lettre en question, si je ne me trompe, intervertit complètement les rôles. C'est le Roi qui parle en maître; c'est le poète qui répond en suppliant.—Cette réponse paraît ici pour la première fois sur une copie dont l'authenticité n'est point équivoque, puisqu'elle se trouve jointe à une lettre d'envoi autographe, par laquelle Voltaire confie cette copie au chevalier de La Touche (page 17).

Tout est expliqué désormais. Les lettres 1927, 1940, 1941, 1968 et 1946 de l'édition de M. Beuchot forment avec la réponse dont il s'agit un ensemble où tout se suit, où tout se lie et se coordonne à merveille. Voltaire nous apparaît tel qu'il fut en effet sous la serre de l'aigle royal de Prusse, tel que nous le retrouverons tout-à-l'heure à Francfort, ayant la conscience de tout ce qu'on peut oser impunément contre sa faiblesse, épuisant toutes les ressources de son esprit pour sauver, sinon la dignité de son caractère, au moins sa considération extérieure et sa liberté.

Jusque-là au contraire il n'y avait qu'incohérence et contradictions dans ce qu'on croyait savoir de tout ceci. La lettre 1946 de l'édition de M. Beuchot (p. 22 ci-dessous), était tout-à-fait inconciliable avec l'attitude grandiose que le poète s'était attribuée dans cet épisode de sa vie. La lettre 1968 (p. 13 de notre édit.), était plus qu'incompréhensible, puisqu'on la supposait écrite après que Frédéric eut rendu à Voltaire sa clef, sa décoration, etc.

Quoi qu'il en soit, Voltaire partit pour la France avec l'agré-

ment du Roi. Mais on s'aperçut après son départ qu'il avait omis de rendre un volume de poésies « secrètement imprimé en 1751, « dans une chambre du château de Potsdam, à un très-petit « nombre d'exemplaires, dont Frédéric n'avait gratifié que ses « plus intimes favoris. » Collini (*Mon séjour auprès de Voltaire*), conjecture avec toute vraisemblance que ce volume contenait le *Palladium*, poème licencieux dans le goût de la *Pucelle*, où le prince versificateur avait persiflé Louis XV et Mme de Pompadour, qu'il était dans sa politique de ménager. Frédéric craignit que son ex-chambellan ne livrât ce poème à la Cour de Versailles. De là l'arrestation de Francfort, exploitée par la cupidité de Freitag et d'autres agens subalternes.

La correspondance du poète avec le Monarque durant les longues journées d'été qu'il passa dans la ville impériale, gardant les arrêts forcés que lui imposait le résident de Prusse, paraît également ici pour la première fois. Disgracié par Frédéric et craignant que la vue seule de son écriture irritât la susceptibilité du Prince, Voltaire s'y cache le plus qu'il peut derrière Mme Denis; mais il est facile de voir, à la limpidité de la rédaction, qui a dicté les lettres signées par sa nièce. De peur qu'elles ne fussent interceptées par Freitag, un *duplicata* de chacune de ces lettres était adressé à l'Envoyé de France à Berlin pour être remis au Roi, et c'est ainsi que cette correspondance s'est conservée dans les papiers du chevalier de La Touche et qu'elle nous est parvenue. Une lettre de ce diplomate à Voltaire énonce qu'il n'eut point à faire usage de ces *duplicata* auprès de Frédéric.

I.

VOLTAIRE, AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Monsieur l'Envoyé de France est très-humblement supplié de vouloir bien permettre que le courier se charge encor de cette lettre pour madame Denis [1], à qui je fais part de touttes les bontéz dont M. l'Envoyé m'honore [2]. Le courier

[1] Probablement la lettre si franche de Voltaire à sa nièce, du 15 octobre (1908 de l'édit. de M. Beuchot.)

[2] Phrase de pure courtoisie pour intéresser l'amour propre du diplomate à faire insérer la lettre à Mme Denis dans les paquets de l'ambassade : Voltaire, dans la lettre en question, ne parle pas du chevalier de La Touche. — Du reste, grâce aux nombreux admirateurs

m'a apris que tous les paquets qu'on met à la poste de Cologne pour la France, passent par Bruxelles, et on sait qu'ils y sont ouverts très-régulièrement [1]; ainsi je supplie Monsieur le chevalier de la Touche de vouloir bien ordonner que mes paquets soient rendus en mains propres. Je luy renouvelle les assurances de mon respect et de ma vive reconnaissance.

Ce jeudy [2] à dix heures du soir.

V.

II.

VOLTAIRE, AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Potsdam, 19 novembre *.

Je sçais très-bien, Monsieur, que le rogaton que j'ai l'honneur de vous offrir n'est pas un

* 1752.

de l'auteur de la *Henriade*, le salon de sa nièce avait alors assez d'écho dans Paris pour qu'il ne fût pas indifférent d'y être nommé.

[1] Il est vraisemblable que Voltaire se méfiait moins, sous ce rapport, des employés de Bruxelles que de ceux de Berlin.

[2] Probablement le jeudi 18 octobre 1752. Le chevalier de la Touche était arrivé à Berlin vers la fin de septembre.

présent digne de vous. Il faudrait avoir à vous présenter ou les Commentaires de César, ou ceux du Roy de Prusse. Mais je vous dois un hommage, et on ne peut donner que ce qu'on a. Ne lisez pas cette misère tragique [1]. Il y a pourtant là un Lisois [2] qui est un brave et digne homme, et dont le caractère n'est pas fait pour vous déplaire.

J'ay fait partir mon ballot. Il était pour madame de Pompadour, mais j'ay peur d'avoir fait une faute en mettant l'adresse. Je suis si ignorant des choses de ce monde, que je ne sçais pas encore si elle est duchesse ou non. Le Roy [3] prétend qu'elle est duchesse de Vaujour; on m'écrit de Paris qu'elle a les honneurs sans être duchesse [4]. Je n'ay osé luy donner un titre que peut-être elle n'a point. Je vous suplie, Monsieur, d'avoir la bonté de m'instruire, car ayant envoyé le paquet à M. de la Reinière [5],

[1] *Le Duc de Foix*, joué le 17 août 1752.

[2] Lisois, dans *le Duc de Foix*, a le même rôle que Coucy dans *Adélaïde du Guesclin*.

[3] Le Roi de Prusse.

[4] C'est ce qui fut officiellement déclaré le 16 octobre 1752.

[5] Fermier général des Postes, qui avait 800,000 liv. de rentes, si l'on en croit Voltaire. (*L. à d'Argental*, 1[er] septembre 1752.)

je suis encor à temps de réparer ma faute si j'en ay commise une (*sic*).

Auriez-vous à présent quelque occasion, Monsieur? J'ay un paquet à faire remettre à M. le maréchal de Richelieu. Je l'adresserais à mon ami, M. de Bussy, et j'aurais en ce cas recours à vos bontéz. Je vous supplie de me les conserver. J'ay une grande impatience de vous remercier de vive voix et de vous assurer, Monsieur, de mon respectueux attachement et de ma reconnaissance.

V.

III.

FRÉDÉRIC A VOLTAIRE[1].

Votre efrontrie m'étone après ce que vous venez de faire, et qui est clair come le jour[2]. Vous persistez au

[1] Pour ce billet et sa réponse, M. Beuchot déclare qu'il a copié servilement les originaux qui sont à la bibliothèque du Roi. Il place ces deux pièces entre le 19 et le 23 décembre 1752.

[2] L'impression de la *Diatribe du docteur Akakia*, faite subrepticement à l'aide d'une permission donnée pour la *Défense de milord Bolingbroke*, autre pamphlet de Voltaire. (XXXIX, édit. Beuchot.)

lieu de vous avouer coupable. Ne vous imaginez pas que vous frez croire que le noir est blang : quand on ne voit pas, c'est qu'on ne veut pas tout voir; mais si vous poussez l'affaire à bout [1], je ferai tout imprimer, et l'on verra que si vos ouvrages méritent qu'on vous élève des statues, votre conduite vous mériterait des chaînes.

L'éditeur est interrogé, il a tout déclaré.

IV.

RÉPONSE.

Ah mon Dieu, Sire, dans l'état où je suis! je vous jure encor sur ma vie à laquelle je renonce sans peine, que c'est une calomnie affreuse. Je vous conjure de faire confronter tous mes gens [2]. Quoi! vous me jugeriez sans entendre! Je demande justice et la mort.

[1] C'est-à-dire si la *Diatribe* paraît et se distribue.

[2] Pour établir que ce n'était pas lui qui avait envoyé le manuscrit de la *Diatribe* à l'imprimeur-éditeur.

V.

VOLTAIRE, AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Le malade V... présente ses respects à monsieur lechevalier de la Touche; il le suplie très-humblement de vouloir bien luy envoyer un certificat de vie. Il avoue que la proposition est peut-être hardie, et qu'on peut fort bien luy contester qu'il soit vivant [1]. Mais il espère des bontéz de monsieur l'Envoié qu'il ne voudra pas le juger à la rigueur. Il aura l'honneur d'envoyer chercher chez le secrétaire de monsieur l'Envoié ce certificat favorable samedy matin. Il voudrait bien pouvoir venir chez luy luy témoigner sa respectueuse reconnaissance.

Jeudy. *

Je prie M. son secrétaire de m'intituler gen-

[1] On peut, sans malveillance, croire qu'il y avait beaucoup de feinte dans cette maladie. Si l'on en croit Collini, alors secrétaire de Voltaire, celui-ci ne cessa de travailler, malgré la disgrâce de Frédéric, à des ouvrages qui supposent une entière liberté d'esprit, entr'autres au plus licencieux de ses poèmes.

* Peut-être le jeudi 21 décembre 1752, après la réception de la lettre III ci-dessus.

tilhomme ordinaire de la chambre du Roy, car mon premier devoir est d'apartenir toujours au Roy mon maître[1].

VI.

FRÉDÉRIC, A VOLTAIRE[2].

Il n'était pas nécessaire que vous prissiez le prétexte du besoin que vous me dites avoir des eaux de Plombières pour me demander votre congé[3]. Vous pouvez

[1] Voltaire, déjà sous le poids de la disgrace ouverte de Frédéric qui, le 24 décembre, fit brûler, par la main du bourreau, la *Diatribe du docteur Akakia*, songeait à se rattacher à la France.

[2] Publiée par M. Beuchot sous le nº 1968 de son édition, ce qui lui assignerait la date du 16 mars 1753. C'est le 18 mars que Voltaire revint occuper à Potsdam le même appartement qu'il avait eu aux jours de sa faveur. Cela suffit pour prouver que cette lettre est plus ancienne. Par les raisons développées dans la préface de ce *Supplément*, je crois que la vraie date est le 29 ou le 30 décembre.

[3] Après l'éclat du 24 décembre, Voltaire avait demandé *un* congé et non *son* congé « avec promesse de revenir et avec le « ferme dessein de ne revoir Frédéric de sa vie », comme il le dit lui-même dans ses *Mémoires*. Dès le mois d'octobre, Mme Denis lui avait suggéré le prétexte des eaux de Plombières, et Voltaire l'avait rejeté (lettre du 15 octobre 1752). Poussé à bout par la scène du 24, il s'était apparemment résolu, comme en désespoir de cause, à suivre le conseil de sa nièce, appuyé d'une consultation de Bagieu (lettre à ce dernier, du 19 déc.—Beuchot, nº 1939).

quitter mon service quand vous voudrez ; mais avant de partir, faites-moi remettre le contrat de votre engagement, la clef, la croix, et *le volume de poésies que je vous ai confié*[1]. Je souhaiterais que mes ouvrages eussent été seuls exposés à vos traits et à ceux de Kœnig. Je les sacrifie de bon cœur à ceux qui croient augmenter leur réputation en diminuant celle des autres. Je n'ai ni la folie, ni la vanité de certains auteurs. Les cabales des gens de lettres me paraissent l'opprobre de la littérature. Je n'en estime cependant pas moins les honnêtes gens qui les cultivent. Les chefs de cabale sont seuls avilis à mes yeux.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

VII.

VOLTAIRE, AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Ce n'est pas sans raison, Monsieur, qu'on m'avait dit que vous êtes le plus généreux de tous les hommes. Je l'éprouve bien dans le malheur horrible que j'éprouve pour une bagatelle. Ce malheur est baucoup augmenté de-

[1] On voit combien Frédéric tenait à la restitution de ce volume qui donna lieu à l'aventure de Francfort.

puis la visite dont vous m'avez honoré[1]. Oserai-je vous supplié (*sic*) de vouloir bien envoyer demain, avant dîner, votre secrétaire d'ambassade chez un homme que ny sa maladie ny sa situation ne laissent en état de venir vous assurer de son respect et de sa tendre reconnaissance.

V.

Jeudy au soir. *

VIII.

VOLTAIRE, A FRÉDÉRIC [2].

SIRE,

Pressé par les larmes et les sollicitations de

* 28 décembre 1752.

[1] Je présume que le chevalier de la Touche était venu voir Voltaire le lundi 25 décembre ou le mardi 26, après l'exécution faite sur la *Diatribe d'Akakia*, et que ce billet fut écrit après la réception de la lettre VI.

[2] 1er Janvier 1753. Collini place la démission de Voltaire dix jours après l'exécution faite sur la Diatribe d'Akakia, c'est-à-dire au 3 janvier. Mais une note transcrite ci-dessous page 21, dit positivement que cette démarche eut lieu le 1er de ce mois. Voy. aussi la lettre à Mme Denis du 13 janvier (édit. Beuchot, no 1947).

ma famille[1], je me vois obligé de mettre à vos pieds mon sort, et les bienfaits, et les distinctions dont vous m'avez honoré. Ma résignation est égale à ma douleur. Je ne me souviendrai que de ces mêmes bienfaits : V. M. doit en être bien convaincue. Attaché à elle depuis seize ans par ses bontés prévenantes; appellé par elle dans ma vieillesse, rassuré par ses promesses sacrées contre la crainte attachée à une transplantation qui m'a tant coûté; aïant eu l'honneur de vivre deux ans et demi de suite avec Elle, il m'est impossible de démentir des sentimens qui l'ont emporté dans mon cœur sur ma patrie, sur le Roy mon souverain et mon bienfaicteur, sur ma famille, sur mes amis, sur mes emplois. J'ay tout perdu : il ne me reste que le souvenir d'avoir passé un tems heureux dans votre retraite de Postdam. Toute autre solitude sera

[1] Cette phrase s'explique. Voltaire, après l'éclat du 24 décembre, avait pressé le Roi de le laisser partir pour Plombières. Frédéric, dans un premier mouvement, le lui avait accordé en lui redemandant sa clef de chambellan, sa croix de l'Ordre du mérite et le titre de sa pension. Voltaire, *ne voulant point paraître chassé*, dissimula cette injonction, et, dans la démission qu'on va lire, écrite sous les yeux de l'Envoyé de France, il feint de céder aux instances de sa famille en demandant son congé.

pour moi bien douloureuse, sans doute. Il est dur d'ailleurs de partir dans cette saison quand on est accablé de maladies [1]; mais il est encor plus dur de vous quitter. Croiez que c'est la seule douleur que je puisse sentir à présent. Monsieur l'Envoié de France, qui entre chez moi dans le tems que j'écris, est témoin de ma sensibilité, et il répondra à Votre Majesté des sentimens que je conserverai toujours. J'avais fait de vous mon idole; un honnête homme ne change pas de religion, et seize ans d'un dévoument sans bornes ne peuvent être détruits par un moment de malheur.

Je me flatte que de tant de bontés, il vous restera envers moi quelque humanité; c'est ma seule consolation, si je puis en avoir une.

IX.

VOLTAIRE, AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

1er janvier *

J'ay l'honneur de vous confier, Monsieur, la copie de la lettre que j'envoye au Roy de

* 1753.

[1] C'était fournir à Frédéric l'occasion de lui offrir un répit et de paraître le retenir.

Prusse et que j'ay minutée devant vous. Elle n'est pas d'un homme qui ait à se reprocher d'avoir jamais manqué personnellement à Sa Majesté. Elle ne peut me refuser la liberté de sortir de ses Etats [1]. J'ose espérer même qu'après m'avoir arraché à ma patrie et à tout ce que j'avais de plus cher, après m'avoir demandé au Roy par son ministre, après m'avoir donné des assurances si réitérées et si tendres de me rendre heureux, elle ne me laissera point partir sans quelques paroles de consolation [2]. Elle doit cet adoucissement à mon état, et je l'attends de la générosité de son caractère; et je me mets sous votre protection, Monsieur, comme un Français, comme un domestique du Roy, comme un officier de sa maison. Je n'ay jamais cessé de lui apartenir; il me fait même une pension, outre le brevet de son gentilhome ordinaire qu'il m'a conservé. Il ne m'a cédé à Sa Majesté Prussienne qu'en me conser-

[1] Voltaire pressentait que Frédéric, dès qu'il aurait réfléchi, se soucierait peu de le laisser quitter la Prusse.

Le Roi connaissait assez Voltaire et en était assez connu pour se défier des Mémoires de son ex-chambellan, devenu libre.

[2] Nouvelle preuve que Voltaire ne voulait point paraître chassé, sentiment fort naturel à tous égards.

vant tous mes droits dans ma patrie. Vous êtes icy le protecteur des Français; je vous demande instament, Monsieur, de couronner vos bontéz, de parler à M. de Podevils[1] d'une manière touchante, et de l'engager par la plus pressante sollicitation à représenter au Roy son maître, combien il est digne de sa grandeur et de sa bonté de laisser sortir *à son gré* un étranger malheureux et malade, qu'il a eu deux ans et demy auprès de sa personne, et qui conservera toujours pour ses anciennes bontéz la plus respectueuse reconnaissance, et combien il est digne encor d'un monarque tel que luy d'adoucir par des paroles de bienveillance le tort à jamais irréparable qu'il m'a fait.

Personne n'est plus en état que vous, Monsieur, de me rendre les meilleurs offices, et par le poste où vous êtes et par la confiance

[1] Le comte de Podewils, ancien Envoyé de Prusse à la Haie, alors premier Ministre d'Etat et de Cabinet à Potsdam. C'est à Podewils qu'est adressée la lettre de Voltaire du 3 octobre 1743. Lord Tyrconnell, dans un Mémoire adressé à Versailles sur la cour de Prusse, le représente comme un homme simple dans ses manières, franc, juste et zélé pour les intérêts du Roi son maître, d'une probité à toute épreuve, mais d'une timidité au-delà de l'expression avec Frédéric et sans le moindre crédit auprès de lui.

qu'on doit avoir en vous. Je vous supplie d'ajouter cette marque de bonté à touttes celles que vous m'avez données. Je ne peux vous offrir que les tristes témoignages d'une reconnaissance aussi tendre, aussi respectueuse qu'inutile; mais c'est assez pour une ame aussi belle que la vôtre.

V.

J'ajoute que je vous supplie de demander le secret à M. de Podevils jusqu'à mon départ, comme j'ose le demander au Roy de Prusse[1].

X.

VOLTAIRE, AU CHEVALIER DE LA TOUCHE*.

A VOUS SEUL.

Voicy, Monsieur, une avanture que je vous confie avec le secret qu'on me recommande et avec un abandonnement entier à votre protection et à vos conseils. J'ay renvoyé au Roy ma clef, mon ordre et ma pension, à trois

* 2 janvier 1753.

[1] On voit combien Voltaire avait à cœur de prévenir le bruit de sa disgrace.

heures et demie. Il m'a envoyé Fédersdorff[1] à quatre heures me dire de n'en rien faire, qu'il réparerait tout, et que je luy écrivisse une autre lettre. Je luy ay écrit[2], mais sans démentir la première, et je ne prendrai aucune résolution sans vos bontés et sans vos conseils. Comme j'ay eu l'honneur de vous prendre à témoin de mes sentimens dans ma première lettre, et que le Roy sait que, selon mon devoir, je vous ay confié mes démarches, ce sera à vous à être arbitre[3]; vous êtes actuellement un ministre

[1] Valet de chambre de Frédéric et son trésorier général. Voltaire et Collini le peignent comme une espèce de *fac totum* qui réunissait les emplois les plus disparates, à la fois secrétaire, intendant, valet de chambre, grand-maître d'hôtel, grand échanson et grand pannetier. Avant d'être le favori du monarque, il avait été fifre (*pfeifer*) dans son régiment, lorsqu'il n'était encore que Prince Royal. Quand son maître était mécontent de lui, il le remettait dans son premier état (*Note tirée des papiers du chevalier de la Touche*).

[2] La lettre 1946 de l'édit. de M. Beuchot; v. ci-après.

[3] Voici une note dont copie s'est retrouvée dans les papiers du chevalier de la Touche, et qui était probablement destinée par Voltaire aux journaux, comme l'*Avertissement* qu'il adressa au libraire Walther de Dresde (nº 1955 de l'édit. Beuchot) :

« Le premier janvier, M. de Voltaire renvoya à Sa Majesté Prussienne la clef d'or et le cordon de l'Ordre dont le Roi l'avait honoré et se démit d'une pension de 20,000 liv. et de tout ce qui

de paix; on la propose : dictez les conditions. Je ne peux sortir, je ne peux que vous renouveller ma respectueuse reconnaissance.

V.

On parle de souper [1]; je ne peux être assez hardy, si vous n'y êtes pour me seconder. Moy souper !

XI.

VOLTAIRE A FRÉDÉRIC [2].

Sire,

Ce n'est sans doute que dans la crainte de ne pouvoir plus me montrer devant V. M. que j'ai remis à vos pieds des bienfaits qui n'étaient pas les liens dont j'étais attaché à votre personne. Vous devez juger de má situa-

lui est dû. Le Roi lui envoya sur-le-champ le surintendant de sa maison, qui lui rendit sa clef, son cordon et ses brevets de pension. *Le lendemain*, le Roi lui écrivit une lettre pleine de bonté, et M. de Voltaire, pénétré de respect et de reconnaissance, a persisté à supplier Sa Majesté de vouloir bien accepter sa démission entière et de lui conserver l'honneur de sa protection et de sa bienveillance qu'il préférait à tous les biens et à tous les titres, lui alléguant que désormais il était inutile à S. M. On ignore encore si le Roi de Prusse a accepté sa démission. »

[1] Chez le Roi qui était alors à Berlin.

[2] 2 Janvier 1753 (Voir la note qui précède). Dans l'édit. de M. Beuchot, cette lettre porte le n° 1946.

tion affreuse, de celle de toute ma famille. Il ne me reste qu'à m'aller cacher pour jamais et déplorer mon malheur en silence. M. Fédersdorff, qui vient me consoler dans ma disgrâce, m'a fait espérer que V. M. daignerait écouter envers moi la bonté de son caractère, et qu'elle pourrait réparer par sa bienveillance, s'il est possible, l'opprobre dont elle m'a comblé. Il est bien sûr que le malheur de vous avoir déplu n'est pas le seul que j'éprouve. Mais comment paraître? comment vivre? Je n'en sais rien. Je devrais être mort de douleur [1]. Dans cet état horrible, c'est à votre humanité à avoir pitié de moi. Que voulez-vous que je devienne et que je fasse? Je n'en sais rien. Je sais seulement que vous m'avez attaché à vous depuis seize années. Ordonnez d'une vie que je vous ai consacrée, et dont vous avez rendu la fin si amère. Vous êtes bon, vous êtes indulgent, je suis le plus malheureux homme qui soit dans vos États. Ordonnez de mon sort.

[1] On sent que ces cris de désespoir ne peuvent s'entendre de l'exécution faite sur la Diatribe d'Akakia, et qu'ils ne s'expliquent nullement dans toute autre hypothèse que celle qui place au 30 décembre la lettre VI ci-dessus.

XII.

VOLTAIRE AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

5 Janvier *.

Je prends la liberté, Monsieur, suivant la permission que vous avez bien voulu me donner, de vous envoyer ce paquet pour M. de la Reinière. Je vous supplie de le recommander au courier et de luy vouloir bien ordonner de le remettre à la poste en cas qu'il s'arrête plus de deux jours à Cologne. Comme ce paquet ne contient que des affaires de famille pressantes (avec mon testament qui ne presse pas), il peut sans aucun risque le mettre à la poste à Cologne, pourvu qu'il prenne toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de l'envoy. Je ne puis vous dire, Monsieur, à quel point je suis pénétré de vos bontéz; je vous prie instament d'y mettre le comble, en disant à M. de Podevils l'intérêt que vous daignez prendre à moy en général, en me regardant comme un officier de la

* 1753.

maison du Roy, notre maître, qui est icy avec un passe-port du Roy, et avec une recommandation à tous ses ministres, et enfin comme un homme qui vous est particulièrement attaché. Je ne vous demande, Monsieur, que des bons offices et des marques de bienveillance qui ne vous compromettent point, mais qui puissent seulement engager M. de Podevils à fortifier par ses représentations les sentimens de bonté, de générosité, de grandeur et d'humanité que le Roy a sans doute dans son cœur comme dans ses écrits. Je suis comblé de vos bontéz, Monsieur, et rempli de la reconnaissance la plus tendre et la plus respectueuse.

V.

XIII.

AU MÊME.

La fièvre, Monsieur, m'a empêché de vous faire ma cour. Je ne doute pas qu'on ne dise à Potsdam que cette fièvre est de commande; il faudra que je meure pour me justifier. J'aimerais mieux avoir l'honneur de vivre avec vous.

Je ne désespère pas de venir quelqu'un de ces jours assister à votre souper en bonne fortune, quand vous serez las des grands festins qui sont un fardeau attaché à votre dignité. Je vous supplie de m'honorer toujours de vos bontéz, dont je suis pénétré avec la plus respectueuse reconnaissance.

XIV.

AU MÊME.

Vous aurez dû, Monsieur, vous apercevoir par les lettres de M. de P. et de M. de B... que je ne veux avoir icy de protecteur que vous, et que je ne veux ny choquer le Roy de Prusse, ny compromettre le Roy notre maître. Vous sentez quel besoin j'ay d'avoir l'honneur de vous parler et de vous ouvrir mon cœur. Je ne peux sortir : le Roy de Prusse ne manquerait pas de dire que j'ay assez de santé pour aller chez vous, et que je n'en ay pas assez pour aller chez luy.

Je suis d'ailleurs réellement très-malade. Je suis honteux de la peine que vous avez prise si souvent de venir me consoler. Voyez si vous

voulez que je hazarde de venir chez vous dans un de vos carosses, à nuit close, quand il vous plaira, quand vous n'aurez rien à faire, quand vous voudrez m'entendre et me conduire. Je me flatte que l'exposition de toute cette tracasserie, ma résignation et mes sentiments augmenteront encore vos bontés pour moy.

XV.

AU MÊME.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous faire part que Sa Majesté le Roy de Prusse vient de m'inviter à retourner avec Elle à Potsdam, le 30, jour de son départ. Si vous écrivez à Paris et à Versailles, je vous prie de vouloir bien mander cette nouvelle pour détruire les faux bruits qui y courent [1]. Ce sera une nouvelle preuve de vos

[1] Cette prière, la lettre à Lavirotte du 28 janvier et celle à Walther du 1er février attestent combien Voltaire redoutait de passer pour disgracié. Elles confirment l'explication qu'on a donnée de la première ligne de la lettre VII ci-dessus, et la conjecture qui lui attribue la rédaction de la note imprimée plus haut p. 21, note 3.

bontéz. Quand ma santé me permettra-t-elle de vous faire ma cour?

Samedy. *

XVI.

AU MÊME.

Vous vous doutez bien, Monsieur, que je n'ay pas suivi le Roy de Prusse à Potsdam malgré ses bontés touchantes; l'état où je suis ne me laissera pas probablement la liberté de luy faire sitôt ma cour; mais je voudrais bien vous faire la mienne. Je vous supplie de vouloir bien donner au porteur le paquet en question. Mille remerciements et mille respects.

V.

* 27 Janvier 1753.

XVII.

AU MÊME.

Potsdam 23 *.

Je suis pénétré de vos bontéz, Monsieur, et je voudrais bien que ma mauvaise santé me permît de venir vous en remercier. Madame Denis vous fait les plus sincères compliments. M. le comte d'Argenson [1], qui n'écrit guères, m'écrit une lettre charmante, dans laquelle il suppose que j'ay souvent l'honneur de vous voir : il me croit plus heureux que je ne suis.

Je crois avoir trouvé une occasion de faire partir mon ballot. Ainsi je vous supplie de vouloir bien le donner au domestique qui vous aportera cette lettre.

Si mon occasion manque, alors j'aurai recours à vos bontéz; on ne peut être plus sensible que je le suis à la bienveillance dont vous

* Mars 1753.

[1] Marc-Pierre-Réné de Voyer, né le 16 août 1696, Ministre d'Etat le 25 août 1742, Secrétaire d'Etat de la guerre du 1er janvier 1743 au 1er février 1757, mort le 22 août 1764. Voltaire avait été admis à ses soupers avec La Fare et Chaulieu, lorsqu'il n'avait encore d'autre nom que celui d'Arouet.

m'honorez. Je vous prie de compter sur le véritable et sincère dévouement de votre très-humble et très-obéissant serviteur. V.

XVIII.

AU MÊME.

Potsdam 25*.

Je suis destiné, Monsieur, à faire tout le contraire de ce que je voudrais. Je pars sans vous faire ma cour. Pénétré des bontéz et des bienfaits du Roy, et affligé de ne pas prendre congé de vous dans votre maison, permettez-moy de faire mes compliments à ceux qui ont le bonheur d'y être. Oserais-je vous prier, Monsieur, de vouloir bien me mettre aux pieds des Reines [1], de madame la princesse Amélie [2] et

* Mars 1753.

[1] La Reine-Mère, Sophie-Dorothée d'Angleterre, sœur de Georges II, et la Reine régnante, Elisabeth de Brunswick. Frédéric, qui était l'idole de sa mère, ne s'asseyait jamais en sa présence. Mais, écrivait le chevalier de La Touche, l'univers est instruit de son mépris pour la Reine, son épouse, qu'il laisse manquer presque du nécessaire.

[2] Sœur de Frédéric, femme hardie, entreprenante,

de Mg^r le Prince de Prusse [1]. Mg^r le prince Henri [2] m'a témoigné icy beaucoup de bienveillance. Je me flatte que son auguste famille me conservera les mêmes bontéz quand mes profonds respects luy seront présentés par vous. Adieu, Monsieur, vous augmentez bien mes regrets. Comptez que V.... vous sera attaché toute sa vie.

capable de tout pour acquérir de l'autorité, ayant de l'esprit, mais encore plus de fausseté, d'une humeur altière, inquiète, frondeuse et tracassière (Mém. du ch. de La Touche). Voy. *Biogr. Univ.*, II, 35.

[1] Le Prince Royal, frère puîné du grand Frédéric, père de Frédéric-Guillaume II et aïeul de Frédéric-Guillaume III, actuellement régnant.

[2] Second frère du grand Frédéric. (Voy. *Biogr. Univ.*, XX, 181.) Lord Tyrconnell (Mémoire cité), lui accorde des mœurs plus douces que celles de ses aînés, un caractère plus calme, un naturel compatissant et généreux, mais un esprit indécis, ami du repos et de la magnificence. Le chevalier de La Touche lui reproche de la hauteur et des goûts infames, malgré la beauté de la princesse, son épouse, qui réunissait, dit-il, toutes les qualités brillantes et aimables.

XIX[1].

MAUPERTUIS, A VOLTAIRE.

De Berlin, du 3 avril 1753.

Les gazettes disent que vous êtes demeuré malade à Leyptzig; les nouvelles particulières assurent que vous n'y séjournez que pour faire imprimer de nouveaux libelles[2]; pour moi, je veux vous faire savoir des nouvelles de mon état et de mes intentions.

Je n'ay jamais rien fait contre vous, rien écrit, rien dit; j'ay cru même indigne de moy de répondre un mot à toutes les impertinences que jusqu'icy vous avez répandues, et j'ay mieux aimé laisser courir des histoires de M. de la

[1] Cette lettre est imprimée dans la *Nouvelle Bigarrure* (t. III, mai 1753). Comme ce recueil est assurément fort rare et fort oublié, je crois devoir la réimprimer ici d'après la copie trouvée dans les papiers du chevalier de La Touche; c'est un prélude de l'avanie de Francfort.

[2] Collini insinue que ces nouveaux libelles (lesquels n'étaient, je crois, que des réimpressions de la Diatribe d'Akakia) furent le fait des libraires de l'Allemagne et de la Hollande.

Baumelle[1], dont j'avais le désaveu de lui par écrit, et cent autres faussetés que vous avez débitées pour tâcher de colorer votre conduite à mon égard, que de soutenir une guerre aussi indécente ; la justice que m'a fait le Roy de vos premiers écrits, ma maladie, et le peu de cas que je fais de mes ouvrages ont pu jusqu'ici justifier mon indolence.

Mais s'il est vray que votre dessein soit de m'attaquer encore, et de m'attaquer comme vous avez déjà fait par des personalités, je vous déclare qu'au lieu de vous répondre par des écrits, ma santé est assez bonne pour vous trouver partout où vous serez et pour tirer de vous la vengeance la plus complette.

Rendez grâce au respect et à l'obéissance qui ont jusqu'icy retenu mon bras, et qui vous ont sauvé de la plus malheureuse aventure qui vous soit encore arrivée[2].

[1] V. deux lettres de Voltaire à M. Roques (nos 1973 et 1976 de l'édit. de M. Beuchot).

[2] Cette finale est citée par Collini (*Mon Séjour auprès de Voltaire*, Paris, 1807).

Dans la *Diatribe d'Akakia*, Voltaire fait commencer la lettre à ces mots : « Je vous déclare que ma santé est « assez bonne ; » et il finit par ceux-ci : « qui ont jusqu'ici « retenu mon bras. » Il ajoute le mot : *Tremblez !* qui n'est pas dans la copie que j'ai sous les yeux.

XX.

VOLTAIRE, AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Je présente mes respects à monsieur le chevalier de la Touche, et luy demande pardon de luy envoyer un si gros paquet par la poste ; mais il ne coûtera pas plus qu'une lettre de France. Je pars de Leipzik dans ce moment, et je seray à ses ordres toutte ma vie.

18 Avril.

XXI.

Mme DENIS, A FRÉDÉRIC.

A SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE.

La dame Denis [1], veuve d'un officier du régiment de Champagne, au service de Sa Ma-

[1] Marie-Louise Mignot, fille de la sœur de Voltaire.

jesté très-chrétienne [1], implore la justice de Sa Majesté.

La dame Denis ayant fait le voyage de Paris à Francfort-sur-Mein, avec la permission du Roi de France, son maître, pour conduire aux eaux de Plombières son oncle, attaqué d'une maladie mortelle, a été arrêtée à Francfort le 20 juin, sur les dix heures du soir, par le sieur Dorn, secrétaire du sieur Freydag (*sic*), résident de Sa Majesté le Roi de Prusse, dans l'auberge du Lion-d'Or, conduite à pied à travers la populace. On lui a ôté sa femme de chambre, ses laquais; on a mis quatre soldats à sa porte, et le sieur Dorn a eu l'insolence de rester seul dans sa chambre pendant toute la nuit. Elle est encor prisonnière, et a été deux jours dans un état où l'on désespérait de sa vie.

Elle espère que Sa Majesté le Roi de Prusse aura quelque pitié d'une étrangère, traitée si cruellement en son nom sacré, qui ne fait attendre que de la bonté et de la clémence.

[1] Charles-Nicolas Denis, Capitaine au régiment de Champagne, Chevalier de Saint-Louis, puis Commissaire-Ordonnateur des guerres à Lille, et enfin Conseiller-Correcteur ordinaire de la Chambre des Comptes de Paris, mort en 1744.

Le prétexte de cette violence atroce commise par les sieurs Freydag et Schmidt, l'un résident de Sa Majesté Prussienne, l'autre marchand de Francfort et conseiller de Sa ditte Majesté, est que le sieur de Voltaire n'était pas encore en droit de partir de Francfort. Mais qu'a de commun ce départ avec la violence atroce exercée contre une dame qui n'a d'autre crime que d'avoir fait deux cents lieues pour remplir les devoirs de la nature et de l'amitié? On la met en prison, elle et son oncle qui est mourant, et cela parce que son oncle a voulu prendre le chemin des eaux de Plombières, le 20 juin. Il était arrêté, il est vrai, par le sieur Freydag, dès le 1er juin; mais c'était seulement jusqu'au jour où le livre des poésies imprimées de S. M. le Roi de Prusse serait remis au sieur Freydag. Le sieur Freydag avait signé ce billet au nom du Roi son maître :

« Monsieur, sitôt le grand ballot, où est
« l'œuvre de poésie que Sa Majesté redemande,
« sera ici, et l'œuvre de poésie rendu à moi,
« vous pourrez partir où bon vous semblera.

« Francfort, 1er juin. FREYDAG, Résident [1]. »

Le ballot et le livre en question étant reve-

[1] Ce billet, devenu fameux, est imprimé avec une rédaction un peu plus ridicule encore, soit par Voltaire

nus le 17 juin, et remis aux mains du sieur Freydag, le sieur de Voltaire aïant rempli tous ses engagements, s'était crû libre de partir et d'aller chercher les secours nécessaires à sa mauvaise santé [1]. Sa nièce devait partir quelques jours après avec tous ses effets qu'il laissait en dépôt. Il n'avait jamais promis de rester passé le moment où ce livre des poésies de Sa Majesté serait revenu. Si les sieurs Freydag et Schmidt, pour s'excuser, disent qu'il avait donné sa pa-

(*Mémoires*), soit par Collini (ouvr. cité). On peut croire que la version donnée ici est la plus exacte.

Mme Denis n'ajoute pas que Voltaire ait mis au bas : *Bon pour l'OEuvre de Poëshie du Roi, votre maître*. La plaisanterie, si toutefois elle fut faite, eût paru mauvaise à Potsdam.

[1] Le fait est que la caisse renfermant *l'OEuvre de Poëshie*, avait été remise chez Freydag le 17 juin. Mais elle n'avait point été ouverte et la restitution du précieux volume n'était point officiellement constatée. Le 18 juin, le Secrétaire de Voltaire, Collini, se présenta au nom du poëte pour être présent à l'ouverture. Elle fut refusée, sous prétexte d'un sursis ordonné de Berlin. Voltaire demanda vainement communication de cet ordre. Alors, *craignant des événemens plus funestes*, il disposa tout pour son départ clandestin, *qui ressemblait assez*, dit Collini, *à la fuite de deux coupables*. Le 20 juin, il fut arrêté avec son Secrétaire à la porte de Francfort qui conduit à Mayence.

role de rester encore, rien n'est plus faux ni moins naturel. Il est évident que s'ils avaient voulu exiger de lui qu'il demeurât encore prisonnier sur sa parole, ils auraient demandé une parole par écrit, comme le sieur Freydag avait fait le 1er juin.

Sa Majesté verra aisément l'innocence et le malheur des suppliants, par la démarche du sieur Freydag qui est venu exiger le 21 juin, à deux heures après midi, un écrit par lequel les prisonniers promettraient de ne jamais parler à personne de ce qui s'est passé.

Les prisonniers détenus si cruellement au nom de Sa Majesté, font serment que tout ce qu'ils avancent est véritable, et suppriment des violences qui exciteraient trop d'indignation. Ils espèrent tout de l'équité de Sa Majesté.

XXII.

Mme DENIS, AU ROI DE PRUSSE[1].

A Francfort le 21 juin[2]. Duplicata à Votre Majesté.

Sire,

Je ne devais pas m'attendre à implorer pour moi-même la justice et la gloire de Votre Majesté. Je suis enlevée de mon auberge au nom de Votre Majesté, conduite à pied par le commis du sieur Freydag, votre résident, au milieu de la populace, et enfermée avec quatre soldats à la porte de ma chambre; on me refuse jusqu'à ma femme de chambre et à mes laquais; et le commis passe toute la nuit dans ma chambre *.

[1] Cette lettre a été donnée par M. Beuchot (nº 1989 de son édit.). On indiquera les variantes de la copie qu'il a eue sous les yeux.

[2] Au matin (*Copie suivie par M. Beuchot*).

* *N. B.* « Le commis nommé Dorn, Notaire de Sa Majesté « Impériale, a osé insulter cette dame respectable pendant la « nuit. » *Note de Voltaire ajoutée à la copie suivie par M. Beuchot.*

La même accusation contre Dorn est consignée dans le *Journal de ce qui s'est passé à Francfort-sur-Mein*, pièce publiée par M. Beuchot sous le nº 1992 de la correspondance de Voltaire. Cet éditeur pense que ce Journal et la copie de la présente lettre, qui y était jointe, étaient adressés au comte de Stadion.

Nulle mention de cette particularité si grave, ni dans les *Mémoires* de Voltaire, ni dans le *Commentaire historique*, ni dans *Mon Séjour auprès de Voltaire*, par Collini.

Voici le prétexte, Sire, de cette violence inouïe qui excitera sans doute la pitié et l'indignation de Votre Majesté aussi bien que celle de toute l'Europe.

Le sieur Freydag ayant demandé à mon oncle, le 1er juin, le livre imprimé des Poésies de Votre Majesté, dont Votre Majesté avait daigné le gratifier, le constitua prisonnier jusqu'au jour où le livre serait revenu, et lui fit deux billets en votre nom, conçus en ces termes :

« Monsieur,

« Sitôt le gros ballot, que vous dites être à Hambourg « ou Leiptzig, sera ici, qui contient l'œuvre des « poésies que le Roi demande, vous pourrez partir où « bon vous semblera. »

Mon oncle, sur cette assurance de votre ministre, fit revenir la caisse avec la plus grande diligence à l'adresse même du sieur Freydag, et le livre en question lui fut rendu le 17 juin au soir.

Mon oncle a cru avec raison être en droit de partir le 20, laissant à votre ministre la caisse et d'autres effets considérables que je comptais reprendre de droit le 21 ; et c'est le 20, que nous sommes arrêtés de la manière la plus violente; on me traite, moi qui ne suis ici que pour soulager mon oncle mourant, comme une femme coupable des plus grands crimes; on met douze soldats à nos portes.

Aujourd'hui 21, le sieur Freydag vient nous signifier que notre emprisonnement doit nous coûter 128 écus et 42 creutzers par jour, et il apporte à mon oncle un écrit à signer, par lequel mon oncle doit *se taire sur tout ce qui est arrivé* (ce sont ses propres mots), et *avouer que les billets du sieur Freydag n'étaient que des billets de consolation et d'amitié qui ne tiraient point à consé-*

quence. Il nous fait espérer qu'il nous ôtera notre garde. Voilà l'état où nous sommes le 21 juin à deux heures après midi [1].

A Francfort, le 23 juin [2].

Ayant rendu ce compte à Votre Majesté le 21, j'ay l'honneur de lui dire le 23, que nous n'avons plus, d'hier 22, que deux gardes. On demande à présent à mon oncle un nouveau billet par lequel il répondra que nous resterons prisonniers; et comment peut-on demander ce billet quand nous avons encore des soldats? On nous persécute de toutes les manières, et nous taisons tout ce que nous souffrons. Nous ne pouvons croire que ce soit l'intention de Votre Majesté de nous traiter ainsi. Nous attendons

[1] La copie suivie par M. Beuchot porte en outre : « Je n'ai pas « la force d'en dire davantage; il me suffit d'avoir instruit V. M.

« Je suis avec respect, de V. M., la très-humble et très-obéis- « sante servante,

« Denis, veuve du sieur Denis, gentilhomme, ci-devant « Capitaine au régiment de Champagne, Commissaire des guerres, « et Maître des Comptes de S. M. le Roi de France. »

[2] Cette addition manque dans la copie que M. Beuchot a eue sous les yeux.

tout d'Elle. Nous nous jettons à vos pieds, nous implorons votre miséricorde.

Je n'ai pu écrire de ma main. Votre Majesté croira sans peine l'effet qu'un malheur si imprévu a pu faire sur une femme déjà fatiguée d'avoir couru deux cents lieues pour remplir les devoirs de la nature et de l'amitié.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

la très-humble et très-obéissante servante,

DENIS.

XXIII.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

A Francfort, 23 juin.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien rendre ou faire rendre cette lettre à cachet volant en mains propres au Roi de Prusse. Je crains que mes lettres ne lui soient pas rendues. Vous verrez par le contenu qu'il est bien nécessaire

qu'il soit instruit. Je me meurs, je ne peux vous écrire de ma main. Mon oncle, aussi malade que moi, se recommande à vos bontés.

DENIS.

Depuis ma lettre écrite, on me dit que je suis encor prisonnière. Je suis dans les convulsions de la mort. Je vous supplie d'obtenir la miséricorde du Roi et de lui faire considérer que, lorsque mon oncle a pris le parti de vouloir sortir le 20, tout ce que le Roi marquait par ses ordres était fait; que M. Freydag et M. Schmidt avaient la grande caisse où était le livre que Sa Majesté redemandait; qu'ils avaient toutes les lettres du Roi qui s'étaient trouvées dans les papiers de mon oncle, et qu'enfin nous ne savions plus ce qu'on nous voulait. Si, malgré toutes ces raisons, le Roi trouve que le départ de mon oncle a été trop précipité, jettez-vous à ses genoux pour le prier de lui pardonner, et assurez-le de sa soumission envers le Roi et de son respect et son attachement qui ne finira qu'avec sa vie.

Nous avons affaire ici à des gens qui pensent que plus ils nous tourmentent, plus ils font leur cour à Sa Majesté Prussienne; et je suis bien sûre qu'ils n'agissent pas selon les intentions du Roi en qui nous mettons toute notre espérance et toute notre confiance. Je suis venue

de Paris exprès ici, Monsieur, pour tâcher de rendre à mon oncle la santé, et pour chercher à tout concilier et surtout à l'empêcher d'écrire contre Maupertuis, parce que je sais que cela déplaît au Roi; il m'a tout promis, et le Roi verra qu'actuellement il ne fera pas un pas ni une seule démarche qui puisse jamais lui déplaire. Je n'ai osé parler encore au Roi de tout ce que je vous mande. Milord Marschall[1] connaît mes sentiments et je puis vous répondre que je donnerais tout ce que je possède au monde pourque le Roi voulût pardonner à mon oncle et lui rendre sa protection. Je compte sur votre amitié, et j'espère que vous ferez tout ce que vous pourrez pour obtenir la miséricorde du Roi. Je vous en aurai la plus vive obligation. Mes malheurs ne sont rien et je les oublierai tous si le Roi veut bien oublier tous les torts de mon oncle et lui pardonner. Adieu, Monsieur, je ne peux vous en dire davantage, car je me sens fort mal dans ce moment-ci.

Depuis cette lettre écrite, M. de Voltaire, qui de son côté est au lit très-malade, et qui ne

[1] Georges Keith, Maréchal héréditaire d'Ecosse, alors Ambassadeur de Prusse en France où on l'appelait Milord Maréchal. Ses rapports avec J.-J. Rousseau sont connus de tout le monde.

peut écrire, joint sa prière à celle de madame Denis. Il compte sur les bons offices de Son Excellence les plus prompts et les plus pressants, et le supplie instament de faire parvenir au Roi la lettre de madame Denis à Sa Majesté.

XXIV.

VOLTAIRE A FREYDAG.

A Francfort ce 23 juin.

Je ne conçois pas, Monsieur, votre colère dans notre malheur. Je ne peux avoir rien dit de désagréable à votre laquais, puisque je ne sçais pas l'allemand. Je lui ai dit dans les termes qu'on m'a fournis, que ma nièce était ce matin dans des convulsions mortelles, et que le docteur Muller était avec elle. Vous aurez sans doute compassion de la veuve d'un gentilhomme officier d'un grand roi, qui fait deux cents lieues pour conduire son oncle aux eaux, et qui se voit traînée à pied en prison au milieu de la populace, à qui on refuse sa femme de chambre, et auprès de laquelle on fait rester votre secrétaire pendant la nuit, avec quatre soldats

à sa porte, et que vous retenez encore prisonnière, sans qu'elle ait fait autre chose que d'implorer pour moi la miséricorde du Roi, et de répandre devant vous et devant M. Schmidt des larmes inutiles.

Je vous réitère, Monsieur, que j'ai obéi avec la plus profonde soumission aux ordres du Roi que vous m'avez donnés de bouche. J'ai fait revenir le 17 la caisse où était le livre de Poésies du Roi que Sa Majesté redemande. J'ai juré que je n'avais pas transcrit une seule page de ce livre; j'ai rendu toutes les lettres que j'avais de Sa Majesté; je me suis soumis à lui rendre toutes celles dont il m'a honoré pendant quinze ans et qu'on pourra retrouver à Paris. Je vous ai signé le 1er juin que je ne sortirais pas jusqu'au retour de la caisse et du livre du Roi. La caisse et le livre sont revenus le 17. J'avais crû sur vos promesses par écrit être en droit de partir le 20, d'autant plus que je vous laissais ma caisse et tous mes effets. Je me flatte que le Roi écoutera sa clémence en ma faveur, et qu'il aura surtout pitié de l'état horrible où ma nièce est réduite et dont il ne sait pas la moitié. Il sait seulement que ma nièce n'est et ne peut être coupable de rien. Je connais la bonté du cœur du Roi, je lui ai demandé pardon des fautes que j'ai pû commettre en sou-

tenant avec trop de vivacité une querelle littéraire. Je lui serai toujours attaché; je ne dirai jamais assurément un seul mot qui puisse lui déplaire. J'attendrai ses ordres avec résignation. Je ne suis inquiet à présent que pour la vie d'une femme respectable qui mérite l'estime et la compassion de l'Europe. J'assure encore une fois le Roi de ma résignation respectueuse, de mon obéissance à ses ordres. Il peut compter que, n'étant plus à lui, je me regarderai le reste de ma vie comme un homme qui lui a appartenu, que je ne lui manquerai jamais. Je vous supplie de vous joindre à moi pour implorer sa clémence, et de lui envoyer cette lettre.

XXV.

AU ROI DE PRUSSE.

Sire,

J'ignore si mes très-humbles requêtes sont parvenues aux pieds de Votre Majesté.

J'ai eu l'honneur de lui mander avec quelle violence j'ai été traînée à pied dans la rue le

20 au soir par le sieur Dorn, notaire impérial, qui sert de secrétaire au sieur Freydag, votre résident; qu'on m'a ôté mes domestiques, ma femme de chambre; que le sieur Dorn a eu l'insolence de passer la nuit seul dans ma chambre.

Le 21, à deux heures après midi, le sieur Freydag m'a fait dire que je pouvais voir mon oncle; on m'y a conduit avec des soldats. Le sieur Freydag est venu à trois heures avec le sieur Schmidt nous promettre que nous serions libres si nous lui rendions ses deux billets conçus en ces termes :

« Monsieur, sitôt le grand ballot où se trouve « l'œuvre de Poésie du Roi, sera ici, et l'œu- « vre de Poésie rendu à moi, vous pourrez « partir où bon vous semblera.

« A Francfort, 1er juin. Freydag, Résident. »

Nous avons rendu les billets en présence de nos gens. On a ouvert la caisse, on a pris le livre, on nous a promis notre liberté et je demeure en prison.

Le 22, le sieur Dorn est venu nous faire signer le modèle d'une requête à MM. Freydag et Schmidt, nous promettant que nous serions élargis sur-le-champ; un jeune homme que mon oncle a amené de Potsdam, a traduit cette requête, mon oncle l'a signée et je reste prison-

nière avec mon oncle. On nous demande 128 écus par jour pour notre détention.

Le 25, Dorn est revenu me dire que si je voulais retourner en France, je le pouvais; mais que si je voulais rester avec mon oncle, je serais prisonnière comme lui.

Je lui ai fait demander par le jeune homme de Potsdam, pourquoi j'étais prisonnière; il m'a répondu que c'était pour avoir excusé mon oncle chez le bourgmestre.

Sire, je jure à Votre Majesté que mon oncle ne partait que sur la foy des promesses du sieur Freydag, qu'il n'a jamais donné sa parole qu'il dût rester après le retour du livre. Il partait avec tant de bonne foy qu'il laissait sa caisse et ses effets entre les mains de votre résident. Il s'en allait coucher seul à deux lieues, sans avoir même de valize. Je restais en ôtage. Il a satisfait à tous ses engagemens; il a obéi à tous vos ordres, il a été même au-delà.

Sire, je demande votre pitié et votre justice pour lui et pour moi; s'il y a un seul mot contre la vérité dans ma requête, nous nous soumettons aux plus grandes peines. Nous n'avons

d'espérance que dans votre équité et dans votre compassion.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

la très-humble et très-obéissante servante,

DENIS.

A Francfort, le 25 juin.

XXVI.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Madame Denis, qui est retombée très-malade, supplie, avec la plus vive instance, monsieur le chevalier de la Touche d'avoir la bonté de faire rendre sûrement au Roi les papiers ci-joints : ils sont de la plus grande importance. Elle craint que ses lettres n'aient été interceptées ; elle lui en aura la plus grande obligation.

A Francfort, le 25 juin 1753.

XXVII.

AU ROI DE PRUSSE.

A Francfort, 26 juin.

Sire,

Si mes lettres ne sont pas parvenues à Votre Majesté, comme j'ay lieu de le craindre, daignez au moins lire celle-ci. Daignez voir la situation affreuse où est réduite une femme respectable qui n'a rien à se reprocher et qu'on a traittée avec la plus grande violence et la plus grande ignominie. Quelle funeste suitte de quinze ans de bontéz! Sire, si j'ay fait des fautes, je vous en demande pardon mille fois. J'oublieray à jamais Maupertuis. Mais au nom de votre humanité, rendez la vie à une femme qui a fait deux cent lieues pour avoir soin d'un malade infortuné; et qu'une mort affreuse, que cette avanture peut lui causer, ne soit pas le prix de sa belle action. Pardonnez-moy, Sire, je vous en conjure.

XXVIII.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

A Francfort, 26 juin.

Monsieur,

Ma nièce, dans son malheur inoui, a encore pour surcroît de maux la crainte que ses justes plaintes ne soient pas parvenues aux pieds de Sa Majesté. Elle vous supplie instament de donner ou faire donner ce paquet au Roy en main propre. Cela seul peut luy sauver la vie qui est dans un grand danger. Au nom de l'humanité, Monsieur, faites rendre ce paquet en droiture. Comptez sur notre tendre reconnaissance et sur mon respectueux attachement. V.

XXIX.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

A Francfort-sur-Mein, 26 juin à 5 heures du soir.

Depuis nos dernières requêtes envoyées à Sa Majesté, dont nous ignorons la destinée, le Conseil de ville a envoyé aujourd'hui son secrétaire dans notre prison pour nous interro-

ger, et pour savoir si Sa Majesté a donné des ordres de nous arrêter. Nous avons répondu que nous n'avions vu aucun ordre, et qu'il nous paraissait impossible que les sieurs Freydag et Schmidt, qui nous poursuivent et qui nous rançonnent, eussent reçu, depuis le 17 juin, ordre de nous mettre en prison le 20.

Le Conseil croit, à ce que le secrétaire nous a dit, que Sa Majesté permettra que madame Denis soit libre. Elle est à son sixième accès de fièvre et ne pourra guères jouir de cette liberté; mais elle en aura à Sa Majesté une obligation éternelle. Je suis encore plus mal qu'elle. Nous implorons tous deux la bonté et la miséricorde du Roi, et nous prions monsieur le chevalier de la Touche de lui faire parvenir ce Mémoire.

VOLTAIRE. DENIS.

XXX.

AU ROI DE PRUSSE.

SIRE,

Dans la crainte où nous devons être que nos plaintes n'aient été interceptées par les sieurs Freitag et Schmidth, pardonnez-nous si nous

nous jettons aux pieds de Votre Majesté. Elle sait sans doute avec quelle violence horrible une femme innocente a été traittée; mais elle ignore peut-être quel piège on nous avait tendu.

Le sieur Freitag écrivit le 18 au sieur de Voltaire :

« Les ordres favorables du Roi sont la suitte « du rapport du cinq de ce mois où je ne pou« vais assez loüer, ni assez admirer votre rési« gnation à la volonté du Roi, votre obéis« sance et vos protestations sincères de fidé« lité, etc. »

Nous avons envoié cette lettre au sieur Fredersdorff, correspondant de Schmith.

Sire, nous n'avons certainement manqué à rien, nous nous sommes reposéz sur l'assurance donnée en votre nom par le sieur Freitag que nous pouvions partir.

On nous fait espérer dans la prison, où la dame Denis garde à présent le sieur de Voltaire, que le magistrat rendra un compte fidèle à Votre Majesté.

Nous sommes deux étrangers qui n'avons ici de protection que votre équité et votre miséricorde. Tout Francfort sait que la violence qu'on nous a faitte n'a eu pour but que de nous extorquer 128 écus par jour. Votre Majesté peut s'informer si les mêmes personnes n'ont pas

déjà plusieurs fois commis à Francfort des choses aussi dures. Mais ce n'est pas là l'objet de nos plaintes. Nous conjurons Votre Majesté de daigner empêcher qu'on abuse davantage de son nom sacré pour persécuter deux étrangers, dont l'un est attaqué d'une maladie mortelle, et qui attendent leur sûreté de votre pitié qu'ils implorent avec la soumission la plus entière et le plus profond respect.

A Francfort, 29 juin.

XXXI.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Francfort, 29 juin.

Madame Denis et son oncle réitèrent à monsieur le chevalier de la Touche les assurances de leur attachement et de leur reconnaissance. Ils le supplient de vouloir bien encore faire parvenir au Roy de Prusse cette requête, et ils se flattent que les autres ont été sûrement transmises. Ils luy demandent bien pardon de tant de peines.

XXXII.

AU ROI DE PRUSSE.

La dame Denis et le sieur de Voltaire, dans l'excèz de leurs malheurs, se jettent encor aux pieds de Sa Majesté. Ils sont toujours arrêtéz à Francfort, quoique Sa Majesté ait ordonné leur délivrance par la lettre écrite en son nom, de Potsdam le 30 mai [1], et qu'en conséquence le Conseil de ville les ait déclaréz libres. La dame Denis représente qu'elle a été traînée le 20 juin, sans aucun ordre, sans aucun prétexte, par le nommé Dorn, ci-devant notaire impérial, cassé par le magistrat, et ayant un azile dans la ville en servant le sieur de Freitag; que ledit Dorn enferma la dame Denis dans une chambre haute où il passa toute la nuit, seul avec elle, tandis qu'il avait mis quatre soldats à sa porte; qu'on lui prit son argent, ses bijoux; que, pendant ce tems, le sieur de Voltaire fut arrêté chez le sieur Schmith, qui prit

[1] Cette lettre, écrite par l'abbé de Prades, portait *que la dame Denis n'avait jamais dû être arrêtée, et que le sieur Freitag avait seulement eu ordre de redemander au sieur de Voltaire les poésies imprimées de S. M., et de le laisser partir.* (V. Collini.)

lui-même dans ses poches audit sieur de Voltaire, quarante-six louis d'or, treize quadruples d'Espagne, douze carolins, six demi-carolins, quatre demi-louis, avec des bijoux, etc., sans en faire aucun procèz-verbal et sans aucune formalité; que le sieur Schmith, étant sommé de rendre cet argent le six juillet, a envoié à l'auberge du Lion-d'Or le nommé Dorn par un nouvel outrage à la dame Denis; que le nommé Dorn voiant passer le sieur de Voltaire avec un pistolet qui n'était pas chargé [1] et où il n'y avait pas même de pierre, a pris ce prétexte pour s'enfuir avec l'argent.

Les suppliants informent seulement Sa Majesté de cette vexation nouvelle. Ils partent dans l'espérance que Sa Majesté daignera ordonner qu'on leur rende leurs effets, et permettre qu'ils s'adressent aux justices ordinaires, attendu que le sieur Schmith les persécute pour les frais de prison, leur retient leurs effets, leur argent, et les menace de les faire encore arrêter lundi prochain [2].

[1] Collini convient du contraire. Voltaire, ajoute-t-il, se saisit d'un pistolet et se précipite vers Dorn : je n'eus que le temps de m'écrier et de l'arrêter.

[2] L'incident du pistolet n'eut pas les suites que redoutait Voltaire. Ce jour-là même, 7 juillet 1753, il put quitter Francfort, et il était à Mayence le lundi 9 juillet.

Dans cet abîme de malheurs, les suppliants, qui ne sont coupables en rien, et qui n'attendent que le moment d'aller déplorer tant d'horreurs dans leur patrie, n'espèrent qu'en la miséricorde de Sa Majesté le Roi de Prusse.

XXXIII.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Francfort juillet*.

Madame Denis et monsieur de Voltaire, réduits à de bien tristes extrémités, supplient instament monsieur le Chevalier de vouloir bien faire parvenir au Roy cette requête. On ne demande autre chose de ses bontéz que de donner cours aux requêtes et lettres qu'on a pris la liberté de luy adresser, afin qu'elles parviennent au Roy en toute sûreté. On se flatte qu'il daignera rendre ce bon office. On luy présente les plus sincères protestations d'attachement et de reconnaissance.

* 7 Juillet 1753.

XXXIV.

A M. ***[1].

Je vous demande mille pardons, Monsieur, de la liberté que prend ma pauvre nièce. Pardonnez à une pauvre femme en larmes. Je suis bien loin de pouvoir être dans votre voisinage. Je suis très-malade; si je peux me traîner demain chez vous, j'iray vous remercier de toutes vos bontéz et vous en demander la continuation.

V.

[1] Peut-être M. James de la Cour, chez lequel Voltaire se faisait adresser à Francfort sa correspondance intime (lettre à d'Argental, n° 1986 de l'édit. Beuchot), ou bien le Résident de Mayence dont il parle dans la lettre 1985.

Ce billet est autographe; mais la suscription n'existe plus. On ignore comment il s'est trouvé en la possession du chevalier de La Touche.

XXXV.

A M. *** [1].

Je partis si tard hier, Monsieur, j'étais si malade que je ne pus avoir l'honneur de prendre congé de vous. Ma destinée a été de souhaitter en vain de jouïr de vos bontéz et de votre société et d'être inutilement dans la même ville que vous. Je vous prie de permettre que je fasse icy mes complimens aux personnes qui sont auprès de vous, et à cet officier que vous m'amenâtes, qui m'a paru si aimable et qui ne m'a vu que sur mon grabat. Je ne crois pas que vous ayez au monde un serviteur plus inutile et plus attaché que V....

Dimanche. *

[1] Probablement au même que la lettre précédente. L'enveloppe de l'original autographe a disparu. Au dos est écrit d'une main inconnue : *Le Pe Corsing l'affaire de Voltaire.*—On ignore comment ce second billet faisait partie des papiers du chevalier de La Touche.

* 8 juillet 1753.

XXXVI.

AU ROI DE PRUSSE[1].

Dans les maladies qui me tourmentent depuis si longtemps et qui me rendent étonné de vivre, tout ce que je désire avant de mourir, c'est que Sa Majesté le Roy de Prusse soit instruite que j'ai conservé pour lui, jusqu'au dernier moment, les respectueux sentiments qui m'attachèrent à lui quand il me prévint par tant de bontés.

L'ennemi cruel qui m'a perdu auprès de lui ne m'ôtera pas ma façon de penser. On imprima, dès qu'il fut à Paris, un misérable écrit, dans lequel on entre dans les détails de la cuisine du Roy, et dans lequel on parle de la famille royale avec l'indécence la plus méprisable ou la plus punissable. Cet impertinent écrit courait déjà le monde au milieu de l'année 1752; vingt

[1] La pièce qu'on va lire est probablement un duplicata du petit Mémoire dont parle Voltaire à d'Argens dans sa lettre du 3 mars 1753 (Beuchot, nº 2039), Mémoire que M. Clogenson n'a pu retrouver.

Je ne sais quel intérêt déterminait Voltaire à cette démarche, après l'injure de Francfort.

personnes en peuvent rendre témoignage, et M. le marquis de Valory, ci-devant envoyé auprès de Sa Majesté le Roy de Prusse, est prest de déposer qu'il vit en 1752 cet écrit infame.

Cependant mon ennemi qui veut me perdre m'accuse de l'avoir fait pour me venger de ce que ma nièce et moi ont essuyé à Francfort; et il est le seul dans l'Europe qui affecte de croire cette calomnie.

Il est public d'ailleurs qu'en allant en France et passant par Cassel, il y séjourna quatre jours sous le nom de Morel; qu'il y fit imprimer un libelle chez le libraire Etienne; qu'il l'envoya à son Altesse sérénissime monseigneur le duc de Saxe-Gotha pour m'ôter sa protection.

Je me flatte que Sa Majesté, instruite de mon innocence, rendra du moins justice aux sentiments de mon cœur.

VOLTAIRE.

Je suis bien sûr que ny leurs majestés les Reines, ny leurs altesses royales messeigneurs les Princes, ny aucun ministre ne m'imputeront une rapsodie plus ridicule encor que condamnable.

XXXVII.

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

A Colmar 3 mars*.

Monsieur,

Vous n'ignorez pas qu'il parut, il y a plusieurs mois, un écrit abominable et non moins ridicule, où l'on ose outrager, avec une insolence punissable, la famille royale du pays où vous résidez.

Je crois devoir vous envoier le Mémoire cy-joint[1]. Je vous supplie très-instament d'en vouloir bien faire l'usage que votre bonté, votre justice et votre sagesse vous conseilleront. Ce serait assurément le plus grand de tous mes malheurs si la calomnie pouvait prévaloir. La bienveillance que vous m'avez témoignée me met en droit de la réclamer. J'ay l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois, etc.

VOLTAIRE,
Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

* 1754.

[1] La pièce qui précède.

FIN.

TABLE

DES LETTRES DE VOLTAIRE

AU PRÉSIDENT DE BROSSES, ETC.

[1] Les lettres ainsi marquées ont été imprimées dans la correspondance du Président de Brosses.

[1] Cette date est la vraie. C'est par erreur qu'on a imprimé 3 janvier.

TABLE

DES

PERSONNES NOMMÉES DANS LES NOTES.

A

B

C

D

E

F

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

X

[1] Né le 17 octobre 1706 et non le 6 octobre.

FIN DE LA TABLE.

TABLE

DU SUPPLÉMENT A LA CORRESPONDANCE DE VOLTAIRE AVEC FRÉDÉRIC II, ETC.

TABLE

DES PERSONNES NOMMÉES DANS LES NOTES

DU SUPPLÉMENT A LA CORRESPONDANCE DE VOLTAIRE.

FIN DE LA TABLE.

Paris.—Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, quai des Augustins, 55.



